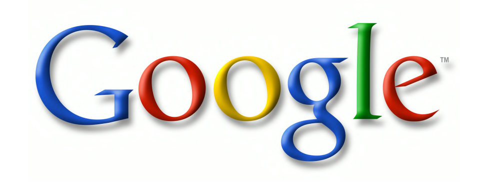
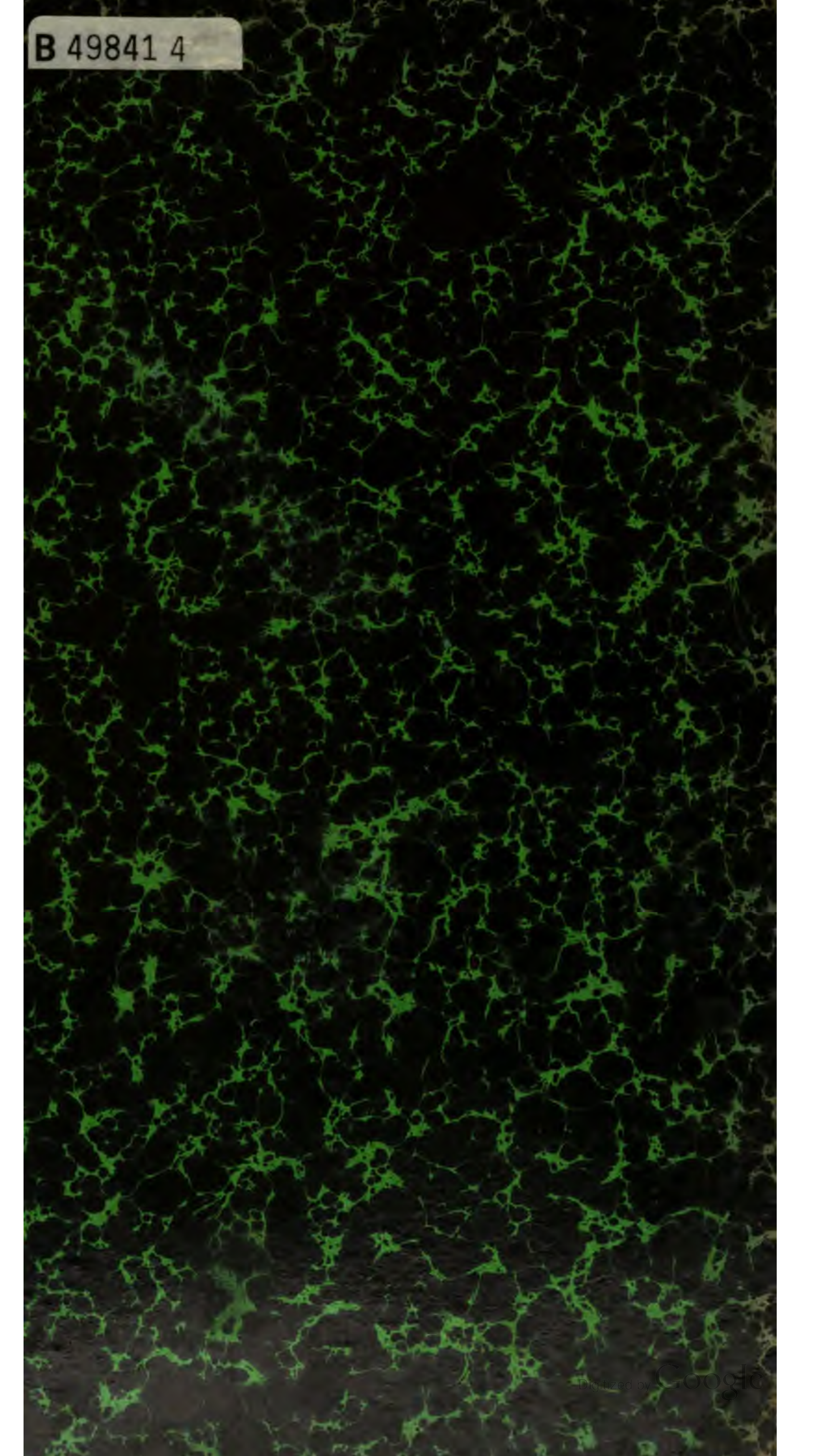
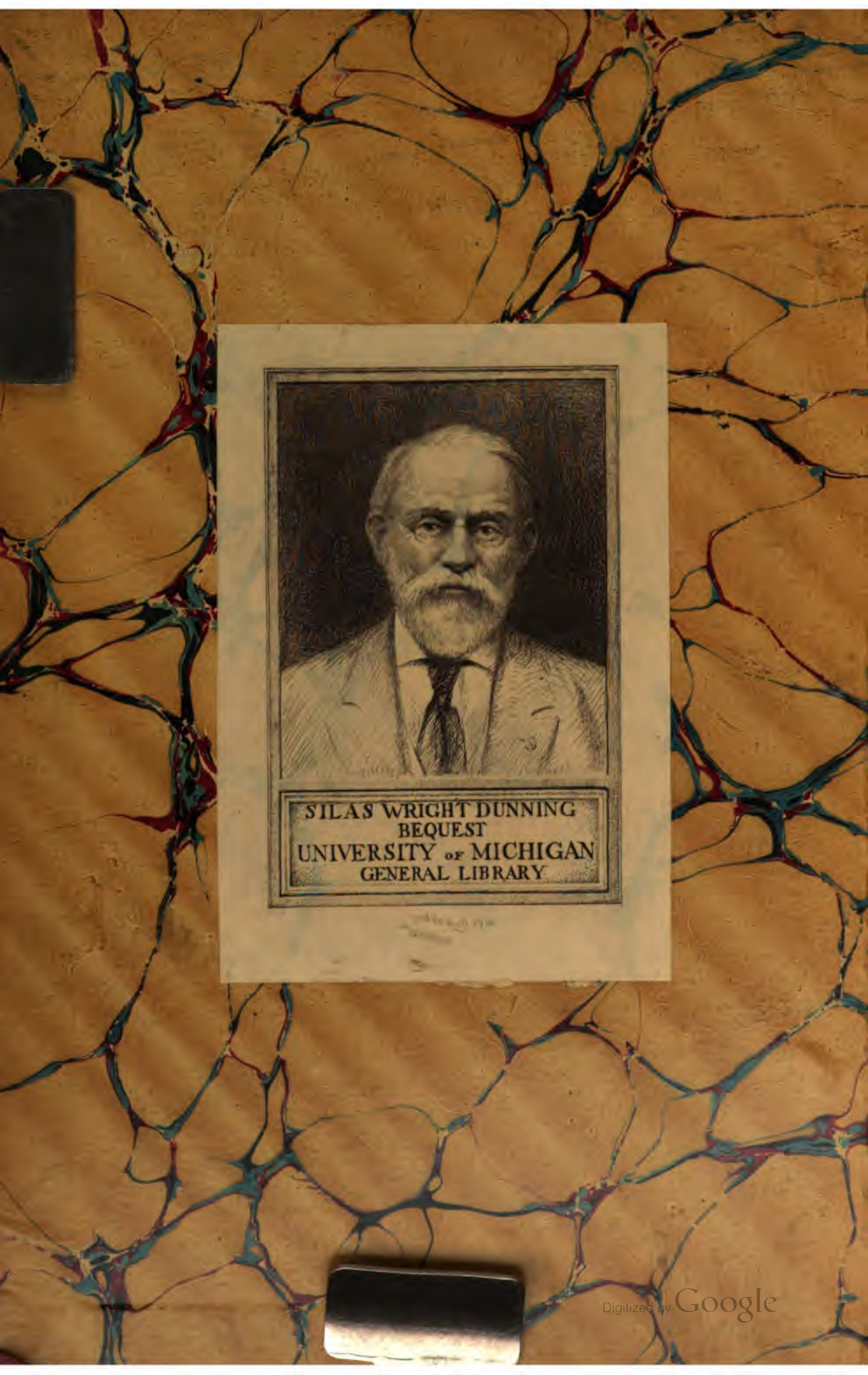



B 49841 4


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS

DU BEAUJOLAIS

BULLETIN

DE LA

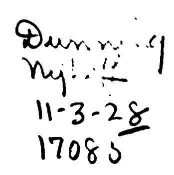
SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS

DU BEAUJOLAIS

Deuxième Année — 1901



VILLEFRANCHE
IMPRIMERIE BLANC ET MERCIER
1901





LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS

DU BEAUJOLAIS

(1er Janvier 1901)

MM.

ALBERT, docteur en médecine, Amplepuis.
ARCHAMBAULT, professeur au collège Claude-Bernard, Villefranche.
ARNAUD (Claudius), comptable, Villefranche.
ARNAUD (Emile), entrepreneur, Villefranche.
ASSADA (Louis), notaire, Villefranche.
AUBIGNY D'ESMYARDS (vicomte d'), Saint-Jean-d'Ardières.
AUCOUR (Jules), avoué honoraire, Villefranche.
AUMOINE (Jean-Marie), ✿ O, maire de Jarnioux.
BALLAND, ❦ I, sous-préfet de Villefranche.
BALLOFFET (Joseph), Villefranche.
BAUDRIER (Julien), rue Bellecour, Lyon.
BELIN (Gratien), photographe, Villefranche.

MM.

Belleroche (Gaston de), château de Belleroche, Limas.
Berlot (Eugène), ✿, rédacteur à l'*Express*, Lyon.
Bernand (Etienne), ✿, maire de Villefranche.
Bernard (Philippe), Caisse d'épargne, Villefranche.
Bernard (Pierre), 12, quai des Brotteaux, Lyon.
Berthier (Joseph), industriel, Villefranche.
Berthier-Geoffray, ✿, Villefranche.
Besançon (Abel), docteur en médecine, Villefranche.
Besson (Paul), notaire, Villefranche.
Beuf (Antoine), docteur en médecine, Villefranche.
Billard (Louis), propriétaire, Blacé.
Billiard (Raymond), propriétaire, Saint-Georges-de-Reneins.
Blanc (Joanny), imprimeur, Villefranche.
Blanc (Philippe), propriétaire, Villefranche.
Boccard (Philibert), greffier de paix, Villefranche.
Bornarel (Modeste), adjoint au maire de Villefranche.
Bost (Francisque), pharmacien, Villefranche.
Bouchaud (Pierre de), villa Ste-Marie, Chasselay.
Bouillard (Paul), propriétaire, Odenas.
Bouillon (Frédéric), avocat, Villefranche.
Bouillot (Charles), membre de la Chambre de commerce de Villefranche.
Boujard (Francisque), négociant, Villefranche.
Brosses (comte de), château de St-Trys, Anse.
Buisson (Louis), comptable, Villefranche.
Caillaud (Joannès), propriétaire, St-Georges-de-Reneins.
Callandras (Joseph), avoué, Villefranche.
Canard-Latour, St-Georges-de-Reneins.
Carra (Jean Antoine), propriétaire, le Peinau, Ville-sur-Jarnioux.

MM.

Carrier (Antonin), substitut du procureur général, Lyon.

Carry, notaire honoraire, Jarnioux.

Casati-Brochier (Joseph), chât. de St-Fons, Limas.

Chabert (Jean-Pierre), cartonnier, Villefranche.

Chabert (Justin), ✠, député du Rhône, Gleizé.

Chailly (Henri), instituteur, Chazay-d'Azergues.

Chapelle (François Lionel de la), château de la Place, Jarnioux.

Chaponnay (marquis de), château de Laflachère, le Bois-d'Oingt.

Charnay (Philippe), propriétaire, Saint-Georges-de-Reneins.

Charpin (vicomte de) château de Pierreux, Odenas.

Charrat (Louis), notaire, Belleville.

Charrin, château de Néty, St-Etienne-les-Oullières.

Chavanis (Jean), notaire, Thizy.

Chazy-Giraud, industriel, Villefranche.

Christian (Arthur), Corcelles.

Clavière (Gaston de), château de Jarnioux.

Clavière (Raoul de), château de Jarnioux.

Condamin (le chanoine James), Lyon.

Cotarel (Vérand), négociant, Villefranche.

Cotton (Louis de), château de Plantigny, Denicé.

Couprie (Rambert), avocat, Villefranche.

Crépaux (Léon), négociant. Villefranche.

Curis (Jean-Claude), géomètre, Villefranche.

Dailloux, négociant, Belleville.

Déchelette, sup^r de l'Inst. des Chartreux, Lyon.

Delaye (Benoit), photograveur, Lyon.

Delpeuch (Albin), ✠, professeur au collège Claude-Bernard, Villefranche.

Déresse (Antoine), bibliothécaire, Villefranche.

Deschizeaux (Louis), clerc d'avoué, Villefranche.

MM,

Desgeorge (Louis), avenue de Noailles, Lyon.
Desvernay (Félix), bibliothécaire de la ville de Lyon.
Dordilly (François), négociant, Villefranche.
Dubernad (Léon), juge de paix, Beaujeu.
Dubessy (Joanny), négociant, Villefranche.
Dubief (Pétrus), sculpteur, Villefranche.
Ducher (Antoine), pharmacien, Saint-Etienne-les-Oullières.
Dufresne, notaire, St-Georges-de-Reneins.
Dumas (Francisque), négociant, Villefranche.
Dupin (Jean), juge de paix, Monsols.
Dupont (Joanny), ancien président du Tribunal de commerce, Villefranche.
Duport, juge suppléant, Villefranche.
Duport (Emile), château de Briante, St-Lager.
Duquaire (Emmanuel), juge au Trib. civil, Villefranche.
Durand (Alexandre), Jassans.
Dutel (Vve), château de Pouilly-le-Châtel, Denicé.
Fellot (Stéphane), propriétaire, Rivolet.
Ferréol (Adrien), Présid. du Trib. civil, Villefranche.
Fleurieu (comte Xavier de), château de Laye, St-Georges-de-Reneins.
Forcrand (de), château de Gléteins, Jassans.
Galle (Léon), dir. de la *Revue du Lyonnais*, Lyon.
Gandoger, (l'abbé), Arnas.
Garbil (Stanislas), instituteur, Villefranche.
Garets (Mlle Marguerite des), le Jonchy, Blacé.
Gariod (Léon), secrétaire de la mairie, St-Georges-de-Reneins.
Garraud (René), avocat, Lyon.
Gauthier (Jean), docteur en médecine, Villefranche.
Gayot (Pascal), avocat, Villefranche.
Germain (François), comptable, Villefranche.

MM.

Giuliani (Dominique), directeur du *Réveil du Beaujolais*, Villefranche.
Givry (Philibert), 🏵, professeur au collège Claude-Bernard, Villefranche.
Gonin (Eugène), 🏵, adjoint au maire de Villefranche.
Gonin (Jean), notaire, Salles.
Griveau (Henri), Villefranche.
Grosbon (Jules), négociant, Belleville.
Guillermet (Pierre), professeur, au collège Claude-Bernard, Villefranche.
Guillin (Antoine de), la Creuze, Limas.
Guyot (Marius), docteur en médecine, Villefranche.
Héron (Philippe), docteur en médecine, Villefranche.
Houny (Rubens), professeur au collège Claude-Bernard, Villefranche.
Howiller (E.), comptable, Villefranche.
Humblot, avocat, Saint-Etienne (Loire).
Imbert, receveur de l'enrégistrement, Monsols.
Jacquemaire (Léon), pharmacien, Villefranche.
Jacquet (Joanny), négociant, Villefranche.
Jacquet (Louis), directeur de l'agriculture, Hué.
Jomard, docteur en médecine, Beaujeu.
Jomard (Louis), comptable, Villefranche.
Jugy (Casimir), 🏵, receveur municipal, Villefranche.
Kieffer (Joseph), greffier du Tribunal civil, Trévoux.
Lacroix (Emile), instituteur, Juliénas.
Lafay (Marc), notaire, Lancié.
Lagardette (Henri), Odenas.
Lançon (Lucien), curé de Beauregard.
Larochette (Claude), anc. pharmacien, Villefranche.
Lassalle (Antonin), docteur en médecine, Villefranche.
Laval (Henri), avocat, Gleizé.
Lerat (Joannès), industriel, le Gyr, Pommiers.
Lesoudier (Charles), juge au tribunal de St-Etienne.

MM.

Letellier (Gaston), docteur en médecine, Villefranche.
Lonchamp (Madame de, née de Monspey), château des Mouilles, Gleizé.
Longevialle (Louis de), chât. de Vaurenard, Gleizé,
Longin (l'abbé Emile), Beaujeu.
Lorrain (Philippe), industriel. Villefranche.
Lumière (Auguste), photographe, Lyon.
Lumière (Louis), photographe, Lyon.
Magnier (Victor), commissaire-priseur, Villefranche.
Magnin (Jean-Louis), secrétaire de la mairie, Beaujeu.
Maitre (Auguste), propriétaire, Gleizé.
Malatier (Hugues), propriétaire, Villefranche.
Malatier (Louis), propriétaire, Villefranche.
Mandy (Antoine), industriel, Fareins-les-Beauregard.
Marduel (Jacques), industriel, Villefranche.
Matray (Auguste), notaire, le Bois-d'Oingt.
Marion (Louis), procureur de la République, Villefranche.
Meaudre (Max), propriétaire, Ouilly, Gleizé.
Méhu (Eugène), architecte, Villefranche.
Mélinon (J.), comptable, Villefranche.
Métra (Michel), sculpteur, Villefranche.
Mercier (Mlle Anne), Lyon.
Mercier (Prosper), imprimeur, Villefranche.
Michaud (Claude), propriétaire, Alix.
Michaud (Pierre), maire du Perréon.
Michaut (Camille), ❁ O. chimiste, Villefranche.
Michel (Hubert), directeur du Comptoir d'escompte de Paris, Villefranche.
Missol (Léon), docteur en médecine, Villefranche.
Moniotti (François), négociant, Villefranche.
Moniotti (Pétrus), négociant, Villefranche.
Moreau (Edouard), négociant, Belleville.

MM.

Morel de Voleine (Irénée), château de Lucardière, Cogny.

Morel (Léon), négociant, Villefranche.

Morel (Louis), avoué, Villefranche.

Mourier (Henri), négociant, Villefranche.

Mulaton (François), agent de change, Paris.

Mulaton (Jean), propriétaire, Limas.

Mulsant (Benoit), négociant, Villefranche.

Perraud, professeur de viticulture, ✿, Villefranche.

Perret (F.), négociant, Belleville.

Perrière (Jacques de la), Saint-Lager.

Perrot (Paul), juge suppléant, Villefranche.

Perroud (Claude) ✱ O, ✿ I, recteur de l'Université, Toulouse.

Perroy (P.), collège de Mongré, Villefranche.

Péter (Albert), propriétaire, St-Etienne-la-Varenne.

Pitiot (Henri), notaire, Beaujeu.

Poidebard (Alexandre), Lyon.

Pontbichet, avocat, Villefranche.

Porcher (Etienne), ✿ I, inspect. primaire, Villefranche.

Prajoux (l'abbé Joseph), St-Paul-en-Cornillon.

Prothière (Eugène), ✿ I, pharmacien, Tarare.

Proton (Antonin), Beauregard.

Quantin, professeur de philosophie au collège Claude-Bernard, Villefranche.

Raymond, propriétaire, Fareins-les-Beauregard.

Raymond (Jacques), vétérinaire, Villefranche.

Revin-Veillas (Ferdinand), négociant, Villefranche.

Roche (Antoine), chât. de la Rigaudière, St-Julien.

Roche (Camille), Lyon.

Rombau (Antoine), avocat, St-Nizier-le-Désert.

Sabatier (Antoine) ✿ I, professeur agrégé à la Faculté de médecine, Lyon.

MM.

Saint-Charles (Fleury de) docteur en droit, maire de Saint-Étienne-la-Varenne.
Saint-Victor (Jean de), chât. d'Ornaison, Amplepuis.
Sanlaville (Stéphane), propriétaire, Villefranche.
Savigny-Couturier (Jean-Michel), ancien président du Tribunal de commerce, Limas.
Savigny (Philippe), Limas.
Savoye (Claudius), instituteur, Odenas.
Savoye (Philibert), instituteur, Charentay.
Seguin (Louis), juge au tribunal civil, Villefranche.
Serre, notaire, Pontcharra.
Simian (Georges), juge d'instruction, Villefranche.
Stacchini, ✠ I, principal du collège Claude-Bernard, Villefranche.
Suchet (François), négociant, Villefranche.
Talancé (Paul de), château d'Arnas.
Thinot (Jean), notaire, Anse.
Thomas (Annet), ingénieur, Villefranche.
Tournon (comte de), ✠ château de Montmelas.
Trambouze (André), propriétaire, Limas.
Varax (Paul de), Amplepuis.
Veaux, pharmacien, Villefranche.
Vermorel (Jules), propriétaire, Ville-sur-Jarnioux.
Vermorel (Victor), ✠, O, industriel, Villefranche.
Viailly (Aimé), négociant, Villefranche.
Viailly (Jules), avoué, Villefranche.
Viard (Gaston), avoué, Villefranche.
Villy (Jean), manufacturier, Amplepuis.
Walter (Désiré), maître de chapelle au collège de Mongré, Villefranche.
Zivy (Louis), professeur au collège Claude-Bernard, Villefranche.



PARTIE OFFICIELLE

SECTION DES ARTS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 JANVIER 1901.

Présidence de M. Louis DE LONGEVIALLE

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. Bernard, Berthier-Geoffray, Besançon, Bouillon, Chailly, G. de Clavière, Delpeuch, Déresse, Dupont, de Fleurieu, Gandoger, de Guillin, Laval, de Longevialle, Maître, Métra, Missol, Morel de Voleine, Quantin, Sanlaville, de Saint-Charles.

Quelques documents tirés des archives de Villefranche, concernant la chapelle de Saint-Roch à Gleizé. — Communication de M. Jean Sanlaville.

La chapelle de St-Roch à Gleizé a été élevée durant les épidémies qui désolèrent la région aux XIVe et XVe siècles — Les documents cités concernent spécialement le vœu des échevins de Villefranche fait devant le grand autel de l'église paroissiale de N.-D. des Marais à l'occasion de la peste de 1629. Les échevins promirent de restaurer la chapelle de St-Roch et de s'y rendre

processionnellement chaque année assistés du corps de ville, des religieux cordeliers et des pères de famille. Les armes de la ville furent placées à l'intérieur de la chapelle par les soins des échevins.

Une procédure de la justice de Montmelas en 1660. — Communication de M. J. Morel de Voleine.

Un meurtre fut commis en 1660 sur la paroisse de Cogny ; on ne put en découvrir les auteurs. Sur la demande de la juridiction de Montmelas, l'archevêque de Lyon envoya une lettre monitoire qui fut publiée dans les paroisses de Montmelas, Cogny, Denicé. Cette lettre enjoignait à tous ceux qui pourraient donner quelques renseignements sur ce crime d'en faire déclaration, sous peine d'excommunion. Neuf témoins déposèrent, mais aucun ne donna de renseignements précis.

Un cimetière gallo-romain à Aiguenarde, près Patural, (St-Georges-de-Reneins). — Communication de M. Besançon.

Une nouvelle découverte archéologique a été faite aujourd'hui même à St-Georges, entre la route nationale et la voie ferrée. Il s'agit de quelques cercueils gallo-romains sous dalle, mis au jour, sur le bord du chemin qui du gué de Grelonges se dirige vers les monts du Beaujolais. Ces cercueils ne renferment malheureusement que des ossements, sans mobilier funéraire. Un des corps repose sur une aire formée de grandes tuiles à rebords. Cette disposition permet de considérer le cimetière comme gallo-romain, sans qu'on puisse préciser la date des inhumations. On sait qu'une ville romaine a existé à cet endroit, car les champs voisins sont parsemés de débris de poteries et de tuiles à rebords. Lors du creusement de la tranchée du chemin de fer, on découvrit un fragment de colonne cylindrique, qui est resté depuis sur les bords du sentier qui longe la voie ferrée.

M. Morel de Voleine présente la *proclamation affichée* le 10 avril 1814, sur les murs de Villefranche, par la municipalité de la ville, à l'occasion du premier retour de Louis XVIII.

M. Chailly présente une *monographie de Chazay-*

d'Azergues, qu'il se propose, après corrections et additions, de publier.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président, L. DE LONGEVIALLE. *Le Secrétaire*, QUANTIN.

***

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 MARS 1901

Présidence M. L. DE LONGEVIALLE

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. Berthier-Geoffroy, Besançon, Bouillon, Balloffet, Déresse, Gandoger, de Longevialle, Laval, Quantin, C. Savoye, Missol.

Se sont excusés : MM. Delpeuch, Givry, Méhu, Stacchini.

Le Coteau, autrefois le Coteau beaujolais.— Communication de M. J. Prajoux.

Il est donné lecture de cette monographie par M. Besançon, au nom de M. Prajoux. A noter la description des limites du Roannais et du Beaujolais. Le Coteau se trouve sur la rive droite de la Loire, en face de Roanne, ville à laquelle il a été réuni de bonne heure par un pont. C'était une position importante à cause de sa situation à l'entrecroisement des routes de Lyon à Autun par Roanne et de Roanne à Feurs.

A l'origine, simple hameau de pêcheurs, puis port sur la Loire, paroisse en 1836; enfin commune en 1805, le Coteau est aujourd'hui un centre quelque peu industriel et un nœud de lignes ferrées importantes.

M. Besançon présente à l'assemblée le trésor de

Boistray qu'il avait déjà soumis à la Section des Sciences, le 21 février.

La séance est levée.

Le Président, L. de Longevialle. *Le Secrétaire*, Quantin.

***

SECTION DES SCIENCES

Procès-verbal de la réunion du 21 février 1901

Présidence de M. Stacchini.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. Besançon, Billiard, Carra, Déresse, Dordilly, Givry, Gandoger, Letellier, Missol, Stacchini.

S'est excusé par lettre : M. J. Balloffet.

Le puits artésien de l'usine de la Quarantaine à Villefranche. — Communication de M. Marduel.

En 1895, la Société Chazy-Mulsant et C[ie] décida la création d'un puits artésien dans un de ses établissements de teinture et retordage de filés de coton, situé rue de la Quarantaine. Les travaux furent poussés avec persévérance jusqu'à 83 mètres de profondeur. L'eau jaillit avec un débit de un mètre cube à la minute, au niveau du sol. A la suite des grandes sécheresses de 1898, le niveau commença à baisser, et, depuis 1899, il se maintient à 3 mètres au-dessous de l'orifice du puits artésien. Ce puits est le premier de son genre dans la région. Son forage a permis d'étudier la constitution géologique du sous-sol de Villefranche. Les couches de terrain traversées ont été soigneusement classées et sont conservées à l'usine de la Quarantaine.

Les cryptogames du Beaujolais. — Communication de M. l'abbé Gandoger.

Le catalogue des cryptogames du Beaujolais, présenté par M. Gandoger, renferme 1500 espèces environ. Aucun travail de ce genre n'a encore été fait pour notre région. Aussi M. le président adresse à l'auteur des félicitations pour ce travail de longue haleine, fruit de trente années de recherches et dont l'insertion sera faite en entier au *Bulletin*.

Découverte d'un trésor du IIIe siècle à Boistray, (St-Georges-de-Reneins). — Communication de M. Besançon.

Le 24 janvier 1901, un cultivateur de St-Georges-de-Reneins, M. Verchère, en creusant un fossé pour la plantation d'un arbre, au lieu de Boistray, mit au jour, d'un coup de pioche, un paquet de monnaies romaines d'argent et de potain aglutinées ensemble par l'oxydation, et un vase d'argent renfermant 4 bagues d'argent, 10 bagues d'or et un collier d'or en forme de chaîne, orné de 3 émeraudes et de 2 perles.

Les monnaies, au nombre de 500 environ, sont à l'effigie d'Auguste, d'Antonin le Pieux, de Salommé, etc..., les plus nombreuses et aussi les plus récentes, sont à l'effigie de Philippe et de Gordien. Le trésor remonte donc à la seconde moitié du IIIe siècle.

Toutes les bagues, sauf deux, sont ornées d'entailles dont quelques unes très fines; une est ornée d'un camée d'un travail plus barbare. Le collier est d'une conservation parfaite.

Tous ces bijoux sont présentés aux membres présents. Ils seront dessinés et feront l'objet d'un travail ultérieur.

La séance est levée.

Le Président. STACCHINI.

Le Secrétaire, Dr LETELLIER.

II

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dons

Ont été offerts par MM. :

Docteur A. Besançon : *Revue du Lyonnais*. Septembre - décembre 1900 ; Janvier - mars 1901.

Gandoger (Michel), son ouvrage : *Flore lyonnaise et des départements du Sud-Est*. 1 broch. in-12, Jacques Lecoffre et Cie, Paris, 1875.

Echanges

Société des Sciences naturelles de Tarare. *Bulletin*, 5e année, Octobre-décembre 1900 ; 6e année, janvier 1901.

Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire. — *Bulletin*. 26e année, nouvelle série, tome VI, Décembre 1900.

27e année, nouvelle série, tome VII, nos 1, 2. Janvier-février 1901.

Société d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, du département de la Loire. *Annales*. 2e série, tome XX, Juillet-septembre 1900 — Octobre-décembre 1900.

Société d'Emulation de l'Ain. *Annales*. 33e année, 4e cahier. Octobre-décembre 1900.

E. Dubois : Notice historique sur la ville de Pont-de-Veyle, (*suite*). — J. Tiersot : Gabriel Vicaire.

Société d'Agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. *Bulletin*.

1re année. Mai 1899 — avril 1900, 6 livraisons.

2e année, 1900, n° 1, Mai-juin ; n° 2, Juillet-août ; n° 3, Septembre-octobre ; n° 4, Novembre-décembre.

3e année 1901, n° 1, Janvier-février.

Bulletin historique du diocèse de Lyon. 2e année, n° 1, Janvier et février 1901.

G. Tricou : Fourvière et ses médailles. — Félix Desvernay : Nicolas Navarre. — J.-B. Martin : Notes d'archéologie et d'histoire lyonnaises.— L'église Saint-Bonaventure et la confrérie de ce saint.

N° 2, Mars et avril 1901.

A. Poidebard : L'église de la Charité. — Abbé Prajoux : Notes pour servir au culte de Marie dans le diocèse de Lyon. *(Suite).* -- Le concile œcuménique de Lyon (1245).

La Revue Forézienne, 11e année, 2e série, 37, 38, 39, Janvier-mars 1901.

III

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membres nouveaux

BERTHIER (Joseph), industriel, rue de Thizy, Villefranche.

BOST (Francisque), pharmacien, Villefranche.

CAILLAUD (Joannès), St-Georges-de-Reneins.

CANARD-LATOUR (François), à Rivière, St-Georges-de-Reneins.

FLEURIEU (comte Xavier DE), château de Laye, St-Georges-de-Reneins.

PONTBICHET, avocat, Villefranche.

ROCHE (Antoine), château de la Rigaudière, St-Julien-sous-Montmelas.

ROCHE Camille, 21 place Bellecour, Lyon.

ZIVY (Louis), professeur au collège Claude-Bernard, Villefranche.

Démissionnaires

Barbillon, juge de Paix, Belleville.
Berthier (Pierre), Limas.
Branciard, instituteur, Gleizé.
Carret, juge de paix, Neuville.
Cesmat, instituteur, Liergues.
Garrouste, pharmacien, Villefranche.
Lamarsalle, imprimeur, Villefranche.
Morel, notaire, Amplepuis.
Petit-Pierre, notaire, Tarare.
Sigaux, publiciste, Paris.

Sociétés correspondantes

Société des sciences naturelles de Tarare.

Société des sciences, lettres et arts du canton de Rive-de-Gier.

Société d'Agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Société Eduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.

Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Châlon.

Société d'Anthropologie de Lyon.

La Diana, Société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.

Société géologique de France, 7 rue des Grands-Augustins, Paris.

Société d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

Société d'Emulation de l'Ain, à Bourg.



LA PRÉBENDE DE JARNIOUX

(1335-1789)

(Suite)

Le fondateur nomma ensuite comme prébendier son neveu et filleul Raymond, fils de François Crottet, à charge de faire le service durant sa vie. Après son décès il désigna pour lui succéder son plus proche parent et de préférence celui qui portera son nom. Si parmi eux il ne se trouve aucun prêtre ou clerc tonsuré se destinant à entrer dans les ordres, c'est son autre neveu Henri Crottet ou les siens qui est chargé de faire telle nomination que bon lui semblera, en choisissant toutefois de préférence des enfants de Dimanche, Claudine ou Benoîte Crottet ou de Philiberte Soldat, nièces du fondateur.

Cet acte est passé à Jarnioux, en la maison d'habitation de Raymond Crottet appelée « Chez Paccot », en présence de messire Antoine Duvouldy, prêtre, curé de Cogny et archiprêtre d'Anse, de messire

Philippe Roussy, prêtre, curé de Lucenay, de messire Pierre Seignerin, curé de Denicé (1).

A Raymond Crottet succéda en 1655, Monsieur Louis Germain, chapelain perpétuel de l'ancienne communauté de l'église de Paris et curé de Brasseuse, au diocèse de Senlis. Les lettres de provision par lesquelles Claude de Ménardeau (2) alors seigneur

(1) Cette prébende secondaire fondée en l'église Ste-Catherine de Jarnioux et désignée communément sous le nom de « prébende des Crottet » donna lieu, peu après la mort de son fondateur, à une série de procès entre Raymond Crottet, 2[me] du nom, curé de Ville-sur-Jarnioux, comme son homonyme, et messire Florentin Fagot, clerc tonsuré du diocèse de Lyon. Par sentence rendue le 28 août 1664, la sénéchaussée de Lyon maintint ce dernier dans la possession de la prébende en litige. Mais Raymond Crottet ayant porté la cause en appel devant le Parlement de Paris, y fit condamner son adversaire et obtint, par arrêt du 15 juin 1668, d'être pourvu de ce bénéfice. Le collateur en était alors Henri Crottet.

A Raymond Crottet succéda messire Jean Sandrin, prêtre, curé de Chambost, lequel fut pourvu le 7 mars 1726 par Raymond Germain, habitant de Jarnioux, fils et héritier de feu Claudine Crottet, fille elle-même et héritière de feu Henri Crottet ci-dessus nommé.

En 1790, le collateur de cette prébende était Jean-Emerand Lapicotière, habitant de Jarnioux, en sa qualité de fils et héritier de Françoise Germain et d'autre Jean Emerand Lapicotière. La susdite Françoise Germain était fille et héritière de Raymond Germain et de Pierrette Greppo; ledit Raymond Germain, fils et héritier d'autre Raymond Germain et de Claudine Arnaud, et ce dernier Raymond Germain, fils et héritier de Dimanche Claudine Crottet, qui était fille et héritière de Henri Crottet dénommé dans la susdite fondation (*Arch. de Jarnioux*).

Il y eut toute une dynastie de Crottet qui occupa la cure de Ville au XVII[e] siècle. M. l'abbé Vachet (*Les paroisses du diocèse de Lyon*, p. 510) en cite trois du prénom de Raymond : le premier pourvu le 5 février 1610 (?), le second pourvu en 1655 par la résignation de Jacques Jobard, et le troisième le 10 juillet 1687.

(2) Claude de Ménardeau devint seigneur de Jarnioux par le mariage qu'il contracta le 3 juin 1640 avec Catherine Henry, fille unique de François Henry et de Marie Gabiano et dernière héritière de cette maison. Claude de Menardeau, sgr. de Champré, conseiller au parlement de Paris, puis contrôleur général des finances, était fils de Claude Ménardeau et de Geneviève de

de Jarnioux, lui octroie le bénéfice de la prébende. sont datées du 25 septembre et les lettres de confirmation de ce choix par l'archevéché de Lyon, du 14 octobre de la même année. Il en prit possession le 6 novembre en la personne de Jacques Michallon, marchand de Villefranche, son fondé de pouvoir.

Le 8 octobre précédent, par devant ledit Jacques Michallon, représentant messire Louis-Germain-François Bayard, procureur des RR. PP. Cordeliers de Villefranche et Gaspard Dupuis, sieur de Bauchet, lieutenant civil et criminel de la juridiction de Jarnioux, inventaire fut dressé des papiers et documents de la prébende. Les 31 numéros relevés dans cette énumération ne nous laissent que le regret de leur irréparable disparition.

En 1657, Monseigneur Camille de Neufville, archevêque de Lyon, au cours d'une tournée pastorale, s'arrête dans la paroisse de Ville-sur-Jarnioux, et, dans le procès-verbal (1) de sa visite, fait à notre prébende la courte allusion que voici: « Il y a longtemps qu'on a bâti dans le bas bourg dudit Jarniost une chapelle dédiée à Sainte Catherine où il y a deux fondations dépendant du seigneur, lesquelles peuvent valoir 400 livres environ pour deux messes par

---

Saule et veuf de Marie de La Tour Saint Vidal, baronne de Digoine.

Catherine Henry était veuve de François Ferrier, lieutenant général d'artillerie, conseiller du roi en ses conseils privés et d'état. C'est à elle que, sous le nom de Madame de Champré, Taillemant des Réaulx consacre son historiette CCXII. Elle aurait été l'héroïne d'aventures passablement scabreuses, à en croire le récit de cet auteur qui, en guise d'excuse, nous dépeint Ménardeau-Champré, au moment de son mariage, comme « riche, âgé de cinquante ans, petit et de fort mauvaise mine ».

Les Ménardeau étaient une ancienne famille de Bretagne dont La Chesnaye-des-Bois a donné la généalogie.

(1) *Archives départementales du Rhône.*

semaine. Un sieur Germain de Paris en est pourvu. Depuis, il fait faire le service par le curé. De plus, il y a une troisième fondation faite il y a douze ans par M. Raymond Crottet, qui peut valoir 50 livres environ, de vignes pour une messe par semaine. Henri Crottet est patron et Raymond Fagot prébendier qui y fait faire le service. Un cimetière clos dont on se sert existe autour de cette chapelle où repose ordinairement le Saint Sacrement ».



CHATEAU DE JARNIOUX, chapelle et 2me cour
(Cliché Berthier- Geoffray)

Un an après, le couvert du chœur de la chapelle menace ruine, la pluie et les intempéries y ont libre cours et l'édifice est en voie de s'effondrer s'il n'y est pourvu promptement. Les sieurs Bayard, procureur d'office de Jarnioux et Jacques Michallon, marchand de Villefranche au nom de Louis Germain, s'émeuvent de la situation et comparaissent par devant Gaspard Dupuis, sieur de Bauchet, notaire royal et lieutenant en la juridiction de Jarnioux. Ce dernier, par ordonnance du 15 juin 1658, commet Charles Salut et

Antoine Salut maçon et charpentier de Jarnioux, pour visiter les lieux et faire un rapport sur l'état de choses existant. Le surlendemain 17 juin, ces derniers rendent compte de leur mission et dressent tout un devis de réparations urgentes à exécuter. Le 18 juin, Gaspard Dupuis rend une ordonnance prescrivant que le rapport des susdits experts sera publié par Jacques Fay, sergent, pour que de suite l'entreprise des travaux soit attribuée à celui qui fera les meilleures conditions. Finalement l'adjudication reste à Pierre Berthin charpentier.

Le 29 octobre 1685, Louis Germain, en la personne de messire Jean Marcy, prêtre vicaire de Ville-sur-Jarnioux, son fondé de pouvoir, est mis en possession d'une autre prébende ou commission de messes fondée en la chapelle Saint Benoit de Ville-sur-Jarnioux. Enfin le 19 mars 1699 il signa un accord avec le seigneur de Jarnioux qui était alors Gratien de Ménardeau (1).

De cet accord il résulte que « ledit sieur Germain et ses successeurs à perpétuité, seront tenus de dire ou faire dire et célébrer en la chapelle Sainte Catherine de Jarnieu, tous les dimanches et fêtes de l'année, à commencer du 5 avril prochain, toutes les messes de fondation faites en icelle chapelle au lieu de les dire et faire dire les jours qu'elles ont coutume de l'être et aux mêmes intentions...., seront en outre tenus de dire ou faire dire... une autre messe basse toutes les semaines de l'année, le jour ouvrable

(1) Gratien de Ménardeau, fils de Claude de Ménardeau et de Catherine Henry, épouse le 19 juillet 1701 Andrée de La Garde veuve de Philippe Le Fèvre. Il mourut sans postérité et laissa Jarnioux à sa sœur et héritière Renée de Ménardeau, veuve du marquis de Lostanges-Beduer. (P. de Varax : *La Seigneurie de Jarnioux*, p. 39).

qu'ils désireront et choisiront et ce à l'intention et pour les âmes tant des seigneurs dudit Jarnieu que des autres bienfaiteurs de ladite chapelle et du sieur Germain... Auxquels chapelains, à cause du changement des jours de la célébration desdites messes et afin qu'ils aient leur logement audi Jarnieu pour y pouvoir plus commodément demeurer... ledit seigneur a libéralement et gratuitement délaissé une maison lui appartenant appelée maison Pacot, sise proche le château pour en jouir et disposer par lesdits chapelains en toute propriété. Moyennant quoi, celle qui est presque en ruine et abattue appartiendra audit seigneur de Jarnieu et ses successeurs... et ledit sieur Germain a par les présentes déchargé ledit seigneur de Jarnieu des cent livres de rente au principal de ladite somme de 2.000 livres qu'il lui doit et icelui seigneur de Jarnieu, tant pour lui que pour ses successeurs en ladite seigneurie, s'oblige à délivrer aux sieurs chapelains, chaque année, au jour de Saint Martin d'hiver, la quantité de 60 bichets de froment... et afin que ces présentes soient notoires... il en sera fait mention sur une épitaphe de pierre dure qui sera posée en ladite chapelle en tel lieu éminent que choisira le sieur Germain pour y rester à perpétuité... ».

Cet accord devait être un des derniers actes de la prébende de Louis Germain. Le 22 décembre suivant étant tombé gravement malade à Brasseuse sa paroisse, il dictait un long testament dans lequel son église de Sainte Catherine de Jarnioux n'est pas oubliée.

Il y déclare « qu'il lui reste dû par M. de Ménardeau sgr. de Champré et Jarnieu, la somme de 1144 livres 11 sols, suivant sa promesse du 1er mai 1699, laquel le somme il prie ledit sieur Ménardeau d'employer

à faire dire et célébrer un service solennel dans l'église et chapelle de Sainte Catherine de Jarnieu, comme aussi il soit célébré un même service solennel le jour anniversaire de son décès en la même chapelle et que, pendant l'année de son décès, il soit célébré une messe chaque semaine en ladite chapelle par celui qui sera nommé par ledit sieur Ménardeau; de plus, veut être célébrée en ladite église Sainte Catherine une messe toutes les semaines pendant l'année de son décès par le père Marsinios (Martinien?), ermite du mont Saint-Abraham du lieu de Jarnieu; la distribution desdites messes et services contenus dans le présent article sera prise sur la somme de 1144 livres 11 sols après que le surplus de ladite somme sera employé savoir: moitié aux ornements et réparations de la chapelle Sainte Catherine de Jarnieu et moitié distribué par ledit sieur Ménardeau aux pauvres dudit Jarnieu, paroisse de Ville, diocèse de Lyon ».

Le 9 décembre suivant Louis Germain mourait à brasseuse et y était inhumé.

De suite après son décès, messire Gratien de Ménardeau faisait choix pour lui succéder du Révérend Père Nicolas Briet, ermite de Saint-Abraham à Ville-sur-Jarnioux et prêtre du diocèse de Lyon, généralement désigné sous le nom de père Martinien. Ses lettres de nomination sont datées de Paris du 21 décembre 1699, elles le pourvoient tant de la prébende des seigneurs de Jarnioux que de celle fondée par feu Benoit Mecme dit Garon, dont Gratien de Ménardeau avait la collation comme principal recteur du luminaire.

Le 31 décembre de la même année, le P. Martinien prit officiellement possession de son bénéfice, après en avoir requis le notaire-greffier dudit Jarnioux et



Entrée du Chateau de Jarnioux.
(Cliché Berthier-Geoffray)

en présence « de messire Sébastien Athénas procureur fiscal dudit Jarniost, de honnête François Desplaces marchand boucher dudit lieu, de sieur Joseph Maréchal marchand, de sieur J.-B. Poulet aussi marchand y habitant ainsi que Louis Desplaces ».

Le 10 novembre 1700 intervint un échange entre Gratien de Ménardeau et Nicolas Briet. Ce dernier fait abandon des 60 bichets de blé-froment que les seigneurs de Jarnioux se sont obligés de payer annuellement aux prébendiers, comme nous l'avons vu précédemment par l'acte intervenu le 19 mars 1699 entre Louis Germain et Gratien de Ménardeau, et, moyennant cet abandon, le seigneur de Jarnioux cède à Nicolas Briet et à ses successeurs : 1° « Une terre sise en la paroisse de Jarnioux de la contenance de 60 bichets de semailles ou environ, laquelle est près de la chapelle Saint Roch, joignant le chemin de ladite chapelle Saint Roch à Saint-Clair de vent, la terre de la prébende Garon de matin, la terre des héritiers le Roux et de Biolay de soir, et le chemin tendant le cossé audit Saint-Clair de bise » ; 2° « Un petit jardin sis en ladite paroisse au bourg de Jarnioux joignant la maison Pacot appartenant présentement à ladite prébende de Sainte Catherine de vent, la place [des halles] appartenant audit seigneur de bise, le verger dudit seigneur de matin, et le jardin des héritiers Corsant de soir et de vent.»

L'acte est passé en présence de « maître Jean de Houdraille notaire et greffier dudit Jarnieux et Antoine Carrat huissier ordinaire, aussi de Jarnieux, demeurant à Liergues ».

Le 13 janvier 1701 Nicolas Briet d'une part et Jean Greppo laboureur habitant Pouilly-le-Monial, fermier d'une partie des fonds de la prébende d'autre part, craignant que le mauvais état des biens qui leur sont

confiés ne puisse leur être imputé, décident de faire procéder à la visite de ces immeubles et commettent à cet effet Jean Corsant charpentier de Ville-sur-Jarnioux âgé d'environ 63 ans et Philibert Biolay dit Grand-Fleury marchand tailleur de pierre habitant Theizé, âgé de 40 ans. Les experts visitent une maison dépendant desdites prébendes située au lieu de Grave près la maison dudit Greppo et constatent que les murailles en sont avariées, les portes et fenêtres en fort mauvais état, sans verrous ni serrures, les planchers troués, la cheminée tombée, le couvert vieux et caduc ; le jardin est déclos en partie. Ils visitent ensuite une vigne de 20 hommées située audit lieu de Grave et dépendant des mêmes prébendes. Ils y observent que la terre est tombée dans le bas, que le quart des ceps manque et que le milieu de la vigne est encombré par un tas de pierre. Ils se transportent enfin dans le pré situé au bas de la même vigne et trouvent qu'il serait bon d'y arracher huit vieux saules qui lui portent préjudice et qu'il serait nécessaire d'en planter de nouveaux le long de la rivière du côté du vent.

Le 28 janvier 1701 Nicolas Briet procède à la vente de ces trois immeubles ci-dessus désignés et l'acquéreur en est précisément ce Jean Greppo qui en est présentement locataire. L'aliénation est conclue moyennant la pension annuelle, perpétuelle et non rachetable de 90 livres que l'acquéreur promet de payer audit vendeur et à ses successeurs à chaque fête Saint Martin d'hiver. Claude Faure marchand de Saint-Clément-sous-Valsonne intervient comme fondé de pouvoir de messire Gratien de Ménardeau à la vente passée en présence de J.-B. Canot, capitaine châtelain de Jarnioux, habitant du Bois, de Jean de Hondreuille notaire et greffier de Jarnioux, de frère

Jean Bernard ermite de Saint-Abraham et de Antoine Greppo vigneron de Pouilly, frère de l'acquéreur.

A cette même date de 1701, nous trouvons la note suivante: « En 1701 s'est rebâti le clocher de la paroisse de Jarnioux, ayant été mis au rabais le dimanche après la messe du Saint Esprit, en présence du peuple assemblé, ledit Berthier habitant dudit lieu en a été le préfacteur moyennant la somme de 1,700 livres qui lui a été promise pour rétablir ledit clocher et pour la fonte d'une seconde cloche, outre que les habitants ont fourni 60 livres de métaux et 90 livres pour bonifier ladite cloche. On a remarqué que ledit clocher datait de plus de 500 ans. En foi de quoi que l'on se le rappelle je l'ai inscrit ci-dessus pour servir à la mémoire des temps. Signé: Crottet, curé de la paroisse de Jarnioux ».

Nous croyons ici qu'il s'agit non du clocher de notre chapelle de Jarnioux, mais de celui de l'église de Ville-sur-Jarnioux. Ce dernier en effet porte les armes des Ménardeau ce qui constitue plus qu'une présomption en faveur de sa construction durant le passage de cette famille à Jarnioux, soit de 1640 à 1717; de plus la fondation de l'église de Jarnioux est postérieure de plus d'un siècle à l'époque qui est assignée ici à la construction du clocher primitif de Ville; enfin Crottet en faisant suivre sa signature de la mention de « curé de Jarnioux » alors que nous savons pertinemment qu'il était curé de Ville-sur-Jarnioux nous apporte une preuve de plus de la fréquente confusion qui était faite entre les deux localités.

Deux autres actes intéressent encore la prébende de Nicolas Briet. Le premier, du 13 janvier 1710 est une

cession ou remise d'arrérages de pensions, servis, laods, mi-laods et autres droits seigneuriaux faite à Gratien de Ménardeau par ledit prébendier et par Françoise de Houdreüille femme de Pierre Hugand vigneron de Jarnioux héritière de feu Jean de Houdreuille son père, celle-ci fermière et celui-là propriétaire de la rente noble pourvue de ces droits. Le deuxième du 10 novembre 1710 est une location de droits analogues dus à la prébende faite par Nicolas Briet à Antoine des Roches marchand de Pouilly-le-Monial, à Fleury des Roches prêtre et à Jacques des Roches aussi marchand de Pouilly, tous deux fils dudit Antoine.

Le 13 janvier 1711 messire Nicolas Briet, « de son bon gré et, attendu sa vieillesse et indisposition à faire le service divin, conformément aux fondations de ladite chapelle, fait démission de ladite prébende et bénéfice entre les mains de messire Gratien de Ménardeau » et ce dernier, à la même date, « pourvoit donne et confère à M. Fleury Deroche, prêtre du diocèse de Lyon demeurant à Jarnioux ci-présent et acceptant ladite prébende et chapelle de Sainte Catherine de Jarnioux...

« Ensuite de quoi, messire Fleury Deroche ayant remontré ce que dessus à messire Raymond Crottet, prêtre curé de la paroisse de Jarnioux ci-présent, l'a requis de le vouloir mettre en possession de ladite prébende, à laquelle réquisition accédant ledit messire Crottet, a, de gré, icelui messire Deroche, titulaire nouvellement mené et conduit, accompagné de messire Briet et dudit seigneur collateur, en présence des notaires et témoins, jusque dans la chapelle, où, après avoir fait sonner la cloche, pris de l'eau bénite et s'être mis à genoux devant l'autel principal de ladite chapelle, adoré

Dieu et lui avoir rendu grâces, a mis, par ces présentes, ledit messire Deroche en la vraie réelle et corporelle possession de ladite chapelle et prébende...

« Fait et passé au bourg de Jarnioux en présence de messire Gaspard Girard prêtre curé de Cogny, de sieur J.-B. Calemard, maître chirurgien demeurant à Blacé, de Pierre de La Grèle Choulier commissaire à terrier demeurant à Jarnioux, témoins qui ont signé avec le notaire : Calemard notaire royal et apostolique ».

Le 5 octobre 1719 Monseigneur François-Paul de Neuville de Villeroy archevèque de Lyon, en tournée pastorale, passait à Jarnioux et procédait à la visite de la chapelle. Le procès-verbal de cette inspection est conservé aux archives départementales du Rhône et nous en extrayons le passage suivant qui nous intéresse :

« Nous avons trouvé M. Deroche prêtre du diocèse, prébendier, lequel nous a conduit à l'église de Jarnioux et y avons trouvé comme il est porté aux articles suivants : un calice, un custode pour les malades, un ciboire, des pains à chanter en suffisante quantité, un tabernacle doré acheté des Capucins par Madame de Jarnieux, fermant à clé, une lampe mais ne brûlant pas, pas de reliques, le grand autel sous l'invocation de Sainte Catherine, consacré, sans marbre, les nappes en bon état, pas de tapis, un dais, plusieurs croix, huit chandeliers, assez de cierges, un éteignoir, un missel avec indices. La Dédicace se célèbre au jour ordinaire, il y a un bon coussin, un canon, un évangile de Saint Jean, la balustrade de communion est propre, les nappes aussi, il y a une clochette, des burettes, pas de piscines du sanctuaire, (il faut acheter

d'autres vaisseaux pour les saintes huiles), une armoire en bon état.

« Le cimetière est clos, l'entrée en est fermée, il n'a point de chemin et une seule porte. Il se tient quatre foires et marchés. On y danse. Le cimetière a une croix et quatre cabarets en sont voisins. Il n'y a point de fonts baptismaux et pas de chapelles. Le clocher est bien et renferme deux cloches. Il n'y a point de graduel et un psautier. Les gros murs de la nef sont bons, la couverture aussi, le plafont est lambrissé, les vitres sont en état. Il n'y a point d'antiphonaire, un processionnal, un rituel romain, pas de chaire, des armes et des vitres, pas de sépulture gâtant le pavé, le pavé est bon, les portes ferment. Il y a un confessionnal, pas de sièges ni de bancs, pas d'autels indécents. Pas de sacristie, une armoire, des ornements blanc, rouge, vert, violet, noir, pas de chappe, des amicts, des ceintures, un surplis, un bonnet, une croix processionnelle, une bannière, un encensoir, une navette, une croix d'extrême-onction, un bénitier portatif, un aspersoir.

« Fondations : Une prébende de 400 livres, pas de confrérie, des quêtes de religieux qui accablent. Le Saint Sacrement réside dans l'église. Il n'y a pas de registres de baptêmes, mariages et inhumations. On ne connaît pas de titres et de papiers, pas de coffre, pas de comptes, pas de dettes, pas de lanterne pour accompagner le Saint Sacrement, pas de soutanes sans manche. Le curé et le vicaire marchent en justeaucorps. Pas de curé, un prébendier : le sieur Desroches. Vicaire : le sieur Desroches. Pas de domestique, ni de jeune servante. Patron de l'église : Sainte Catherine. Décimateur : l'abbé d'Ainay. Pas d'ecclésiastiques. Habits et soutanes : habits courts ; résidence actuelle effective ; peu d'instruction. Il y a

des conférences ecclésiastiques. Communiants : sept cents (1). Il y a inimitié entre le curé et les paroissiens. Pas de scandale. On ne fait le catéchisme qu'en carême. Les enfants interrogés ont répondu. Seigneurs : Les héritiers Ménardeau ; pas de fabricien ni de maître d'école, une sage-femme. Le presbytère est logeable. Ordre : Qu'on renouvelle les ampoules des saintes huiles. »

Le 8 février 1716, messire Fleury Deroche obtient de M. de Ménardeau la cessation du droit de directe, laods, cens et milaods qui étaient imposés par les terriers de la seigneurie de Jarnioux sur la terre appelée des Condamines appartenant à la prébende et le 11 décembre 1720, il loue cette même terre par bail emphytéotique pour la somme annuelle de cent livres à dix cultivateurs de Ville-sur-Jarnioux, savoir : honnêtes Louis Dugelay, Raymond Gerfand, Jean Bigot, Pierre Chervet, Antoinette Clergeon veuve de Florentin-Guiot Bogat, Jean Chermette, David Veran, Charles Dubot, Jean Giraudet, Jean Dugelay, Louis Perret, tous vignerons et habitants de la paroisse.

La dernière fondation faite en notre prébende et dont nous ayons retrouvé trace est du 20 décembre de cette même année 1720. L'auteur en est messire Etienne Gallet greffier habitant de Jarnioux.

« Etant porté de dévotion, il aurait fait bâtir et construire depuis peu dans la chapelle Sainte Catherine dudit Jarniost appartenant au seigneur dudit lieu, une petite chapelle du côté du vent pour l'em-

(1) Il est évident que ce dernier détail s'entend de l'ensemble de la paroisse de Ville (Jarnioux compris). D'ailleurs bien qu'une autre feuille soit exclusivement consacrée à Ville, plusieurs articles de l'énumération faite dans ce procès-verbal empiètent sur ce qui concerne cette paroisse.

bellissement d'icelle et pour rendre celui-ci uniforme au côté de bise et faire face à une autre petite chapelle qu'il a, sans toutefois rien détériorer et sans entendre empiéter sur les droits desdits seigneurs de Jarniost tant présents qu'à venir... laquelle chapelle ainsi construite par ledit M. Gallet étant ornée d'un autel à tombeau, peint en marbre, un tableau et deux images en relief, une de Saint Etienne, l'autre de Saint Eloy, d'un marbre, de nappes et autres ornements nécessaires pour y pouvoir dire et célébrer le Saint Sacrifice de la messe et ayant obtenu de Mgr. l'archevêque de Lyon la permission de faire bénir ladite chapelle, elle aurait été donnée à messire Fleury Deroche, prêtre, prébendier et chapelain de la chapelle Sainte Catherine de Jarniost, lequel ayant fait ce jourd'hui la bénédiction de ladite chapelle, ledit messire Gallet fonde et dote deux messes basses pour être célébrées à perpétuité dans la chapelle nouvellement par lui construite. Lequel office sera célébré par messire Fleury Deroche prébendier susdit ci-présent et acceptant et par ses successeurs, le 24 janvier pour l'âme de feu Jean Verne son bienfaiteur et le 3 août fête de l'Invention de Saint Etienne patron du s[r] Gallet; pour lesquels il sera payé annuellement et perpétuellement à messire Deroche et à ses successeurs, vingt sols à une chacune fête de Saint Martin d'hiver... et d'autant que messire Gallet a fait plusieurs autres réparations, soit au chœur de ladite chapelle, aux lambris, ainsi qu'au clocher, en considération desquelles il a requis messire Deroche de lui concéder la faculté d'établir un banc dans ladite chapelle en dessous de l'arcade entre celui du sieur Guichard et de la demoiselle Versad son épouse, à l'endroit où étaient ci-devant les balustres; ledit messire Deroche attendu l'offre faite par le requérant

de payer pour ladite place et droit de banc au luminaire de la chapelle et pour ses réparations dix sols de pension, a accordé audit Gallet et aux siens d'établir ledit banc, sous le bon plaisir des seigneurs de Jarniost... »

Fleury Deroche meurt en août 1742 et le sieur Jean-Marie Sandrin (1) est alors nommé prébendier. Son premier acte d'administration fut d'introduire une instance pour faire annuler le bail emphitéotique consenti par son prédécesseur en 1720. De nombreuses pièces de procédure font foi de l'activité que déploya notre prébendier en cette affaire. La dernière en date que nous ayons retrouvée est du 31 mars 1746 mais nous ignorons l'issue qui fut donnée à ce différent.

En 1752 Jean-Marie Sandrin figure au conseil de famille de Louis de Lostanges avec la qualité de chapelain de Sainte Catherine de Jarnioux.

A partir de cette date nous manquons totalement de documents officiels touchant notre prébende. Les almanachs de Lyon où nous puisons les seuls renseignements que nous ayons trouvés sur cette époque mentionnent encore en 1757 messire Sandrin comme chapelain et à partir de 1763 jusqu'à 1790 messire Perrin et comme desservant de 1763 à 1773 messire Iboz. C'est sous leur ministère qu'eut lieu en 1772 la visite pastorale de Monseigneur Malvin de Montazet.

La modeste chapelle de Jarnioux n'a pas l'honneur de figurer au procès-verbal de cette tournée sous

(1) Bien qu'il soit difficile d'établir positivement l'état-civil de notre prébendier Jean-Marie-Sandrin, nous pensons que c'est le même personnage que Jean Marie Sandrin prêtre du diocèse de Lyon fils de Pierre Sandrin marchand de Saint-Cyr-le-Chatoux et de Charlotte Batailly. (*Archives de Jarnioux*). La tradition locale veut qu'il fut assassiné au hameau de Laye (Jarnioux).

un article spécial, mais au paragraphe qui concerne Ville nous trouvons la parenthèse suivante:

« Parmi les chapelles situées dans cette paroisse est celle placée sous le vocable de Sainte Catherine de Jarnioux. Il est ordonné que les murs en seront consolidés, les lambris réparés ainsi que la voute, les trois ornements seront refaits à neuf n'étant pas susceptibles de réparation, le calice et la patène seront redorés dans leur intérieur, on se procurera d'autres linges tels que nappes, amicts, aubes, purificatoires, corporaux. Les murs et le couvert de la sacristie menaçant d'une ruine prochaine, on se pourvoira d'en faire une autre ».

A peine ces ruines étaient-elles relevées qu'un coup plus grave que toutes les atteintes du temps vint être porté à notre prébende par la loi du 12 juillet 1790 qui, sous le titre de constitution civile du clergé, supprimait tous les titres, offices et bénéfices religieux. Conformément au décret de la Convention sur la vente des biens d'église, comme biens nationaux, les fonds appartenant à la prébende de Jarnioux et la chapelle Sainte Catherine furent mis en vente.

Gabriel de Clavière nominateur et collateur de cette prébende en qualité de seigneur de Jarnioux essaya alors d'un moyen dilatoire qui n'eut d'autre effet que de retarder l'exécution du décret de 1790. Il adressa le 24 janvier 1791 au Directoire du département de Rhône-et-Loire un mémoire pour protester contre cette aliénation, soutenant que ladite prébende et les biens en dépendant étaient la propriété privée des seigneurs de Jarnioux et comme tels devaient bénéficier de l'article 22 du titre 1er de la constitution civile du clergé, article portant que « tous les titres et fondations de pleine collation laïcale. pour les chapelles desservies par un chapelain à la disposition du pro-

priétaire, doivent être conservées. » Ladite pétition était appuyée par une série de pièces et d'actes essayant de donner le caractère de propriété privée à la prébende. Tout le dossier fut renvoyé le jour même de sa réception au Directoire du district de Villefranche avec mission de faire un rapport sur la question.

Le 12 février 1791 ce rapport est remis au Directoire et, le procureur syndic ayant été entendu, le Directoire, « considérant que la chapelle Sainte Catherine a toujours été regardée comme une espèce de succursale qui avait pour objet l'utilité publique plutôt que la commodité particulière du ci-devant seigneur ; considérant qu'elle était tellement regardée comme église commune aux habitants de Jarnioux, que la plupart d'entre eux y ont des bancs et même de petites chapelles dans l'intérieur ; considérant que le sieur de Clavière, comme représentant les ci-devant seigneurs de Jarnioux paraît bien être le collateur ou nominateur de cette chapelle, mais qu'il ne justifie en aucune manière que ce soient ses auteurs qui l'aient fondée en donnant les fonds qui servent à sa dotation... considérant que la chapelle Sainte Catherine est de simple fondation laïcale, qu'elle n'est point desservie dans l'enceinte du château par un chapelain à la seule disposition du demandeur et qu'elle n'est point établie pour l'usage particulier de sa maison, puisque, outre la notorité publique sur ce fait, il convient dans son mémoire qu'il a une autre chapelle dans l'enceinte de ses bâtiments ; qu'elle n'a point non plus été fondée pour subvenir à l'éducation des pauvres enfants des familles des fondateurs, seul cas où ces sortes de biens soient exceptés par le décret du 12 juillet dernier de la vente des biens nationaux... a délibéré et est d'avis qu'il n'y a pas lieu à délibérer

sur la revendication ici faite ; en conséquence que les biens servant de dotation à la chapelle Sainte Catherine doivent être vendus, sauf à conserver cette chapelle si elle est reconnue nécessaire et à faire acquitter les fondations aux frais de l'Etat. »

Le 19 mars 1791, le Directoire du département de Rhône-et-Loire, ouï le procureur général syndic en ses conclusions, arrête que le ci-devant seigneur est débouté de sa demande et qu'il sera passé outre à la vente des biens dont il s'agit comme devant faire partie des domaines nationaux, sauf à conserver la chapelle et à faire acquitter les fondations par l'Etat, s'il est ainsi décidé par la suite.

Gabriel de Clavière ne se tint pas pour battu et, le 19 avril 1791, il adressa un nouveau mémoire au Directoire du département. Il y résume les faits ci-dessus portés et en appelle par devant le Corps législatif du jugement rendu, se basant sur ce que, d'après l'article 25 de la constitution civile du clergé, le département, au lieu de juger devait simplement donner son avis, ainsi que l'évêque et que c'est par le Corps législatif, qu'il devait être statué sur la conservation ou le remplacement de la chapelle.

Le 13 mai 1791 le Directoire fit justice de cette prétention, considérant que l'article ici invoqué du décret du 24 août 1790 n'avait pas son application dans la question. Gabriel de Clavière, quoique la cause fut bien difficilement défendable, s'apprêtait à soutenir ses prétentions devant le pouvoir législatif, lorsqu'emporté lui-même par la tourmente politique, emprisonné à Villefranche et à la veille de périr révolutionnairement, il ne dût d'échapper à l'échafaud qu'à la pétition de ses concitoyens de Jarnioux et de Ville-sur-Jarnioux.

Pendant ce temps, les diverses propriétés dont se

composait le patrimoine des prébendes subissaient le sort commun des biens nationaux et affrontaient le feu des enchères le 28 mai 1791, suivant l'ordre où elles avaient été inscrites au procès-verbal dressé le 13 décembre 1790.

Une vigne de 2 bicherées trois quarts estimée 308 livres et une autre de 2 bicherées un huitième estimée 330 livres furent adjugées pour la somme de 2,150 livres aux trois frères Jean-Pierre Berthier habitant Pommiers, Philibert Berthier, épicier, habitant Lyon, rue Ecorche-Bœuf paroisse Saint-Nizier, et Claude Berthier vinaigrier à Trévoux. Ces deux vignes appartenaient à la première prébende de N. D. de Pitié. Les mêmes frères Berthier furent acquéreurs moyennant 2,250 livres du cinquième lot composé d'une vigne de 2 bicherées trois quarts estimée 570 livres et appartenant à la prébende Sainte Catherine ;

Le 2[e] lot, estimé 330 livres et composé d'un bâtiment, fut adjugé pour 1,550 livres, à Blaise Billet habitant Ville-sur-Jarnioux;

Le 3[e] lot, composé d'un pré de 4 bicherées trois quarts estimé 1,350 livres 3 sols et d'une vigne de 25 bicherées estimée 4,125 livres, fut adjugé à Jean-Claude Oudan, marchand, demeurant à Villefranche, et propriétaire à Saint-Laurent-d'Oingt, pour 18,000 livres;

Le 4[e] lot composé d'une vigne de 1 bicherée un dixième estimée 314 livres 12 sols, fut adjugé à Claude Versailleux, maire, et à Claude Vérand, habitant tous deux Ville-sur-Jarnioux, pour 375 livres. Ces trois derniers lots formaient l'apanage de la seconde prébende de Notre-Dame de Pitié ;

Le 6[e] lot, composé d'une maison (1) et un jardin

---

(1) Cette maison que nous avons tout lieu de croire être la même que celle anciennement désignée sous le nom de *Maison Pacot*,

contenant un tiers de bicherée estimé 850 livres, fut adjugé à Claude Melay habitant de Jarnioux pour 1,050 livres ;

Le 7e lot, composé d'une vigne de 3 bicherées cinq douzièmes estimé 616 livres, fut adjugé à Pierre Baugat de Ville-sur-Jarnioux pour 1,500 livres ;

Le 8e lot, composé d'une vigne d'une contenance d'une bicherée treize seizièmes et estimé 297 livres, fut adjugé à Pierre Yvernay habitant Jarnioux pour 1,000 livres ;

Le 9e lot, composé d'une vigne d'une bicherée un tiers estimé 287 livres, fut adjugé à Claude Biolay habitant de Ville-sur-Jarnioux pour 1,500 livres;

Le 10e lot, composé d'un jardin d'un huitième de bicherée estimé 22 livres, fut adjugé pour 200 livres à Etienne Vermorel habitant Ville-sur-Jarnioux ;

Le 11e lot, composé d'une vigne située à Theizé, de cinq bicherées deux tiers estimée 996 livres 11 sols ; d'un pré aussi à Theizé de deux bicherées et demie estimé 440 livres, d'une maison ou hangar aussi à Theizé, estimé 137 livres, d'une terre d'un huitième de bicherée estimée 22 livres, fut adjugé à Pierre et Antoine Bedin père et fils à Saint-Just-d'Avray, pour 8,805 livres. Ces sept derniers lots étaient formés de biens appartenant à la prébende Sainte Catherine.

Le total de ces ventes produisit une somme de 36,230 livres.

Ainsi prit fin, après quatre siècles et demi d'exis-

---

fut revendue le 22 décembre 1808 par Glaude Melay à Etienne Plassin, propriétaire demeurant à Villefranche, au prix de 1,500 livres (Me Plasse, notaire à Villefranche).

Le 3 août 1818, Etienne Plassin la revendit à Benoit Lapicotière. Charlotte Satruc de Planhol, veuve de Gabrielle de Clavière, la racheta à Benoit Lapicotière et ses héritiers en firent don à la fabrique de Jarnioux lors de l'érection de cette localité en paroisse en 1853. Elle sert depuis lors de presbytère.

tence, une institution que le moyen-âge avait fondée dans notre village en témoignage d'expiation et de repentir, que nos pères, dans leur piété, entretenaient soigneusement et se plaisaient à enrichir à chaque génération, se souvenant que la modeste chapelle Sainte Catherine abritait la tombe des aïeux et espérant qu'eux-mêmes iraient dormir un jour, à l'ombre de son clocher, le suprême sommeil et demander aux prières de son chapelain l'éternel repos.

Raoul de Clavière.





SOUVENIRS DE L'INVASION DE 1814

EN BEAUJOLAIS

La publication de ces quelques notes n'a pas la prétention de jeter un jour nouveau sur les évènements qui se sont passés en Beaujolais lors de l'invasion de 1814, car tout a été dit et bien dit par nombre d'auteurs qui ont puisé aux sources elles-mêmes. Elle a seulement pour but de raconter quelques épisodes inédits de la journée du 18 mars, menus faits d'histoire locale recueillis de témoins oculaires.

***

Dès le début de l'année 1814, une vague inquiétude s'était emparée des populations beaujolaises à l'annonce de la marche des armées alliées qui venaient de franchir notre frontière de l'est. On signalait aussi l'approche d'une colonne autrichienne commandée par le comte Bubna, venant de la Suisse par Genève.

A la fin du mois de février, une autre colonne autrichienne, sous les ordres du prince de Hesse-Hombourg, se détachait de la grande armée des alliés dans le but d'occuper Lyon. Ses avant-gardes étaient déjà venues jusqu'à Mâcon, bien qu'elles eussent trouvé de la résistance de la part des gardes nationales à Châlon, à St-Jean-de-Losne et à Tournus.

Les craintes alors augmentèrent. A Villefranche, chaçun s'efforçait, en les cachant, de soustraire aux déprédations de l'ennemi ses objets les plus chers. Une des caves de l'hôtel du Faucon (1) fut remplie d'objets précieux et son ouverture murée.

Mais on se ressaisit quand on vit passer dans la ville les belles troupes venant de la Catalogne, les cuirassiers du 13e régiment aux grands casques d'acier ornés du bandeau de peau d'ours, l'infanterie de ligne, l'infanterie légère, les chasseurs, les hussards, les artilleurs, tous soldats éprouvés et rassis.

L'espoir brilla même un instant après un premier succès à Mâcon (2), mais cette victoire n'eut pas de lendemain. Les Autrichiens recevant constamment des renforts se trouvaient en mesure de repousser les attaques des troupes françaises commandées en chef par Augereau.

Augereau, qui depuis plusieurs semaines recevait du grand état-major des ordres de marcher à l'ennemi afin d'opérer une diversion favorable à la grande armée sous les ordres de l'empereur, se décida, mais

(1) L'hôtel du Faucon existait encore en 1880, au n° 108 de la rue Nationale.

(2) Combat du 11 mars. Le colonel de Colbert charge avec 300 cavaliers du 12e hussards une colonne de 1.800 chevaux, prends 2 canons et fait prisonniers 400 fantassins. (Comte de Tournon. — *Notes sur l'invasion du Lyonnais*, p. 32, 33).

tardivement, à obéir et il concentra en avant de Villefranche une douzaine de mille hommes.

La rencontre eut lieu le 18 mars.

Le combat commença vers huit heures du matin, s'étendant de Marzé par Saint-Georges, Laye et Longsard jusqu'à Marsangue. Il fut particulièrement acharné à l'est de Saint-Georges à Bussy, où un régiment hessois fut chargé à l'improviste par nos hussards qui s'étaient dissimulés derrière les berges du bief du moulin de Saint-Georges. Les Hessois laissèrent sur le terrain, entre le bief et le Sancillon, près de 200 de leurs morts.

Mais l'effort des Autrichiens se porta particulièrement sur l'aile gauche de l'armée française commandée par Ordonneau, qui s'appuyait sur Laye et Longsard. Augereau craignant d'être tourné de ce côté ordonna la retraite sur Villefranche. Elle se fit par la grande route, tandis qu'Ordonneau se retirant pied à pied et en bon ordre, arrêtait par ses feux la cavalerie autrichienne et l'obligeait à ralentir sa poursuite.

L'arrière-garde de l'armée du maréchal était déjà dans Villefranche quand l'artillerie autrichienne postée à Epinay lui envoyait quelques coups de canon dont les boulets vinrent tomber près de l'ancien couvent des Capucins, en dehors de la porte de Belleville (1).

A quelle heure la retraite fut-elle ordonnée et à quel moment les Autrichiens firent-ils leur entrée dans Villefranche. Là commencent les incertitudes (2).

---

(1) Quelques-uns de ces boulets se trouvaient encore en 1870 en la possession d'un habitant de la porte de Belleville.

(2) J. Kock. (*Mémoires pour servir à l'histoire de la Campagne de 1814*, II. p. 253). « Le combat redoubla d'acharnement et fut prolongé jusqu'à la chûte du jour.... Le duc de Castiglione crut prudent d'ordonner la retraite sur Limonest. »

Il est très probable que le soir du 18 mars, le gros de l'armée autrichienne allant à la suite de la brigade Ordonneau occuper Anse, Lachassagne, Pommiers et Limas en passant par Ouilly, n'entra pas dans Villefranche. Ce fut le corps de réserve, qui n'avait pas donné dans la bataille de Saint-Georges, qui, sous le commandement du prince Philippe de Hesse, occupa Villefranche dans l'après-midi.

Déjà des patrouilles de cavaliers du 12[e] hussards parcouraient la ville, enjoignant aux soldats isolés de l'armée française de se retirer, quand vers 2 heures de l'après midi, une colonne d'infanterie autrichienne précédée de sa musique fit son entrée dans la ville.

A ce moment se place un incident qui faillit créer de grands embarras à la population.

DE VANDONCOURT. (*Histoire des Campagnes de 1814 et 1815, en France.* III, p. 291, « Vers le soir le duc de Castiglione mit son armée en retraite, pour gagner la position de Limonest. »

A. DU CASSE. (*Précis historique des opérations de l'armée de Lyon en 1814*, p. 274). « Vers les cinq heures, le duc de Castiglione donna l'ordre de la retraite. Il la marqua sur Limonest ».

COMTE DE TOURNON. (*Notes sur l'invasion du Lyonnais en 1814*, p. 43). « Le duc de Castiglione donna vers les 5 heures l'ordre de la retraite. »

COMMANDANT WEIL. « *La Campagne de 1814*, IV, p. 385). « La brigade Ordonneau parvint à couvrir la retraite du maréchal sur Villefranche.... La deuxième brigade du prince de Wied n'atteignit les Rues que juste à temps pour envoyer quelques coups de canon à l'armée française. Trop éloigné pour pouvoir prendre part à la poursuite, le prince de Wied vint s'établir à Ouilly et y opéra à 3 heures de l'après-midi sa jonction avec le gros de la colonne de Bianchi qui prit aussitôt les mesures nécessaires pour débusquer les Français de Limas ».

Le commandant Weil a sûrement raison. La bataille était non seulement complètement terminée à 3 heures, mais encore toute l'armée d'Augereau avait à ce moment achevé sa retraite sur Limas et Villefranche. Sans s'y arrêter, elle gagna Limonest qu'elle atteignit dans la soirée, suivie de l'armée autrichienne dont l'avant-garde se présenta devant Anse à 5 heures du soir. (YVES SERRAND. — *Histoire d'Anse, Archives municipales d'Anse).*

Trois soldats de l'infanterie légère, haut shako galonné de jaune, capote bleue à liserés jaunes, dont l'un portait sur la manche gauche le triple chevron des vieux grognards s'arrêtèrent au puits de la Croix-Verte (1). Ils s'assirent sur la margelle et on leur apporta quelque nourriture. Aux questions qui leur furent posées, ils dirent qu'ils regagnaient leur régiment. Bientôt arrivaient en courant quelques enfants qui criaient : « les voilà ! les voilà ! ils sont à la Chartonnière » et ils remirent aux soldats des cartouches qu'ils avaient trouvées dans des gibernes abandonnées.

Les trois soldats descendirent la ville dans la direction de la porte d'Anse. La pente de la Grande-Rue, de la rue Saint-Joseph à la rue des Frères était très rapide alors. En haut, la rue Saint-Joseph était plus élevée d'un mètre, et en bas, le seuil de l'hôtel de Milan (2), en face de la maison du Pélican, était à 1m 50 au-dessus du niveau actuel de la Grande-Rue. De l'hôtel de Milan, la pente se relevait très rapidement pour arriver en dos d'âne au pont du Morgon.

De plus, l'alignement des maisons à l'ouest, entre la rue des Frères et la maison Dugoujard, située à l'angle de la rue de la Sous-Préfecture, se faisait suivant une ligne légèrement courbe en rétrécissant la rue de moitié au niveau du pont. La rue et le pont n'avaient donc l'un et l'autre que la moitié de leur largeur actuelle. Dans la rue de la Sous-Préfecture, le Morgon était à découvert depuis la Grande-Rue jusqu'au pont de l'Hôtel-Dieu, et de celui-ci, jusqu'au pont

(1) Ce puits était au milieu de la Grande-Rue, vers le n° 47, où se trouvait alors l'hôtel de la Croix-Verte. Il avait au moins 1m 50 de diamètre intérieur et occupait une grande partie de la rue.
(2) L'hôtel de Milan se trouvait à l'emplacement occupé par les maisons portant les nos 158 et 160 de la Grande-Rue.

de la rue de la Barmondière. Vers la rue Corlin, on le traversait à gué. Au sud du Morgon était la rue proprement dite : au nord, un simple trottoir, longeant les maisons, mettait en communication la rue Corlin avec la Grande-Rue.

Arrivés au pont du Morgon, les soldats s'arrêtèrent et se dissimulèrent derrière la maison Dugoujard. Quelques instants après, le régiment d'infanterie autrichienne paraissait en colonne serrée à hauteur de la rue Saint-Joseph. Un officier supérieur à cheval la commandait. Elle commençait à s'engager dans la pente de la Grande-Rue quand des coups de feu retentirent. C'étaient les trois fantassins qui, bien abrités, tiraient à coup sûr.

La tête de colonne s'arrêta, surprise, ne sachant d'où venaient les balles. L'officier à cheval commanda un feu de salve qui n'atteignit personne (1), tandisque des officiers à pied avec quelques hommes s'engageaient dans les rues adjacentes pour prendre à revers les assaillants. Les trois soldats virent ce mouvement et s'enfuirent hors de la ville par la rue de Villars.

Au moment où les Autrichiens se disposaient à reprendre leur marche et où l'officier supérieur lançait son commandement « Vorwaerts », une des dernières balles l'atteignit dans la bouche. Il tomba de cheval et pendant que la colonne reprenait sa marche, il fut transporté à l'hôpital avec les autres blessés. Le chirurgien trouva très grave la blessure de l'officier, et, comme il était dépourvu des instruments nécessaires, il ordonna son transfert à Lyon.

---

(1) On voit encore sur l'aile gauche en plomb du Pélican l'orifice d'une balle autrichienne. La *niche du Pélican* est à l'angle de la maison portant le n° 155 de la Grande-Rue.

Il fut décidé que le transport aurait lieu par bateau sur la Saône. Le blessé fut, en conséquence, transporté à Beauregard par seize hommes qui se relayèrent à Pont-Bichet. A Beauregard un bateau fut réquisitionné, on y déposa le blessé et on descendit la Saône, mais il expira à hauteur de Trévoux.

Bientôt après cette première colonne, arrivaient un régiment d'infanterie, l'état-major et le prince de Hesse-Hombourg qui prirent logement à Villefranche.

L'acte audacieux des trois soldats français avait irrité les Autrichiens qui parlaient d'incendier la ville; les habitants étaient affolés.

Cependant, quelques notables s'étaient rapidement assemblés pour chercher les moyens de sauver Villefranche de la ruine complète. Il fut décidé que le curé Genevey tenterait une démarche auprès du commandant du corps d'armée autrichien. Dans le cours de l'entrevue, le prince de Hesse-Hombourg fit observer au curé que les proclamations, qui étaient encore affichées sur les murs de la ville, avaient eu pour résultat de décider quelques individus à faire le coup de feu, que la ville était responsable et qu'elle devait en subir les conséquences (1). Le curé Genevey affirma que la surprise dont avait été victime la colonne autrichienne avait pour auteurs des soldats de l'armée française et non des habitants de Villefranche. Il se jeta, racontait-il lui-même, aux pieds du prince qui fort ému lui dit: « Relevez-vous, noble vieillard, il « sera fait selon vos désirs ».

---

(1) Une proclamation du sous-préfet invitant la population à la résistance avait en effet été affichée le 17. Le sous-préfet s'était ensuite empressé, dit-on, de se réfugier à Lyon.

*
* *

Le premier soin du général commandant l'armée du sud fut de nommer une commission administrative pour remplacer les autorités constituées « absentes pour le moment » (1).

Des ordres furent donnés pour que toute espèce d'armes blanches et à feu qui se trouvaient entre les mains des habitants ou cachées dans la ville soient livrées à la mairie et remises entre les mains d'un officier supérieur désigné pour celà. Tout habitant chez lequel seraient trouvées des armes devait être puni de mort (2).

L'occupation de Villefranche fut pour les habitants une lourde charge. La commission administrative, dont les pouvoirs expirèrent le 30 mars, fit tous ses efforts pour l'adoucir en créant un magasin de subsistances et de fourrage approvisionné par voie de réquisition régulière, et en demandant la répartition des dépenses sur la communauté du département. En quelques jours elle put réunir 27,463 kil. de farine, blé, froment, seigle et orge ; 1,618 bichets d'avoine ; 15,750 livres de paille ; 140,350 livres de foin, 168 pièces de vin, 39 bœufs, 133 moutons, 3,990 fagots.

---

(1) Furent nommés : les sieurs Garral, Prat, Bonnevay aîné, Revin, Romanet, Escoffier oncle, Desgranges, Balloffet-Pennin, Perret, Bonnetain, Escoffier neveu, Humblot, Rejaunier, Ardon, Royer-Willot, Carret-Denis, Creyton et Laval-Guitton. Les sieurs Hoste pharmacien, Louis Guillard avoué et Guillaume Chabert rentier firent aussi partie de cette commission en remplacement d'absents.

(2) *Archives municipales de Villefranche*, Fonds nouveau, D 3, Dossier 2, fol. 120. Ces ordres signés à la date du 19 mars devaient être aussi valables pour le 18.

Une épizootie se déclara dans la région, qui vint encore accroître la misère (1), et ce fut avec une vive satisfaction que l'on apprit le 12 juin suivant la proclamation de la paix.

***

Deux monuments rappellent dans le pays les évènements de 1814, la pierre tombale d'Arnas et la croix du parc de Vallières, à Saint-Georges-de-Reneins.

Près d'Arnas, le baron Joseph d'Ehrnstein, quartier-maître général de la division de cavalerie Lederer, fut après l'action, dans la journée du 18 mars, tué à bout portant par un hussard du 12ᵉ régiment (colonel Colbert), qui s'empara de son chapeau et de ses décorations et les apporta à Augereau. Cet officier autrichien, âgé de 28 ans, fut inhumé dans le cimetière d'Arnas, alors autour de l'église. Une modeste pierre tombale recouvrit sa sépulture jusque vers 1850, où sa famille fit transporter son corps en Autriche. Cette pierre est aujourd'hui encastrée à côté de l'église d'Arnas, dans le mur de la mairie.

---

(1) Le prix du pain parait cependant s'être tenu dans les limites normales.

Le 5 mars la taxe était pour :

Le pain blanc appelé miche, la livre,		23 c. 3/4 ou 4 s, 9 deniers.
» forain	»	20 c. ou 4 sous.
» bis	»	16 c. 1/2 ou 3 s, 6 deniers.

Le 12 juin la taxe était pour :

Le pain blanc	»	22 c. 1/2 ou 4 s, 6 deniers
» bourgeois	»	18 c. 1/2 » 3 s, 9 »
» bis	»	13 c. 1/2 » 2 s, 9 »

CI GIT
MONSIEUR JOSEPH
D'EHRNSTEIN, BARON
& CHEVALIER DE L'ORDRE
MARIE-THÉRÈSE: MAJOR
DANS L'ÉTAT-MAJOR DE
L'ARMÉE AUTRICHIENNE
MORT AU CHAMP
D'HONNEUR À LA JOURNÉE
DU 18 MARS 1814, PRÈS
D'ARNAS ERIGÉ PAR SON
AMI CAPITAINE KRALAU
SERVICE DE SA MAJESTÉ
L'EMPEREUR D'AUTRICHE
LE 12 MAY 1814

AGE DE 28 ANS

REQUIESCAT IN PACE

PIERRE TOMBALE D'ARNAS

Dans le parc du château de Vallières, au milieu d'un fourré d'acacias, s'élève une croix de pierre de 3 mètres de hauteur. Sur le socle se lit cette inscription.

A LA MÉMOIRE
DES SOLDATS
FRANÇAIS ET AUTRICHIENS
MORTS EN MARS 1814.

La tradition rapporte que le 18 mars, au moment où Augereau ordonna la retraite des troupes françaises, un fantassin de la brigade Estève, dont le régiment avait fait éprouver les grandes pertes que l'on sait, se trouvant isolé, fut serré de près par les Hessois. Il se retirait, en suivant la route qui va du bief longeant le parc de Vallières dans la direction du midi, et qui, depuis le redressement de la route de Saint-Georges à Marzé, a été acquise par le propriétaire du château. S'abritant derrière les gros chênes qui bordaient la route, il faisait le coup de feu en se



Croix du Parc de Vallières

retirant et avait mis hors de combat plusieurs Hessois quand, à son tour, il fut tué d'un coup de pistolet par un cavalier autrichien.

Il fut inhumé à l'endroit où il tomba. Sur son corps, on érigea une croix de bois qui fut remplacée, en 1851, par les soins de la famille de Monspey, par la croix actuelle, en même temps que furent transportés à cette même place les restes de 8 à 10 soldats autrichiens qui avaient été inhumés à 200 mètres plus loin, dans le parc.

La croix du parc de Vallières est plus communément connue à Saint-Georges sous le nom de « La Croix du Soldat ».

A. Berthier-Geoffray.





LE

PUITS ARTÉSIEN

DE L'USINE DE LA QUARANTAINE

A VILLEFRANCHE

En 1897 parut dans le *Bulletin de la Société Géologique de France* un travail présenté par M. G.-F. Dolfus sur un sondage profond exécuté à Villefranche par M. Bécot ingénieur à Paris.

Voici à quelle occasion ce long et coûteux ouvrage a été entrepris.

En 1895, trois importants établissements industriels se réunirent pour former la société en nom collectif : Chazy, Mulsant et C[ie].

Cette société remania alors profondément l'organisation du travail dans ses usines.

L'organisation nouvelle, avec l'énorme accroissement de travail qui résulta pour deux usines, par suite de la désaffectation de la troisième, nécessitait, surtout à l'usine de la Quarantaine, une quantité d'eau bien plus considérable que par le passé et le puits, qui avait suffi jusqu'alors à ses besoins, devenait absolument insuffisant.

La Société alors.prenant un parti audacieux,résolut

d'aller chercher l'eau dans les couches profondes du sol ; ce qui la décida surtout à tenter la chance d'un puits artésien, fut l'espoir de rencontrer une eau moins calcaire que celle du puits existant.

Les praticiens savent qu'en teinture l'eau *dure* est un sérieux inconvénient pour certaines nuances.

Le forage, commencé au mois d'août 1896, fut poursuivi pendant 6 mois en terrain inconnu, avec des contre-temps et des retards multipliés, ruptures de sonde et accidents divers.

Le succès paraîssait depuis longtemps douteux, et la Société était sur le point d'abandonner le puits, quand à 81 mètres, il se déclara un filet d'eau trop faible pour les besoins, mais suffisant pour ranimer les courages.

On continua donc, et, 2 mètres plus bas, à 83 mètres, l'eau vint en abondance jaillir à 1 mètre du sol.

Le débit en était de 1 mètre cube à la minute.

Ce résultat faisait espérer un niveau et un débit également constants, mais, malheureusement, le niveau ne s'est pas maintenu et depuis l'année 1900, particulièrement après l'excessive sécheresse de l'été, il s'est abaissé de 3 mètres au-dessous du sol. Actuellement le débit est suffisant, mais on peut craindre qu'il ne baisse encore, et tout ce travail serait perdu, sauf pour l'étude géologique des couches profondes de notre sol, faite alors pour la première fois.

Pour l'édification des géologues nous avons fait prélever, au fur et à mesure du forage, des échantillons des terrains ; ces échantillons, placés dans l'ordre des couches traversées et réunis dans un casier spécial sont conservés soigneusement au siège de la Société, rue de la Quarantaine, 14.

Après les explications qui précèdent, il m'a paru intéressant et utile pour notre région de reproduire

en entier le travail de M. Dolfus dans le *Bulletin de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais* où sa place est toute marquée.

Jacques MARDUEL.

***

Sur un sondage à Villefranche-sur-Saône par M. G. Dolfus (1)

J'ai prié M. Bécot, ingénieur, qui vient d'exécuter un forage profond à Villefranche-sur-Saône (1), de vouloir bien me permettre d'en donner connaissance à la Société géologique, car les renseignements sur les sous-sols de cette région de la France sont extrêmement bornés et l'interprétation des résultats aurait été très difficile si nous n'avions eu sous les yeux une série d'échantillons recueillis avec soin à diverses profondeurs, à chaque changement rencontré sur la nature des terrains. Le fait le plus saillant est l'épaisseur et la variété des terrains d'altération et de transport, le premier et seul dépôt marin régulier n'a été rencontré qu'à 63m 40 de profondeur. Voici d'ailleurs comment j'interprète le journal du sondeur qui a obtenu, je me hâte de le dire, un plein succès, une belle venue d'eau récompensant l'audace de sa tentative en terrain inconnu.

---

(1) *Bulletin de la société géologique de France*, 1899, p. 444-448.

(2) Chez MM. Chazy, Mulsant et Cie, industriels à Villefranche, rue de la Quarantaine, altitude approchant 185 mètres.

COUPE GÉOLOGIQUE D'UN FORAGE

EXÉCUTÉ A VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Epaisseurs respectives :

Limon quaternaire Puits maçonné 0.00 à 11,75-11,75

Diluvium	1. Sable, graviers diluviens......	1,25
	2. Gros graviers, cailloux plats fluviatiles..................	0,70
	3. Sable jaune micacé. fin.......	2,30
	4. Sable jaune avec cailloux de 1 cent.....................	2,50
	5. Sable avec cailloux très gros, principalement des roches primaires....................	1,00
	6. Argile jaune et rouge avec cailloux....................	0,60
	7. Sable jaune fin, limoneux, analogue à 5..................	3,00
	8. Même sable mais plus argileux.	0,25
	9. Même sable agglutiné en grès.	0,25
	10. Même sable avec quelques cailloux et coquilles (*vivipara vivipara*)..................	2,00
	11. Même sable, nombreux galets fluviatiles..................	1,60
	12. Même sable sensiblement argileux.....................	7,60
	13. Sable graveleux, argileux, cailloux.....................	0,70
		23,75

Eboulis anciens.	14. Argile verdâtre avec grains calcaires	2,90
Quaternaire inferieur.	15. Argile brunâtre avec débris calcaires	0,70
	16. Argile rouge avec débris marneux et calcaires non roulés.	10,60
		14,20
Limon tertiaire	17. Argile limoneuse avec grains de fer pirolithique..........	0,60
Pliocène inférieur.	18. Argile limoneuse jaune sableuse	6,00
	19. Sable limoneux jaune lié avec la couche 18..............	2,65
		9,25
Argile à silex	20. Argile rouge et verte avec silex brisés de la craie.	1,50
Crétacé ?	21. Argile verte liée à la précédente	0,30
	22. Arg. jaune avec silex en rognons	0,70
		2,50
Limon secondaire jurassique	23. Limon argilo-sableux, brun rouge, avec débris de roches primaires décomposées	1,05
	24. Limon analogue au précédent, très micacé, paraissant un mica-schiste pourri	1,00
		2,05
Jurassique bajocien	25-49. Alternance de calcaire jaunâtre ou rosâtre, siliceux, avec filaments de calcaire spathique compact, dur, et marne blanche, jaune ou rose, en lit peu épais. Quelques rognons siliceux. (Chailles). (Ciret de Lyon).	

Le travail de forage a été entrepris au fonds d'un puits déjà existant et maçonné, à la profondeur de 11^{m}75. Par l'inspection des environs et les renseigne-

ments fournis par les habitants, on trouve en cet endroit, au-dessous du sol, un limon qui occupe la plaine basse de Villefranche jusque vers le niveau de la Saône, d'âge quaternaire moyen probablement. Ce limon repose sur des sables diluviens de grosseur médiocre, très puissants, qui sont les mêmes que ceux rencontrés dans le forage.

Les sables diluviens sont fort épais, peut-être, conviendrait-il de les diviser en deux masses séparées par un toit d'argile jaune et rouge avec cailloux. Ce niveau serait l'équivalent des sables gris qui divisent généralement la masse caillouteuse diluvienne de la vallée de la Saône. Les cailloux sont de formes variées, généralement plats, ils appartiennent aux diverses roches du bassin d'amont; les débris de roches primaires sont facilement reconnaissables. La couche 10, qui ne diffère que par des particularités insignifiantes des couches 11 et 12, m'a fourni quelques coquilles de *vivipara vivipara* que je n'ai pas distinguées de la faune vivante, leur taille étant plutôt médiocre, mais elles possédaient encore les traces de la coloration rubannée bien caratéristique des échantillons de nos rivières actuelles. Ces coquilles font croire que les sables qui les renferment appartiennent bien au quaternaire et non pas au pliocène qui offre des dépôts variés et nombreux dans la région voisine renfermant des paludines bien différentes. Le gravier de base contient des cailloux subanguleux, mais sur aucun je n'ai vu de traces glaciaires. Le changement est complet à 2^{m} 75 de profondeur, la sonde est entrée dans une argile verte, brune ou rouge renfermant de menus débris calcaires subanguleux et de calibres différents, ces fragments débritiques non roulés par un régime fluvial quelconque avaient l'aspect d'éboulis et cette marne argileuse

épaisse de 13^{m} 20 m'a paru comme formée au pied d'un grand escarpement calcaire et provenant de sa dégradation atmosphérique. Pas de débris fossilifères. Immédiatement au-dessous on a rencontré (n°s 17-19) des couches limoneuses formées essentiellement d'une argile d'un brun jaunâtre, mêlée intimément de sable fin et contenant de nombreux grains de fer pirolithique noir. On sait que ces limons à minerai de fer sont fort développés dans la Haute-Saône et qu'ils ont été l'objet d'un travail fort important de MM. Delafond et Depéret. On peut supposer que ces couches appartiennent à quelque formation continentale du pliocène inférieur, c'est un dépôt de ruissellement bien net, différent sans incertitude par son mode de formation du dépôt argileux avec débris calcaires, que nous avons vu au-dessus.

Les couches qui viennent plus loin (n°s 20 à 22) apportent des renseignements nouveaux. Il s'agit d'une argile de couleur variable, un peu sèche, avec débris anguleux ou mieux fragmentés de silex pyromaque. Ces silex, soit en rognons, soit en morceaux, appartenaient sans aucun doute à la formation crétacée, ils offrent la plus complète analogie avec les silex de l'argile à silex de la côte châlonnaise. C'est encore un dépôt continental, mais d'altération chimique, c'est le résidu laissé sur place, sans transport probablement, d'une ancienne craie sénonienne dissoute. Je n'ai vu de silex de cette nature dans aucune des couches antérieures ou postérieures, sauf dans le diluvium où les fragments en étaient tout-à-fait menus.

Plus bas, (couches 23-24), nous retrouvons des couches limoneuses, argilo-sableuses, brunâtres, tendres, accompagnées de débris de roches primaires micacées, décomposées; la base du dépôt semble

même un micaschiste pourri ; c'est encore un dépôt d'altération mais quelque peu transporté, car le sous-sol n'est pas formé de micaschistes en ce point, comme nous allons le constater bientôt. Pas de silex, mais, quelques cailloux de quartz blanc.

Enfin, à la profondeur de 63^{m} 40, la sonde a rencontré la roche vive, en terrain dur, un calcaire jaunâtre ou rosâtre, bien compact, à pâte fine siliceuse; cette roche s'est présentée par bancs, souvent coupés de délits ou de petits bancs argileux jaunes ou rouges mais provenant peut-être en partie de la boue formée par le batlage du trépan. Quelques lits étaient accompagnés de nodules siliceux (chailles), et certains fragments de roches contiennent des veines spathiques. En l'absence de tout fossile il semblait difficile de se prononcer sur l'âge de ces calcaires, mais la nature minéralogique des calcaires du Lyonnais circonscrivait beaucoup l'incertitude. En effet, la grande oolithe (J II) est blanche et nettement oolithique dans la région, le calcaire à entrogues (J IV) est toujours pétri d'entrogues et se distingue par ses facettes caractéristiques ; restait le fuller's earth, le ciret des géologues du Lyonnais (J III) d'après la numération du service de la carte géologique, le bajocien d'Orbigny. M. Nisius Roux, aimable correspondant à Lyon, a bien voulu nous envoyer des types de ces roches visibles au Mont-d'Or lyonnais et nous avons pu confirmer notre première supposition. Enfin, M. Bouvillé nous a suggéré l'analyse chimique, le ciret étant connu pour renfermer en abondance de la silice souvent concentrée sur des fossiles qu'elle a moulés en leur assurant une admirable conservation. Or les échantillons bien compacts du fond du forage ont donné par digestion dans l'acide chlorydrique un

résidu assez important de silice grise, pulvérulente, très spéciale, s'accordant avec les caractères du bajocien.





CHRONIQUE DU TRIMESTRE

Janvier-Février-Mars 1901

SOMMAIRE. — Le nouveau siècle. — Le tirage au sort. — Nécrologie, J.-B. Poncet. — Productions littéraires et scientifiques. — Le salon. — Les concerts.

Le nouveau siècle s'ouvre ! Sera-t-il bien différent de ses devanciers ? Chi lo sa ? On se congratule, on se félicite en des visites officielles et convenues, pendant que messieurs les chevaliers de la pince-monseigneur, en bandes bien organisées, rendent aussi à Villefranche, avec une audace croissante, des visites nocturnes et intéressées. Ainsi débute le XXme siècle.

Glissons rapidement sur les deux crimes commis à Saint-Igny-de-Vers le 16 janvier, et à Villefranche le 10 mars. Nous ne les citons que pour accomplir notre devoir de chroniqueur.

Il est heureusement d'autres évènements plus intéressants à retenir.

C'est, le 20 janvier, la fête traditionnelle des conscrits caladois. Comme chaque année, fidèles aux vieilles coutumes, s'assemblent en agapes multiples les conscrits du jour, ceux de la dixième, de la vingtième et de la quarantième année. Puis après force rasades, tous se réunissent, imberbes qui vont bientôt marquer le pas et prendre « l'as de carreau », vétérans aux barbes grises, pour le défilé général de la « vague » — rien d'O. Métra ! — et le soir, grand bal. C'est le programme qui depuis maintes années s'exécute invariablement à Villefranche, à la plus grande joie des jeunes et des vieux. Dame ! Combien ne répondent plus à l'appel des dernières classes ! Qu'elle serait triste, la liste des « portés manquants » ! Déjà, la classe de la vingtième ose à peine compter ses vides. J'assistais, il y a quelques années à cette fête, avec mes « conscrits ». A table, on se remémorait les disparus. On les avait oubliés, le soir, après la « vague ».

Le lendemain, tirage au sort ; aujourd'hui ce n'est plus qu'une vague cérémonie sans grand intérêt. Tout le monde doit servir son pays, peu ou prou. C'est la règle ! Mais comme j'ai bonne souvenance de ces folles journées d'il y a plus de trente ans, quand la grande rue de Villefranche étalait sur ses deux pentes les petites baraques bariolées des marchands de rubans et de fleurs fantastiques. Dès l'aube, arrivaient, tambour et maire en tête, les vieux derrière, les mères et les promises, nos conscrits des campagnes, la joie aux lèvres, l'espoir au cœur. A midi les chapeaux disparaissaient sous les rubans en bannières, rubans rouges et or des heureux, rubans noirs des pauvres gens qu'attendait la révision. Ceux de Villefranche, par tradition, comme les représentants stylés de la grande ville, n'avaient au « huit-reflets »

— et quels huit reflets parfois antiques et respectables ! — que le même ruban vert de l'espérance. On riait ; on pleurait ! C'est la vie ! Aujourd'hui, le tirage au sort perd tout son pittoresque. On tire un numéro comme aux loteries d'un champ de foire. A tout coup l'on gagne ! A tout coup l'on part !

Le 24 janvier, dîner encore de « Labadens » à Lyon, réunion des anciens élèves du collège de Mongré, sous la présidence de notre compatriote M. Lucien Picard.

Là aussi se comptaient les vides.

Le 1er février, ouverture de la session extraordinaire du conseil municipal de Villefranche, où se traitèrent de graves questions de finances et d'emprunt.

Le 9 mars, M. le Ministre des travaux publics reçevait à Paris M. Francisque Dumas, négociant, délégué de la chambre de commerce de Villefranche, envoyé auprès de M. Baudin, pour lui exposer les questions les plus urgentes dont cette assemblée s'occupe depuis longtemps et qui attendent une solution.

Enfin le trimestre s'achève avec le départ de M. Balland, sous-préfet de Villefranche, nommé secrétaire général pour l'administration à la préfecture du Rhône. M. Balland laisse à Villefranche d'unanimes regrets. Il est remplacé dans la capitale du Beaujolais par M. le sous-préfet de Montluçon, que remplace à son tour M. Just, secrétaire général, auquel succède M. Balland.



Le 6 janvier, s'éteignait à Lyon, un grand artiste, M. J.-B. Poncet, né dans l'Isère, à Saint-Laurent-de-Mure, un maître dans la grande peinture, le vieux professeur de l'école des beaux-arts de Lyon, au

front pensif, qu'encadrait une longue barbe blanche. Il lègue au musée de Villefranche sa « Vénus à la colombe », qui avait été exposée à un des derniers salons des Champs-Élysées, à Paris. Notre musée possédait déjà de J.-B. Poncet un « Orphée » d'allure classique.

Le 10 janvier, on nous signale la mort, à Roanne, de M. Alexandre Luigini, qui dirigea pendant si longtemps les fanfares de Roanne et de Tarare.

Le 15 janvier, meurt à Saint-Jean-le-Vieux, dans l'Ain, M. le conseiller à la cour d'appel de Lyon, Alliod, chevalier de la légion d'honneur.

Le 4 mars nous apporte la nouvelle de la fin tragique de M. Henri Mangini, mort accidentellement à Angers, d'une chûte d'automobile. M. Henri Mangini n'était âgé que de 26 ans ; c'était le fils unique de feu M. le sénateur Lucien Mangini, bien connu dans notre région. Henri Mangini, quoique très jeune, avait déjà exploré avec Gabriel Bonvalot, son ami, les immensités du Turkestan et de la Sibérie.

Le même jour, avaient lieu les obsèques, à Verzé, au château de Beaulieu, de M. le comte de Maubou, allié à toutes les anciennes familles du Beaujolais et du Mâconnais ; tandis que s'éteignait à Lyon, M. E. Thimonnier, fils du fameux inventeur de la machine à coudre.

Enfin, le 16 mars, meurt à Lyon, la comtesse douairière de Ruolz-Montchal, née Dauphin de Goursac. La famille de Ruolz est une des plus anciennes du Beaujolais.

***

Pendant ce temps les lettres continuent à prospérer autour de nous.

Le 7 janvier, la *Société des amis de l'enseignement* tenait à Villefranche son assemblée générale dans la grande salle de la mairie, sous la présidence de M. Vermorel et de M. Gonin, adjoint au maire de Villefranche. Elle renouvelle son bureau et confirme les mandats de chacun de ses membres. On ne saurait trop féliciter la société des merveilleux résultats obtenus déjà par ses cours professionnels ouverts aux apprentis et aux jeunes ouvriers. Ils sont déjà suivis, à l'heure actuelle, par cent douze jeunes gens.

Le 17 janvier, réunion de la section des Arts de la *Société des sciences et arts du Beaujolais*, sous la présidence de M. L. de Longevialle.

On y entend un rapport très intéressant de M. Jean Sanlaville, sur *la chapelle de Saint-Roch à Gleizé*. En même temps, paraissait, dans la *Revue du Lyonnais*, une étude très documentée de M. Joseph Vingtrinier, sur *la chapelle de Saint-Roch, à Choulans, près Lyon*. Les deux études se complèteront heureusement l'une par l'autre ; car M. J. Vingtrinier, à l'occasion de son travail, nous fait part de ses curieuses recherches sur le culte et les chapelles de Saint-Roch dans tout le Lyonnais et le Beaujolais.

Dans ce même mois de janvier, M. Perraud, l'excellent professeur de viticulture de l'arrondissement de Villefranche reçoit la croix de chevalier du mérite agricole, juste récompense des services rendus au Beaujolais depuis nombre d'années par ce modeste et distingué savant.

J'ai déjà parlé de productions littéraires. La liste est assez longue de celles qui intéressent notre région.

A signaler, la monographie de *Dun-le-Roi, en Mâconnais*, par les abbés Muguet et Mouterde et M. Jean Virey, archiviste. Ce joli volume, dû à la munificence éclairée de M. de Rambuteau, contient l'historique

très complet de la vieille cité du moyen âge. Il est orné de nombreuses gravures hors-texte, qui permettent de suivre les étapes de Dun dans l'histoire, du douzième siècle au vingtième siècle.

M. Claudius Savoye, l'érudit archéologue et dévoué instituteur, nous offre une nouvelle étude, suite à son *Beaujolais préhistorique, l'Éminence de Boistray et son importance dans l'antiquité.*

Boistray, comme on le sait, situé à la hauteur de Grelonges, le gué de la Saône qui a fourni, jusqu'à ce jour, le plus des restes d'époques diverses, où Napoléon III fit faire en 1862, des fouilles si intéressantes, a tenté la curiosité éclairée de M. Claudius Savoye. La Saône était le grand chemin jadis de la plupart des invasions. Sans parler des exodes antérieures à la conquête romaine, sur lesquelles manquent les documents, aux premiers siècles de notre ère, Barbares et Gallo-Romains se disputèrent la possession de notre beau pays. Puis les Sarrazins, les Hongrois, les bandes d'écorcheurs et de malandrins de toutes sortes tentèrent de s'en partager les riches dépouilles. C'est ainsi que disparurent, dans notre région, les traces de la domination du peuple-roi que M. Savoye tente avec bonheur de faire revivre à nos yeux.

Ces recherches avaient séduit également un autre érudit, M. Ernest Chantre, qui, dans les annales de l'Université de Lyon, (A. Rey, éditeur, Lyon) publie *l'Homme quaternaire dans le bassin du Rhône*, où il étudie, suivant la division qu'il donne des temps quaternaires, préglaciaires, glaciaires et postglaciaires, les dépôts de transport, les faunes qu'ils renferment ainsi que les stations préhistoriques les plus importantes et les plus capables de nous renseigner sur la paléontologie humaine du Lyonnais et du Beaujolais.

On trouvera dans cet ouvrage beaucoup à glaner

pour notre pays. Les stations de Netty, de Corcelles, d'Odenas, du quaternaire inférieur, les glaciers beaujolais des vallées de l'Ardières, de la Mauvaise, du Nizerand, de la Vauxonne, de l'Azergues, les sablières de Villefranche y sont minutieusement décrits.

Pendant ce temps, M. H. Billet continue et parachève son ouvrage : *Beaujolais*, *Forez*, *Dombes*, *Thizy et les environs*, — Tome III et IV. — Les deux volumes terminent un travail de compilation très curieux, qui, à ses débuts, semblait un peu confus, hâtivement condensé et coordonné, mais qui aujourd'hui, grâce à de précieux concours et à une réelle constance, rachète avantageusement les hésitations de la première heure. C'est une œuvre méritoire, colorée, sincère, splendidement éditée par l'imprimerie Paul Waltener de Lyon. Avec la table alphabétique, l'auteur a rétabli l'ordre chronologique un peu troublé au début, parmi les 6.000 noms de lieux et de personnes cités dans les quatre volumes, et l'œuvre apparait aujourd'hui avec toute la netteté de la conception. Certains chapitres des tomes III et IV sont éminemment intéressants. Tels sont les nobiliaires et généalogies, l'armorial et les seings manuels de Florentin Benoît d'Entrevaux ; tels les étymologies du chanoine Devaux et les extraits de l'Histoire du Beaujolais, de Louvet, transcrits par Félix Desvernay, l'érudit bibliothécaire de Lyon.

Celui-ci, de son côté, a bien voulu rechercher pour la Société des sciences et arts du Beaujolais, le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon, concernant le Beaujolais, ses seigneurs et ses communes.* Connaissant mieux que personne les richesses qu'il a sous la main, il a puisé dans le fonds Coste et Morin-Pons, dans le fonds général et, avec une patience de bénédictin, a relevé tous les numéros intéressant

notre histoire locale. C'est un trésor révélé aux érudits du Beaujolais. Certains numéros seront consultés avec intérêt et pourront ainsi, traduits et commentés, être révélés à nos amis et compléter bien des lacunes de notre histoire.

Le Lyonnais littéraire de M. Jules Troccon, mérite d'être signalé. Il nous offre en un style facile et imagé, une série d'études intéressantes et de portraits de poëtes de la région lyonnaise. Je citerai encore une nouvelle curieuse publiée par le *Journal de Villefranche*, *Lugdunum*, qui nous fait revivre l'épopée de St-Pothin, de Sanctus et de Blandine, en un style archaïque, pastiche de la littérature mise à la mode par le succès de « Quo Vadis ? ».

Enfin, j'achève cette revue des livres par le premier volume des *Lettres de Madame Roland*, par notre compatriote, M. C. Perroud, recteur de l'université de Toulouse.

Ce sont des souvenirs pleins de saveur. On y sent revivre la vie de jadis avec toute sa sincérité et sa douceur. Mme Roland s'est confinée à Villefranche, tandis que Roland est retenu à Lyon par un service et là, elle s'y repait de la lecture des philosophes et travaille pour son mari, prenant des notes ou faisant des extraits destinés au « Dictionnaire des Manufactures », vie calme, paisible, toute de jouissances littéraires, que la Révolution va bientôt troubler et briser dans sa tourmente.

Je ne terminerai pas cette chronique des arts, sans citer ceux de nos compatriotes qui ont exposé cette année au salon des Beaux-Arts à Lyon et qui, pour quelques uns, ont eu des envois très remarqués : Mlle Balloffet, de Villefranche ; Mme Bernard-Béroujon de Charentay, MM. Brunard, de Thoissey ; Fonville, Chanut et Chevalon, de Bourg ; Darbois, de Mâcon ;

Bussière, de Cuisery ; Jacquemet de Montluel ; Julian, de Belleville ; Mlle Kamienska, de Villefranche ; Mlle Laurent, de Saint-Georges-de-Reneins ; M. Mingot, de Villevert ; Mlle du Peloux, de Neuville ; Mme de Saint-Phalle, de Trévoux ; Mlle Sornay, de Villié-Morgon ; M. Julien, de Trévoux ; Mlle Lespinasse, de Juliénas ; MM. Casteland, de Tarare et Méhu, de Villefranche, dans l'architecture.

***

Mais si l'on travaille avec assiduité, on n'est pas à Villefranche l'ennemi d'une saine gaîté et la musique y compte des dilettantis et des amateurs éclairés. Les concerts se succèdent sans interruption pendant ce trimestre. C'est du reste leur saison privilégiée ; bientôt chacun prendra son vol vers les champs.

Le 12 janvier dans la Salle des Fêtes, grande matinée artistique organisée par l'*Union caladoise*, sous la savante direction de son chef M. Sablon. On y applaudit MM. Plasse, flûtiste, premier prix du Conservatoire de Lyon, Vincent Joanny, Jacqueton, Mlles Hélène Bremont et Angèle Brienne.

Le lendemain, splendide concert spirituel à Notre-Dame-des-Marais, avec le concours de Mlle Martin de la Rouvière, adorable de grâce et d'inspiration dans l'air de la « Pentecôte » de Bach et dans le fameux cantique « Ton Jésus est là ! » Mlle Joly de la Marre professeur de chant à la *Schola cantorum*, fait applaudir sa voix chaude et vibrante dans le « Mauvais riche » et dans le merveilleux cantique de Schütz : « Je vais louer le Seigneur, » On applaudit encore MM. Jean David, Albert Gebelin, Charles Tournemire, organiste de Sainte-Clotilde à Paris, enfin

Charles Bordes, directeur fondateur de la Schola cantorum.

Le 27 janvier la *Symphonie de Villefranche* donnait une matinée dans la Salle des Fêtes, sous la direction de M. Chatagnon ; ensembles excellents, grand souci des nuances, telles sont les qualités maîtresses de cet excellent orchestre.

Le 3 février, dans le foyer de la Salle des Fêtes, premier *concert populaire de musique de chambre classique et moderne*, sous la direction de M. Gabriel Laramas, qui fait goûter du Mozart, du Beethowen et du César Franck.

Le trimestre s'acheva avec le *bal des vieux garçons*, le 30 Mars, innovation amusante et originale qui a obtenu un plein succès. Le bal était paré et masqué, les costumes étaient ravissants.

M. Givry, avait composé pour ce bal un sonnet qui est la moralité de la fête :

Les vieux garçons sont généreux,
Et n'ont pas une âme insensible ;
Ils sont blasés, c'est bien possible,
Mais non du sort des malheureux...

Ainsi s'achève en Beaujolais, au milieu des rires et des chansons le premier trimestre de 1901.

Eugène BERLOT, ✠.

Membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Le Gérant : P. MERCIER.

Imp. Blanc et Mercier, Villefranche-sur-Saône.

ERRATA

Page 17, ligne 20, au lieu de *Salommé*, lire *Salonine*.
Page 17, ligne 24, au lieu de *entailles*, lire *intailles*.



PARTIE OFFICIELLE

I

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE DU 23 MAI 1901 A SALLES ET A MONTMELAS

L'UN des articles les plus intéressants du programme de la *Société des sciences et arts du Beaujolais* est certainement celui qui a trait aux excursions qui sont le moyen le plus sûr de faire connaître les richesses soit archéologiques, soit scientifiques de notre petite province. La meilleure des descriptions ne remplacera jamais l'impression durable que l'on emporte de la vue même superficielle d'un monument.

C'est ce qu'ont sans doute pensé les nombreux sociétaires qui ont répondu à l'appel du bureau. Sans doute aussi, le but de l'excursion avait-il séduit les plus indécis. Il s'agissait, en effet, comme l'avait voté l'assemblée générale du 20 décembre dernier, de visiter le village de Salles et le château de Montmelas, ces deux perles du Beaujolais.

Quoiqu'il en soit, le jeudi 23 mai, à 9 heures précises, des voitures emportaient les sociétaires de Villefranche auxquels venaient s'adjoindre, à 10 heures et demie sur la place de l'église de Salles, ceux venus des alentours.

Etaient présents : MM. E. Arnaud, J. Berthier, Dr Besançon, Billard, J. Blanc, Bornarel, Bost, Caillaud, Callandras, Canard, Carra, Chazy-Giraud, G. de Clavière, R. de Clavière, de la Chapelle, de Saint-Charles, Delpeuch, Déresse, Dordilly, Duchez, Garbil, Germain, Givry, Gonin, de Guillin, J. Jacquet, Laval, abbé Lançon, Dr Letellier, de Longevialle, Lorrain, Méhu, H. Michel, Dr Missol, F. Moniotti, P. Moniotti, Péter, Perret, Quantin, Revin, S. Sanlaville, C. Savoye, P. Savoye, Stacchini, Thomas, V. Vermorel, E. Vermorel, I. de Voleine, Walter, Zivy.

S'étaient excusés par lettre : MM. P. Bernard, de Cotton, J. Sanlaville.

M. Méhu, architecte, prend la tête de la caravane et la conduit à l'entrée de la cour d'honneur où, dans le cadre gracieux des ombrages abritant l'église et les vieilles maisons du chapitre, on entend le début de sa conférence qui se poursuivra dans l'église, la salle capitulaire, le cloître, au cours de leur visite.

Salles, son prieuré, son chapitre. — Extrait de la conférence de M. Méhu.

Avec son vieux cloître roman, son clocher aux délicates colonnettes, avec sa cour d'honneur qui porte encore, dans la régularité de son tracé, quelque chose de la majesté des dernières années de l'ancien régime, Salles est l'un des villages du Beaujolais qui nous offre le plus d'intérêt au point de vue de l'histoire de l'architecture dans notre vieille province.

Puis, le conférencier divise son étude en 3 parties principales :

Dans la première, il nous promène au milieu des constructions du prieuré et du chapitre qu'ont jusqu'ici épargnées les injures du temps et la main dévastatrice des hommes; dans la seconde, il retrace l'histoire du village, de sa prévôté, de son prieuré et de son chapitre noble : enfin, dans la troisième, il montre tout ce que l'art du moyen âge a édifié à Salles, en essayant d'assigner une date à ce qui existe encore, de reconstituer, par la pensée, ce qui est perdu pour nous, de faire revivre ce petit peuple de religieux d'abord, de chanoinesses ensuite, qui animaient l'église et le cloître, de saisir enfin l'intime lien qui unit d'une manière indissoluble la maison à celui qui l'habite.

Dans le cours de la 2e partie, il montre comment Salles, qui n'était qu'un hameau tout petit au XIe siècle, vit arriver de Cluny des moines qui y séjournèrent jusqu'en 1300. Ces moines bâtissent un nouveau chœur, une nouvelle nef à la place de la chapelle primitive, puis un cloître, une salle d'étude, une tour d'archives.

Puis arrivent à Salles, sur l'ordre de l'abbé de Cluny, les jeunes filles nobles qui succédèrent aux moines. Au XVe siècle ces bénédictines font construire la salle capitulaire, une aile du cloître aujourd'hui disparue; enfin au XVIIIe siècle elles commencent le grand projet de l'architecte Desarnod dont il reste aujourd'hui la cour d'honneur, la grille et les pavillons, les fossés, les maisons qui entourent la cour et probablement les tournelles de Laye. Un procès amène en 1784 l'édification d'une petite église qui ne dura pas un siècle.

En 1789 la Révolution survient, qui anéantit l'œuvre de madame de Ruffey, en même temps qu'elle brise dans sa vie une institution déviée du but de charité qui l'avait fait naître.

Au cours de cet exposé historique, M. Méhu déplore le peu d'estime et de respect que l'on a eu pour ces restes dignes d'être épargnés : ce sont des peintures détériorées, un plat de métal aux armes de Ruffey, finement gravé mais mutilé d'un grand nombre de rayures ; actuellement les salles situées au-dessus du cloitre servent de greniers et le jour viendra où les planchers s'effondreront, écrasés sous des charges trop fortes.

En terminant, il appelle l'attention du conseil municipal sur l'utilité de conserver ces ruines, de les entretenir pour attirer sur Salles la visite des savants et faire renaître une ère de prospérité dans cette petite commune.

Il émet enfin le vœu que la *Société des sciences et arts du Beaujolais* unisse ses efforts à ceux de la municipalité de Salles à l'effet d'obtenir de la Commission des monuments historiques les ressources nécessaires pour préserver de la ruine ces restes précieux.

Des applaudissements unanimes attestent que le jeune et sympathique conférencier a su plaire autant qu'intéresser dans son étude très consciencieuse et très documentée. Augmentée et illustrée, elle sera publiée dans le prochain bulletin.

Mais la voix claire et sonore du vieux clocher sonne midi. Les sociétaires se retrouvent réunis autour de la table de l'hôtel Cinquin où le dîner est servi. Une carte illustrée de vues de Salles et de Montmelas énumère le menu.

Au dessert, M. le Dr Besançon, président, se lève pour adresser ses remerciements aux sociétaires d'être venus si nombreux, et à M. Méhu pour sa savante conférence. Il espère que l'an prochain, la sortie, dont on fixera l'objectif plus tard, aura autant de succès que celle de cette année. Il lève son verre à la prospérité de la Société.

M. Méhu remercie M. Besançon de ses aimables paroles et propose de porter un toast au président si dévoué de la Société.

Après la note gaie de quelques bons chanteurs, on se remet en route pour Montmelas.

Il est 3 heures. Les voitures emportent rapidement et par une route très pittoresque les sociétaires au château où ils arrivent vers 4 heures 1/2.

M. le comte de Tournon s'était fait un plaisir de les recevoir lui-même, aidé dans cette tâche pleine de courtoisie et de simplicité par Madame de Cotton.

Après la visite du château, de ses dépendances, de la chapelle, des rafraîchissements sont gracieusement

offerts par M. le comte de Tournon et Madame de Cotton aux excursionnistes. M. le Dr Besançon adresse, au nom de la Société, tous ses remerciements à M. de Tournon pour sa réception affable et charmante ; puis on se rend au salon pour entendre M. de Voleine nous retracer l'historique du château.

Le château de Montmelas. — Conférence de M. I. Morel de Voleine.

C'est dès le xe siècle qu'on voit apparaître Montmelas au pouvoir de la maison de Beaujeu. Douaire et apanage de plusieurs membres de cette famille seigneuriale, Montmelas passe au xve siècle aux ducs de Bourbon ainsi que tout le Beaujolais. Au xvie siècle, le connétable de Bourbon vend la seigneurie et le château à Philibert de Crozet (1515); sa veuve le revend en 1524 à Philibert de Beaujeu-Linières. Louis de Gonzague, duc de Nivernais, et sa femme Henriette de Clèves le revendent en dernier lieu, en 1550, à Jean Arod, seigneur de Serfavre.

Jean Arod continue néanmoins à résider en son fief de Serfavre à Cogny, ainsi que ses successeurs. Ce n'est que vers le milieu du xviiie siècle qu'ils viennent se fixer au château de Montmelas.

L'ancienne église de Cogny contenait leurs sépultures, leur banc seigneurial, et le cimetière actuel de la commune renferme encore les cendres des seigneurs de Montmelas, dont la juridiction s'exerçait sur Montmelas, St-Sorlin, Cogny (Rivolet en faisait partie), Denicé, St-Julien, Blacé, St-Cyr-le-Chatou, partie de Lamure et de Vaux. Au xvie siècle, Lacenas, Arnas, Arbuissonnas et quelques cantons de St-Etienne-la-Varenne et de St-Georges-de-Reneins dépendirent aussi de la justice haute, moyenne et basse de Montmelas, exercée par un capitaine châtelain, un juge, un lieutenant, un procureur d'office, des huissiers et sergents, avec prisons, droit de guet et de garde, chasse, etc.

Au moment de la Révolution, les seigneurs de Montmelas ne furent pas inquiétés. Ce ne fut qu'après le siège de Lyon que M. d'Arod, sur un mandat venu de cette ville, fut incarcéré pour peu de temps ; les habitants demandèrent son élargissement. En

1828, mademoiselle d'Arod épouse le marquis de Tournon-Simiane et apporte Montmelas à cette ancienne famille.

Souvent restauré, le château est à peu près tel qu'il est représenté par un dessin du XVIIe siècle conservé dans les collections de M. de Tournon.

M. de Voleine appelle l'attention des visiteurs sur un vieux chapiteau, débris du primitif château, et qui remonte, sans conteste, à Humbert II. Les costumes des seigneurs à cheval, des 3 guerriers, les autres détails, sont du XIe siècle et offrent une grande analogie avec la fameuse tapisserie de Bayeux représentant la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant.

Quelques mots sont consacrés à l'église paroissiale de St-Pierre de Montmelas, dont on voit encore les ruines près de la chapelle du château, et qui donnée en 1081 par Humbert II de Beaujeu à l'abbaye de Savigny, fut dotée d'une prébende sous le vocable des saints Maurice et Firmin. Elle formait paroisse distincte du prieuré de St-Sorlin-le-Puy, auquel elle fut réunie à la Révolution. Le collateur de la cure de Montmelas était le prieur de Denicé.

Le simple mais très intéressant exposé de M. de Voleine, écouté avec la plus grande attention, est très applaudi.

On admire ensuite les collections, les peintures du salon, le superbe panorama qui s'étend devant soi de la terrasse et que M. de Tournon, avec une grande exactitude, a dessiné et reproduit à l'intention de la Société.

L'heure du départ s'avance.

On prend enfin congé de M. de Tournon, en le remerciant une dernière fois de son aimable réception, puis les voitures emportent vers Villefranche la caravane des excursionnistes ravis de leur journée.

Le Secrétaire général,

P. GIVRY.

***

SECTION DES SCIENCES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 JUIN 1901

Présidence de M. STACCHINI

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. Ballofet, Berthier-Geoffray, Besançon, Bost, Callandras, Carra, Chervet, de Cotton, Déresse, Dordilly, Gandoger, Germain, Letellier, J. Marduel, Méhu, Michaut, Missol, Morel de Voleine, C. Savoye, Stacchini, de Talancé, V. Vermorel, Zivy.

Se sont excusés par lettre : MM. Bouillon, Givry, Quantin.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion, qui est approuvé.

L'Indigo naturel et l'Indigo artificiel. — Communication de M. L. Zivy.

Quand on observe l'évolution de l'industrie des matières colorantes, on voit peu à peu diminuer le nombre des produits fournis par la nature et augmenter considérablement celui des produits artificiels ou de synthèse. Cette évolution est en relation étroite et nécessaire avec les progrès de la chimie organique.

C'est ainsi que la culture de la garance qui avait pris une si grande extension a, peu à peu, perdu de son importance, et que les matières colorantes que fournissait cette plante ont dû laisser la place aux produits identiques que l'on retire des goudrons de houille.

Une question du plus haut intérêt se pose aujourd'hui : c'est celle de savoir s'il va en être de même pour l'indigo.

La culture de l'indigo a aujourd'hui une importance considérable. Cette culture est d'ailleurs susceptible de se perfectionner ainsi que les procédés d'extraction de l'indigotine, le principe colorant le plus important contenu dans l'indigofera.

L'indigo artificiel, d'autre part, fait beaucoup parler de lui. On en a proposé beaucoup de synthèses. Deux procédés ont reçu la sanction de la pratique. Le premier, appliqué par la Société chimique des usines du Rhône, est basé sur des réactions relativement simples dont le départ est le toluène, matière première fournie par les goudrons de houille en quantité considérable et qui n'est pas toujours utilisée.

Le second procédé, appliqué par la Société bâdoise, qui y a consacré plus de 20.000.000 de francs et plus de 7 ans de travaux, est plus compliqué. Il a pour point de départ la naphtaline, retirée, elle aussi, des goudrons de houille et qui n'avait pas toujours de débouché. On l'oxyde au moyen d'acide sulfurique fumant. Et, à cette occasion, la Société bâdoise a monté ce nouveau procédé de préparation de l'acide sulfurique qui supprime avantageusement les encombrantes chambres de plomb, et fournit directement l'anhydride sulfurique par combinaison du gaz sulfureux avec l'oxygène au contact de l'amiante platinée. La synthèse de l'indigo nécessite ensuite une série assez longue de réactions qui ont pu être réalisées assez économiquement.

L'indigotine artificielle est identique à l'indigotine naturelle. Elle a sur elle l'avantage d'une teneur constante en indigotine pure. Au contraire, le produit naturel n'a pas toujours une composition identique. Mais cette irrégularité même permet d'obtenir une grande variété de nuances et pourra, par suite, faire préférer pendant quelque temps l'indigo naturel à l'indigo artificiel.

Il est d'ailleurs possible d'extraire, à peu de frais, de l'indigo naturel, une indigotine aussi pure et de composition aussi constante que celle de l'indigotine artificielle.

La lutte est donc engagée. L'indigo naturel gardera-t-il le dessus? Il le gardera si sa culture, bien régularisée, étendue aux vastes régions que lui livrent nos colonies, et ses procédés d'extraction perfectionnés permettent de le fournir à un prix qui défie la concurrence de l'indigo artificiel.

L'avenir nous montrera, en un mot, s'il est plus avantageux de

faire la synthèse de l'indigo dans les laboratoires, ou de la laisser faire simplement par la nature.

Les rayons X et leurs applications. — Conférence de M. F. Bost.

La merveilleuse découverte du professeur Röntgen est à peine âgée de quelques années, que déjà, elle s'est montrée extraordinairement féconde en conséquences de tous ordres. Elle a révélé l'existence d'une forme de l'énergie jusqu'alors insoupçonnée, ouvert aux recherches des savants un monde de phénomènes inconnus et suscité des travaux de science pure qui se poursuivent chaque jour. En même temps elle a donné naissance à des applications pratiques très variées dont les plus importantes sont celles qui touchent à la chirurgie et à la médecine.

L'historique des rayons X est très simple. Gessler remarque le premier les diverses lueurs produites dans les gaz raréfiés à 3 millimètres de mercure, par les décharges électriques. Plücker diminue la pression et construit ses tubes, à l'aide desquels Ramsay a étudié les spectres de l'argon et de l'hélium. Enfin Hittorf, Goldstein et Crookes amènent la pression à être égale seulement à quelques millionièmes de la pression atmosphérique et constatent que les lueurs disparaissent pour faire place à une belle fluorescence verte que prend la paroi opposée à l'électrode négative ou cathode ; ils appellent ces rayons nouveaux, rayons cathodiques.

Röntgen, vérifiant à l'aide d'un tube de Crookes les expériences de Lénard, observa fortuitement la fluorescence de quelques paillettes de platinocyanure de baryum placées dans le voisinage du tube. Ce dernier fut entouré de carton noir, un gros volume de 1.000 pages fut interposé entre lui et les paillettes, celles-ci restèrent fluorescentes. De cette ampoule invisible, puisqu'elle était recouverte d'une enveloppe impénétrable aux radiations lumineuses connues, des radiations nouvelles émanaient donc invisibles aussi, mais capables de traverser les corps opaques, un livre de 1.000 feuilles, une planche de bois, une plaque d'aluminium et de provoquer après ce passage, la luminescence de certains corps qui s'éclairaient brillamment. Telle fut l'origine des rayons X.

Röntgen émit et vérifia que l'opacité était proportionnelle à la densité de chaque substance. Pratiquement le bois, le papier, l'ébonite, l'eau, le carbone sous toutes ses formes sont transparents aux rayons X. Au contraire le soufre, le sélénium, le phosphore, l'iode, etc. sont opaques. De plus si on introduit dans un composé organique, une molécule métallique ou métalloïdique, ce composé cesse d'être transparent.

D'après ce qui précède on comprend facilement que les os absorbent les rayons X et celà pour deux raisons : 1° leur densité est plus grande que celle des autres tissus organiques. 2° leur composition chimique est telle qu'ils renferment la molécule opaque du phosphore.

Il est donc venu naturellement à l'esprit de faire servir les rayons X à l'étude des affections chirurgicales. Les nouvelles radiations furent employées pour l'exploration des diverses lésions osseuses. On peut de suite examiner les résultats d'une résection, rechercher un projectile ou un corps étranger métallique.

En médecine les résultats furent plus longs à venir, car on ne possédait pas des appareils ayant un débit assez fort de rayons X. Mais aujourd'hui on délimite exactement les épanchements pleuraux, on diagnostique la tuberculose latente, on différentie les tuberculoses douteuses, on affirme les tuberculoses certaines. Quelques-uns même prétendent diagnostiquer l'insuffisance aortique.

On se sert couramment des rayons X pour faire l'examen sans danger des poudres chloratées, de la nitrocellulose et du fulminate de mercure.

Gascard les emploie pour le diagnostic des pierres précieuses. Le diamant pur n'absorbe pas les rayons X tandis que les imitations sont opaques.

La pharmacie les utilise pour mettre en évidence les falsifications des substances pharmaceutiques, ainsi pour le safran, l'iodoforme, etc.

J'ai passé sous silence la nature des rayons X et des rayons cathodiques. Certains ont prétendu qu'ils étaient dûs aux vibrations longitudinales de l'éther physique, d'autres aux vibrations transversales. Des savants ont voulu leur appliquer la théorie de l'émission, d'autres celle des ondulations. Je crois seulement

qu'il est d'un véritable esprit scientifique de ne point épouser de querelles, derrière de grands noms qui luttent pour une doctrine qu'ils ont faite leur. Il faut savoir s'affranchir de l'esprit de parti, et profiter avec indépendance des précieuses conquêtes apportées par ces illustres champions dans le domaine théorique et pratique de la science.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président, STACCHINI. — *Le Secrétaire*, G. LETELLIER.

***

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 JUIN 1901

Présidence de M. le Dr A. BESANÇON

Conformément à la demande d'un certain nombre de sociétaires, il est créé une *Section de photographie*, qui sera administrée provisoirement, jusqu'à l'assemblée générale annuelle, par : MM. MÉHU, président; GOUTALLIÉ, vice-président ; BLANC, trésorier ; LAMARSALLE, secrétaire ; LOMBARD, archiviste.

Le Président, Dr A. BESANÇON. — *P^{r} le Secrétaire général*, Dr G. LETELLIER.

II

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dons

Ont été offert par MM :

Chantre (Ernest), sous-directeur du Muséum de Lyon, son ouvrage : *L'homme quaternaire dans le bassin du Rhône (Etude géologique et anthropologique).* 1 vol. in-4°, avec 74 figures. Lyon, A. Rey, 1901.

Chailly (Henri), instituteur à Chazay, son ouvrage : *Chazay-d'Azergues et sa légende.* 1 vol. in-8° illustré. Lyon, F. Plan, 1901.

Echanges

Sociéte des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or). *Bulletin*, 3e série, n° 1, année 1898.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. *Bulletin*, 2e année, nos 4, 5, 6. Novembre 1900 — avril 1901.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et documents*, tome XXXIX, année 1900.

Max Bruchet : Inventaire partiel du Trésor des chartes de Chambéry (3 chartes concernent le Beaujolais).

Société des naturalistes de l'Ain. *Bulletin*, n° 8. Mars 1901.

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire. *Bulletin*, 27e année, nouvelle série, tome VII, nos 3 et 4. Mars-avril 1901.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Annales*. 2e série, tome XXI. Janvier-mars 1901.

Société d'émulation de l'Ain. *Annales*, 34[e] année, 1[er] cahier. Janvier-mars 1901.

E. Dubois : Notice historique sur la ville de Pont-de-Veyle (*suite et fin*). — A. Callet : Le séjour d'Honoré d'Urfé à Virieu. — H. P. : Dons patriotiques des Chartreux de Montmerle en 1791. — A. Villefranche : Bouvent.

Société des sciences naturelles de Tarare. *Bulletin*, 6[e] année, n[os] 1, 2, 3, 4. Janvier-avril 1901.

P. Privat-Deschanel : Le rôle géographique des tufs porphyriques dans le Beaujolais.

Société éduenne. *Mémoires*, nouvelle série, tome XXVIII. 1900.

Académie de Dijon. *Mémoires*, 4[e] série, tome VII. 1899-1900.

Académie de Mâcon. *Annales*, 3[e] série, tome I. 1896.

E. Meulien : Inscription murale de l'époque romane dans l'église abbatiale de Tournus. — B. Rameau : Henri de Merzé, cardinal d'Albano (1160-1188). — L. Lex : L'abbaye de Maugouvert de Mâcon (1582-1625).

— *Annales*, 3[e] série, tome II. 1897.

B. Rameau : Les remparts de Mâcon au XV[e] siècle. — Une émeute à Mâcon en 1680. — Les anciens hospices du Mâconnais. — L. Lex et S. Bougenot : Journal de famille des Dupré, bourgeois de Mâcon et de Tournus (1407-1520).

— *Annales*, 3[e] série, tome III. 1898.

B. Rameau : Notes sur trois tombeaux de l'ancienne cathédrale de Mâcon. — L'ancien Hôtel-Dieu de Mâcon. — F. Reyssié : Le Cardinal de Bouillon. — Visites pastorales des archiprêtrés de Charlieu et du Rousset en 1745-46 (1[re] partie).

— *Annales*, 3[e] série, tome IV, 1899.

F. Reyssié : Le Cardinal de Bouillon (2[e] partie). — Visites pastorales des archiprêtrés de Charlieu et du Rousset en 1745-46 (1[re] partie suite).

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 2[e] année, n° 3. Mai et juin 1901.

A. Steyert : Inscriptions tumulaires de la Primatiale. — J.-B. Martin : La Chapelle de la Visitation Sainte-Marie de Bellecour.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France, 14e année, n°s 157, 158, 159. 160, 161, 162. Janvier-juin 1901.

Revue forézienne, 16e année, 2e série, 40, 41, 42. Avril-juin 1901.

***

III

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membres nouveaux

MM.

ADVININ (Pierre), voyageur de commerce, Villefranche.

CANARD (Ve Pierre), St-Georges-de-Reneins.

CHENELETTE (Comte de), Chenelette, par les Echarmeaux.

CHERVET (Eugène), directeur de la Compagnie du gaz, Villefranche.

DUPRAT (Antoine), comptable, Villefranche.

DUREY (Paul), photographe, Villefranche.

FROMONT (Paul), industriel, Villefranche.

GARBIL (Philippe), professeur, Villefranche.

GAUTHIER (Joseph), pharmacien, Villefranche.

GOUTALLIÉ (Philippe), industriel, Villefranche.

JAMBON (Antoine), négociant, Villefranche.

LAMARSALLE (Jules), imprimeur, Villefranche.

LOMBARD (Henri), professeur au collège Claude-Bernard, Villefranche.

MARDUEL (Jean), industriel, Villefranche.

MICOLLIER (Joseph), entrepreneur, Villefranche.

Morel (Louis-Barthélemy), Chazay-d'Azergues.
Mulsant (Sébastien), avocat, Saint-Étienne (Loire).
Nallet (Camille), architecte, Villefranche.
Pein (Antoine), horloger, Villefranche.
Repos (Tony), voyageur de commerce, Villefranche.
Vermorel (Édouard), Villefranche.

Sociétés correspondantes nouvelles

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).

Société des naturalistes de l'Ain, à Bourg.

Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Société de statistique des sciences naturelles et arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble.

Société bourguignonne de géographie et d'histoire, à Dijon.

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, le Puy.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société d'histoire et d'archéologie de Beaune (Côte-d'Or).

Académie de Mâcon.

Société nationale des antiquaires de France, Palais du Louvre, Paris.

Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France, à Moulins. Directeur : E. Olivier.



LE COTEAU

AUTREFOIS LE COTEAU BEAUJOLAIS

Gracieusement assise sur les bords de la Loire, l'importante agglomération du Coteau forme aujourd'hui une commune du canton de Perreux, bien qu'elle puisse être considérée comme un faubourg de Roanne. Ce singulier groupement administratif n'est cependant pas récent, puisque jadis le Coteau était un hameau de la paroisse de Parigny, justice d'Ailly, prévôté de Perreux, province de Beaujolais. Sa situation à l'extrême limite de cette province, lui avait fait donner par les habitants de Roanne en Forez, le nom de *Coteau Beaujolais*, sous lequel il est désigné dans les documents antérieurs à la Révolution (1).

Le Coteau n'a pas d'histoire comme agglomération,

(1) Dans l'origine cette appellation désignait simplement la rive droite de la Loire.

mais son territoire devait à sa situation une telle importance qu'il ne sera pas sans intérêt d'esquisser les différentes phases de son histoire et les évènements dont il fut le théâtre.

***

La commune du Coteau couvre une superficie de 489 hectares, 10 ares. Située à l'extrémité occidentale de la plaine d'alluvions qui s'étend entre les dernières ondulations des monts du Beaujolais et de la Loire, son altitude n'est pas supérieure à 270 mètres. Celle de l'agglomération est même légèrement inférieure, car elle occupe une étroite presqu'île « jadis fort marécageuse », resserrée entre le fleuve et son affluent, la rivière de Rhins.

Le relief du pays est nul et n'accuse que quelques légères dépressions de terrain creusées par le Rhins et les ruisselets qu'il reçoit.

On peut dire que presque de toutes parts les limites de la commune sont artificielles, tant les dépressions qui les indiquent sont peu accentuées. Au sud et à l'ouest, elles sont formées successivement par le ruisseau de Varennes, une ligne imaginaire, la route de Varennes et le fleuve qu'elles suivent jusqu'au barrage. De là, une série de marais qui reliaient autrefois le cours du fleuve à celui du Rhins, la limitent vers le nord (1). Enfin la rivière de Rhins sépare le Coteau de Perreux et forme de ce côté là une séparation naturelle.

---

(1) Les communes limitrophes sont au nord et à l'ouest celle de Roanne, à l'est, celle de Perreux et au sud Saint-Vincent de Boisset, Parigny et Commelle-Vernay.

Tout l'espace compris entre ces limites est de formation géologique récente. Il est formé d'alluvions apportées ou laissées par les eaux dont il était couvert à une époque relativement peu éloignée (1). Les traces du travail des eaux sont encore visibles dans la superposition des différentes couches de sable qui constituent le pays et dans les anciens marais qui le couvraient jadis.

Historiquement, le Coteau doit son origine à Roanne et les premières habitations construites en cet endroit ne doivent pas être de beaucoup postérieures à la ville elle-même et si Roanne doit son nom à un gué de la Loire, il parait certain que des habitations ne tardèrent pas à s'élever sur la rive droite du fleuve.

Sous les Romains, plusieurs routes sillonnaient déjà le territoire du Coteau. La plus fréquentée était celle de Lyon à Autun par Roanne, de *Lugdunum* à *Augustodunum* par *Roidomna*, comme on disait alors (2). De Lyon, cette voie passait par l'Arbresle, Tarare et Saint-Symphorien, localités encore désignées comme « étapes » dans le mémoire de l'intendant d'Herbigny, (3) pour de là gagner la plaine de Roanne par *le Ponteil* et *l'Hôpital de Pierre Fortunière*, station ancienne, dont la dénomination toute païenne, a fait place depuis longtemps au vocable chrétien de l'Hôpital de Saint-Fortunat (4). Du hameau

---

(1) Ce terrain « de formation récente » est en grande partie constitué par la terre végétale ou terre arable, formée par des limons diluviens transportés par les eaux dans les parties basses. Le sable, l'argile et le calcaire en sont les éléments constitutifs principaux.

(2) G. GUIGUE. *Voies antiques du Lyonnais.*

(3) *Mémoire sur la Généralité de Lyon.*

(4) *Recueil de mémoires et documents sur le Forez*, publiés par la Société de la Diana. tome 1er, étude de M. Vincent DURAND, p. 81, 82.

de l'Hôpital, elle passait par le « mas » de *Chevalon*, (1) empruntait la vallée de Rhins et traversait *les Flaches et Sagny*, (2) puis se confondait non loin du fleuve avec la grande voie de Feurs à Roanne. Le point de jonction, situé sur le territoire du Coteau, est appelé dans les documents « *la Croix de Varennes* » et quelquefois « *la Croix de la route du port de Roanne* ».

La grande voie de Feurs à Roanne, dont il est ici question, est connue dans les actes du moyen âge sous le nom de voie *Sayette*. Elle était fort importante ; car elle aboutissait au gué de la Loire et dans la dernière partie de son tracé, formait la limite entre le Beaujolais et le Forez.

Un autre chemin fort ancien, mais dont il est difficile de dire l'importance, partait « de la Croix du port de Roanne, sur le Coteau Beaujolais », pour gagner le plateau sur lequel fut construit plus tard le vieux moutier bénédictin de *Villeneuve-les-Perreux*. Elle passait par l'endroit dit : *Moulin-Tampon*, où des fouilles récentes ont mis au jour « de nombreux débris de tuiles à rebords, des poteries, une petite hache polie et plusieurs silex analogues à ceux trouvés à Villerest et au Perron (3) ». Ces derniers vestiges ont fait croire d'abord à l'existence d'une station préhistorique, au confluent de Rhins et de la Loire ; mais nous croyons que la présence de ces objets doit plutôt

---

(1) *Chevalon* est un hameau à peu de distance de Rhins, sur la route de *l'Hôpital* au *Bas de Rhins*,

(2) Non loin de l'Hôpital, à un coude que fait le Rhins avant d'entrer sur le territoire de ce hameau, se trouvait autrefois un endroit profond que l'on appelait le *Gourd de Sagny*. Cette dénomination se perdit à une époque récente, lors d'une rectification faite au cours de la rivière.

(3) *Bulletin de la Diana*. Tome II, p. 385.

être attribuée au passage des eaux. Toutefois, la grande quantité de fragments de tuiles et l'existence d'une habitation constatée par les plus anciens documents, rendent assez vraisemblable la présence en cet endroit d'une habitation gallo-romaine.

***

Le Coteau fut fondé le jour où un batelier roannais vint jeter ses filets et bâtir une cabane sur la rive droite de la Loire. Ce fut sans doute à une époque lointaine, mais qu'il est impossible de préciser. Quoiqu'il en soit, l'agglomération formée en cet endroit est mentionnée pour la première fois, sous le nom de *Coteau Beaujolais*, dans un acte de 1562. Le groupement qui existait alors devait assez ressembler à un camp-volant, habité par des gens de Loire retenus de ce côté du fleuve par les difficultés du passage. La physionomie de cette agglomération ne devait pas différer beaucoup de celle présentée de nos jours par le village éphémère installé pendant le chômage du du canal, à l'extrémité du faubourg de l'Ile.

Antérieurement à cette époque, la totalité du territoire du Coteau faisait partie de la province de Beaujolais et la voie Sayette qui formait la limite entre ce pays et le Forez, sépare encore aujourd'hui le Coteau de Roanne. Du port de Roanne, cette limite côtoyait la Loire, traversait le hameau de Varennes, passait dans les terres de Bachelard et coupait le plateau de Commelle, laissant à l'orient la seigneurie beaujolaise d'Ailly et à l'occident la châtellenie forézienne de Vernay.

Ces limites nous sont rappelées à grands traits dans une procédure engagée en 1349 entre le comte de Fo-

rez et Alice de la Périère, dame de Roanne. Dans un des actes du procès, le territoire en litige est ainsi délimité : « depuis le port de Roanne, jusqu'à l'embouchure de la rivière de Rhins ; puis en remontant le cours de cette rivière jusqu'au pont situé au-dessus des garennes de la dame de Beaujeu et de là, en ligne droite, jusqu'au hameau de Varennes....... » Ces indications qu'il est encore aujourd'hui facile d'identifier, puisqu'un chemin conduit « en droite ligne du pont de Rhins à Varennes » enserre presque exactement, quoiqu'à grands traits, la commune actuelle du Coteau (1).

Pendant la guerre de Cent ans, le territoire du Coteau fut sillonné en tout sens par des bandes d'Anglo-Gascons et de routiers. Une bataille fut même livrée non loin de là, sur l'emplacement du terrain qui a depuis conservé le nom significatif de *Cimetière des Anglais*, « En 1377, raconte la chronique du duc de Bourbon, le bon et magnanime duc de Bourbon ayant pris les armes avec Monsieur Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, contre les Anglais et leurs adhérents, qui s'étaient espanchés dans les pays de leur obéissance, les en chassèrent si absolument et rendirent le pays de Bourbonnais, Forez, Beaujolais, Auvergne et Berry si paisible qu'il n'y avait homme qui osât faire le moindre remuement et ce fut alors que fut faite par les armées réunies de ces princes une telle défaite de ces Anglais et de ceux dits de leur parti, sur l'extrémité de ce pays de Forez et de celui de Beaujolais, à savoir entre Roanne et Perreux, auprès d'un pont qui est bâti sur un ruisseau appelé de Rhins, qui non loin de là se

(1) A. Coste. *Essai sur l'histoire de la ville de Roanne... p. 111.*

dégorge dans le fleuve de Loire, que plusieurs de ces Anglais y ayant esté tués sur place et enterrés en un champ au territoire qui est situé sur cet endroit, le nom lui est demeuré dans les terriers comme dans l'usage du vulgaire de *Cimetière des Anglais* (1). »

Ce combat fut donc livré entre le Coteau et Perreux, dans les prairies qui s'étendent entre les rivières de Rhins et du Trambouzan.

Les auteurs contemporains, il faut le dire, ne parlent pas de cette bataille, mais elle semble prouvée par plusieurs documents de l'époque, et notamment par un arrêté de Poncevert, seigneur de Vauprivas et châtelain de Condrieu, avertissant les habitants « de ne point se laisser surprendre par le passage des Anglais qui ayant quitté Carlat en Auvergne, se dirigeaient vers le Lyonnais et le Forez (2). » Cette ordonnance est du 5 août 1377.

La bataille dont le principal effort semble avoir été auprès du monticule des *Franchises*, (3) s'étendit cependant dans toute la plaine, comme le montre le grand nombre « d'ossements trouvés près du pont actuel de Rhins, lorsqu'on ouvrit en 1820, la route de Cusset à Villefranche par Perreux et lorsqu'on déblaya en même temps le terrain, pour construire le

---

(1) *Revue du Lyonnais*, Incursions des Routiers, par Alain Maret. — Du 19 août 1868. — *Lettre de M. Al. Maret au directeur de la Revue du Lyonnais* « au sujet de la défaite des Anglais ou des Routiers, leurs auxiliaires, sur le territoire de Perreux, en 1377. »

(2) Cochard, *Notice historique sur Condrieu.*

(3) Le domaine des *Franchises* situé à peu de distance du pont du Trambouzan à gauche de la grande route de Roanne à Perreux et qui a donné son nom au hameau voisin, est ainsi nommé du droit qu'avaient ses propriétaires de jouir de tous les privilèges et franchises concédés aux bourgeois de Perreux par la Charte d'Edouard II. La maison principale est flanquée d'une tourelle au pignon aigu qui remonte aux dernières années du XVII[e] siècle.

pont qui fut emporté par la crue de 1886. A une époque plus récente, on découvrit encore des ossements, en creusant le béal de la prise d'eau construite en amont du pont pour arroser les prairies qui avoisinent le château de Rainneville.

Vers le milieu du XVe siècle, au moment où la guerre de Cent ans se terminait par l'expulsion des Anglais, de nouvelles contestations surgirent au sujet des limites de la seigneurie de Perreux du côté roannais. Le Coteau n'est pas mentionné dans les actes dressés au cours des pourparlers ; mais la ligne de démarcation des deux provinces est ainsi fixée : « Le cours de la rivière de Loire jusqu'à l'embouchure de Rhins, puis en remontant cette rivière jusqu'à la croix de Varennes et le chemin du Port de Roanne... » Le Forez ne possédait donc du Coteau qu'une bande de terrain le long du fleuve ; la croix de Varennes étant à peu de distance de la Loire non loin de l'endroit où « le chemin qui va en droite ligne du pont de Rhins à Varennes » coupe aujourd'hui la grande route de Roanne à Lyon.

Dans un acte du 15 octobre 1450, fixant les droits de pêche des deux seigneuries et réglementant l'exercice de ce droit pour les riverains des deux provinces, les limites sont ainsi déterminées : « la rivière de Loire depuis la croix de Varennes jusqu'à l'embouchure de Rhins et depuis ladite rivière jusqu'à la chaîne placée à l'entrée de la rivière de Sornin, qui sont les limites de la baronnie de Beaujeu..... (1).

(1) « Défense faite par les officiers du duc de Bourbonnais, baron de Beaujeu, à diverses personnes du mandement et chatellenie de Perreux, de pêcher dans la rivière de Loire esdites limites, d'autres jours que les mercredis, vendredis et samedis » — Huillard-Bréholles, *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 5.863, du 15 octobre 1450.

Les autres jours étaient réservés aux riverains du comté de Forez.



Pour déterminer ces limites, il faut par la pensée reconstituer la topographie du pays.

L'embouchure du Rhins était alors beaucoup moins éloignée du Coteau qu'elle ne l'est actuellement, comme il est aisé de le constater en suivant l'ancien cours de la rivière, nettement tracé par une série de « lônes » marécageuses, à l'extrémité du pré des *Sables* et de la chaussée de *Pincourt*. En remontant le cours de la rivière, on trouvait sur la rive droite « les garennes de la dame de Beaujeu » placées croyons-nous, non loin de l'endroit désigné sous le nom de *Moulin-Tampon* sur la carte de l'état-major, terrain sablonneux où les « conils » de la noble dame pouvaient facilement se terrer. Non loin de là, un peu au-dessus, on rencontrait le pont de Rhins, dont l'emplacement a peu varié, puisqu'un chemin en droite ligne conduisait de cet endroit à la croix de Varennes, chemin qui existe encore. De la croix de Varennes, le chemin traversait le hameau et tombait sur la voie Sayette près du manoir de Bachelard.

L'enclave ainsi désignée était « terre beaujolaise » et dépendait du mandement de Perreux, mais fut plusieurs fois l'objet de contestations entre les deux pays ; la limite fixée par les traités étant la voie Sayette jusqu'à la croix du port de Roanne où elle aboutissait à la Loire et le Forez réclamant pour limites naturelles, l'embouchure et le cours de la rivière de Rhins, jusqu'au pont et au chemin de Varennes.

***

Le Coteau apparait dans l'histoire comme agglomération urbaine dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. En 1570, après avoir pris Saint-Galmier où

ses troupes séjournèrent du 15 juin au 1er juillet, Coligny se dirigea sur Roanne dans l'intention de traverser la Loire. Toutefois son approche ayant été signalée, les habitants transportèrent sur la rive gauche les « bachots » amarrés sur l'autre rive. Le chef protestant irrité livra aux flammes les masures de la rive droite pour éclairer son passage et terroriser les habitants de la ville (1).

Dans le courant du XVIIe siècle, Louis XIII et Louis XIV traversèrent le Coteau. Cet endroit formait alors avec le quartier de l'Ile, — appelé quelquefois l'*Ile Beaujolaise*, — un faubourg florissant dont une partie, dit l'intendant d'Herbigny « est bâti dans une île que forme la Loire lorsqu'elle est grosse. C'est en cet endroit, ajoute-t-il, qu'est presque renfermée la bonté et la richesse du lieu ; car tous les commissionnaires qui reçoivent les marchandises y demeurent. » (2).

Dès cette époque le Coteau était assez important pour qu'on songeât à y établir un service religieux, voire même à y créer une paroisse à laquelle on aurait joint le faubourg de l'Ile, qui n'en était séparé que par un bras du fleuve. C'était en effet une assez grande difficulté pour les habitants que de traverser la Loire pour assister aux offices. C'est dans le but de leur faciliter ce devoir que le duc de Roannais leur accorda en 1681, « le franc passage du pont les dimanches et jours de fêtes ». En 1687, le pont ayant été rompu, ils se trouvèrent privés du service religieux toutes les fois que les crues empêchaient le passage du bac. Ce fut pour remédier à cet inconvénient, que MM. Chassain et Jars « commission-

---

1 ANTOINE. *Histoire du Forez*, p. 137.
2 D'HERBIGNY. *Mémoire sur la Généralité de Lyon.*

naires par eau du quartier de l'Ile » s'engagèrent à faire construire en cet endroit, une chapelle dédiée à Saint-Nicolas, dans laquelle un prêtre, sociétaire de l'église Saint-Etienne de Roanne, devait venir dire la messe les dimanches et jours fériés (1). Le service religieux ainsi organisé subsista jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. A cette époque, la modification du cours de la Loire ayant été décidée, le projet de la création d'une paroisse fut naturellement abandonné.

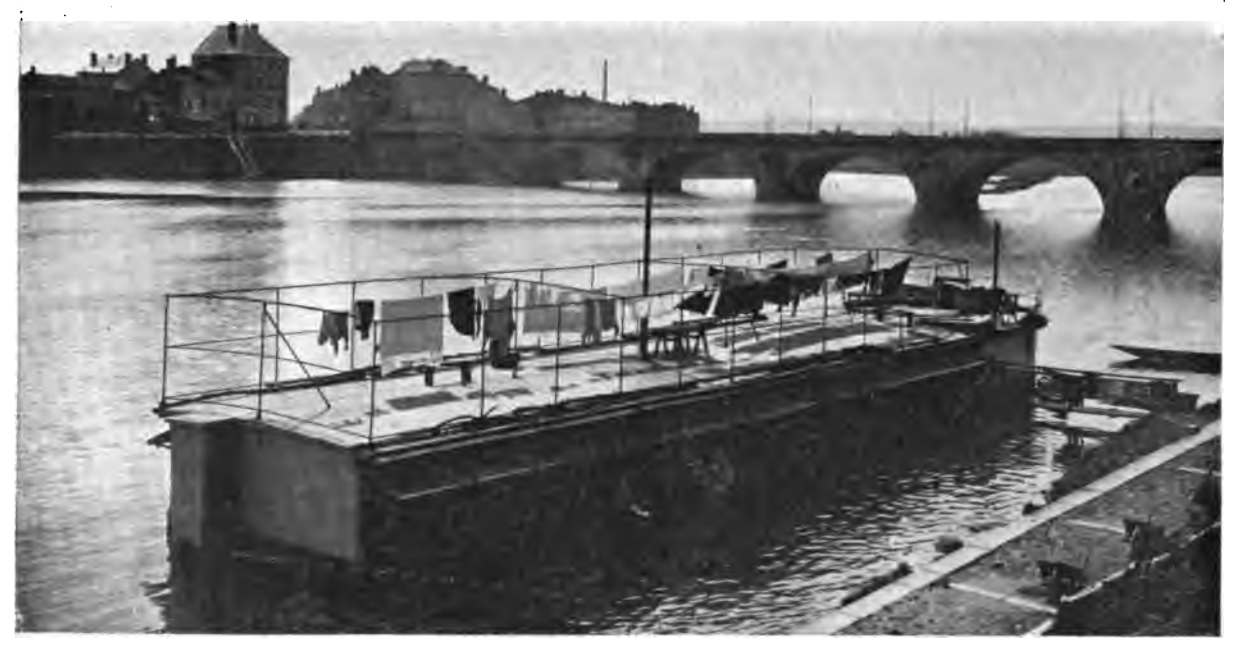
A l'autre extrémité du territoire du Coteau, se trouvait le *pont de Rhins* qui le mettait en communication avec Perreux, que les documents du temps appellent « la porte du Beaujolais ».

Dès le XIV[e] siècle, un pont existait en cet endroit ainsi qu'il en est fait mention dans la chronique du bon duc Louis de Bourbon. Rompu dans la suite, il ne fut rétabli qu'en 1480 en vertu d'une ordonnance de Louis XI, qui avait pu apprécier son utilité, alors que simple dauphin, fuyant la colère de son père, il s'était réfugié à Perreux (2). Son entretien et la charge de le réparer furent alors confiés à la famille Dalmezin, qui fut pour cette raison exemptée à perpétuité « de toutes tailles et autres impositions ». Cette charge passa ensuite aux Michons, de Perreux, alliés aux Dalmezin, comme nous l'apprend un acte de 1650, par lequel « Georges Michons, seigneur des Mures, est continué dans la jouissance des exemptions et privilèges accor-

---

(1) On voit encore aujourd'hui au centre de l'Ile, presqu'en face le débouché de la rue des Minimes, une construction carrée, sans ornement, flanquée de deux petits bâtiments symétriques. Le pavillon central est surmonté d'une toiture aiguë ; c'est l'ancienne chapelle Saint-Nicolas qu'il ne faut pas confondre avec celle située à l'entrée de la rue des Minimes, dans laquelle l'administration des postes et télégraphes vient d'installer un de ses bureaux.

(2) GUILLIN, *Roanne et le Roannais*, p. 145 et note.



La Loire et le Coteau
(Cliché J. Blanc)

dés à la famille Dalmezin, à la charge des réparations à faire au pont de Rhins, lequel a 37 toises de longueur et 5 pieds 10 pouces de largeur, supporté par 42 aiguilliers ou piliers de bois de chêne, de la grosseur d'un pied ».

En 1711, une inondation subite emporta le pont de Rhins. Reconstruit avant 1716, il subsista jusqu'en 1780, année où il fut de nouveau emporté par une inondation survenue à la suite de pluies diluviennes.

***

Roanne était au XVIII[e] siècle une ville importante par son commerce, qui attirait en cet endroit les bateliers des régions voisines et même des pays éloignés ; mais cette population mobile apportait avec elle ses coutumes et ses usages particuliers et attirait dans cette ville, suivant l'expression du temps, « des voleurs et méchantes gens en grand nombre » (1). L'établissement d'une brigade de la maréchaussée les obligea à chercher un refuge au Coteau Beaujolais. Aussi, les archives renferment-elles de nombreuses pièces relatant des assassinats ou des arrestations de malfaiteurs (2). Beaucoup en effet trou-

---

(1) *Lettre de M. Hue à l'Intendant de Lyon*, en date du 28 octobre 1747.

(2) Cf. *Notes et documents sur Parigny* p. 48 et note.

1683. « Plainte de Pierre Baronnat, courrier ordinaire de sa Majesté, de la ville de Lyon en celle de Paris, prétendant avoir été attaqué et traîné dans la boue, par 4 ou 5 bouviers, dont il avait fait rencontre près du lieu apppelé communément le Bas-de-Rhins, en allant de l'Hôpital-Pierre-Fortunière à Roanne ».— *Arch. dép. de la Loire*. I. B. 781.

1710. Cf. *Arch. dép. de la Loire*. I. B. 797.

1753. Dénonciation de Pierre Manoux, journalier, demeurant

vaient un abri sûr dans la population flottante établie sur le bord du fleuve où elle devait attendre quelquesfois plusieurs jours, avant de pouvoir décharger les denrées ou les marchandises de ses *cabanes*. D'autres, en plus petit nombre il est vrai, se retiraient sur les bords boisés de la rivière de Rhins ou dans les impénétrables marécages voisins de son embouchure. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet en esquissant l'histoire de la seigneurie de Rhins, dont le territoire couvert de bois et de marais, donna asile quelque temps à une bande de « boismes » de bohémiens, comme on dirait aujourd'hui,

Deux quartiers d'inégale importance se partageaient alors le Coteau. Ils étaient tous deux échelonnés sur le bord de la Loire et se nommaient *les Balmes* et *Pincourt*.

Le premier, qui tirait son nom de sa situation sur une légère dûne de sable le long de la Loire, était à l'extrême limite du Beaujolais, sur l'angle très ouvert formé par la Loire et la voie Sayette. Les eaux du fleuve rongeaient ses assises et de temps à autre en emportaient le sable ; ce qui obligea plus tard les habitants à construire en retrait du fleuve cette haute

---

sur le Coteau de l'île de Roanne, et plainte donnée en conséquence par le procureur du Roy de la maréchaussée, contre Pierre Raymond, voiturier par eau, du même lieu, pour coups et blessures. — *Arch. dép. de la Loire* I. B. 822.

1783. Sommation faite à Messieurs les prevôts, assesseurs officiers en la maréchaussée de Roanne, à la requête de Pierre-Marie Varinard des Côtes, procureur fiscal en la châtellenie et prévôté de Perreux, pour son Exc. M. le duc d'Orléans, d'avoir à remettre au greffe de lad. châtellenie de Perreux les pièces de la procédure criminelle et information commencées au sujet d'une rixe survenue dans la Grande Rue du Coteau Beaujolais, rière dans l'étendue de lad. chatellenie de Perreux, entre un quidam connu sous le nom de jardinier d'Orléans et les garçons du bourg de Perreux venant de tirer au sort de la milice. — *Arch. dép. de la Loire*. I. B. 809.

muraille qui donne encore à ce quartier un si singulier aspect.

L'autre, appelé quartier de *Pincourt*, était situé au delà de la grande route de Roanne à Lyon. Occupé par quatre ou cinq masures, il prit à partir de 1743, une certaine extension, grâce à l'installation d'une vorrerie autorisée par privilège royal. Malheureusement il se fonda les années suivantes des établissements semblables à Givors et à Rive-de-Gier. Ces verreries, mieux placées en raison de la proximité du bassin houiller, ne tardèrent pas à faire concurrence à la fabrique de Pincourt ; concurrence d'autant plus efficace, que celle-ci était mal dirigée par le sieur de Clairbois « gentilhomme verrier » et manquait des ressources nécessaires pour un fonctionnement régulier (1). Néanmoins, la fabrication dût fonctionner un certain nombre d'années, car aujourd'hui encore on retrouve dans la chaussée de Pincourt d'innombrables fragments provenant de cette verrerie.

Au milieu du XVIII[e] siècle, on ouvrit à Roanne une artère, large et belle pour le temps, à laquelle on donna le nom de *rue Ducale*, en l'honneur de M. Darcourt, duc de Roannais. Elle se continuait par un pont de bois, construit sur l'emplacement de la levée, une courte chaussée traversant l'île et un second pont de bois appelé le *petit pont*, (2) donnant

---

(1) On lira avec intérêt sur l'histoire de la *verrerie de Pincourt*, que les documents appellent inexactement *verrerie de Roanne*, la curieuse étude que M. Guigue, l'éminent archiviste du Rhône, vient de publier dans la *Revue du Lyonnais*.

(2) « Requête présentée au lieutenant général du baillage ducal de Roanne et chatellenies unies, par Messire Louis, vicomte d'Aubusson, duc de la Feuillade et de Roannais, gouverneur du Dauphiné...... demeurant ordinairement à Paris, à l'hôtel de

accès au Coteau et livrant passage à la grande route de Roanne à Lyon. Les côtés de la route se garnirent rapidement de nombreuses habitations qui formèrent ce que l'on a appelé depuis, la grande rue du Coteau (1).

En 1786, le petit pont fut emporté par une crue de la Loire. Les eaux, gonflées par les pluies, creusèrent si profondément cette partie du fleuve ordinairement à sec, qu'on songea dès lors à en faire le lit principal. Les débris du pont furent mis en vente en vertu d'une ordonnance de M. l'Intendant de Lyon, en date du 29 novembre 1786. L'adjudication eut lieu « le 12 janvier 1787, à deux heures de relevée, en l'hôtel du sieur Thévenon, subdélégué à Roanne. Les pierres, bois et fers, provenant du petit pont, furent attribués au sieur Michon, voiturier par eau, pour le prix de trois mille six cent cinquante livres ». (2).

Avec l'aide des fonds provenant de cette vente, on se mit à l'œuvre pour procéder à la reconstruction du pont emporté par les eaux. Mais comme on voulait détourner le cours du fleuve et l'amener tout entier sur ce point, la reconstruction d'un pont plus large et plus solide et le dégagement de ses abords exigeaient l'expropriation de terrains assez vastes situés sur le Coteau Beaujolais.

La somme offerte aux intéressés leur ayant parue

Chamillard, contre le nommé Pierre Gaillet, laboureur de Cordelle, qui avait traversé le Petit-Pont de l'île de Roanne, avec un barrot, attelé de deux vaches. sans vouloir payer le droit de passage.....» *Arch. dép. de la Loire.* I. B. 740.

(1) *Arch. dép. de la Loire.* I. B. 800.

(2) *Lettre de M. Lallié à M. Bouchot*, au bureau de la généralité de Lyon, en date du 24 Novembre 1780. — *Lettre du 15 Janvier 1786. — Arch. dép. du Rhône.* C. 80.

insuffisante, ceux-ci, MM. Bertillot, Simonin et Antoine Tabouret « ce dernier agissant au nom des héritiers Tardy » adressèrent une pétition à l'Intendant de Lyon, « suppliant que par experts pris à l'amiable il soit procédé de nouveau, incessamment et contradictoirement, à l'estimation de leurs maisons...., lesquelles sont à démolir pour que l'on puisse sans embarras, continuer les fouilles commencées pour la construction du pont ».

L'Intendant renvoya la pétition à son subdélégué lequel déclara « ne pouvoir accueillir la demande. l'estimation ayant été faite selon toutes les règles par l'ingénieur en chef qui les a estimées savoir : celle de M, Louis Bertillot 2594 livres, celle de M. Simonin 6678, et celle des héritiers Tardy 2070....» (1)

C'était une fin de non recevoir, aussi les réclamations n'eurent-elles aucune suite.



Récit d'un évènement désastreux arrivé dans la soirée du jour de St-Martin 1790, dans la ville de Roanne, département de Rhône-et-Loire.

« Il semble que les plus tristes calamités mettent sans cesse à l'épreuve le courage des citoyens français. Mais ce n'est pas dans le premier moment d'une douleur trop vive que l'on peut proposer de sang-froid aucune réflexion sur le mélange des grands biens et des grands maux que nous éprouvons.

---

(1) *Lettre de M. Thevenon, subdélégué de l'intendant de la généralité de Lyon*, à l'intendant « pour lors » au château de Changy, du 15 Janvier 1787. — *Arch. dép. du Rhône*. C. 80.

« Un courrier extraordinaire, dépêché de la ville de Roanne, qui n'est qu'à douze lieues de la nôtre, et muni des renseignements les plus positifs dont on ait eu le loisir de le charger, nous annonce que, dans cette cité, une des plus remarquables du Forez, le 11 de ce mois, jour de St-Martin, sur les sept heures du soir, la petite rivière de Renaison, grossie par des crues et des avals d'eau causés par les pluies abondantes et continuelles qui sont tombées dans l'étendue de nos départements méridionaux, s'est débordée avec une fureur surnaturelle et l'impétuosité des plus grands fleuves, et que ce nouveau torrent exerçant des ravages inouïs, et dans les campagnes et dans la ville, n'a rien laissé sur son passage qu'il n'ait englouti ou considérablement endommagé.

« La nuit qui survient, en dérobant les horreurs d'un si pitoyable spectacle, ne fait que les augmenter. Les maisons et cabanes des cultivateurs riverains ont été d'abord inondées et leurs bestiaux noyés, principalement au-dessous de la jonction de la rivière de Loire, et successivement les possessions de cette malheureuse cité ont été entraînées ou dénaturées. On compte quarante maisons submergées en un clin d'œil; elles étaient solidement construites dans le canton dit l'Isle, situé entre les deux ponts. Il doit y avoir eu trois ou quatre cents personnes péries, surprises à l'entrée de la nuit dans le sein de leurs familles. En vain elles se sont précipitées dans les flots pour échapper à une mort présente ; hélas ! les plus jeunes, les plus robustes d'entre ces pauvres gens, frappés d'épouvante à la vue de ce déluge, n'ont eu, la plupart, ni le temps, ni la lâcheté d'abandonner leurs femmes, leurs enfants, ni leurs parents sexagénaires.

« Toute communication s'est trouvée au même

instant interrompue par la chûte des deux ponts, dont l'un était bâti en bois et l'autre commencé en pierres, les culées de ce dernier et toute la poussée des arches n'ayant pu résister à la violence de cette inondation. Enfin, ce qui augmente le deuil et achève de répandre la consternation, c'est que la ville s'est vue exposée au fléau de la famine en perdant plus de deux cents bateaux, dont la forme et la grandeur sont connues, qui étaient à l'attache et chargés de denrées pour l'approvisionnement de la ville, et qui ont chaviré ou ont été emmenés la même nuit sur des bords étrangers. C'est tout ce que l'on sait encore de cette catastrophe publique, mais elle intéresse trop les âmes sensibles et patriotes, elle est trop frappante pour en attendre les détails ultérieurs ». (1)

L'inondation dont le document que nous venons de citer rappelle le souvenir fut si prompte et si imprévue, que beaucoup de personnes de la ville furent obligées de se réfugier au Coteau. Les communications n'ayant pu être rétablies qu'après trois jours, on crut pendant ce temps qu'elles avaient été emportées par les eaux. Le quartier de l'Ile fut très éprouvé, le Coteau le fut beaucoup moins, les maisons les plus exposées ayant été démolies récemment pour faciliter la construction du pont. Toutefois les travaux furent plusieurs fois interrompus, malgré l'intervention de Napoléon 1er qui, frappé de l'importance de ce travail, ordonna à plusieurs reprises son achèvement. Le nouveau pont fut livré à la circulation en 1829, mais ne fut complètement achevé qu'en 1834.

En 1828, la construction du chemin de fer d'An-

---

(1) *Bibliothèque de la ville de Lyon.* — Imprimé s. l. n. d.

drézieu à Roanne vint augmenter le développement du Coteau. Ce railway, l'un des plus anciens de France, amenait au port de Varennes les houilles du bassin de Saint-Etienne. Trois quarts de siècle auparavant, ce mode de transport, en abaissant le prix des houilles, aurait probablement sauvé la verrerie de Pincourt et maintenu dans le pays une industrie qui a fait la fortune de localités beaucoup moins importantes.

Le port de Varennes devint alors un véritable entrepôt de commerce.

A cette époque, la Loire passait au dessous des berges de Bachelard et de Varennes, sur l'emplacement des étangs séparés aujourd'hui du fleuve par la chaussée du chemin de fer. Le passage des eaux avait creusé là un port excellent qui fut utilisé jusqu'en 1865. On voit encore aujourd'hui le quai en pierres sèches auquel on amarrait les bateaux et les fendues qui permettaient de les décharger, ainsi que la ligne de chemin de fer qui reliait le port à la gare. Au reste, en 1870, on se servait encore pour le déchargement des charbons de Saint-Etienne d'une haute estacade en bois qui longeait le fleuve et avait servi jadis aux chargements des bateaux. A une centaine de mètres plus bas, le quai des Balmes servait de port d'attente et quelquefois aussi pour l'embarquement des vins.

Le Coteau fut érigé en commune par ordonnance royale du 9 juillet 1845. Jusqu'à cette époque il avait été une simple section de la commune de Parigny, canton de Perreux ; mais par suite de ses habitudes urbaines, il absorbait tous les revenus communaux. En effet le Coteau n'est à proprement parler qu'un des faubourgs de Roanne. Chose singulière, ce fut Parigny qui demanda la division, se voyant dominé

et ruiné par le Coteau. Ce dernier, au contraire, craignant d'être un jour absorbé par la ville de Roanne, qui le demandait depuis longtemps, protestait contre la division. Pour satisfaire tout le monde, on attribua au Coteau un territoire assez étendu pour rendre sa réunion à Roanne difficile et on y établit une police active, que nécessitait la proximité de Roanne. Cette ville se plaignait en effet que le Coteau fût un refuge assuré pour tous les malfaiteurs qui avaient à redouter l'œil de ses agents de police. (1)

L'administration diocésaine n'avait pas attendu l'érection du Coteau en commune pour y établir une paroisse (2). Dès le 13 décembre 1836, elle avait été érigée avec M. Antoine Rigaud pour curé. Il l'administra pendant vingt ans. Ses successeurs furent dans l'ordre chronologique : Laurent-Frédéric Botton (mars 1857), Sébastien-Alphonse Grataloup (octobre 1864), Jean-Marie Bouiller (novembre 1865), François Vignon (décembre 1872) et Jules Celard (septembre 1891), curé actuel. L'église du Coteau a été construite en 1827 et la messe y a été célébrée pour la première fois le 24 juin 1834. Elle est dédiée à Saint-Marc selon le vœu émis par M. de Tardy, principal bienfaiteur de la paroisse. Extérieurement cette construction composée de trois nefs est sans ornement ; intérieurement il y a, outre le maître autel, quatre chapelles, deux à l'extrémité des nefs latérales et deux dans les transepts.

---

(1) A. Bernard, *Histoire territoriale du dép. de Rhône et Loire.*

(2) L'église fut commencée en 1827 sur le plan de l'architecte Lesaul. Elle fut inaugurée le 24 juin 1834, par M. Léraille, curé de la paroisse Saint-Remy à Amiens. M. le marquis de Tardy composa à cette occasion des strophes en l'honneur de Saint-Marc, qui ont été insérées dans son *Recueil de poésies* daru à Roanne en 1839.

La première chapelle du côté de l'évangile est dédiée au Sacré-Cœur ; celle du transept à Saint-Lucinien, dont on voit les reliques renfermées dans une chasse, apportée de Rome par le cardinal de Bonald. L'autel est surmonté d'un tableau représentant une vision de Sainte-Catherine. Il faisait partie autrefois de la riche collection réunie à grand frais par le cardinal Fesch, archevêque de Lyon. (1)

Du côté de l'évangile, la nef latérale est placée sous le vocable de la Vierge ; celle du transept a été concédée à M. le marquis de Tardy et à sa famille, elle est ornée d'une statue de Saint-Louis roi de France, qui n'est pas sans mérite, de même que la plupart de celles qui sont dans cette église. Les murs de la chapelle sont ornés de plaques commémoratives rappelant aux habitants et aux visiteurs le souvenir de la plus ancienne famille du pays, aux frais de laquelle l'église a été construite. Comme c'est le seul mémorial qui en soit resté, nous ne croyons pas inutile d'en reproduire les inscriptions.

A la Mémoire
de Marc-Louis marquis de Tardy
né à Montluçon (Bourbonnais) le 21 Décembre 1790
Chevalier de la légion d'honneur, Ancien adjudant général
Ancien président du Conseil général
du département de la Loire
Ancien maire de la ville de Roanne
Ancien membre de la Chambre des députés
Décédé en son château de Rhins, le 22 Juin 1857
Muni des sacrements de l'Eglise
Son corps a été transporté à Allonville près Amiens
ainsi que celui de sa mère, dame Thérèse de Fermé
Veuve de Jean-Jacques de Tardy
Ancien mousquetaire du roi, mort au siège de Lyon en 1793
Priez pour eux

---

1) Ce tableau remarquable a été donné à l'église du Coteau en 1827, à la demande de Madame la baronne d'Ailly.

A la Mémoire
de Marie-Suzanne-Ramey de Sugny
fille de Jean-Marie-Antoine de Sugny
et de Marie-Anne-Augustine Bertholon de Brosse
épouse de Marc-Louis marquis de Tardy
née à Lyon le 15 Juin 1786
morte au château de Rhins
près Roanne (Loire) le 25 avril 1808
munie des sacrements de l'Eglise
Son corps a été inhumé dans le cimetière
de la paroisse de Parigny près Roanne
Priez pour Elle

A la Mémoire
de Alphonse-Valentin Vaysse
Vicomte de Rainneville
Ancien conseiller d'Etat, ancien député
né à Amiens (Somme) le 24 octobre 1798
marié le 8 septembre 1825 à Thérèse de Tardy
décédé à Paris, le 31 décembre 1864
Son corps a été inhumé à Allonville
près Amiens
Il est mort muni des sacrements de l'Eglise
Que son âme repose en paix dans l'éternité
Priez pour Lui

A la Mémoire
de Thérèse de Tardy
Vicomtesse de Rainneville
née au château de Rhins le 16 décembre 1804
mariée le 8 septembre 1825
décédée au château de Rhins le 14 septembre 1885
munie des sacrements de l'Eglise
Priez pour Elle

A la Mémoire
de Marc-Marie Vaysse de Rainneville
fils de Alphonse-Valentin Vaysse
Vicomte de Rainneville
et de Thérèse de Tardy, son épouse
né au château d'Allonville près Amiens
le 16 octobre 1829
décédé à Paris le 3 février 1858
muni des sacrements de l'Eglise
Dieu l'a reçu dans sa miséricorde
Son corps a été inhumé à Allonville
Dans la sépulture de sa famille
Priez pour Lui

Ces inscriptions gravées en lettres d'or sur des plaques de marbre noir sont surmontées d'un écusson aux armes du défunt.

Le maître autel en marbre blanc est orné de bas reliefs d'un bon travail, le chœur est entouré de stalles surmontées d'une boiserie très élevée et d'un bel effet. Au dessus, les murs ont été décorés il y a quelques années, de belles peintures de Zachéo.

On a élevé récemment dans la nef deux petits édicules en marbre en forme de rétables. Ils sont adossés aux murs latéraux, l'un sert de fonds baptismaux, l'autre abrite et encadre une statue de Saint-Antoine de Padoue.

Le clocher est une simple tour carrée sans ornement. Il a été couronné d'une galerie en pierres blanches, élevée après un incendie qui détruisit entièrement la flèche (1).

Le Coteau doit à Monsieur Rigaud, son premier curé, la fondation de l'établissement de la Providence. Cette maison dirigée par les religieuses de Saint-Vincent de Paul donne asile à des vieillards et aux écoles libres de jeunes filles. La famille de Tardy, Monsieur le curé Rigaud, les Religieuses Saint-Vincent de Paul et plusieurs personnes charitables ont contribué au développement de cette maison qui a aujourd'hui une grande importance.

---

(1) Il renferme trois cloches. Leurs inscriptions nous rappellent qu'elles furent fondues : « MM. Vignon, curé, Barthélemy Chassagne, vicaire et Joanny Pomey, maire », et qu'elles furent données : la première, par M. le vicomte et Mme la vicomtesse de Rainneville ; la seconde, par M. Antoine-Joseph Dalin, aumônier de la Providence et Mme Jeanne-Marie-Octavie Larue et la troisième par M. Claude Rochard et Mme veuve Vicaire.

***

Jusqu'en 1886, le Coteau était presque complètement entouré par les dépendances du château de Rhins et les propriétés de Madame de Rainneville. A sa mort, tous ces biens furent mis en vente et acquis en bloc par la société Meÿer et Cie. Cette société chercha à tirer de son acquisition tout le bénéfice possible et dans ce but, on traça des rues dans la propriété pour la revendre en détail. Afin de hâter la vente, la société céda gratuitement à la municipalité du Coteau 2730 mètres carrés de terrain pour y construire la mairie et une école de garçons. De plus, elle abandonna tout le terrain nécessaire à l'établissement de 1500 mètres de rues, à la charge pour la ville d'en mettre 800 le plus tôt possible en état de viabilité avec becs de gaz et bornes fontaines.

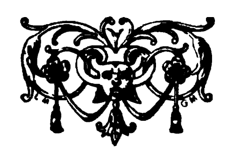
Si cette transformation avait eu lieu quelques années plus tôt, leCoteau aurait certainement participé dans de bien plus grandes proportions au développement et à la prospérité de l'industrie roannaise. En effet, au moment où le parc de Rainneville fut aliéné, Roanne était déjà doté de nombreuses fabriques de cotonnade ; c'est pourquoi les terrains du Coteau ne virent que peu d'établissements industriels, mais des maisons de rapport et quelques jolies villas. L'aspect du pays y a gagné et il n'est pas encore certain que sa richesse y ait beaucoup perdu.

Les deux agglomérations qui formaient jadis le Coteau ont participé à l'essort actuel. Le *Grand Coteau*, formé autrefois d'une longue rue, s'étend maintenant dans les nouvelles voies de communications tracées dans le parc. Quand au *Petit Coteau*, il a profité lui aussi dans une large mesure de ces

améliorations récentes. Il doit surtout sa prospérité à la gare du chemin de fer de Paris à Lyon par le Bourbonnais, dont la ligne principale reçoit en cet endroit les deux lignes secondaires de Saint-Etienne et de Paray-le-Monial.

Le territoire du Coteau très éprouvé par les inondations de 1846, 48 et 56 est maintenant protégé par de fortes digues. Celle de Pincourt jadis déserte, est maintenant très fréquentée. Plus haut, en amont du pont du chemin de fer, des travaux semblables canalisent le fleuve et le rejettent du côté du Rivage. Le terrain conquis dans cet endroit, l'est en faveur de la ville de Roanne car, par un singulier respect des limites des anciennes provinces du Forez et du Beaujolais, la route de Varennes, ancienne voie Sayette, délimite encore le pays, laissant à Roanne en Forez la partie comprise entre la route et le fleuve et attribuant au Coteau Beaujolais la plaine qui s'étend du côté de la rivière de Rhins.

Joseph Prajoux.





LES ALPES

VUES DE SAINT-BONNET

I

Contempler de haut un vaste horizon est un si noble plaisir que l'homme pour le satisfaire ne recule devant nulle fatigue ; mais la mémoire est impuissante à en conserver l'ensemble et les détails, et peinture, dessin, photographie n'y réussissent pas mieux. Il est cependant un procédé facile, moitié *topo*, moitié croquis, qui peut donner avec une exactitude relative et l'ensemble et les détails de l'horizon le plus accidenté et le plus étendu.

Divisez en 360 parties égales, une bande de papier de longueur quelconque, soit 1^{m} 80 de long et rejoignez les deux bouts de manière à former une circonférence au centre de laquelle vous placez un graphomètre, et promenez-en successivement l'alidade sur tous les points remarquables de l'horizon. Chaque division du papier correspondant nécessairement

avec une des graduations de l'instrument, en notant sur le papier les points visés, vous en aurez la position exacte.

C'est le *topo* ; quant au dessin, il consiste à remplir les intervalles des points visés. Mais si l'horizon est étendu, quelque soit leur relief ils paraîtront plats et insignifiants si vous ne forcez l'échelle verticale dans une proportion arbitraire, 2 ou 5 pour 1. La photographie en aplatissant les hauteurs surtout éloignées, les rend absolument méconnaissables.

C'est à l'aide de ce procédé que je vais essayer de montrer ce que l'on voit de Saint-Bonnet, modeste observatoire de 680ᵐ d'altitude, bien connu des pèlerins de la Bresse et des promeneurs caladois, quand le temps y met de la complaisance ; ce n'est pas tous les jours.

Dans ma lanterne magique je ne ferai passer que les Alpes inscrites tout entières dans un angle de moins de 90° de notre tour d'horizon.

II

C'est au-dessus de St-Trivier-en-Dombes, par le 90°, que les lignes jusque-là monotones et horizontales du Jura commencent à se bossuer. Les premières proéminences indiquent le Crêt de la Neige et le Reculet au-dessus de Gex. Par 100° pointe une cîme neigeuse faisant partie de la chaîne de Sixt : c'est Tanneverge, ou plutôt le Cheval Blanc. Tout à côté émerge le Buet au dessus de N.-D. des Dombes, point bien reconnaissable à l'œil nu.

Puis les Aiguilles de Chardonnet et de l'Argentière, et voilà s'élançant dans les airs, la merveilleuse pyra-

mide de l'Aiguille Verte, connue m'a-t-on dit de nos paysans sous le nom du *Tas de blé*. Qui l'a vue de Chamonix, s'étonne de la voir si loin du Mont-Blanc, tant la perspective est parfois trompeuse, mais c'est bien elle.

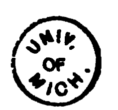
Par 106° nous touchons le massif lui-même du Mont-Blanc dont le sommet par 110° apparait comme le roi des montagnes, resplendissant lorsqu'elles sont déjà dans l'ombre ou noyées dans la brume, surgissant au milieu d'une foule d'aiguilles, ses satellites. Tout ce prodigieux entassement n'occupe que 7 à 8 degrés de notre horizon.

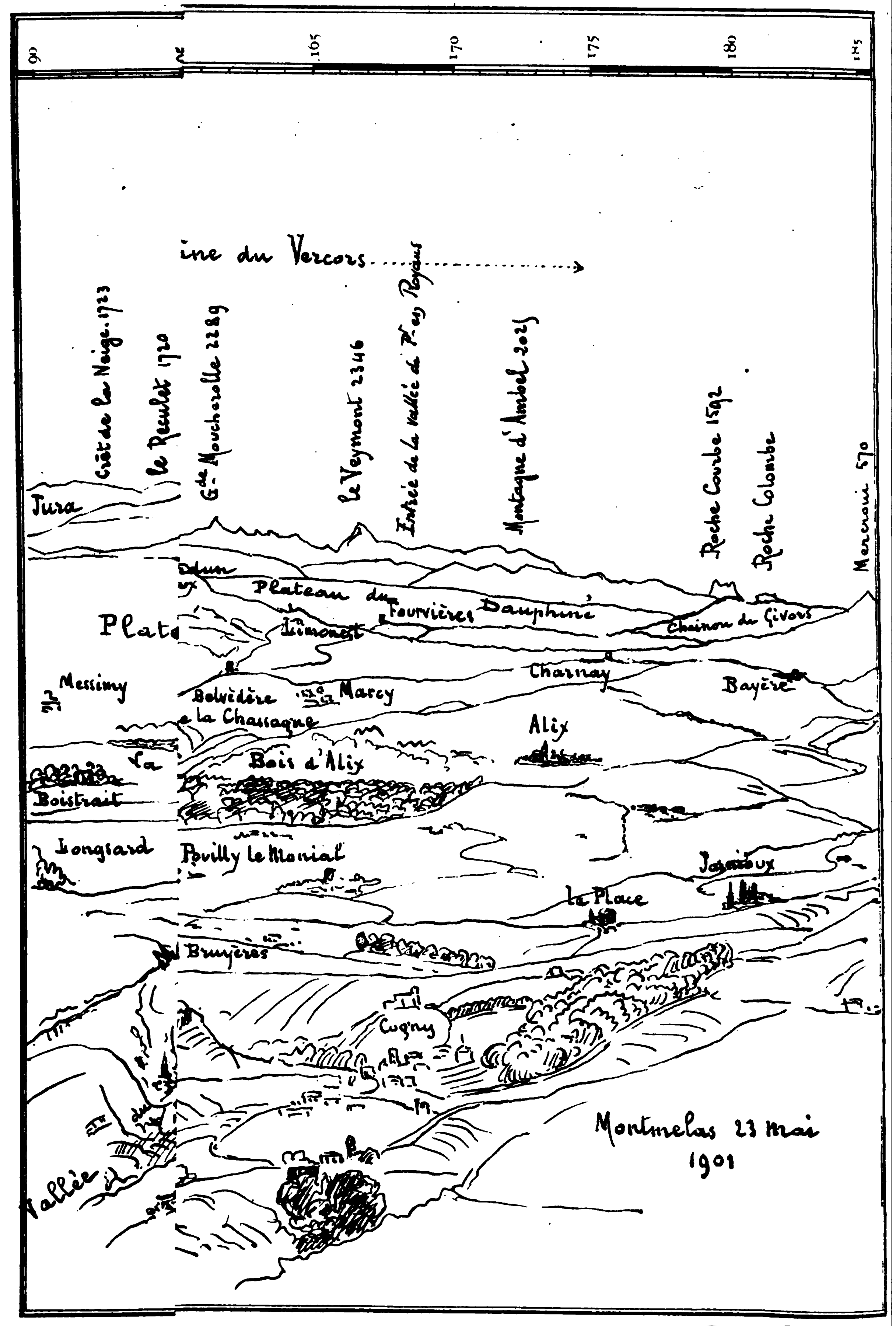
Le Mont-Blanc est à 168 kilomètres en ligne droite de Saint-Bonnet. On le voit de Dijon, même de Langres, 273 kilomètres, du mont Dardon,(Saône-et-Loire),264 kilomètres, de Pierre-sur-Haute, 260 kilomètres, du Mézenc, 262 kilomètres, du Mont Penna (Appennins de Ligurie) 255 kilomètres. Il tient donc sous sa visée, un cercle immense de 530 kilomètres de diamètre, 12 à 13 millions d'hectares, un quart de la France !

De chez nous, il se montre, non sous l'aspect qu'il présente de Chamonix au touriste, mais tel qu'il se dresse en face du Mont Joly, point culminant du chaînon qui sépare la vallée du Nant Bon de tragique mémoire de celle du Doron. D'aucun autre point, le géant ne se profile avec autant d'élégance et de majesté.

Ces escarpements formidables, ces glaciers suspendus dans les airs, dont par les beaux jours on distingue les moindres détails, appartiennent à l'Italie ; leurs eaux vont à l'Adriatique par la vallée d'Aoste.

D'ici on reconnait le point de suture des Alpes Pennines et Grecques ou Graies, coude où la grande


UNIV.
OF
MICH.



90
105
170
175
180
185
ine du Vercors
Crêt de la Neige. 1723
le Reculet 1720
Gde Moucherolle 2289
Le Veymont 2346
Entrée de la vallée de Pt en Royans
Montagne d'Ambel 2025
Roche Courbe 1592
Roche Colombe
Mercuroi 570
Jura
Plateau du Dauphiné
Fourvières
Limonest
Chainon de Givors
Plate
Charnay
Messimy
Belvidère
Marcy
Bayère
la Chassagne
Alix
Bois d'Alix
Boistrait
Longsard
Pouilly le Monial
Jarnioux
la Place
Bruyères
Cogny
Vallée
Montmelas 23 mai
1901

chaîne quitte la direction E-O pour prendre celle du S jusqu'aux sources du Var. (Aiguille de Trelatête.)

A partir du col de la Saigne, non visible de Saint-Bonnet, la grande chaîne ne dépasse que par quelques cîmes neigeuses difficiles à reconnaître, les pics de la Vannoise (Thurria, Grande Motte, etc.). Elle forme le 6me gradin de l'amphithéâtre, les autres étant constitués, le 5me par le massif de la Vannoise, le 4me par les Bornes et les Bauges, (Tournette, Revard, Nivolet), la 3me par le Mont du Chat dont le Tournier n'est qu'un contrefort, le 2me par les dernières masses jurassiques qui tombent dans le Rhône avec la montagne de Tantaine, enfin le premier formé par les beaux rochers de la Balme qui soutiennent le plateau du Dauphiné entre Crémieux, Vertrieu et Morestel.

III

Nous voici (136°) dans les Alpes Dauphinoises, qui détachées des Alpes Cottiennes au Thabor, s'épanouissent entre la Durance et l'Isère en un puissant massif.

En avant se détache le massif de la Chartreuse, prolongement calcaire du Mont du Chat. Il se montre en entier dans ses moindres détails et par-dessus lui apparaissent les chaînes de Belledonne et des Grandes-Rousses. Ces deux massifs nous dérobent la vue des glaciers de la Grave et des cîmes du Pelvoux, bien que celles-ci les dominent de 600 et jusqu'à 1.100 mètres. Quand les feux du couchant dorent et font resplendir les Grandes-Rousses, on se demande si ce qu'elles cachent pourrait être plus beau !

Une aiguille chargée de neige s'aperçoit entre la

Grande Lance et Taillefer, c'est le pic de la Muzelle, seul point visible des cîmes de l'Oisans et du Pelvoux. Il domine les immenses glaciers des Monts de Lans.

Ce Taillefer, nous le voyons presque jusqu'à sa base par l'échancrure de la vallée du Graisivaudan, porte triomphale des Alpes françaises formée par le roc surplombant de la Dent du Loup et en face par le Casque de Néron. Peut-être de Saint-Bonnet voit-on sinon la ville, au moins les forts de Grenoble. Mont Verdun moins élevé (625^{m}) est bien en communication par un poste de télégraphie optique avec le fort de la Bastille. La tête de l'Obiou accolée au Taillefer termine pour nous les Grandes Alpes.

La Dent du Loup appartient à la chaîne du Vercors dont nous avons toute entière sous les yeux la crête dentelée si bien nommée par Ardoin Dumazet « la grande scie du Vercors. » Elle forme le 3me plan, les monts du Royannais le 2me et les plateaux du Dauphiné dits la Valloire, le 1er.

Au-dessus de l'assise du Royannais surgit une magnifique montagne, Rochecourbe. Nous en apercevons les trois pointes qui lui ont fait donner le nom qu'elle porte dans le pays. Ses formidables escarpements menacent d'un côté la vallée de la Drôme, de l'autre, ses pentes adoucies bornent le gracieux cirque du Säou. C'est là et à la petite montagne voisine de Roche Colombe que nous prenons congé des Alpes et rencontrons l'incidence des dernières pentes des Cévennes (Chaînon de Givors détaché du Pilat) moins grandioses mais aussi charmantes, jusqu'au point où séparées seulement par la trouée du Gier elles vont rejoindre les monts du Lyonnais et du Beaujolais.

Si Villefranche est justement fière de sa plus belle *lieue de France*, elle peut l'être aussi de son observa-

toire de Saint-Bonnet, d'où se déroule un des plus merveilleux panoramas que Dieu ait nulle part étalés sous les yeux de l'homme, comme pour lui faire comprendre la grandeur de ses œuvres et la petitesse des œuvres humaines. Et puis, quel patriote pourrait contempler sans fierté cette blanche muraille des Alpes abreuvée si souvent du sang de nos pères et qui fut notre dernière conquête !

Comte DE TOURNON.

P. S. — A qui voudrait suivre nos traces en faisant mieux, nous recommandons de prendre pour observatoire plutôt la cime de Chatou qui commande St-Bonnet de 161 mètres, et d'où la structure des Alpes est bien mieux appréciable. De plus, de Chatou on découvre le Pelvoux, puisqu'il est visible de Fourvières ainsi que l'atteste le beau panorama anonyme publié à Lyon en 1873. *(Ce que l'on voit de Fourvières).*





LA

CHAPELLE DE SAINT-ROCH

A GLEIZÉ

La route qui de Villefranche mène à Denicé, Rivolet et Saint-Cyr-le-Chatoux, gravit dès sa sortie du faubourg de la Claire la pente assez rapide de la dernière ondulation des monts beaujolais qui sépare de la montagne la plaine de Villefranche. Au sommet de cette côte, connue sous le nom de montée de Saint-Roch, à cent mètres environ au-dessous du château de Vauxrenard, et sur le bord méridional de la route, s'élève un modeste édifice rectangulaire, aux murs nus, crépis à la chaux, que, n'étaient un campanile de charpente à abassons surmonté d'une croix et un portail en pierres de taille, on prendrait pour une grange de vigneronnage. C'est l'ancienne chapelle de Saint-Roch, l'une des trois chapelles rurales qui existaient autrefois sur le territoire de la paroisse de Gleizé. (1)

---

(1) Il y a à Gleizé trois chapelles rurales : celle de l'ancien hôpital de Villefranche (hôpital de Roncevaux, actuellement démoli), celle de Saint-Roch et celle de Marzé. (*Visites pastorales 1719*).

Ce furent les échevins de Villefranche qui l'élevèrent, et très certainement à l'occasion d'une des épidémies de peste qui désolèrent si fréquemment le Beaujolais pendant plus de trois siècles.

Ce fléau sévit à Villefranche en 1420, en 1468, de 1520 à 1524, en 1564 où l'on compta 2000 décès sur une population de 4000 habitants, en 1573, de 1581 à 1587, en 1596, de 1628 à 1632, en 1643, en 1693 et peut-être en 1720. (1)

A laquelle de ces épidémies faut-il rapporter la fondation de la chapelle de Gleizé ? Le manque de documents ne permet pas de trancher la question d'une façon positive, mais en la serrant de près, on peut arriver cependant à une quasi-certitude.

Le culte de Saint-Roch, que la puissance de guérir la peste avait rendu trés populaire, autorisé en 1414 par le concile de Constance, ne s'introduisit dans le diocèse de Lyon qu'au commencement du XVI[e] siècle, et ce fut en 1581 que fut construite à Lyon la chapelle de Choulans, sous le vocable de Saint-Roch. (2). D'autre part, il résulte d'une assemblée des échevins de Villefranche, en date du 7 août 1629, que les habitants de Villefranche avaient coutume, depuis un temps qui n'est pas indiqué, de « faire chacun an, le jour et feste S[t]-Roch, une procession en ladite chapelle S[t]-Roch ». (3). La chapelle existait donc

---

(1) D[r] Léon Missol. *Notice historique sur l'ancien hôpital de la Quarantaine de Villefranche.* Lyon 1873.

(2) J. Vingtrinier. *La Chapelle de Saint-Roch à Choulans.* Revue du Lyonnais, 1901.

(3) Les habitants de Villefranche allaient en procession une fois l'année à Gleizé, le jour de la fête de Saint-Roch (16 août), à Béligny le premier jour des Rogations, à Ouilly le second jour, à Limas le dernier jour. C'est à tort que Louvet (*Histoire de Villefranche capitale de Beaujolais.* Lyon, 1671) indique le jour de Saint-Marc (25 avril), comme jour de la procession de Gleizé.



antérieurement à 1629, ce que confirme la suite de la délibération, comme on le verra plus loin. Elle est certainement contemporaine de celle de Choulans, et il y a lieu de penser qu'elle a été élevée sur la fin du XVI[e] siècle, peut-être pendant la rude épidémie qui éprouva Villefranche durant sept années consécutives, de 1581 à 1587, et qui reparut un instant en 1596.

Quoiqu'il en soit, une nouvelle épidémie de peste, apportée de Lyon par un *corbeau* (1), se déclara à Villefranche sur la fin de 1628. Malgré les précautions de salubrité prises par le corps de ville, malgré l'organisation de secours à domicile, malgré les sacrifices financiers que s'imposèrent les familles aisées, le fléau faisait de nombreuses victimes. « Nonobstant tout le soing et la vigilance que lon y ay pu apporter et les moyens et remèdes humains venant à faillir », les échevins résolurent de s'adresser à la puissance divine.

Le mardi 7 août 1629, (2) « l'heure de quatre heures après midy » s'assemblèrent en la maison commune de Villefranche, messire Claude Charreton, conseiller du roi et lieutenant civil et criminel au bailliage de Beaujolais, Alexandre Bottu, Laurent Fiot, procureur du roi, Nicolas Gay, curé de la ville, Benoît Bottu, vicaire, le R. P. Rémy, gardien du couvent des Capucins assisté de frère Mathieu, capucin, les échevins Jean Gillet et Antoine Blondel, les élus Jean Deschamps et Benoît Mabiez, assistés de Daniel Audibert, Etienne Deschamps, Pierre Ouvize, Jean Martin,

---

(1) Croque-mort. Les *corbeaux* avaient aussi pour mission de transporter à l'hôpital les malades atteints de *contagion*.
(2) *Archives municipales de Villefranche*. B B 5, fol. 164.



La Chapelle de Saint-Roch a Gleizé
(Cliché Berthier-Geoffray)

Claude Morin, bourgeois et de Guillaume Corlin, commissaire de la santé.

D'une commune voix, il fut décidé de faire vœu à Dieu « soubs le nom de la ville », de restaurer et d'agrandir la chapelle de St-Roch, de faire pendant dix ans à cette chapelle, une procession générale, le mardi de carême-prenant, enfin de faire dire à Notre-Dame-de-Rivolet, pour la santé de la ville une messe à laquelle assisteront MM. les échevins tenant chacun en main un cierge de la pesanteur de 10 livres.

Le lendemain, Jean Gillet, Edouard Mabiez et Antoine Blondel, consuls et échevins de Villefranche, accompagnés des mêmes personnes, se présentèrent devant le grand autel de Notre-Dame-des-Marais, où nu-tête et à genoux, entre les mains de Nicolas Gay, curé de la ville, ils firent vœu d'exécuter les résolutions prises la veille.

Au printemps suivant, on se mit à l'œuvre. Le 8 mai 1630, l'adjudication des travaux de réparation et d'agrandissement fut donnée aux frères Chabel pour le prix de 400 livres, somme qui dépassait de 100 livres celle primitivement fixée. La pose de la première pierre eut lieu le 18 mai en présence de M. le procureur du roi et « a été mis dessus la première pierre des murailles de ladite chapelle par M. Anthoine Blondel, 3 livres 4 sols » (1). Les travaux furent achevés à la fin de septembre. Ils se montèrent à la somme totale de 465 livres, 4 sols, 9 deniers, y compris 21 livres payées à Claude Meley pour « le ferrement » de ladite chapelle, et 16 livres, 2 sols pour « voyture de 129 charges de pierre menées à S[t]-Rocq ».

C'est de ces réparations que datent la porte et l'œil

(1) *Archives municipales de Villefranche.* C C 4.

de bœuf que l'on voit encore de nos jours et qui seuls donnent à la façade occidentale de la chapelle un vague aspect architectural. Cette porte est en arcade à moulures classiques. Les entes qui supportent la retombée de l'arc se prolongent pour se terminer à hauteur de la clef par un chapiteau ionique de pilastre. Les pilastres supportent eux-mêmes une petite corniche.

Les deux façades septentrionale et méridionale sont percées chacune d'une étroite fenêtre à plein cintre dont l'architecture trop simple ne peut déterminer l'époque.

Cinquante ans plus tard, en 1680, les échevins de Villefranche, directeurs temporels de la chapelle, y firent faire de nouvelles réparations (1). Ils traitèrent avec François Perrin, maçon et charpentier de Villefranche, pour « remailler ladite chapelle au dehors et la blanchir et laver dans le dedans d'un bon blanc ». On refit à neuf le grand portail de « hais de peuple doublés de hais de sapin ». A l'intérieur, on établit tout autour des murs, un banc de chêne, on posa des marches aux trois autels et un cadre au tableau du grand autel. A l'extérieur, on construisit au devant de la grande porte un mur de 25 pieds de longueur, et d'une hauteur suffisante pour soutenir la plateforme. La chapelle, à cette époque s'élevait donc sur une terrasse en contre-haut de la route.

L'année 1693 fut une année de peste et de famine. Comme d'habitude les processions traditionnelles du mardi-gras et du 16 août s'acheminèrent au sanctuaire de S[t]-Roch, mais avec plus de solennité que de coutume. Le corps de ville en entier, ainsi que les ex-

---

1 *Archives municipales de Villefranche*. B B 7, fol. 21.

consuls, tous revêtus de leurs habits de cérémonie, y assistaient. Ils étaient précédés des quatre sergents et des huit mandeurs de ville drapés dans leurs manteaux violets, avec, sur le dos, les armes de la ville brodées de floret et de soie, œuvre des religieuses de Sainte-Marie (1). Puis venaient le clergé paroissial, les religieux cordeliers et capucins et la foule des habitants.

La chapelle avait, elle aussi, reçu la même année des embellissements. Les sieurs Mercier et Lespinasse, échevins de Villefranche, dans une visite qu'ils firent le 10 juillet 1693, trouvèrent qu'elle était dans un état peu décent, « surtout pour l'hostel ». Ils décidèrent de placer au-dessus du grand autel un tableau qui fut commandé à un peintre du nom de Coindre. Ce tableau devait représenter « l'ymage » de Saint-Roch et être orné des armes de la ville. De son côté, M. Lespinasse offrit de faire réparer à ses frais un des petits autels, celui du côté de l'épitre. Il y plaça aussi un tableau à ses armes représentant l'Adoration des Mages (2).

A partir de cette époque, la peste ne fit plus son apparition dans le Beaujolais, aussi les échevins se désintéressèrent-ils peu à peu de leur ancien lieu de pèlerinage. Nous ne voyons plus qu'une fois, en 1767, ceux-ci intervenir dans les réparations et pour une somme minime de 19 livres, 10 sols et 6 deniers, payée sur mandat au sieur Dupont, curé de Gleizé. Déjà antérieurement, le 14 août 1729, avait eu lieu, par

---

(1) Le corps des 8 sergents recevait pour les cérémonies du Jour de l'an, à Pâques, aux deux processions du *Corps de Dieu* et aux deux processions de Saint-Roch, une gratification de 4 livres, et le corps des 4 mandeurs de ville une gratification de 40 sols. — *Archives municipales de Villefranche*. BB 8. fol. 32. —

Il n'est pas question, dans ce document, des processions des rogations à Limas, Ouilly et Béligny. L'usage en était peut-être déjà perdu.

(2) *Archives municipales de Villefranche*. B B 7. fol. 180.

les soins de M. Argoud, curé de Gleizé, la bénédiction d'une cloche pour la chapelle de Saint-Roch. Elle fut baptisée *Louise-Marie*. Le parrain était noble Louis Mabiez, conseiller du roi et élu en l'élection de Beaujolais, la marraine était Mademoiselle Marie-Anne Bottu de Saint-Fonds, fille de Messire François Bottu, seigneur de Limas et de Saint-Fonds (1).

De nos jours, la chapelle de Saint-Roch, qui est toujours propriété de la ville de Villefranche (2), renferme le banc des échevins portant le millésime de 1787. Il est fort simple et dépouillé de l'écusson qui le surmontait. Quelques tableaux sans valeur sont appendus aux murs. L'autel, le seul qui subsiste à présent, semble remonter au XVIII[e] siècle. Un seul jour de l'année, le 16 août, trois messes y sont célébrées, à 5 heures, 6 heures et 7 heures. Deux sont dites par le curé et le vicaire de Gleizé, la troisième par un des desservants de l'église Notre-Dame des Marais. De nombreux vignerons ou cultivateurs venus des villages beaujolais et de la Bresse y assistent et font brûler des cierges pour la préservation de la peste et la prospérité de leur bétail. Eux seuls ont gardé quoique bien atténuée, la tradition ancienne des échevins de Villefranche.

Jean SANLAVILLE.

---

(1) *Registres paroissiaux de Gleizé.*
(2) La chapelle et le terrain qui l'entoure portent les n[os] 227 et 226 du *cadastre de Gleizé*. — Chapelle, 80 centiares; terre pâture, 4 ares.



CATALOGUE

DES PLANTES CRYPTOGAMES CELLULAIRES

DU BEAUJOLAIS

Il n'existait jusqu'à ce jour aucun catalogue des Cryptogames cellulaires du Beaujolais; bien plus, ce pays n'étant cité nulle part dans les ouvrages des cryptogamistes, il est permis de penser que personne ne l'a exploré sous ce rapport.

Et, cependant, il méritait qu'on s'occupât de rechercher et de cataloguer ses végétaux inférieurs, précisément à cause de leur variété, de leur multitude et de leur station, au double point de vue de leur dispersion botanique et géographique. Il n'est guère, du reste, de région en France qui n'ait aujourd'hui un inventaire de ce genre. J'ai donc pensé à combler cette lacune pour le Beaujolais et à consigner ici le

fruit de mes recherches qui remontent à mes débuts dans la botanique, c'est-à-dire à plus de trente ans.

Chacun sait que l'étude des cryptogames et des infiniment petits est entourée de difficultés multiples. L'analyse au microscope, les précautions minutieuses prises pour éviter les erreurs de détermination ne donnent pas toujours des résultats absolument certains. La comparaison même des échantillons avec des types authentiques ou rigoureusement déterminés ne suffit pas, non plus, dans tous les cas douteux. J'ai eu recours, dans mes incertitudes, à nos maîtres de la science cryptogamique et je leur ai soumis la plupart de mes récoltes.

C'est ainsi que les Mousses ont été revues par MM, Bescherelle et Husnot ; les Hépatiques par Goettchse et Dumortier lui-même ; les Lichens par Nylander, Lamy de la Chapelle et Malbranche ; les Champignons par Roumeguère, Thuemen et M. Saccardo ; les Algues par divers correspondants. J'ai ensuite nommé moi-même les espèces généralement connues, en les comparant avec celles contenues dans mon herbier cryptogamique qui renferme actuellement plus de 40.000 exemplaires de toutes les parties du globe.

Entourés ainsi de solides garanties, j'estime que nos cryptogames beaujolais sont exactement déterminés. Au surplus, comme le proverbe latin *errare humanum est* devient surtout vrai en micrographie, j'accepterai avec reconnaisance toutes les observations qu'on voudra bien m'adresser à ce sujet.

Je ne saurais admettre, cependant, que tout est dit sur la flore cryptogamique du Beaujolais : loin de là ! Il reste encore beaucoup à découvrir. Nos hautes montagnes du canton de Monsols, le Saint-Rigaud (altitude 1010 mètres), le Torvéon, la Roche d'Ajoux, tout le système orographique de la vallée de l'Azer-

gues avec ses rochers, ses forêts de sapins, ses bruyères élevées, etc. donneront, à n'en pas douter, un fort contingent de nouvelles espèces pour la région. (1) Ce sera l'œuvre de nos futurs et intrépides botanistes ; c'est aussi le vœu que j'exprime pour que notre pays soit dignement représenté aux assises de la Science.

Arnas, le 5 janvier 1901.

Michel GANDOGER.

---

(1) Pour les espèces communes ou assez répandues, je n'ai pas indiqué de localités précises, afin d'éviter des longueurs et des répétitions inutiles. Dans cette classe de végétaux, les stations exactes n'ont pas la même importance que pour les Phanérogames, car un grand nombre d'espèces qu'on suppose localisées se retrouvent ailleurs, ou disparaissent pour se montrer plus loin. Mes recherches ont eu lieu surtout dans les environs de Villefranche, sur les montagnes depuis Theizé jusqu'à Ville-sur-Jarnioux, Cogny, Montmelas, St-Cyr-de-Châtoux, Vaux, Beaujeu, Chenelette, Monsols, la haute vallée de l'Azergues jusqu'aux Echarmeaux. Ces dernières localités couvertes de grandes forêts, abondent en Mousses, Hépatiques, Lichens et Agaricinées. Dans les mares et les vastes prairies des bords de la Saône, de Romanèche jusqu'après Anse, on trouvera un notable contingent d'Algues. Quant aux Champignons Hypoxylés, Urédinés et Mucédinés, on les rencontre un peu partout, bien que la région montagneuse en renferme les plus intéressants ; c'est aussi là que les Hyménomycètes croissent en foule dans les bois de conifères, les bruyères, etc.

I. — MOUSSES

Polytrichum

P. commune L. Lieux humides, bois.
— *formosum* Hedw. Montagnes boisées.
— *gracile* Menz. Monsols, etc.
— *piliferum* Schreb. Bruyères sèches.
— *juniperinum* Hedw. Bois, avec la forme *P. strictum* Menz.
— *undulatum* Hedw. Bois, çà et là.

Pogonatum

P. nanum P. B. Bois et bruyères.
— *aloides* P. B. Rocailles des montagnes.
— *alpinum* Roehl. Bruyères du Torvéon, du Saint-Rigaud, etc.
— *urnigerum* B. Schimp. Lisière des bois.

Diphyscium

D. foliosum Mohr. Bois à Montmelas, Monsols.

Buxbaumia

B. aphylla Hall. Bois de la vallée de l'Azergues.

Bartramia

B. pomiformis Hook. Rochers des montagnes beaujolaises.
— *fontana* Sw. Sources et ruisseaux des montagnes.

Entosthodon

E. fasciculare Schimp. Champs argileux où il est commun.
— *ericetorum* De Not. Montagnes de St-Igny-de-Vers.

Physcomitrium

P. pyriforme Dill. Prairies argileuses.

Funaria

F. hygrometrica Hedw. Vieux murs, décombres, etc.
— *Muhlenbergii* Turn. Champs argileux à Belleville.

Meesia

M. uliginosa Hedw. Marécages à Lamure d'Azergues.

Aulacomnium

A. palustre Schw. Marais çà et là.
— *androgynum* Schw. Sables humides près de la Saône.

Bryum

B. inclinatum B. Sch. Lieux humides.
— *pendulum* B. Sch. Pierres humides.
— *bimum* Schreb. Tourbières de Monsols.
— *alpinum* L. Terres humides et rochers aux Echarmeaux, Propières.
— *cæspititium* L. Sur la terre, les murs.
— *argenteum* L. Partout.
— *capillare* Hedw. Commun partout.
— *pseudo-triquetrum* Schw. Lieux humides des collines, Montmelas, etc.
— *atropurpureum* Web. Mohr. Pelouses sèches.
— *roseum* Schr. Troncs d'arbres à Grandris, Poule. Beaujeu.

Mnium

M. punctatum Hedw. Lieux ombragés des ruisseaux.
— *cuspidatum* Hedw. Rochers ombragés.
— *undulatum* Dill. Lieux humides.
— *rostratum* Schw. Troncs humides.
— *hornum* L. Bords des ruisseaux au-dessus de Beaujeu.

WEBERA

W. nutans Hedw. Bruyères, bois sablonneux.
— *annotina* Schw. Rochers granitiques à Montmelas.

ORTHOTRICHUM

O. uruchii Wils. Trons de pins à Montmelas.
— *crispum* Hedw. Sur les arbres.
— *anomalum* Hedw. Murs, toits.
— *cupulatum* Hoffm. Murs calcaires, Pommiers, Alix.
— *obtusifolium* Schrad. Sur les saules aux bords de la Saône.
— *speciosum* Nees. Montagnes de Chenelette.
— *affine* Schrad. Troncs d'arbres.
— *pumilum* Swartz. Peupliers.
— *fallax* Schimp. Vieilles souches à Arnas, Vaux, St-Georges.
— *pallens* Bruch. Chênes à St-Georges-de-Reneins.
— *leiocarpum* B. S. Arbres dans les montagnes.
— *diaphanum* Schrad. Vergers.

GRIMMIA

G. pulvinata Hook-Tayl. Murs, rochers.
— *funalis* B. S. Rochers humides de la vallée de l'Azergues.
— *crinita* Brid. Vieux murs.
— *apocarpa* Hedw. Partout sur les toits, les murs.
— *leucophaea* Grev. Rochers à St-Cyr-de-Châtoux.

PTYCHOMITRIUM

P. polyphyllum B. S. Rochers près Monsols.

RACOMITRIUM

R. lanuginosum Brid. Rochers de la région montagneuse.
— *canescens* Brid. Terrains siliceux.

R. heterostichum Brid. Rochers à St-Cyr, à Montmelas, Rivolet.
— *cataractum* Brid. Pierres des ruisseaux entre Beaujeu et Chenelette.

Encalypta

E. vulgaris Hedw. Commun sur les murs
— *streptocarpa* Hedw. Rochers au St-Rigaud.

Trichostomum

T. homomallum Hedw. Bruyères à Vaux.

Ceratodon

C. purpureus Brid. Commun partout.

Barbula

B. muralis Hedw. Abonde sur les murs.
— *revoluta* Schw. Murs à St-Georges-de-Reneins.
— *aloides* B. S. Rocailles à Châtillon-d'Azergues.
— *incana* B. Sch. Murs calcaires à Pommiers.
— *ruralis* Hedw. Partout.
— *lævipila* Hook. Partout.
— *subulata* Brid. Champs des collines argileuses.
— *fallax* Hedw. Collines à Ville-sur-Jarnioux.
— *gracilis* Hedw. Liergues, dans les bois de Chalier.
— *unguiculata* Hedw. Champs.
— *apiculata* Hedw. Pelouses argileuses à Alix.

Cinclidotus

C. fontinaloides P. B. Rochers des ruisseaux au-dessus de Beaujeu.

Leucobryum

L. glaucum Schimp. Bois de chênes à Arnas, Alix, etc.

CAMPYLOPUS

C. flexuosus Brid. Collines siliceuses.

DICRANUM

D. majus Schw. Bois à Montmelas, Monsols, etc.
— *scoparium* Hedw. Commun dans les bois.
— *spurium* Hedw. Massif du mont St-Rigaud.
— *montanum* Hedw. Chenelette.

DICRANELLA

D. varia Schimp. Lieux sablonneux.
— *rufescens* Sch. Champs argileux à Arnas.
— *heteromalla* Sch. Bruyères des montagnes.

CYNODONTIUM

C. Bruntii B. S. Rochers à St-Cyr, Grandris, l'Azergues.

HYMENOSTOMUM

H. microstomum Rob. Champs entre Liergues et Alix.

POTTIA

P. truncata B. S. Champs humides.
— *cavifolia* Ehrh. Alix, Theizé.
— *Heimii* B. S. Lieux humides au-dessus de Beaujeu.

WEISSIA

W. viridula Brid. Partout.
— *cirrhata* Hedw. Vieux arbres. Arnas, etc.

ANACALYPTA

A. lanceolata Rœhl. Murs humides.

DIDYMODON

D. rubellus B. S. Lieux sablonneux.

TETRAPHIS

T. pellucida Hedw. Partout.

Hedwigia

H. ciliata Hedw. Commun sur les rochers et sur les pierres.

Phascum

P. subulatum L. Champs graveleux.
— *palustre* B. S. Marais à Chenelette.
— *alternifolium* Dicks. Bords de la Saône.
— *bryoides* Dicks. Champs à Liergues, Gleizé.

Ephemerum

E. serratum Schimp. Vallée de l'Azergues.

Acaulon

A. muticum Mull. Lieux frais aux Echarmeaux.
— *cuspidatum* Schimp. Commun.

Archidium

A. phascoides Brid. Gleizé, Pommiers à Sain-Font, etc.

Hypnum

H. denticulatum L. (1) Bois des montagnes.
— *silvaticum* L. Forêt de Chenelette.
— *riparium* L. Fossés aquatiques de la Saône, etc.
— *alopecurum* L. Montagnes.
— *purum* L. Partout dans les champs.
— *Schreberi* Brid. Chemins ombragés.
— *murale* Hedw. Murs, rocailles.
— *tenellum* Dicks. Rochers herbeux à Rivolet.
— *serpens* L. Sur les troncs.
— *plumosum* L. Bords des eaux, vallée de l'Azergues.

---

(1) A l'exemple de plusieurs bons auteurs, je réunis aux Hypnum les *Brachythecium*, *Rhynchostegium*, *Isothecium*, *Eurhynchium*, *Thuidium*, etc. qui en ont été démembrés.

H. lutescens Huds. Abonde partout.
— *albicans* Neck. Bois de sapins à Monsols.
— *myosuroides* L. N'est pas rare dans les montagnes.
— *myurum* Poll. Bois à Montmelas.
— *splendens* Hedw. Commun dans les bois.
— *tamariscinum* Hedw. Abonde partout.
— *populneum* Hedw. Troncs d'arbres.
— *velutinum* L. Troncs d'arbres.
— *abietinum* L. Lieux stériles, bruyères.
— *praelongum* L. Très commun.
— *piliferum* Schreb. Lieux herbeux à Vaux.
— *rutabulum* L. Abonde partout.
— *rusciforme* Weiss. Bords des ruisseaux à Pouilly.
— *striatum* Schreb. Vergers.
— *confertum* Dicks. Lieux humides à Villefranche.
— *cuspidatum* L. Commun.
— *loreum* L. Bois à Montmelas, Chenelette.
— *stellatum* Schreb. Prés humides à Chenelette, etc.
— *sommerfeltii* B. S. Bois du St-Rigaud.
— *squarrosum* L. Pelouses.
— *triquetrum* L. Commun.
— *filicinum* L. Vallée de l'Azergues.
— *palustre* L. Assez abondant dans les prés humides.
— *fluitans* L. Bords de la Saône.
— *aduncum* Hedw. Grandris, les Echarmeaux.
— *cupressiforme*. Partout.
— *rugosum* Hedw. Lieux arides des collines.
— *repens* Poll. Vieux troncs à St-Georges, etc.

LESKEA

L. sericea Hedw. Commun.
— *polycarpa* Ehrh. Vieux ceps.
— *polyantha* Hedw. Vieux ceps à La Chassagne.

CLIMACIUM

C. dendroides. Bords de l'Azergues.

Pterigynandrum

P. filiforme Hedw. Troncs sur le Torvéon.

Leucodon

L. sciuroides Schw. Lieux ombragés.

Pterigophyllum

P. lucens Brid. Près de la fontaine du St-Rigaud.

Anomodon

A. viticulosus Hook. Troncs, murs.
— *curtipendulus* Hook. Vallée de l'Azergues.

Neckera

N. crispa Hedw. Rochers au-dessus de Beaujeu.
— *pumila* Hedw. Massif du Mont St-Rigaud.

Homalia

H. trichomanoides B. S. Commun dans les montagnes.

Fissidens

F. adianthoides Hedw. Troncs dans les bois rocailleux.
— *taxifolius* Hedw. Chemins ombragés çà et là.
— *bryoides* Hedw. Lieux ombragés.
— *exilis* Hedw. Cogny, collines élevées.

Fontinalis

F. antipyretica L. Vallée de l'Azergues. Monsols, ruisseaux.

Andraea

A. rupestris Sch. Rochers du massif du St-Rigaud. Chenelette.
— *petrophila* Ehrh. Rochers à St-Cyr-le-Chatoux où il est très rare.

SPLACHNUM

S. *ampullaceum* L. Chenelette, Propières, marais tourbeux.

SPHAGNUM

S. *cuspidatum* Ehrh. Vallée de l'Azergues.
— *acutifolium* Ehrh. Massif du St-Rigaud.
— *cymbifolium* Ehrh. Massif du St-Rigaud.
— *compactum* Brid. Les Echarmeaux, tourbières.
— *subsecundum* Nees. La Roche d'Ajoux, Lamure, etc.

II. HÉPATIQUES

JUNGERMANNIA

J. *platyphylla* L. (1) Commun partout.
— *tomentella* Ehrh. Bois à Montmelas. La Roche d'Ajoux.
— *tamarisci* L. Troncs d'arbres.
— *dilatata* L. Troncs et souches.
— *serpyllifolia* Dicks. Rochers de la vallée de l'Azergues.
— *reptans* L. Vieux ceps près Villefranche, etc.
— *trilobata* L. Rocailles à Cogny, St-Cyr,
— *bidentata* L. Commun.
— *fissa* Scop. Sur le mont St-Rigaud.
— *polyanthos* L. Bois humides à Chenelette.
— *scalaris* Schrad. Troncs de sapins à Montmelas.
— *minuta* Dicks. Rochers moussus aux Echarmeaux.
— *albicans* L. Assez commun dans les bois.

(1) J'ai adopté la classification de De Notaris pour les Hépatiques, en négligeant les nombreux sous-genres qu'on en a démembrés, *Madotheca*, *Lejeunia*, *Frullania*, *Radula*, etc.

J. nemorosa L. Fréquent sur les vieilles souches.
— *complanata* L. Vieux troncs.
— *connivens* Dicks. Lieux ombragés des montagnes à Vaux, Blacé.
— *bicuspidata* L. Vallée de l'Azergues.
— *byssacea* Roth. Chemins ombragés près Villefranche.
— *Funkii* Web. Massif du St-Rigaud.
— *excisa* Schrad. Sapins du Haut-Beaujolais.
— *pusilla* L. Champs argileux çà et là.
— *crenulata* L. Bois de la vallée de l'Azergues.
— *sphagni* Dicks. Massif de la Roche d'Ajoux.
— *asplenioides* L. Commun.
— *trichophylla* L. Parmi les mousses à St-Cyr, Montmelas.

METZGERIA

M. pubescens Raddi. Vieux troncs à Rivolet, Chambost.
— *furcata* De Not. Assez répandu.

PELLIA

P. epiphylla Corda. Lieux humides à Chamelet, etc.

ANEURA

A. pinguis Dum. Bords de l'Azergues, etc.
— *multifida* Dumrt. Bords des eaux à Beaujeu, Monsols.

MARCHANTIA

M. polymorpha L. Commun ainsi que les espèces suivantes.
— *monoica* Bill. Lieux humides.
— *stellata* Scop. Bords des fontaines.
— *umbellata* Scop. Puits, endroits frais.
— *commutata* Lind. Rochers aux Echarmeaux.

Reboulia

R. hemisphaerica Raddi. Chemins creux à Cogny et Denicé.

Conocephalus

C. vulgaris Bisch. Ruisseaux du Haut-Beaujolais.

Anthoceros

A. laevis L. Terre humide.
— *punctatus* L. Vallée de l'Azergues.

Riccia

R. fluitans L. Ruisseaux des montagnes.
— *canaliculata* Hoffm. Bords de la Saône.
— *glauca* Hedw. Marais, fossés aquatiques.
— *bifurca* Hoffm. Terres humides à Monsols.

Sphaerocarpus

S. Michelii Bell. Bois de Chenelette.

(*A suivre*).





CHRONIQUE DU TRIMESTRE

Avril-Mai-Juin 1901

SOMMAIRE. — La population de l'arrondissement de Villefranche.— Le tir contre la grêle. — Réunions et banquets. — Menus faits de chronique. — Les morts du trimestre. — L'acte de baptême de Roland de la Platière. — A la Société des sciences et arts du Beaujolais. — Les livres nouveaux. — Documents sur la famille de Beaujeu. — L'industrie de Villefranche. — Notes de musique. — *Guillaume le Conquérant.* — La Société populaire de musique de chambre.

Un fait saillant de la chronique, c'est le résultat officiel du dénombrement de la population, qui constate une diminution de 3.473 habitants pour l'arrondissement de Villefranche, sur le chiffre de 165.729 obtenu en 1896. Tous les cantons, sauf ceux de Belleville et de Villefranche, sont en diminution. A lui seul, le canton de Lamure perd 2.000 habitants. Ce fait s'explique par l'achèvement de la ligne ferrée de la vallée d'Azergues à laquelle maints terrassiers étrangers au pays étaient employés.

Mais on est en droit, pour les autres cantons, de se demander d'où peut provenir cette diminution de population dans un pays vignoble qui, aujourd'hui, voit ses vignes reconstituées et protégées et qui pourrait nourrir facilement l'habitant mieux que les centres industriels qui attirent trop la jeunesse des campagnes.

Jamais, en effet, le rendement des vignobles n'a été plus considérable; il est vrai qu'il s'en est suivi une mévente fatale des vins, mévente que va corriger dans une large mesure, le 1er juillet, la suppression des octrois de Lyon.

D'autre part, les batteries contre la grêle se généralisent dans la région. Le 12 mai, Ville-sur-Jarnioux inaugurait son artillerie agricole et la fête commençait par une salve de 90 coups de canon, annonçant cette fois, non l'approche de l'orage, mais le commencement des réjouissances

C'est dans cette commune que doivent se faire, cette année, avec le concours de l'Etat et du Département, d'intéressantes expériences sur l'efficacité du tir contre la grêle.

Justement frappé par les merveilleux résultats obtenus, grâce aux efforts de nos artilleurs, le Ministre de l'agriculture faisait accorder près de six mille francs de subvention aux communes du Beaujolais ayant organisé le tir. C'est ainsi que M. Joseph Chatillon, de Limas, pouvait écrire, en mai dernier, dans le *Bulletin des Syndicats agricoles* : « Nous pouvons maintenant faire face aux orages. » En effet, le 18 mai, arrivait à Villefranche un immense convoi escorté par de nombreux soldats sous la surveillance de la gendarmerie. Le lendemain, chaque société recevait la poudre qui lui était destinée. C'est que rien n'avait découragé dans leurs efforts les promoteurs du tir contre la grêle.

MM. Lucien Picard, Blanc, Chatillon; et celui-ci, en constatant la présence dans le Beaujolais de 337 canons, ajoutait : « L'expérience du Beaujolais est de beaucoup la plus importante de toutes celles qui sont tentées en France. Si nous réussissons, comme nous en avons l'intime conviction, nous serons largement dédommagés de tous nos embarras et de toutes nos peines. »

Il est bon d'ajouter que nos artilleurs avaient trouvé un appui sérieux chez M. Rosapelly, le nouveau sous-préfet de Villefranche, qui succédait à M. Balland et qui, arrivant de Montluçon, s'installait à la sous-préfecture dans les premiers jours du mois d'avril. Le 9 mai, accompagné de M. Bernand, maire de Villefranche, qui venait de recevoir les palmes académiques, hautement méritées, M. Rosapelly visitait le collège Claude-Bernard. Le 15 juin, avait lieu le banquet annuel des anciens élèves du collège, à l'hôtel de l'Europe, sous la présidence de M. Stacchini, principal. Plusieurs discours ont été prononcés. M. Stacchini a loué la commission de son zèle et félicité l'association qui pratique si bien ses devoirs de solidarité et de fraternité. M. Chevallet, président de l'association, lui a répondu.

Autres agapes ; le 2 juin, avait lieu au Perréon, le banquet de la 701[e] section des Vétérans des armées de terre et de mer de Villefranche, qu'accompagnait l'*Union caladoise*. Deux trains spéciaux de la nouvelle ligne du Beaujolais ont emporté les convives au Perréon.

Quant aux Mobiles du canton de Villefranche qui devaient se réunir à Lacenas le 28 avril, leur fête est renvoyée au 21 juillet.

***

Suivant nos traditions, saluons les morts du trimestre. Le 2 avril, meurt à Lyon, Mme Pétrequin, veuve du célèbre chirurgien lyonnais, qui résidait le plus habituellement à Beauregard. Le même jour, meurt à Limas, M. Pierre Berthier, un des fondateurs de la vieille maison de teinture Berthier frères, de Villefranche.

Tout le monde connaissait cet homme généreux, si bon pour ses ouvriers, et de nombreuses générations de ceux-ci ont serré la main du « grand Pierre », comme ils le nommaient dans leur langage simple, qui exprimait si bien l'idée de familiarité respectueuse. M. Berthier a laissé à l'hôpital de Villefranche une somme de 110.000 francs.

Quelques jours après s'éteignait M. Jules-Zacharie Aucour, avoué, membre de la *Société des sciences et arts du Beaujolais* et qui habitait à Villefranche la maison occupée jadis par Mme Roland.

A ce propos, je crois qu'il sera important de publier ici le texte exact de l'acte de baptême de Roland de la Platière, que vient de faire connaître l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* :

« Du dix-neuvième jour du mois de février de l'année mil sept cent trente-quatre, a été baptisé par le curé soussigné, Jean-Marie, fils légitime et naturel de Monsieur Roland, sieur de la Platière, conseiller du roy et de monseigneur le duc d'Orléans, et de madame Thérèse Bessie de Montosan, ses père et mère. Son parrain a été sieur Jean-Marie Gaçier, prêtre, curé de Denisé, diocèse de Lyon, docteur en théologie, et madame Marie-Anne Gaçier, épouse de M. Michon, avocat au Parlement. Led. Jean-Marie

a été porté sur les fonds baptismaux par M. Antoine Roland et Mlle Anne Roland, son père et sa sœur. La cérémonie, faite en présence des témoins qui ont signé avec nous.

Roland de la Platière, Anne Roland. Antoine Roland. Roland, Darra vicaire. Gaçier. Cuisson, Marie-Anne Michon, Duvouldy curé. »

Le 5 avril, meurt M. le comte du Port de Loriol. d'une des familles les plus anciennes du Beaujolais. Le 7 mars on apprenait la mort de Mme Hedwige de Prunelle, comtesse de Bouchaud de Bussy, décédée à Chasselay, au château de la famille de Bouchaud, à l'âge de 93 ans, après une vie consacrée toute aux lettres et aux bonnes œuvres.

Le 8 avril, meurt M. le docteur Simon Perret, ancien professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon, fils de M. le docteur Perret, ancien chirurgien de l'hôpital de Villefranche, qui succombe au labeur et au surmenage intellectuel.

Le 9 avril, eurent lieu à Pusigneux, les funérailles de Mme de Choiseul Daillecourt, marquise de Quisonas, alliée aux familles du Beaujolais et du Dauphiné.

Enfin, le 7 juin nous apporte la nouvelle de la mort à Liergues, à l'âge de 81 ans, de Mme Marie-Marguerite-Sophie Boissar, née du Fèvre Arcis de Chazournes.

***

Le mouvement dans le monde des lettres et des arts est intéressant.

La *Société des sciences et arts du Beaujolais*, profitant de la belle saison, fait, le 23 mai, une magnifique excursion à Salles et à Montmelas.

A Salles, les excursionnistes sont reçus par

M. Méhu, architecte, qui leur fait visiter et admirer la cour d'honneur, l'église, le cloître et la salle capitulaire du vieux chapitre. M. Méhu a su faire pour ses collègues, avec beaucoup d'érudition, la reconstitution intéressante du monastère construit par les moines aux XI[e] et XII[e] siècles et habité ensuite par les chanoinesses. Après déjeûner, la caravane prend la route de la montagne, au milieu des bois, des vallons profonds, de la verdure printannière, et arrive au château de Montmelas où elle est accueillie avec la plus grande amabilité par M. le comte de Tournon et M[me] de Cotton. M. Irénée Morel de Voleine, retrace ensuite l'histoire de l'antique citadelle.

Le 20 juin, la section des sciences se réunissait sous la présidence de M. Stacchini ; le même jour était créée la section de photographie sous la présidence de M. Méhu. Cette section est appelée à rendre de grands services pour la monographie photographique du Beaujolais.

Parmi les publications nouvelles intéressant notre histoire, je citerai le dernier volume des *Annales de l'Union architecturale de Lyon*, qui nous donne le récit, avec croquis excellents, de l'excursion pittoresque dirigée par la société sur Villefranche, Salles et Chatillon d'Azergues.

A citer aussi la jolie plaquette que vient de faire paraître M. H. Chailly, instituteur à Chazay, membre de la Société des sciences et arts du Beaujolais, *Chazay-d'Azergues et sa légende*. On connait l'histoire documentée de Chazay par l'abbé Pagani : l'étude de M. Chailly présente cette particularité intéressante qu'elle nous offre, sur la période révolutionnaire, des documents inédits et très curieux que l'auteur, comme instituteur et comme secrétaire de la mairie, pouvait consulter mieux que tout autre. L'abbé Pagani s'était

surtout confiné dans les origines, la vie au moyen-âge et la légende de Chazay-d'Azergues, M. Chailly insiste moins sur l'antiquité, il s'attache à nous faire vivre le Chazay moderne. C'est un travail très consciencieux auquel la gravure apporte encore son intérêt et son charme.

Dans l'*Histoire de l'Imprimerie en France*, de M. Claudin, dont le premier volume vient de paraître à l'Imprimerie Nationale, on trouve le récit suivant qui intéresse la famille de Beaujeu :

La première édition du *Speculum vitæ humanæ* ou *Miroir de la vie humaine*, par Rodriguez Sanchez d'Arevallo, évêque de Zamora, en Espagne, avait paru à Rome, en 1468, chez Schweinheim et Pannartz. Les imprimeurs parisiens réimprimèrent le livre d'après cette édition, dans le même format in-folio, et en offrirent des exemplaires : 1° à Robert d'Estouville, prévôt de Paris, conseiller et chambellan du roi : 2° à Jean de Bourbon, duc d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez et de l'Isle-en-Jourdain, *seigneur de Beaujeu*, pair et grand chambellan de France ; 3° au roi Louis XI.

Les volumes présentés ainsi comme échantillons de l'industrie nouvelle mise sous la protection de ces hauts et puissants personnages, étaient accompagnés de lettres d'envoi imprimées.

Dans leur lettre au duc de Bourbon, les imprimeurs, tout confus, le remercient des marques d'intérêt qu'il leur a témoignées à eux étrangers inconnus de lui, lors de la visite qu'il fit de son propre mouvement à leurs pauvres réduits *(humiles casas)*, pendant son passage à Paris, pour voir lui-même leurs formes d'imprimerie et leurs presses en pleine activité *(stridentes impressorias formulas)*. Jamais ils n'oublieront les paroles bienveillantes et encourageantes que

ce grand seigneur, si bon et si généreux (1), leur adressa en cette circonstance : « Si, par notre travail, notre activité et notre industrie, écrivent-ils, nous arrivons à faire quelque chose dans ce beau pays de France, nous nous mettrons entièrement à votre service pour célébrer la gloire de votre nom illustre entre tous. Paris, X des calendes de mai 1432. Imprimé par les mains de ses tout dévoués Martin Ulric et Michel. »

Dans le 1er vol. des *Lettres de Mme Roland*, publiées par M. C. Perroud, notre compatriote, se trouvent quelques documents intéressant l'industrie de Villefranche. Roland de la Platière, dont nous donnons plus haut l'acte de baptême, et madame Roland villégiaturaient à Villefranche et au Clos. Ils avaient fait la connaissance en 1786 de Théodore Braun, originaire de Mulhouse, qui en 1782, vint fonder à Béligny, dans les anciens bâtiments de l'hôpital de la Quarantaine, une fabrique d'indiennes. Roland en sa qualité d'inspecteur des manufactures avait donné son concours à l'installation de Braun. Tous deux contribuèrent donc à la prospérité industrielle de Villefranche. Braun continua son industrie d'abord seul et avec son fils Mathias, puis en association avec un nommé Lacour et Jean Ulric Thierry, de Mulhouse, plus tard fondateur de la maison Thierry-Mieg. A la suite des secousses des guerres de la République et de l'Empire, il quitta Béligny et revint à Mulhouse.

Lui disparu, son industrie se continua plus tard à

(1) Jean deuxième du nom, duc de Bourbon et d'Auvergne, etc., pair et connétable de France, surnommé le Bon, était marié avec Jeanne de France, puînée du roi Charles VII, et avait 52 ans lorsqu'il rendit visite aux imprimeurs de la Sorbonne. Il perdit sa première femme le 4 mai 1482 et mourut le 1er avril 1488, le lendemain de Pâques, à l'âge de 62 ans.

Chervinges, dans l'ancienne blanchisserie. Il semble même qu'elle fut prospère aux environs de 1830, ainsi qu'en témoigne la collection de dessins dont vient s'enrichir le musée de Villefranche, grâce à la libéralité de la Société anonyme des blanchiment, teinture et impression de cette ville. Ces dessins tirés à la planche, dans le goût des tissus indiens, persans, cachemires, étaient destinés à orner des mouchoirs de poche, de cou et des foulards. La disposition des couleurs en est particulièrement remarquable. Il serait à souhaiter que les anciens teinturiers ou négociants de Villefranche fassent des recherches dans leurs armoires, ils trouveraient peut-être de quoi compléter ce rudiment de collection qui intéresse au plus haut point l'histoire de l'industrie du Beaujolais. Et peut-être se trouvera-t-il aussi un chercheur qui retracera l'histoire et les modifications de l'industrie et du commerce de Villefranche.

Annonçons maintenant pour mémoire et avant la lettre, la prochaine apparition d'un livre qui concernera Villefranche et le Beaujolais : *Dix-huit années de scolasticat et de régence dans diverses maisons de la Compagnie de Jésus*, par l'abbé Romette, à Bollène-la-Noizière (Vaucluse). Nous laisserons le côté technique et critique de l'ouvrage, mais nous relèverons au sommaire les chapitres intéressant Villefranche, Mongré, la fin de l'année scolaire 1870, Sedan et l'arrivée des régiments de marche à Villefranche, les légions d'Alsace-Lorraine, etc., véritables pages d'histoire contemporaine à consulter.



Dans l'*Intermédiaire des chercheurs* nous trouvons des notes curieuses sur Marie-Denise Vriot, née à

Mâcon, le 5 janvier 1742, fille de Joseph Vriot, professeur d'histoire et bibliothécaire à l'Académie du roi de Pologne, et de Louise Lebrun, son épouse. Elle devint Mme Suin par son mariage avec un chanteur, Nicolas Suin, qui parut à la Comédie Italienne de 1769 à 1783. Après avoir paru dans la troupe de Versailles, elle débuta à la Comédie Française alors aux Tuileries, le 23 mars 1775, dans l'emploi des coquettes puis des mères nobles, enfin des confidentes de tragédie, et prit sa retraite à Mâcon en 1804. Elle était reçue dans la plus haute société de Paris.

Cette digression m'amène naturellement à parler de la musique et des concerts.

Je passe rapidement sur le concert donné par l'*Harmonie de Villefranche*, le 15 juin, pour m'arrêter avec complaisance sur le splendide concert donné, le 21 avril, à Villefranche, par la société des Amis « *la Gaîté*. »

Ce jour-là nous avions le plaisir d'entendre, pour la première fois en France, l'œuvre de M. Emile Bernard, *Guillaume le Conquérant*, épisode lyrique en deux parties, paroles d'Henri Brière. Il s'agit de la descente en Angleterre de Guillaume Ier, duc de Normandie, qui guerroya d'abord en Terre-Sainte, conquit ensuite l'Angleterre, dont il fut proclamé roi, après la défaite et la mort d'Harold, et dont la statue s'élève à Falaise.

Les chœurs de *la Gaîté*, renforcés de deux solistes, M. Drevet, baryton, et M. Millet, ténor, sont conduits par notre excellent « kapellmeister » Walter. L'orchestre était recruté parmi les meilleurs exécutants des sociétés instrumentales de Villefranche auxquels s'adjoignaient trente musiciens du Grand-Théâtre de Lyon. Cette splendide masse d'artistes a été dirigée avec un art parfait, un sentiment exquis

de l'harmonie et des nuances, par M. D. Walter, et elle a enlevé, par son exécution irréprochable, les applaudissements enthousiastes de l'assistance d'élite conviée à cette solennité musicale. Jamais Villefranche n'avait eu encore pareille audition. C'est un succès merveilleux pour *la Gaîté* et son chef.

Le 28 avril, on applaudissait au foyer du théâtre, les artistes de la *Société populaire de musique de chambre* qui dans leur dernier concert de la saison faisaient entendre le célèbre *Quintette* pour cordes et clarinette de Mozart et le grand *Septuor* de Beethoven pour violon, alto, violoncelle, contrebasse, basson, clarinette et cor.

Quatre auditions se sont succédées. La première fut précédée d'une conférence faite avec beaucoup de talent et d'érudition, par M. Bouillon. Ces quatre auditions eurent lieu les 3 et 24 février, 31 mars et 28 avril ; la presse caladoise et la presse lyonnaise rendirent un juste hommage à l'excellente exécution des œuvres.

Eugène Berlot, ✠.
Membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.



Le Gérant : P. MERCIER.

Villefranche, imp. Blanc et Mercier.



PARTIE OFFICIELLE

I

SECTION DES ARTS

Procès-verbal de la réunion du 17 juillet 1901

Présidence de M. Louis de Longevialle

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. Berthier-Geoffray, Besançon, Blanc, Bouillon, de la Chapelle, G. de Clavière, R. de Clavière, Déresse, Gandoger, Germain, Givry, de Guillin, de Longevialle, Méhu, Missol, P. Moniotti, I. Morel de Voleine, J. Sanlaville, de Talencé.

Lecture est donnée par M. Givry, remplaçant M. Quantin empêché, du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

La Chapelle de Cherennes à Denicé. — Communication de M. I. Morel de Voleine.

Le mémoire sur cette très ancienne chapelle beaujolaise est inséré en entier dans le présent bulletin.

Le premier livre imprimé à Villefranche. — Communication de M. le Dr Besançon.

Ce livre, qui vient d'être acquis par la Bibliothèque de la ville, est intitulé : *Estat de ceux qui ont esté appelez à la charge d'eschevins de la ville de Villefranche, capitale de Beaujolois depuis près de trois cens ans.* A Villefranche, chez Antoine Baudrand, imprimeur ordinaire du Roy et de la Ville, 1669. pet. in 4°, rel. moderne.

Il est excessivement rare puisqu'aucun exemplaire n'a passé en vente depuis plus de trente ans. Celui-ci a fait partie de la collection de M. de la Roche la Carelle père. Il a appartenu au capitaine enseigne de la ville comme le constatent ces inscriptions manuscrites qu'on lit sur le titre : *Johannes de Phelines in senatu parisiensi patronus et advocatorum Bellojuliensium (Bellijocensium) decanus. -- Maistre Jehan de Phelines, sieur du Martelet, advocat au Parlement, capitaine enseigne de la ville de Villefranche, advocat de ladite ville et des pauvres.*

Le livre est dédié aux échevins de Villefranche. L'imprimeur dit formellement que c'est sa première impression en ces termes : « Messieurs. — Dans le choix qu'il vous a plû faire de ma personne pour imprimeur de votre ville, j'ay cru vous estre si fort obligé d'une si signalée faveur, qu'estant en peine par où je devais commencer à travailler, j'ay estimé ne pouvoir mieux signaler ma presse et mes caractères que par vous, Messieurs, qui avez esté les autheurs d'une si belle institution pour l'ornement de votre ville... »

Cet exemplaire est un de ceux qui ont été offerts aux échevins de Villefranche parmi lesquels figure Jean de Phélines. Cet *Etat* a dû être tiré à très petit nombre pour être ainsi offert à de notables personnages, ce qui en explique la grande rareté.

Collection de dessins provenant de la fabrique d'indiennes de Chervinges, vers 1830. — Présentation par M. le Dr Besançon.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'industrie de Villefranche se livre à l'impression sur coton. Déjà en 1786, Braun, de Mulhouse,

ami de Roland le futur ministre de l'intérieur, avait créé dans les anciens bâtiments de l'hôpital de la Quarantaine une fabrique d'indiennes qui fut ruinée par les guerres de la République et de l'Empire. Vers 1830, la fabrique de Chervinges était assez prospère, à en juger par la quantité et la variété des dessins qui viennent d'être découverts dans les greniers d'une des usines de la Société des Blanchiments Teintures et Impressions de Villefranche. Imprimés à la planche, ils sont pour la plupart dans le goût des tissus indiens et persans. Leur coloris est remarquablement frais. Grâce à la libéralité de la Société des Blanchiments, ils vont prendre place au Musée de la ville.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président, L. de Longevialle. — *Le Secrétaire*, P. Givry.

***

SECTION DE PHOTOGRAPHIE

Sur l'initiative de quelques amateurs photographes, une réunion ayant pour but la formation d'une société de photographie, a reconnu, après discussion, qu'elle aurait grand avantage à former une nouvelle section de la *Société des Sciences et Arts du Beaujolais*. La proposition ayant rallié tous les suffrages, ce vœu a été porté devant le bureau central de la société qui l'a ratifié à la date du 20 juin 1901.

La nouvelle section compte, à ce jour, 29 membres.

Dès la première séance, le bureau de cette section a été élu ; il se compose ainsi : MM. Eugène Méhu, *président* ; Ph. Goutallié, *vice-président* ; J. Lamarsalle, *secrétaire* ; H. Lombard, *archiviste-bibliothécaire* ; J. Blanc, *trésorier* ; P. Guillermet, *économe*.

La cotisation est celle de la société, commune aux trois sections. Cependant, à cause des dépenses spéciales à la section de photographie et des avantages spéciaux à ses membres, il est décidé en principe qu'on établira avec la prochaine année une cotisation indépendante qui n'excédera pas cinq francs.

Son but principal est d'aider aux travaux de la section des arts par la création notamment d'une monographie de la province du Beaujolais. Chaque commune aura un dossier de ses monuments, de ses curiosités, de ses paysages. A cet effet, on décide d'organiser des concours et des excursions tous les premiers dimanches de mai à septembre.

Ces sorties ont eu lieu, à Beaujeu, à Jarnioux, à Arnas. D'excellents clichés en ont été rapportés, dont les sujets seront les premières pages de la monographie commencée.

Les avantages dont les membres de cette section peuvent bénéficier, outre ceux qui résulteront de la création d'un laboratoire commun et d'un atelier de pose dont le projet recevra sa réalisation avec la prospérité de la section, consistent dès à présent dans les prix spéciaux qui leur sont faits pour l'achat des produits et appareils photographiques. M. Guillermet (rue Nationale, 242, à Villefranche) a bien voulu se charger, en sa qualité d'économe de la section, d'être son intermédiaire auprès de ses fournisseurs.

Les demandes d'admission à cette nouvelle section doivent être adressées au secrétaire. C'est chez le président, le secrétaire et l'économe que doivent être déposées les épreuves qui sont destinées à prendre part aux concours ou même celles que leurs amateurs désireraient voir figurer dans la monographie du Beaujolais.

Les sorties de la nouvelle section recommenceront avec le mois de mai prochain, et chacun verra avec plaisir revenir l'époque de ces joyeuses excursions qui unissent à la gaieté d'une promenade charmante faite en aimable compagnie, la belle perspective de travailler à mieux faire connaître notre intéressante province.

Le Président, Eugène MÉHU. *Le Secrétaire.* J. LAMARSALLE.

II

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dons

Ont été offerts par MM. :

Morel de Voleine (Irenée) : *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon*, mis en ordre et publié par L. Morel de Voleine et H. de Charpin, 1 vol. in 8°, avec blasons. Lyon, L. Perrin, 1854.

Dr Sabatier (Antoine), son ouvrage : *Hygieia lugdunensis*, 1 broch. in 8°, extrait du Lyon médical, juin 1901.

Morel (Louis-Barthélemy), ses ouvrages : *Le temple du Chatelet d'Andance (Ardèche)*, 1 broch. in 8°, avec fig. Lyon, Mougin-Rusand, 1885.

— *Etude sur l'église de Saint-Pierre de Champagne (Ardèche)*, 1 broch. in 8° avec fig. Lyon, Mougin-Rusand, 1888.

— *Une visite à l'église Saint-Sorlin de Serrière*

(Ardèche), 1 broch. in 8° avec fig. Lyon, Mougin-Rusand, 1889.

— *Sculptures et dalle funéraire provenant de l'Ile-Barbe*, 1 broch. in 8° avec fig. Lyon, Mougin-Rusand, 1890.

Echanges

Société d'histoire naturelle d'Autun. *XIIe Bulletin*, 1900.

La Diana, *Bulletin*, tome XI, n° 8, Octobre-décembre 1900.

Société des sciences naturelles de Tarare. *Bulletin* 6e année, n°s 5, 6, 7, Mai-juillet 1901.

P. Privat-Deschanel : Le climat du Beaujolais.

Société bourguignonne de géographie et d'histoire. *Mémoires*, tome XVII, 1901.

P. Caffarel : Henri de Bourgogne et les Croisades en Espagne. — F. Gabriel : Le Mont Blanc et les Alpes vus de Dijon.

Société d'agriculture, industrie, etc., du département de la Loire. *Annales*, 2e série, tome XXI, Avril-juin 1901.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 2e année, n° 4, Juillet et août 1901.

P. Fournier : Un missel lyonnais du XIIIe siècle. — J. Prajoux : La fête patronale de Saint-Bonaventure dans l'église des Cordeliers de Lyon. — J. Souchon : Liste des curés de St-Julien-Molin-Molette. — I. Pellet : Notes sur Propières.

— n° 5 Septembre et octobre 1901.

J.-B. Martin : La chapelle de la Visitation Sainte-Marie de Bellecour (*suite*). — I. Morel de Voleine : Les prêtres insermentés du district de Villefranche, en 1791. — J. Birot : La crypte St-Pothin dans l'église St-Nizier. — L. Duplain : La confrérie du St-Sacrement à Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France. 14e année, nos 163, 164, 165, Juillet-septembre 1901.

Revue forézienne, 11e année, 2e série, nos 43, 44, 45, Juillet-septembre 1901.

III

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membres nouveaux

MM.

Aynès (Léopold), clerc d'avoué, Villefranche.
Berroujon (Pierre), instituteur, St-Etienne-les-Oullières.
Chaignon (René de), agent d'assurances, Villefranche.
Chervin (Amédée), 82, avenue Victor-Hugo, Paris.
Larochette (Jean), employé de commerce, Villefranche.
Nique (François), docteur en médecine, Montmerle (Ain).
Savigny (Claudius), propriétaire, Villefranche.
Picard (Lucien), industriel, Saint-Fons-les-Lyon.





DOCUMENTS

SUR LA

CHAPELLE DE CHEVENNES

A DENICÉ

Si l'on en croit les historiens, la paroisse de Denicé aurait été établie primitivement au lieu de Chevennes, au nord-ouest et à mille mètres environ du bourg actuel. Le cartulaire de l'abbaye de Savigny cite la donation en 1086 par Humbert de Beaujeu de l'église de S[te]-Marie de Denicé, or Chevennes fut toujours sous le vocable de Notre-Dame de Pitié, tandis que plus tard, le prieur de Denicé construisait plus bas une autre église dédiée à S[t]-Pancrace.

Il faut arriver au XVI[e] siècle pour trouver quelques documents sur cette chapelle (1). En 1507, Jacques Sornet, prêtre, curé de Mars (2), habitant le lieu et

---

(1) *Archives du Rhône*. Eglises et paroisses. Montmelas.
(2) Probablement Mars près Charlieu.

paroisse de Montmelas, sain d'esprit et entendement, mais malade de corps, fit son testament le 20 juin par devant maîtres Jehan Chappuys et Antoine Vierdy, notaires, choisissant sa sépulture dans la chapelle qu'il a fait élever et construire à nouveau dans l'église de la bienheureuse Marie de Chevennes, paroisse de Denicé, sous le vocable de la bienheureuse Vierge-Marie de Pitié, dans laquelle chapelle il veut et ordonne que son corps soit enseveli, voulant que le jour de son décès, lorsque son corps sera porté de l'église au lieu de sa sépulture, son luminaire soit de six torches ou flambeaux de cire ardente, du poids d'une livre et demie de cire, ou de six cierges de trois livres de cire.

Le jour de son décès on fera une aumône à tous les pauvres, en pain ou aliments.

Le jour de sa sépulture, vingt-six prêtres diront des messes eucharistiales dans l'église de Chevennes pour le salut de son âme, de ses parents et prédécesseurs défunts, et chacun pour ce recevra trois sols tournois. L'an révolu, le jour de son décès, vingt-six prêtres seront convoqués dans la dite église de Chevennes pour dire des messes eucharistiales et il leur sera payé trois sols tournois.

Chaque jour de dimanche après son décès, dans la dite chapelle, sera dit à perpétuité un anniversaire par le curé de Denicé et ses successeurs à la dite église de Chevennes ou leur vicaire, et ils percevront soit le dit curé soit le vicaire pour le dit anniversaire, un barral (1) de vin pur et bon à la mesure de Montmelas, le dit barral imposé sur la vigne du testateur sise paroisse de Montmelas, au lieu ou vignoble de Chauchi,

---

(1) Le barral, dont le nom s'est conservé dans baril, équivalait en Forez à demi ânée, soit 50 litres. C'est à peu près le contenu de nos petits tonneaux dit caquillons. Aux environs de Grenoble le barral qui sert encore à partager le vin, vaut de 30 à 35 litres.

touchant le chemin allant de Montmelas à la croix ou treyve de Cheuloup, à payer à chaque St-Martin d'hiver.

Le testateur mu de dévotion, ayant récemment construit et édiffié dans l'église de Chevennes une chapelle sous le vocable de la bienheureuse Vierge de Pitié dans laquelle il a élu sa sépulture, voulant qu'il soit pourvu pour son âme et celle de ses prédécesseurs, voulant assurer le service pour les défunts et les malades dans la dite chapelle a fondé en la dite chapelle, veut et ordonne que à perpétuité dans cette chapelle, chaque semaine, soient célébrées pour le repos de son âme et celle de ses parents, prédécesseurs et successeurs, trois messes eucharistiales par un ou des prébendiers prêtres aptes et suffisans, nommés par le collateur choisi par le testateur, soit par un proche ou des prêtres choisis par le prébendier en cas de maladie ou indisposition. Les messes seront le lundi celle des Morts, le vendredi celle des quinzes plaies de Notre-Seigneur, le samedi en l'honneur de la Sainte-Vierge. A la fin de chaque messe, les prêtres ou le prébendier diront le de Profundis, un Salve Regina, l'oraison et l'aspersion de l'eau bénite. Et pour la fondation des dites messes, le fondateur donne et lègue au prébendier et à ses successeurs les biens immeubles ci-dessous décrits et confinés :

1° Certaines maisons hautes, basses, cour, curtil contigus et joints au bourg de Montmelas, touchant le chemin de Montmelas à la Guichonnière de vent, le reste des maisons du testateur et la maison d'Antoine de la Mure de Gimilanges, un chemin vicinal entre deux d'occident (1), le jardin de Jean Chappuis, notaire soussigné de bise.

(1) Gimilanges ou Gemelanges se trouve mentionné dans le cartulaire de Savigny vers l'an 1000, chartes 398 et 700. Ce

2° Autre maison haute et basse au même lieu.

3° Un pré appelé de la Roche, à Montmelas, touchant le chemin de S[t]-Julien à S[t]-Cyr de bise.

4° Une terre à Montmelas lieu de Chaigny, touchant le chemin de Montmelas à Plantigny, d'occident.

5° Autre terre à Montmelas.

6° Terre à S[t]-Julien, lieu des Prés, touchant le chemin de Montmelas à S[t]-Saturnin.

7° Vigne et vierre à Denicé, lieu des Orcelets, touchant le chemin de Denicé à S[t]-Julien.

8° Vigne à Montmelas, lieu de Chaigny, touchant le chemin de Montmelas à la bienheureuse Marie de Chevennes de vent.

9° Vigne et colombier à Montmelas, touchant le chemin de Montmelas à S[t]-Julien d'orient, autre chemin de Montmelas à la Rays.

10° Vigne à Montmelas, au lieu de Chauch....

11° Vigne et curtil contigus, à Montmelas, touchant le chemin de Montmelas à la Rays d'occident et bise.

12° Bois à S[t]-Saturnin, dans le bois des Tailles, touchant le chemin de Montmelas à S[t]-Cyr de bise, avec ses fruits, valeurs, émoluments et appendices.

Le testateur laissait 15 sols tournois à l'archevêque de Lyon, ses meubles et immeubles à Philibert Lampot, prêtre, et cent-dix écus d'or qui lui étaient dus par honnête Pierre Gillet, drapier bourgeois de Villefranche, à la chapelle ou aux prébendiers tenus d'en acquérir les revenus.

Les messes devaient être célébrées aux jours pres-

---

hameau est maintenant le Clerjon à cheval sur Rivolet et sur Montmelas. Avant l'érection de Rivolet en annexe en 1781, il était sur Cogny.

crits, celle du vendredi par Jean de Napt, prêtre habitant Montmelas, qui devait recevoir 6 livres tournois tous les ans, les deux autres par Philibert Lampot qui avait la faculté de les faire dire par un autre prêtre.

Philibert Lampot et les prébendiers devaient être maintenus en possession des objets de la dite chapelle, calice d'argent doré, vêtements, livres et autres ornements propres à célébrer le divin office. Lampot était en outre doté de tous les biens meubles et immeubles dont il n'avait pas été disposé.

La collation de la dite chapelle était réservée après la mort du prébendier à élire par Philibert Lampot à Pierre Gillet (1) et à ses héritiers qui pourraient nommer un prébendier après la mort de Lampot. Gillet et ses héritiers ayant les charges, bénéfice et patronage, pourraient nommer tel prêtre qu'ils voudraient; les ornements de la chapelle devaient être rendus au lieu même aux mains du prébendier.

Passé le 20 juin 1507, à Montmelas, en l'habitation du testateur, en la chambre où il estoit malade, en présence de discrètes personnes : Jean de Napt, prêtre, Pierre Bichard alias Grandjust, Philibert et Pierre Bonnefay frères, Jean Guillot dit Boblanc, Jean de Lespinasse, Antoine de la Mercerie dit Rivollet, Claude Laz de Montmelas, Antoine Régis de Poule.

Un siècle et demi plus tard, le 21 octobre 1646, sieur François Gillet, vivant notaire royal de Ville-

---

(1) Cette famille Gillet ne serait-elle pas la même qui compta en 1555 un avocat du Roy et de S. A. R.? Jean, Claude, Pierre, Daniel furent échevins de Villefranche. Jean en 1629 fit avec ses collègues le vœu de faire dire une messe à Notre-Dame de Rivolet pour la cessation de la peste.

Ils portaient *d'azur au chevron d'argent, au chef de gueules chargé de deux molettes d'or.*



Chapelle de Chevennes (Vue générale)
(Cliché Berthier-Geoffray)

franche, patron et collateur de la prébende. nommait comme prébendier Messire Anthoine Chappuys, prestre habitué en l'église Nostre-Dame-des-Marets de Villefranche, son frère uterin, en place de Mre Pierre Dubecy décédé, en présence de Jean-Claude Billoud, apothicaire de Belleville, demeurant à Villefranche et Jean Jacquet, tailleur d'habits de la même ville (1).

Anthoine Chappuys prit possession le 25 octobre. « Adressant sa voix, dit le procès-verbal, à Mre Alexandre Challiard, docteur en théologie, prestre et recteur de l'église paroissiale de Villefranche, treuvé en la paroisse de Denicé mas de Chevennes, lui a dict et remonstré avoir esté pourveu comme prébendier de la prébende fondée en l'église Nostre-Dame de Chevennes soubs le vocable de Nostre-Dame de Pitié par sieur François Gillet son frère uterin, la dicte nomination en datte du vingt-uniesme du présent mois d'octobre et an que le dit Chappuys a exhibé au dict Messire Challiard, luy faisant supplication et requisition de l'admettre en la possession, saisine et jouissance de la dicte prébende et commission de messes, avec ses droits, fruicts, prouffficts, revenus et esmollumens, tout ainsi que le dict Messire Pierre Dubecy en jouissait, à ceste fin s'est transporté dans la dicte église de Chevennes. A quoi annuant par le dict sieur Challiard, après avoir leu et veu la dicte provision, il s'est avec le dict sieur Chappuys, notaire et tesmoins subsnommés transporté en la dicte esglise, laquelle ayant esté ouverte par Pasquet Picard laboureur de la dicte paroisse de Denicé, et entré dans la dicte église, le dit Mre Challiard a prins par la main le dict Mre Chappuys, icelluy mené et conduict vers l'autel Nostre-Dame de Pitié, où il a mis et

(1) *Archives du Rhône*. Paroisses. Denicé.

introduit le dict Mre Antoine Chappuys en la possession et jouissance de la dicte prébende, avec tous les fruicts, prouffficts, revenus et esmollumens en despendans, et en signe de vraye possession, le dict sieur Chappuys s'estant mis à genoux au devant le dict autel Nostre-Dame de Pitié, a baisé le dict autel, dict et chanté à haulte voix un De Profundis et fait les prières pour les trépassés avec aspersion d'eau béniste et sonnerie de cloches, à laquelle prinse de possesion personne ne s'est présenté pour apporter aucun trouble ni empêchement, ni pour former aucune opposition ; dont et de tout le dict Chappuys a requis acte. »

Fait et passé le 25 octobre 1646, environ les deux à trois heures après midi, en présence de Mre François Cachbo, prestre habitué en l'église paroissiale de Villefranche, Mre Guillaume Basset, Claude Chappuys, marchand de Villefranche et du dit Pasquet Picard, laboureur du dit Denicé, témoins.

Le même jour, après avoir pris possession de son bénéfice, le dit Mre Chappuys déclara exister en dépendant, au bourg de Montmelas, une maison de présent ruinée, démolie et du tout réduite en masure. Il désirait en avoir acte afin qu'on ne luy puisse imputer la ruine et détérioration de la dite maison, n'y ayant aucun plancher, portes, fenêtres, couvert, ny boys, ains que quelques murailles qui tombent de part et d'aultres. Passé devant les mêmes témoins et Louis Sallayge, notaire.

En 1657, Mgr Camille de Neufville, en tournée pastorale visita les paroisses de l'archiprêtré d'Anse. Celle de Denicé en faisait partie, et Chevennes y est mentionné pour une bonne part (1).

---

(1) *Archives du Rhône.* Visites pastorales, et Prieuré de Denicé réuni au séminaire de St-Pothin.

« Dans la paroisse du dit Denicé, en un lieu nommé Chevennes, est une chapelle dédiée à Nostre-Dame de Chevennes, distante de l'église paroissiale environ deux mousquetades, une rivière dite de Nizeran fluant entre deux, à laquelle chapelle nous étant transporté pour la visiter nous l'avons trouvée bien bastie, entourée d'un cimetière bien clos, ayant un clocher bien fait garni de deux cloches, le dedans séparé en chœur et nef, le tout bien voûté et pavé. Dans le chœur, sous une coquille voûtée, un grand autel honnestement et dévotement orné et paré, où sont pour le service des messes, un calice d'argent, deux chasubles, deux aubes, huit nappes conservées par des luminiers qui y sont actuellement créés, et le luminaire entretenu tant par les offrandes qu'on y fait en un royaume établi le jour et fête de la Nativité de la Vierge, que par les aumônes des pélerins qui y abondent et par une rente de dix livres prises de quelques fonds sis au dit lieu et de quelques cens et servis. Et bien que devant le dit maître-autel soit une tombe où sont enterrés quelques-uns de la famille des Vicard, de Villefranche, il n'y a néanmoins aucune fondation de service.

« Dans le dit chœur, à costé de l'évangile est une chapelle voûtée dite de Notre-Dame de Pitié, en laquelle a estée fondée une commission de messes par les nommés Gillet de Villefranche, et pour l'entretien de laquelle sont affectés certains fonds dans la paroisse de Montmelas que les dits Gillet possèdent ; le service de laquelle commission est de deux messes par semaine, mais le dit sieur curé ne nous en a sceu dire le revenu affecté pour le service, ny qui est titulaire, seulement nous a-t-il fait entendre que les dits Gillet font faire le service par qui bon leur semble sans en donner titre et en le payant à leur discrétion, et de



Chapelle de Chevennes (Porte)
(Cliché Berthier-Geoffray)

présent font faire le dit service au sieur curé de Montmelas (1) pour lequel luy payent dix livres par an. »

L'autorité diocésaine avertit alors le curé de Denicé Mre Laurent Seignerains de faire savoir aux habitants de Chevennes que ceux qui prétendaient au patronage de la chapelle Notre-Dame de Pitié eussent à en apporter les titres dans trois mois au greffe de l'archevêché, notamment au curé de Montmelas et à la famille Gillet, autrement il serait pourvu à la dite chapelle suivant les intentions du fondateur.

Se présenta alors le prieur de Denicé, Mre Loys Bernardon, qui se plaignit que le curé allait alternativement dire la messe paroissiale à Chevennes, que cette chapelle n'ayant pas les principales marques de paroisse et d'annexe, savoir les fonts baptismaux et la réserve du St-Sacrement, néanmoins les fonctions paroissiales y étant ordinairement faites, ce serait un acheminement à la rendre telle, ce qui ferait que le sieur Bernillon, prieur et curé primitif du dit Denicé, se trouverait obligé d'augmenter la congrue portion qu'il paye au dit curé et partant, nous a supplié de défendre au dit curé de continuer l'alternative des dites messes paroissiales. Le curé répondit que s'il était quelques fois allé dire la messe paroissiale à Chevennes, c'était du consentement de ses paroissiens, qui y allaient volontiers avec lui, par dévotion pour la Ste-Vierge et pour la consolation des pélerins et des habitants de Chevennes. Son oncle et prédécesseur disait alors la messe à Denicé, il ne lui était jamais venu à l'idée de faire une annexe de la cha-

---

(1) M. Vernay, dont le nom se trouve sur les registres paroissiaux de Cogny à cette date.

pelle, mais au contraire, il se trouvera toujours en union avec ses paroissiens pour l'empêcher.

L'archevêque ordonna alors que ce ne serait que rarement et du consentement de ses paroissiens de Denicé qu'on célébrerait la messe de paroisse à Chevennes ; à la condition qu'il y aurait un prêtre résidant à la paroisse afin d'y dire la messe pour ceux qui ne pourraient se déplacer.

Cette ordonnance ne fut sans doute pas très bien suivie ou bien des plaintes durent s'élever encore, car en 1664 (1) Mgr de Neufville rendait une autre ordonnance disant que sur ce qu'il avait appris que les habitants s'ingèrent peu à peu à faire servir la chapelle Notre-Dame de Chevennes comme d'annexe bien qu'elle ne soit que chapelle de dévotion comme il l'avait reconnu, désirant remédier à cette nouveauté et empêcher la distraction des paroissiens comme préjudiciable au bien commun, il enjoignait à tous de reconnaître l'église de Denicé comme seule église paroissiale, déclarant que la dite chapelle n'est point une église paroissiale, avec défense itérative au curé d'abandonner le service de l'église de Denicé pour celui de la dite chapelle. Les jours de fête et dimanches où il y va quelques fois il sera tenu de fournir un prêtre qui fera l'office à Denicé.

Le sieur Chappuis ne dit qu'une messe par semaine en la dite chapelle bien que la fondation l'oblige à en dire trois. Nous ordonnons que à peine de privation il s'acquitte du dit service.

Sur la plainte faite par les habitans contre le dit prieur à raison d'une ycurie construite près de l'église (de Denicé) l'archiprêtre devait voir si l'office en était incommodé. »

---

(1) *Archives du Rhône*. Prieuré de Denicé réuni à St-Pothin.

Acte signé : l'archevêque de Lyon, et plus bas Basset. Extrait signé Cusin, archiprêtre d'Anse.

***

En 1649 Antoine Damiron ayant droit de sépulture à Chevennes reçut une procuration de Picard, Calandrat et Guillot ayant le même droit, à l'effet d'exiger et recouvrer les cens et milaods dus à la chapelle pour y faire les réparations nécessaires. En 1662, Anthoyne Bottet, Pierre Berja, Pasquet Picard, Benoit Callandrat et d'autres habitants donnèrent pouvoir le 19 novembre à Claude Picard et Anthoine Damiron, au nom de toute la paroisse, de recevoir tous les servis, rentes, pensions, laods, milaods et arrérages et autres droits appartenants aux luminaires de l'église de Denicé et de l'église de Chevennes son annexe. Ils durent convoquer les redevables à reconnaître les pensions nouvelles et anciennes et les employer aux réparations des dites églises. Acte passé par Choignard notaire (1).

***

Le prieur Louis Bernardon par acte du 17 février 1670 avait fondé une messe basse à dire vers 6 heures du matin depuis Pâques jusqu'à la S[t] Martin tous les dimanches et fêtes, avec des prières pour le repos de son âme, à Denicé. De plus, la veille de la fête de la Conception de la S[te] Vierge, les curés de Denicé, de Cogny et de Montmelas devaient célébrer des messes

(1) *Archives du Rhône*. Prieuré de Denicé réuni à S[t] Pothin.

et dire des prières à son intention. Chaque curé ou leur remplaçant devait recevoir 15 sols. Trente-trois pauvres des trois paroisses devaient recevoir 3 sols tournois en l'honneur des 33 années que Notre-Seigneur avait vécu et de la Sainte Trinité. Dans cette fondation étaient inscrites des sonneries spéciales de glas et autres conditions. La plus spéciale était que les habitans ne pourraient demander aux successeurs du dit prieur comme ils l'avaient fait au donateur un vicaire pour la chapelle de Chevennes ni pour l'église paroissiale, et que les habitans ne le contrarient pas en le lui demandant (1).



La visite pastorale de Mgr Paul de Neufville en 1719 ne mentionne rien de particulier pour Chevennes. La chapelle était en bon état et on ajoute que c'était anciennement une paroisse.

Le vocable de l'église paroissiale était S[t] Pancrace, mais le grand autel était sous celui de l'Assomption de la S[te] Vierge (2).



En 1737 au mois de janvier, la chapelle de Chevennes a été vitrée et on a fait faire une double clef à la porte de la dite chapelle. La chapelle fut interdite pendant quatre mois, au bout desquels on y alla dire la messe. Le vitrage coûta 14 livres qui fut le prix

---

(1) *Archives du Rhône*. Prieuré de Denicé réuni à S[t] Pothin.
(2) *Archives du Rhône*. Visites pastorales.

d'une pièce de bois que Claude Blassé dit Galin enleva de son autorité, et je lui enlevai les clefs pour les donner à Laurent Picard.

Le 9 septembre 1737 M. de la Garlaye, comte de Lyon, fit la visite de la paroisse et interdit la chapelle de Chevennes.

Le 8 octobre le curé de Denicé, M. Jacquet, fit conduire dans la chapelle de Chevennes une pierre d'autel sacrée qui avait été enlevée de la chapelle S[t] Roch joignant celle de Chevennes, par Claude Béroujon qui l'avait placée sur la galerie de sa maison en forme de pavé, et laquelle maison fut échangée avec celle de J.-B[te] Picard qui continuait la même impiété. Ce fut lui qui fut contraint à la conduire (1).

***

Plusieurs personnes notables de Denicé ou d'ailleurs furent inhumées dans la chapelle ou dans son cimetière. On peut lire sur une pierre enchassée dans le mur, près de l'entrée actuelle, l'inscription suivante :

ROCHET
ALS CHAMIERES
CLAUDE ROCHET ALS
LARDET ET MATHIEU
DESCHAMPS ALS LAR
DET ONT YCY LEUR
CEPULTURE FAYT EN
DECEMBRE LAN 1511

(1) Notes ou journal d'un habitant ou d'un curé de Denicé conservé aux archives de cette commune.

En 1513, Jean Chappuis, seigneur de Plantigny, désignait par son testament sa sépulture en l'église des Frères Mineurs de Villefranche s'il mourrait en cette ville et dans la chapelle de Chevennes s'il mourrait à Plantigny. Benoit Vicard, notaire royal, acquit Plantigny en 1574. Son arrière petite-fille Marguerite épousa en 1691 Louis de Prohengues ou de Prohenques, gentilhomme languedocien, et lui apporta ce fief qui passa par alliances aux familles de Ferrus, Bottu de Limas et de Cotton (1).

Gabriel de Prohengues, sieur de Plantigny, âgé de 54 ans, fils aîné de Louis, fut inhumé le 18 décembre 1754 dans la chapelle de Chevennes par le curé Mauson, assisté de MM. Noailly curé de Montmelas, Frédisson curé de S[t] Sorlin, Glavenas curé de Blacé, Bernard curé de Gleizé et M. Jean-Claude Boursillon, chevalier de S[t] Louis, et Charles du Jardin de Bacé, avocat au parlement (2).

Claudine Saunier, en 1736, Gabriel Morel la même année, Benoit Picard en 1753, y furent inhumés.

En 1756 Claude Blacé et Jeanne Balmont y furent mariés.(3)

*
* *

PRÉBENDIERS

Le registre des prébendiers, dressé en 1761 par ordre de Mgr de Montazet, accuse 154 livres de revenu à la prébende Notre-Dame de Pitié de Che-

---

(1) Voir *Le fief de Plantigny*, par M[r] PAUL DE VARAX, Revue du Lyonnais, 1880.
(2) *Registres paroissiaux de Denicé.*
(3) *Ibid.*

vennes. Collateurs : les luminiers de la paroisse ou la famille Gillet. La prébende Sornay de Montmelas possédait en outre 8 bicherées de terres à Cogny en 1788 (1).

Philibert Lampot, 1507. Jean de Napt, 1507. Antoine Foille en 1557. Antoine Merlin en 1597. Thomas Gyrin, curé de Montmelas, XVI[e] siècle. Pierre Dubecy mort en 1646. Anthoine Chappuis en 1646. Vernay, curé de Montmelas, 1657. Philippe Gillet 1704. Sandrin, 1727. Chaptal, curé de Savigny, 1761. (2)

Les derniers almanachs de Lyon n'en mentionnent plus. Quelques personnes affirment que le dernier fut le curé de Grandris et que la maison de la prébende était au hameau de Pirevert, maison de Madame Auby.

En 1704, Jean Gillet, collateur de la prébende, reconnaissait au terrier Dumont en son nom et sur celui de Philippe Gillet, son fils, prébendier, au profit de Marie de Capponi, dame de Montmelas : (3)

1° Une vigne reconnue jadis par Antoine Merlin et par Jacques Sornay, à Montmelas proche le bourg, d'une bicherée, joignant le chemin du bourg de Montmelas a la Raye de matin, sous le servis d'un denier viennois ;

2° Une terre de quatre bicherées sous le bourg de Montmelas, reconnue par Thomas Girin, prébendier, joignant le chemin de Plantigny à l'église de Mont-

---

(1) *Archives du Rhône*. Registres prébendes. Biens des privilégiés.

(2) *Archives de Montmelas*. Terrier Dumont.

(3) Outre les prébendiers ci-nommés, furent pourvus du bénéfice: Antoine Merlin et Thomas Gyrin, curés de Montmelas au XVI[e] siècle. Philippe Gillet, Sandrin et M[r] Chaptail, curés de Savigny au XVIII[e] siècle. En 1761, la prébende avait 154 livres de revenu, d'après les archives départementales.

melas de soir, sous le servis d'un denier viennois et deux quartes de vin mesure de Montmelas ;

3° Un bois à S[t]-Sorlin le Puy, à la Combe de Gleizé, appelé des Nugo et des Augours, de quatre bicherées, joignant le chemin de S[t]-Cyr à Montmelas, sous le servis de douze deniers viennois, une coupe quarte de froment et trois coupes quartes d'avoine, mesure de Chamelet.

A la Révolution, la prébende de Chevennes subit le sort commun, la chapelle fut fermée, dépouillée de ses ornements, mais resta bien communal de Denicé. Le 15 floréal an II (4 mai 1794), la municipalité offrit au Directoire les tableaux et ornements provenant des ci-devant églises de Denicé et de Chevennes, savoir : de cette dernière, un calice et sa patène, plus outre le cuivre provenant des chandeliers, reliques et lampes des deux églises, deux cloches venant de Chevennes, leur monture, le fer, les livres, table de communion, etc. On décida aussi de distribuer le linge d'église aux femmes pauvres de la commune pour en faire des bonnets à leurs enfants (1).

Les biens dépendant de la prébende Gillet ou Chatal à Montmelas furent vendus comme biens nationaux en 1792. Les enchères furent poussées de 12 à 30.200 francs et Mathieu fermier à Rivolet fut adjudicataire (2).

Lorsque le culte catholique fut rétabli en 1802, l'église de S[t] Pancrace de Denicé fut rouverte ; une partie du presbytère était en bon état, on pouvait y loger le curé, mais une autre partie dans laquelle on avait le projet d'installer la mairie et l'instituteur

(1) *Archives communales de Denicé.*
(2) *Archives du Rhône.* Biens nationaux. On ne désigne pas chaque bien en particulier.

tombait en ruines. Il fallait la réparer, le devis des travaux était considérable et on songea un instant à vendre la vieille église de Chevennes pour avoir des ressources. Après bien des hésitations et plusieurs délibérations elle fut définitivement cédée le 14 mars 1813 en échange d'un bâtiment joignant la cure qu'il abandonnait à la commune, à M. Sevelinges, maire de Denicé.

L'ancien sanctuaire de Notre-Dame, la paroisse primitive, ne pouvait tomber entre meilleures mains. Non seulement il fut préservé de la démolition, mais de nos jours, la famille Terme descendant de M. Sevelinges, l'a restauré et consolidé et, voulant conserver le souvenir de l'ancienne dévotion, y a replacé l'image de Notre-Dame de Pitié.

La chapelle montre bien le XIe siècle dans son clocher, à en juger par ses fenêtres à plein cintre, ses colonnes rondes très simples et les têtes grossières qui servent de consoles aux angles de la toiture aplatie, si fréquente jadis dans le pays avant l'invasion des flèches. A côté, sur la façade principale, à l'ouest, une jolie porte de la fin du XVe ou commencement du XVIe siècle, offre à l'archéologue de gracieuses niches supportées par d'élégants piliers. Des coquilles qu'on retrouve à Notre-Dame-des-Marais se voient sur l'accolade qui surmonte le linteau. Une niche à coquille se voit à gauche.

La nef percée d'ouvertures ogivales du XVe siècle se termine actuellement par une grande ogive servant d'entrée, contre laquelle devait s'appuyer la coquille absidale tombée dans les jours d'abandon. On voit encore derrière des traces de peintures très endommagées, mais d'un beau coloris. En face, un fenêtrage du XVe siècle. Le petit bâtiment contigu à l'arcade ogivale, au nord, était peut-être le sanctuaire reconstruit

par Jacques Sornet. On peut encore reconnaître les traces du cimetière autour de l'édifice.

Chevennes possédait aussi une chapelle de S[t] Roch; ce ne devait être qu'un autel dans l'église. Outre les divers actes mentionnant Notre-Dame de Chevennes, et non S[t] Roch, les cartes de Cassini si détaillées et si exactes ne marquent que Chevennes ; celle du diocèse de 1769 est muette sur ce point. Enfin, M. Joseph Vingtrinier qui cite les édifices consacrés à S[t] Roch, ne parle pas d'une chapelle dédiée à ce saint, ni sur Denicé ni sur Montmelas (1). Il y a d'autres chapelles rurales aux environs, qui étaient à Cogny S[t] Claude, à Lacenas S[t] Paul et Notre-Dame du Sou, à Ville-sur-Jarnioux S[t] Clair. Cette paroisse cependant avait S[t] Roch entre Ville et la Maladière ; le plus célèbre pélerinage contre les épidémies était celui de Villefranche, à Gleizé.

I. MOREL DE VOLEINE.

---

(1) *La peste à Lyon, la Chapelle de S[t] Roch à Choulans*, Lyon, Waltener, 1901.



Console à l'angle du clocher.



DOCUMENTS

SUR

SALLES-EN-BEAUJOLAIS

Parmi les nombreux documents qui nous ont servi à établir l'histoire du prieuré et du chapitre noble de Salles-en-Beaujolais, l'un des plus complets est sans contredit le manuscrit laissé par un vieux curé de Salles à ses successeurs.

Ce document est d'autant plus précieux qu'il a été écrit en 1831, alors que quelques dames de Salles habitaient encore leur ancienne maison dans la cour du chapitre où, avant la Révolution, elles avaient été jeunes chanoinesses.

Monsieur l'abbé Laurent est resté de 1830 à 1873 à Salles où il est mort. Ce qu'il a écrit a été remis entre les mains d'héritiers qu'il nous a été impossible de retrouver; le seul manuscrit qu'on va lire a été en grande partie tiré de documents authentiques qu'il reproduit souvent; quelques-uns de ces documents appartiennent au presbytère de Salles.

Humble comme son auteur, ce manuscrit dans lequel ont largement puisé les différents auteurs qui ont écrit sur le Beaujolais, était resté jusqu'à ce jour dans le plus complet oubli. Il est temps qu'il sorte de l'ombre en même temps que la mémoire de

l'homme à qui nous devons, grâce aux habiles restaurations de Desjardins qu'il a appelé en 1840, la conservation de ce qui nous reste du prieuré et du chapitre de Salles-en-Beaujolais.

Eugène MÉHU.

***

MÉMORIAL A L'USAGE DU CURÉ DE SALLES DANS L'ANNÉE 1831

La paroisse de Salles, sous le vocable de Saint-Martin, est une des plus anciennes dont le christianisme ait occasionné l'établissement dans le Beaujolais. Sa position dans un charmant vallon où coulent, avec un principal ruisseau — le Sallerin — des sources intarissables, et la bonté de son sol planté de ceps et autres arbres à fruits attestent que c'est un des premiers endroits qui aient été habités et défrichés. La construction de son église, considérablement enterrée et dans laquelle il faut descendre, prouve son antiquité. Le nom de Prévôté que cette paroisse a eu et conservé jusqu'à la Révolution de 1789, constate de l'ancienneté de son bourg et qu'elle était autrefois une des plus considérables de la province. (1)

L'importance de la paroisse de Salles dut être de bonne heure l'objet de la convoitise des ordres religieux qui s'établirent dans le voisinage. Aussi voyons-

(1) Tout le territoire actuel de Blacé, réuni à celui de Salles, ne formait qu'une seule et même paroisse jusqu'à la transaction de 1784 qui fit ériger Blacé en paroisse et Salles en annexe.

nous dès le onzième siècle, des moines de la maison de Cluny, y former un prieuré simple sous la protection des Humbert, sires de Beaujeu, qui, seigneurs suzerains de la province et maîtres de presque tout le pays, les y dotèrent de plusieurs biens terriers. L'église de Salles, que l'on suppose préexistante à cette époque, avait sans doute été jusqu'alors dirigée par des prêtres séculiers. Mais les Bénédictins une fois fixés dans cette paroisse furent bientôt chargés de sa desserte et grâce à ces fonctions primitives acquirent à Salles le titre et le droit de curés décimateurs.

L'ordre de Cluny, d'où dépendait pareillement une maison de dames bénédictines établies à Grelonges, près Messimy, province de Dombes, sur le bord de la rivière de Saône, fut forcé par l'incommodité des inondations qui endommageaient singulièrement ce monastère, de le transférer et de l'établir à Salles aux lieu et place des moines. D'après les procès-verbaux extraits du trésor de l'abbaye de Cluny lors des visites faites au prieuré de Salles, nous voyons que la susdite translation eut lieu dans l'intervalle de 1299 à 1301. Il ne resta plus à Salles qu'un prieur et un sacristain, le premier en qualité de supérieur immédiat des dames et le second pour leur tenir lieu d'aumônier. L'on fit construire, de l'agrément des paroissiens, une voûte dans la nef de l'église pour supporter le nouveau chœur des dames, voûte que le prieur ne fit démolir que vers l'an 1780, et qui par sa structure démontrait n'avoir été construite qu'après coup. L'église de Salles qui servait dès lors soit aux habitants de la paroisse pour la célébration du service divin à leur usage, soit aux dames religieuses pour la psalmodie de l'office canonial qu'elles faisaient chaque jour en entier, cette église, dis-je, demeura à la fois paroissiale et prieuriale.

Mais qu'étaient-ce dans l'origine que ces dames, d'abord fixées à Grelonges et puis transférées à Salles ? C'était, d'après la tradition du pays et aux termes d'un mémoire manuscrit qui parait authentique, c'était une société de personnes nobles et pieuses, enrichies par les libéralités des sires de Beaujeu, qui vivaient en particulier, n'étaient assujetties ni à vœu ni à clôture, et gardaient néanmoins une espèce de retraite, se réunissant à certaines heures de la journée pour vaquer en public à la prière et autres exercices religieux.

« La preuve que leur maison était illustre se tire de ce qu'en 1317, dame Eléonore de Beaujeu, fille de Guichard le Grand et d'Eléonore, princesse de Savoie, était au nombre des dames de Salles. Humbert II pour illustrer encore plus spécialement leur association, l'agrégea à son chapitre de Beaujeu qui avait été formé *ad instar majoris Ecclesiæ lugdunensis*. Il fit construire dans l'église collégiale de son château de Beaujeu une chapelle sous le vocable de Saint-Nicolas, afin que lorsque les susdites dames seraient à sa cour, elles pussent y célébrer l'office et pour augmenter leur revenu, il dota cette chapelle d'une directe, comme il se voit par la reconnaissance passée devant Me Devarenne, notaire, en 1359 par Hugues de Cittia, en faveur des dames de Salles, à cause de ladite chapelle. Les mêmes jouissaient chacune séparément d'une prébende qu'elles résignaient par forme d'adoption à celle de leurs parentes à leur choix, et pour assurer le titre de leur prieuré, on leur avait assigné le domaine de la Tallebarde, situé près de Salles, en échange de leur ancienne maison de Grelonges.

« Après la mort de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, la direction de ces dames passa au doyen de

Limas jusqu'au XIIIe siècle que Messieurs de Cluny, dans la dépendance desquelles elles se trouvaient, leur donnèrent deux religieux bénédictins pour régler leur administration spirituelle et temporelle. Le principal qui avait qualité de prieur et qui régissait les biens du chapitre, se chargea de fournir à chaque dame prébendée, le blé, le vin, le poisson, la paille, le foin dont elle pouvait avoir besoin, ce qui se voit par une charte de prébende au titre latin de 1317, portant reconnaissance en faveur de ces dames de ce que le prieur était dans l'usage de leur donner chaque année, dans lequel acte, elles sont qualifiées de *venerabiles* et *clarissimæ*.

« Malgré les changements que devait apporter à cette maison la supériorité d'un prieur, ces dames se maintinrent dans le droit et usage d'hériter de leurs familles, d'acquérir et de vendre les fonds qui leur appartenaient à titre particulier, même leur maison canoniale, comme il est établi par la vente que Bénigne Bethy, dame de Salles, fit en 1617, au profit de Charlotte de Montchanin, de sa maison, cour et jardin, situés dans l'enclos de la maison de Salles, entre la maison de Catherine de St-Georges et celle de Madame de Vaurion et la cour commune à toutes les dames. On voit encore par contrat reçu Salaye, notaire, le 23 mai 1634, que la dame de Foudras vend un fonds à elle appartenant, sous une pension foncière, payable à chaque Saint-Martin, à la dite dame ou à ceux ayant charge d'elle, dans sa chambre au dit Salles... Ce qui prouve qu'alors ces dames ne faisaient pas encore de vœu ; elles se sont maintenues dans cet état jusqu'en 1647, comme on le voit par l'exposé d'une requête présentée à Monsieur le cardinal de Conti, abbé de Cluny, signée de toutes les dames prébendées, où l'on trouve les noms des famil-

Église de Salles (Façade occidentale)

les les plus anciennes et les plus qualifiées de la province.

« Dans la même requête, on voit que le prieur de Salles s'était servi du nom de ces dames pour demander à M. l'abbé de Cluny de les transférer en la ville de Lyon, sous l'offre qu'il leur faisait faire de se réformer en s'assujettissant pour l'avenir à observer une clôture et à faire faire des vœux à celles qu'elles recevraient. Il supposait aussi que dans la ville de Lyon, elles seraient plus à même de mener une vie plus parfaite et par ce nouvel arrangement, le prieur se déchargeait de la régie du temporel en relâchant une partie des revenus de Salles pour la dotation du nouvel établissement. Sur quoi, Monsieur l'abbé de Cluny, ayant envoyé vers les dames son vicaire général pour prendre juridiquement leur consentement et engagement, ces dames assemblées protestèrent qu'elles n'avaient jamais demandé pareille chose; que mal à propos le prieur s'était servi de leurs noms, et supplièrent M. l'abbé de Cluny de les laisser à Salles, comme elles avaient droit d'y demeurer; qu'à l'égard des *vœux* et à l'observance de la *clôture*, quoiqu'elles n'en eussent jamais fait et qu'elles n'y fussent pas tenues, elles s'y soumettraient si on le voulait absolument, plutôt que de quitter Salles, à condition cependant qu'elles n'observeraient la clôture que lorsque le prieur aurait fait bâtir à ses frais, un appartement pour le parloir.... Ces dames alors, dans la crainte de quitter Salles, consentirent à devenir chanoinesses régulières de séculières qu'elles étaient.

« Cette espèce de réforme, jointe à l'incendie des archives de cette maison en 1705, où était consignée, en termes formels, la nature du noble institut de Salles, lui firent perdre non seulement une partie

de son revenu, mais encore son ancien lustre et la réduisit dans une espèce de pauvreté et de discrédit dont les dames se sont tirées par la découverte qu'elles ont faites des titres ci-dessus énoncés, en cherchant à rendre à leur maison la considération qu'elle méritait. Elles n'y sont parvenues qu'en prenant le titre de Chanoinesses, ce qui leur a procuré des sujets dont les familles ayant de la fortune jointe à la naissance, ont fait des présents à la maison, ont fait et feront construire à neuf les maisons canoniales qui menaçaient de tomber de vetusté.

« Ce titre de chanoinesses est moderne (1) ainsi que celui de chanoine; il a été pris par toutes les maisons religieuses qui ont pu prouver qu'anciennement elles étaient composées de personnes nobles et pieuses qui pour vivre à l'abri du monde et sans s'en séparer, se réunissaient, ayant chacune leur ménage particulier. Or, les dames de Salles étaient sans doute, à la fin du dix-huitième siècle, de la majeure partie des chanoinesses, celles qui avaient le plus de droits à ce titre. Elles n'avaient jamais changé de coiffure (2) et d'habillement. Leur costume habituel était celui que portaient anciennement les veuves séculières qui se destinaient à la charité. Elles n'ont jamais eu de chapelle particulière comme les religieuses cloîtrées et ont toujours fait l'office dans l'église paroissiale, d'où il résulte que postérieurement, avant

(1) Ce titre de *chanoinesses* ou *canoniques* vivant régulièrement, est bien ancien dans l'église. St-Basile au IVe siècle le donne dans ses écrits aux religieuses gouvernées par sa nièce. On le donnait aussi aux moines cénobites. Voyez : FLEURI, *Histoire ecclésiastique*, tome VI, p. 880.

(2) Avant l'époque de leur sécularisation, ces dames portaient réellement un voile religieux, d'après l'aveu même de Mme de Praslain, dernière survivante du chapitre.

que le mot de chanoinesse fut connu, elles ne pouvaient prendre d'autre titre que celui de personnes nobles et religieuses. »

Tel est l'historique abrégé du chapitre de Salles qui se trouve consigné dans la copie manuscrite d'un mémoire présenté à M. de Montazet, archevêque de Lyon. Dans le dit exposé, les dames de Salles demandaient à être soustraites de la juridiction des moines de Cluny, pour passer sous celle immédiate de l'ordinaire. Déjà alors, puissamment appuyées à la Cour par les protections que sut se gagner Mme de Ruffey, prieure de Salles, les mêmes dames avaient obtenu le titre de chanoinesses-comtesses avec une croix de distinction dont une face représentait l'image de la Vierge surmontée de leur nouvelle qualification, et l'autre l'effigie, de St-Martin, patron du chapitre, avec la devise suivante : *Nobilitatis virtutisque decus.* Aussi leur demande à l'archevêché de Lyon fut-elle pleinement agréée et le prieur de Salles d'accord avec les dames résigna le dit bénéfice au propre neveu de Monseigneur. L'acte formel en fut passé et souscrit par dom Prisque de Besanceuil, dernier prieur bénédictin du chapitre. C'est ainsi que la juridiction des moines de Cluny sur la maison de Salles passa irrévocablement à l'ordinaire du diocèse de Lyon. L'abbé de Montazet, devenu prieur par la mort du démissionnaire, ne garda qu'un an ce bénéfice, l'archevêque étant convenu d'en céder, comme il le fit, la pure jouissance aux dames de Salles qui étaient depuis peu sécularisées à l'instar des autres chapitres de femmes libres et nobles.

La même dame de Ruffey, prieure de Salles et fille d'un prébendier au Parlement de Dijon, profita du crédit de sa famille et des dernières circonstances si favorables au chapitre qu'elle dirigeait, pour lui

donner toute la splendeur dont il était susceptible. D'abord, pour en exclure à l'avenir toutes les personnes d'une naissance inférieure, elle obtint à Paris où elle fit plusieurs voyages, des lettres patentes de mai 1782, enregistrées au Parlement, qui exigeaient pour l'admission dans le chapitre de Salles, des preuves de neuf degrés de noblesse du côté paternel, la mère constatée demoiselle. De plus, l'église de Salles où elles se réunissaient pour l'office canonial se trouvant dans un état complet de délabrement, de concert avec dom Prisque de Besanceuil, encore prieur titulaire, elle entreprit avec zèle la réparation que l'on va détailler.

Il serait difficile de dépeindre en quel état de dégradation, de vétusté et d'insalubrité se trouvait l'église de Salles à cette époque. Les dames chanoinesses étaient obligées de se tenir pendant leurs offices dans une tribune en bois suspendue sous le plafond de la nef, en face du chœur, et cette tribune depuis longtemps était près d'écrouler. Il s'agissait de l'abattre, d'agrandir le chœur, d'y placer un nouvel autel, de l'entourer de stalles propres à y contenir tous les membres du chapitre, il fallait rehausser et changer le pavé de l'église pour la rendre plus saine et agrandir le jour des croisées, faire de nouvelles portes, construire une nouvelle sacristie, attendu qu'il n'y en avait point eu jusque là, la chapelle à gauche du chœur servant à cet usage. En un mot tout était à rétablir et à réparer.

Trois ans de travaux et de dépenses, pour les yeux des habitants de Salles, tranquilles témoins de ce changement, avaient presque porté les choses au point de perfection, lorsqu'ils commencèrent à intenter au chapitre des difficultés extra-judiciaires qui donnèrent lieu à un procès assez remarquable dont voici la substance (1772).

« Les habitants de Salles, craignant sans doute que les dames du dit lieu n'excipassent des réparations entreprises par leur ordre dans l'église pour s'en attribuer à elles seules la jouissance et propriété, exhibèrent leurs titres et demandèrent un acte par lequel les membres du chapitre auraient déclaré que toutes leurs innovations dans la dite église ne porteraient aucune atteinte aux droits des habitants.

« Ce parti si simple, si pacifique ne plut pas. Les dames ayant continué dans l'église plusieurs changements notables qui ne tendaient rien moins qu'à faire disparaître toute trace des devoirs religieux que les habitants y remplissaient soit à Pâques, soit à toute autre époque de l'année, ceux-ci portèrent leurs plaintes en la sénéchaussée de Lyon, et exposèrent que par l'enlèvement du bénitier, du confessionnal et de la clef du clocher, on voulait les priver de tout droit paroissial dans cette église de laquelle on cherchait ouvertement à les expulser. En conséquence ils demandaient d'être gardés et maintenus dans la propriété, jouissance et usage de l'église de Salles, comme paroissiale et matrice de celle de Blacé, où résidait le curé qui les desservait. Ils reconnaissent toutefois que l'église de Salles étant commune aux religieux bénédictins, prieur et sacristain et aux dames chanoinesses, ils sont tous également en droit d'y célébrer leurs divers offices, pourvu qu'ils soient maintenus, eux habitants du bourg de Salles, dans le droit d'y faire faire leur service paroissial. Par rapport au curé de Salles dont la résidence était établie à Blacé depuis 1450, et qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, se contentait de venir de temps à autre à l'église de Salles qui était la matrice, ainsi que le prouvent plusieurs pièces authentiques, les habitants dans leur mémoire judiciaire, demandent

qu'à défaut d'exactitude de la part de leur curé à venir leur faire à Salles l'office paroissial, il soit permis aux habitants de se pourvoir par devant qui de droit pour obtenir un prêtre à tel titre qu'il appartiendra pour les desservir, et en ce cas, le curé résidant dans l'annexe de Blacé, tenu de relâcher le presbytère de Salles pour y loger le nouveau desservant.

Les dames du chapitre répliquèrent et soutinrent une longue thèse par laquelle, prétendant que l'église de Salles était conventuelle de son origine, de tout temps appliquée d'abord au service religieux des bénédictins et puis à l'office canonial, elles concluent à être maîtresses d'y faire toutes les réparations et accroissement que bon leur semblera. Pour ôter aux habitants de Salles tout droit de propriété sur l'église dont ils avaient joui les uns et les autres jusqu'à ce jour sans contestation, les dames soutiennent que le cloître annexé à l'église, ayant avec celle-ci une grande ressemblance d'architecture, les bénédictins de Cluny, venus dans la contrée sous les auspices des sires de Beaujeu, étaient les seuls véritables fondateurs de l'église dans laquelle ils avaient bien voulu supporter la présence des habitants de Salles, la plupart leurs fermiers et leurs vassaux. Qu'ainsi ces derniers, bien loin de pouvoir troubler le chapitre dans la jouissance commune de l'église et les réparations y projetées, étaient dans le cas d'en être exclus et renvoyés à l'église de Blacé où siégeait leur curé. Quoiqu'il en soit des prétentions des dames du chapitre et de celles des habitants de Salles, touchant l'origine et la posssession de la dite église, prétentions qui bien qu'approfondies, ont de part et d'autre quelque chose de spécieux, le procès, après avoir traîné plusieurs années, se termina par une transaction amicale (1784)

qui parut accommoder également les deux parties intéressées.

L'église ancienne se trouvant par sa position enclavée au centre de la nouvelle enceinte que l'on traçait aux bâtiments du chapitre, cette église, dis-je, fut accordée à l'usage exclusif des dames pour y célébrer leur office canonial sous la direction de leur aumônier. En compensation, le chapitre s'engagea à faire construire hors la dite cour du chapitre une église pour les besoins religieux des habitants de Salles et, à côté, un presbytère en remplacement de celui situé dans l'enceinte du dit prieuré.

Ce dernier point eut son effet plein et entier par l'achèvement d'une église avec nouveau cimetière et d'une cure avec jardin, le tout clos et environné d'une petite place plantée d'arbres, à l'entrée du village du côté de l'avenue de Vaux. M. d'Arod de Pierrefilant, le curé alors résidant à Blacé, consentit pareillement à céder la desserte de la nouvelle église de Salles, déclarée dès lors annexe, à un vicaire qui en prit possession le 21 mars de l'année 1787, et qui la dirigea spirituellement jusqu'à l'époque de la Terreur. (Depuis le concordat, Salles est devenu succursale indépendante de Blacé et le culte paroissial se célèbre dans l'église du chapitre plus spacieuse et plus régulière que celle bâtie pour la paroisse.)

Mais le nouveau plan du chapitre, proposé par M. l'architecte Desarnod, ne put à cause de l'imminence de la Révolution de 1789, être exécuté aussi complètement qu'on l'avait projeté. Rien de plus imposant que la perspective qui en fut lithographiée dans le temps et qui était dédiée à Son Altesse, le duc d'Orléans, seigneur du Beaujolais, qui avait la haute justice de Salles. Les maisons du chapitre, composées chacune de deux étages et d'un rez-de-chaussée,

devaient former dans leur alignement régulier un carré long au centre duquel se serait trouvé l'église ancienne entourée de portiques et embellie sur ses diverses faces d'ornements d'architecture analogues à leur destination. Aux quatre angles intérieurs de cette cour spacieuse, on devait creuser des bassins à jets d'eaux alimentés par des sources voisines qui étaient déjà achetées, ce qui, joint aux parterres de gazon dessinés à l'entour, aurait fait un ensemble aussi noble que gracieux.

Il faut remarquer que chaque maison canoniale aurait eu deux façades, l'une sur la cour en face de l'église, l'autre au dehors de l'enceinte, donnant sur des jardins annexés aux bâtiments du chapitre. Comme l'élévation projetée de ce groupe d'édifices était sur un mamelon entouré d'un cercle de montagnes et légèrement incliné au levant du côté de la Saône, dominant les plaines de Saint-Georges-de-Reneins, et que l'intérieur du chapitre n'était fermé en cet endroit que par un large fossé surmonté d'une espèce de terrasse au milieu de laquelle étaient placés deux pavillons symétriques qui servaient d'entrée par une fort belle barrière de fer, il en résultait que la perspective des maisons canoniales pouvait s'étendre fort au loin et que la vue de celles-ci pouvait également être distinguée de Montmerle et de Lurcy dans la Bresse. On peut juger de l'effet monumental qu'aurait produit le chapitre de Salles, s'il avait été achevé, par le coup d'œil assez curieux que présente encore de loin le peu de maisons construites d'après le plan.

En effet, le village, tel qu'il est, sur la pente d'un large vallon, domine gracieusement la plaine qui s'étend jusqu'à la Saône et par l'agglomération de ses édifices réguliers, a de loin l'apparence d'une petite ville. L'enceinte du chapitre. un peu en avant du

bourg, décorée de deux lignes de maisons bâties en amphithéâtre, laisse apercevoir dans le fond d'une cour assez spacieuse, le rond point et le clocher antique de son église, ce qui, malgré l'imperfection d'un plan non achevé, est encore d'un fort bel aspect. Les fossés qui en forment la clôture au levant, à demi comblés, et les murs de soutènement de la terrasse, presque partout dégradés, n'ont conservé d'autre lustre de leur destination que les deux jolis pavillons en pierre de taille fermés encore par leur antique barrière. On voit encore dans le vaste pré qui est en face, des vestiges de la levée de terrain qui devait servir à l'avenue du chapitre jusqu'à Blaceret. Deux superbes hôtelleries avec remises devaient être construites avec symétrie de chaque côté de cette chaussée projetée afin de servir aux besoins des nombreux étrangers qui venaient annuellement visiter le noble institut. Encore dix ou quinze ans de tranquillité et les projets du chapitre étaient réalisés ; mais les orages de la Révolution, en expulsant les dames chanoinesses de leur pieuse retraite, arrêtèrent l'exécution intégrale d'un plan qui n'existe plus qu'en peinture.

A part la perspective encore curieuse du site que l'on vient d'esquisser, on ne trouve plus rien de remarquable à Salles que les façades imparfaites du chapitre, l'architecture élégante de l'église et les vieux restes du cloître des bénédictins.

Les huit ou dix maisons canoniales bâties sur le dernier plan se ressemblent toutes par leur uniformité extérieure et la distribution des appartements. Ayant chacune deux faces, l'une sur la cour commune et l'autre sur les jardins, elles jouissent toutes d'un aspect varié. Comme elles n'étaient destinées qu'à l'habitation distincte d'une ou deux dames chanoi-

nesses, on a sacrifié dans la plupart de ces maisons le nombre des chambres à une rampe d'escalier démesurée pour l'édifice, laquelle en absorbe au moins un bon tiers par sa dimension. Un salon, une salle à manger, une cuisine et le vestibule qui les sépare au rez-de-chaussée, trois chambres à coucher au premier étage, un grenier et quelques petits appartements aux mansardes, en composent toute la distribution intérieure. D'après le plan projeté, chacune de ces maisons devait avoir un petit jardin annexé sous la façade hors la cour du chapitre. Déjà on avait acheté pour l'ensemble de ce plan les terrains nécessaires, et plusieurs vieux bâtiments qui obstruent les environs de l'église devaient être démolis pour la laisser absolument isolée au milieu de l'enceinte symétrique du chapitre. Parmi ces anciens édifices, on remarque encore à l'entrée occidentale de l'église, la maison qui servait de domicile aux prieurs bénédictins si longtemps résidant à Salles et celle qui formait l'habitation du prêtre sacristain du même prieuré. Ces maisons, ainsi que celles des dames chanoinesses, ayant été vendues lors de la Révolution, sont devenues la propriété de divers habitants de la commune de Salles.

Sans vouloir décider la question en litige, savoir s'il y avait déjà une église à Salles avant l'arrivée des religieux bénédictins, ainsi que le prétendaient les habitants dans le mémoire de leur procès avec les dames du chapitre, il est à croire, d'après l'inspection de celle qui existe, qu'elle a été du moins reconstruite par les susdits moines dans le onzième ou douzième siècle. Son architecture, antérieure au genre gothique, annonce et peut fixer son origine au moyen âge. Comme elle est située, ainsi que tout le village, sur la pente d'un vallon, il faut descendre pour arriver

au portail qui paraîtrait beaucoup mieux, s'il n'était encombré par des bâtiments qui y appuyent de chaque côté. Les colonnes de la porte et les ornements du frontispice, qui consistent surtout en ciselures sur pierre, donnent à l'entrée de cette église quelque ressemblance avec le portail antique de l'église d'Ainay à Lyon ou encore avec les fragments d'un frontispice du cloître de l'Ile-Barbe-sur-Saône.

L'église de Salles fut restaurée intérieurement par les soins du chapitre peu de temps avant la Révolution, ainsi qu'il a été mentionné dans le procès des dames contre les habitants. Sa base inférieure au sol fait qu'on y descend par un petit perron en pierre de taille qui a été refait à neuf ainsi que tout le pavé de la nef lors des réparations de 1780.

Le vaisseau de cette église forme une croix parfaite et le maître autel est placé au milieu de la croisée de manière à être vu de toutes parts. La nef principale qui a un plafond assez élevé et qui est assez abondamment éclairée par dix fenêtres régulières, a cependant le défaut d'être un peu trop étroite pour sa longueur. Du reste cette imperfection qui frappe au premier coup d'œil est bien relevée par la beauté du sanctuaire. Celui-ci se compose d'un avant chœur fermé par la table sainte, de deux chapelles profondes aux à-côtés du maître autel et enfin de l'ancien chœur des dames, parqueté dans toute sa dimension, et orné, en fer à cheval oblong, de vingt-trois stalles avec soubassement en boiserie. La partie supérieure du sanctuaire est une voûte plus élevée que le plafond en plâtre de la nef. Et, à en juger par la structure, on pourrait croire que cette partie de l'église est plus ancienne que le reste ou encore plus probablement que la nef où était l'ancienne tribune des dames a été restaurée à la moderne lorsque les

stalles des chanoinesses furent transférées à la coquille du chœur derrière le maître-autel (1).

Au-dessus de celui-ci, la voûte arrondie en forme de petit dôme, laisse apercevoir à son sommet le cadran de l'horloge qui servait à règler l'office canonial des dames et qui annonce aujourd'hui les heures aux habitants de la commune. Les rouages en sont placés dans l'appartement du premier étage du clocher qui repose d'une manière assez hardie sur les quatre arcades du sanctuaire.

Ce dernier est une tour carrée dont l'étage supérieur percé de tous côtés de larges fenêtres avec montant de colonnes groupées se termine par un toit pyramidal. L'escalier qui y conduit de l'intérieur de l'église, plus étroit et plus ardu que le sont les degrés modernes, annonce hautement l'antiquité de sa construction.

Pour revenir aux deux chapelles qui forment de chaque côté du maître-autel le croisillon du sanctuaire, elles se composent chacune d'un assez grand espace carré avec autels placés à l'orient en ligne parallèle et fermés d'une petite balustrade. Elles ont l'une et l'autre une porte extérieure qui fait issue sur la cour du chapitre.

Au fond de la chapelle, à gauche, a été construite par les dames une très jolie sacristie. Parmi les meubles antiques qui s'y trouvent, les amateurs de menuiserie peuvent remarquer une haute chaise en bois dur, ornée de curieuses sculptures, qui servait de siège présidial aux prieurs de Salles dans le chœur de cette église. Du reste, le trésor de la dite sacristie

(1) Les plafonds en plâtre ne sont pas anciens. En fait de construction, à défaut de voûte, les églises étaient couvertes de lambris.

qui était, dit-on, enrichi de superbes ornements, de reliquaires, vases sacrés et statues de métal le plus précieux, ayant été pillé dans le temps de la Révolution, on n'y trouve plus que les ustensiles les plus indispensables pour le culte paroissial et l'état actuel de la crédence est de la plus grande pénurie. La paroisse de Salles privée des ressources du chapitre, et n'étant d'ailleurs ni riche ni populeuse, ne pourra de longtemps rétablir l'église dans son ancien lustre.

Une des premières réparations à y entreprendre serait d'en faire enduire l'intérieur et d'y restaurer intégralement les vitraux qui tombent de vétusté. Au moyen de cet unique embellissement, le vaisseau de cette église qui est d'ailleurs gracieux et régulier le paraîtrait encore davantage, et vu surtout la beauté du sanctuaire qui est entouré d'un rang circulaire de stalles et enrichi d'un superbe autel à forme de tombeau et en marbre de Sicile, l'église de Salles serait au total une des plus jolies et des plus distinguées de toutes celles des campagnes environnantes.

La porte de la chapelle, à droite, fait communiquer dans la principale salle de l'ancien cloître des moines bénédictins, salle appelée capitulaire parce qu'elle devint plus tard le lieu de réunion pour le chapitre des chanoinesses. Comme c'était aussi l'appartement ou vestibule que traversaient les dames pour parvenir à leurs stalles dans le chœur, c'était là qu'étaient déposés les manteaux de cérémonie dont elles se revêtaient pour assister à leurs divers offices. Cette salle qui est éclairée au couchant par une claire-voie qui donne sous le péristyle du cloître, est remarquable par la longue voûte gothique qui en forme le plafond. Dans le milieu des cintres, on aperçoit sculptés en pierre les écussons des armoiries de l'ordre de Cluny et des sires de Beaujeu. Ces ornements

sont des témoignages matériels de la seigneurie qu'exerçaient primitivement au prieuré de Salles les susdits princes et abbés qui en furent les fondateurs et protecteurs. Le cloître dont il s'agit ici est un vieux bâtiment, accolé à l'église, au centre duquel se trouve une espèce de cour, ancien cimetière des religieux, bornée par la maison du prieur. Cette enceinte était embellie de vastes couloirs, supportés en arcades par des colonnes antiques. C'était sous ces silencieux portiques que circulaient à certaines solennités les processions des dames chanoinesses lors du pieux exercice du prieuré. La majeure partie de ce cloître ayant été démolie par suite de la Révolution, il ne reste plus de tout l'édifice qu'une aile ou galerie à colonnes et le portail orné de bas-reliefs. L'aspect de ces ruineux fragments de monastère est je crois, ce qu'il y a à Salles de plus curieux en antiquité. On y trouve encore çà et là quelques pierres sépulcrales à gothiques inscriptions, et sur les saillies des murs quelques sculptures bizarres qui représentent des têtes d'hommes et d'animaux. L'escalier qui conduisait du cloître à la tribune des dames dans l'église, existe encore au même endroit. C'est aussi dans la même enceinte qu'était probablement placée la tour aux archives qui fut brûlée dans l'incendie de 1705.

La paroisse de Salles est bien déchue de la splendeur que lui procurait la résidence d'une nombreuse réunion de dames riches et nobles qui faisait vivre la contrée et la rendait, par le concours des visiteurs, un des endroits les plus fréquentés du Beaujolais. Cette paroisse dis-je ne comptant au plus que cinq cents âmes de population, n'a pas d'autre avantage que celui de son site qui est toujours riant et la production de ses vignes qui est d'une qualité passable, vu la

renommée de tout le voisinage. Son territoire assez exigu depuis sa séparation avec Blacé qui y était réuni, n'a guère d'autre étendue que le vallon au milieu duquel se trouve le village; deux ou trois petits hameaux peu distants en forment toute la dépendance. Si pour suivre une démarcation plus naturelle on y réunissait au couchant les hameaux du Chardon et de Paragard qui le dominent de très près, et une partie de la plaine de Blaceret, jusqu'à la route de Beaujeu qui formerait sa limite au levant, Salles, ainsi agrandi en territoire, deviendrait une commune plus importante quand au civil. Pour le spirituel, elle est réunie depuis une sizaine d'années à la paroisse d'Arbuissonnas, supprimée depuis la Révolution.

Cette petite commune, composée de deux cents habitants disséminés sur le double penchant d'une colline, s'étend jusqu'à la rivière de Vauxonne qui la sépare de St-Etienne-la-Varenne. Elle est limitée du côté de Salles par le principal ruisseau de cette dernière commune, que l'on nomme le Sallerin, sans doute à cause du territoire qu'il arrose. Rien de plus gracieux que le cours de ce limpide ruisseau depuis sa source à la cime de Salles jusqu'au point de sa réunion à la Vauxonne près le domaine de la Tallebarde. Il coule dans le creux d'un vallon toujours vert, tapissé de riches prairies, ombragé d'une suite non interrompue d'arbres touffus et dominé de toutes parts par des enclos de vignes. Pour celui qui aime une champêtre solitude, la fraîcheur de la nature et de silencieuses promenades, il n'y a rien de tel que les bords si gracieux du Sallerin.

Ce qui rend encore la position du bourg de Salles intéressante, c'est la diversité des sites qui l'environnent. Placé sur la pente d'un vallon, il est entouré d'un cercle de montagnes qui forment de tout son

territoire un charmant bassin ouvert du côté de la Saône. Les bords assez distants de cette belle rivière ferment au levant l'horizon de la perspective. Mais si l'on prend la peine de gravir le Crêt de Champrenard qui domine le village, c'est de ce point culminant que la vue est des plus ravissantes. En se plaçant précisément sur la terrasse d'une vieille maison servant de vigneronage à M. Delaye-Espinay, en face, à l'orient, la perspective présente toute l'étendue de la belle plaine qu'occupent les paroisses de Blacé, Arnas et St-Georges-de-Rencins ; une multitude de châteaux, maisons de plaisance, les terres à blé, les prairies et les clos de vignes dont elle est couverte ; les rives de la Saône depuis Belleville jusqu'à Beauregard ; Montmerle, Lurcy, Messimy, Jassans dans la Dombes. A gauche, la vue bornée par les hauteurs de Vaux s'étend néanmoins sur le vignoble de St-Etienne-la-Varenne, formant un vaste amphithéâtre. Elle distingue Néty, ancienne abbaye ruinée, le mont isolé de Brouilly, si célèbre par ses vins, et les lointains du Mâconnais. A droite enfin, le spectateur n'est séparé que par un étroit vallon du château et de la paroisse de Montmelas, il voit de près la pointe dominante de St-Bonnet et le télégraphe qui est placé au clocher de cette vieille chapelle, une partie de la vallée de St-Julien, les bois de Talancé, la plaine de Villefranche et toute la partie du Beaujolais qui se termine par la chaîne du Mont-d'Or et la crête dite de Limonest.

Pour jouir complètement du coup d'œil rapide qui vient d'être esquissé, il faut choisir dans un jour serein, le moment de l'après-midi, quelques heures avant le coucher du soleil, lorsque les rayons encore luisants répandent une demi-lumière sur les divers lieux de la perspective. Alors, sans le secours même



Projet de Désarnod, 1784

d'une lunette d'approche, l'œil peut contempler à son aise l'un des plus riches horizons que puissent offrir les campagnes les plus riantes et les plus cultivées de la France. (1)



APPENDICE SUR L'ÉGLISE DE SALLES

L'ÉTÉ de l'année 1834 fut très orageux et fécond en ravages, ouragans et autres catastrophes de ce genre. La chronique des journaux signale à cette même époque une série d'accidents majeurs causés par les violentes inondations et la chûte réitérée de la foudre. Beaucoup d'églises en France furent atteintes et plus ou moins endommagées par le tonnerre. Celle de Salles éprouva les effets suivants :

Dans la nuit du 4 au 5 juillet, après une journée accablante de chaleur et des éclairs multipliés avant-coureurs d'une tempête, vers les onze heures du soir, la foudre éclata avec un fracas épouvantable. Je n'étais pas encore couché. Profitant de la fraîcheur qu'avait apporté une pluie abondante, je lisais attentivement les Études historiques de Châteaubriant. Tout à coup, réveillé par les coups redou-

---

(1) L'article de M. Laurent écrit en 1831 contient quelques légères inexactitudes qui seront rectifiées dans notre ouvrage *Salles-en-Beaujolais*.

Les deux phototypies hors-texte qui accompagnent ces documents, extraites de l'ouvrage *Salles-en-Beaujolais* de M. Eugène Méhu, représentent : l'une le projet de Désarnod dressé en 1784, dont le vieux curé de Salles parle dans son manuscrit et l'autre la façade occidentale de l'église.

Nous espérons pouvoir donner deux autres gravures dans le prochain bulletin.

blés du tonnerre, je quitte précipitamment le livre dont les profondeurs me préoccupaient, j'appelle la domestique au service de la cure pour allumer selon l'usage un cierge bénì et faire les prières accoutumées dans les moments d'orages. La fille de service exécute de suite mes ordres, mais tandis qu'elle descend dans un appartement inférieur où était renfermé le flambeau, deux détonations de foudre, la dernière plus intense et semblable au bruit d'une nombreuse artillerie, éclatent avec un fracas dont je ne saurais exprimer l'effet effroyable. Le feu électrique du tonnerre avait touché la girouette en fer du clocher de l'église ancienne du chapitre, et, par des voies aussi étroites que singulières, il avait signalé son introduction dans le sanctuaire par d'horribles mutilations. Ce ne fut que le lendemain, au moment de l'angelus du matin, que le marguiller à son entrée dans l'église fut témoin de cette scène de ravages et vint m'avertir de l'accident.

Craignant pour la solidité des voûtes fortement ébranlées par cette commotion et dans le dessein aussi d'attirer sur cette église la sollicitude du gouvernement, j'écrivais de suite à l'autorité supérieure de l'arrondissement et demandais la visite de l'architecte du département. Tout alla à souhait. L'inspection eut lieu, un rapport qui suit en fut le premier résultat. Les conseils de la fabrique et celui de la commune se réunirent pour aviser de réparer le désastre, et aux moyens d'un don gratuit de 600 francs obtenu du Ministère de l'Intérieur, d'un secours de 400, fourni généreusement par une ancienne dame chanoinesse de Salles, on entreprit en 1835 de restaurer le clocher et la porte de l'église qui avaient souffert de la foudre. Un vote de 2.000 francs imposé par les habitants de la commune, sur le foncier, permettra plus tard de compléter la restauration du pieux édifice.

***

PIÈCES POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE SALLES

Lettre d'avis de M. le Sous-Préfet de Villefranche à M. le Maire de Salles,

Villefranche, 9 juillet 1834.

Monsieur le Maire,

Par suite des dégradations causées par la foudre à l'église de notre commune, le commissaire-voyer du département a été chargé de procéder à la vérification de l'état de cet édifice. Il résulte de son rapport ci-joint que les travaux à faire pour réparer la dégradation dont il s'agit s'élèveront à 600 francs environ et qu'il faudrait en outre une somme de 3.400 francs pour compléter la restauration de l'église, en sorte que la dépense totale des travaux nécessaires serait de 4.000 francs.

Avant de provoquer la rédaction d'un projet régulier, il devient nécessaire de savoir si l'autorité locale est dans l'intention de faire réparer l'église d'une manière complète ou seulement d'y faire les réparations les plus urgentes; je vous prie en conséquence de provoquer, soit du conseil municipal, soit du conseil de fabrique, une délibération à ce sujet.

Aussitôt que vous m'aurez fait parvenir les délibérations à intervenir, je donnerai à l'architecte-voyer les instructions convenables. Il sera avisé ultérieurement aux moyens de faire face à la dépense devant résulter du travail à exécuter.

Je suis disposé à comprendre votre commune dans la proposition de répartition d'une somme de 2.000 francs applicable aux réparations ou acquisitions des églises et presbytères de l'arrondissement de Villefranche. Mais comme ma demande ne pourra être admise qu'autant que le projet de l'entreprise sera approuvé par M. le Préfet, avant l'époque très prochaine de ma proposition, il devient essentiel que vous vous hâtiez de provoquer et de m'envoyer dans le plus court délai, les délibérations du conseil municipal et du conseil de fabrique.

Agréez, Monsieur le Maire, etc.

Rapport fait à M. le Pair de France, conseiller d'état, préfet du Rhône, par l'architecte-voyer du département.

Monsieur le Préfet,

En exécution de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 9 de ce mois, pour reconnaître l'état de l'église de la commune de Salles, arrondissement de Villefranche, sur laquelle la foudre est tombée dans la nuit du 4 au 5 courant, je me suis rendu à Salles hier 10. En présence de M. le Maire et de M. le desservant, j'ai visité cet édifice sur lequel on m'a déclaré que déjà plusieurs fois, notamment il y a environ 60 ans, la foudre était tombée; qu'il y a deux ans elle était encore tombée sur une maison voisine habitée par M. le Maire.

Cette église est composée d'une seule nef assez élevée. Dans le prolongement, un sanctuaire sous le clocher est terminé par une voute sphéroïdique (1) très élevée. A la suite, un chœur dont la construction est postérieure à celle du sanctuaire (2); de chaque côté du sanctuaire est une chapelle. Ces constructions exécutées dans des proportions bien combinées rappellent l'époque de la renaissance des arts (3). La nef paraît avoir été construite depuis sur les débris de constructions plus anciennes dont on remarque encore quelques indices. Le portail intact est un reste précieux des premiers temps de la renaissance (4). Dans le prolongement du mur de façade à l'orient, un ancien portail de construction plus ancienne, du temps de Charlemagne (5), en 800 (servant d'entrée à un cloître) a été conservé, mais les figures et décorations dont il était couvert ont été mutilées. A la suite de la chapelle, au sud, il existe (en partie) un ancien cloître riche en fragments d'antiquité; deux

(1) Inexactitude.
(2) Inexactitude.
(3) Ces constructions remontent aux XIe et XIIe siècles.
(4) Le portail est aussi du XIIe siècle.
(5) Cette petite porte date au contraire du XVe siècle. Ces simples remarques justifient pleinement le jugement porté par l'auteur de la notice sur Salles dans l'Album du Lyonnais sur les voyers de 1830.

contreforts extérieurs du chœur sont terminés par des chapitaux dont l'exécution est aussi riche que soignée.

La partie postérieure du clocher, au-dessus des voûtes du sanctuaire, était composée de quatre côtés percés chacun de quatre fenêtres surmontées d'archivoltes séparées au milieu par un faisceau de quatre colonnes ; entre les autres fenêtres un pilier carré et trois colonnes sur lesquelles prenait la naissance des archivoltes. Les trumeaux aux angles étaient divisés par des demi-colonnes assises sur des cul-de-lampe qui s'élevaient jusqu'à l'entablement du clocher. Il y a 60 ans, la foudre ne laissa subsister que le côté à l'est et l'angle au sud-est, le reste fut détruit, la majeure partie des marches de l'escalier du clocher furent sillonnées et rompues; elles sont restées dans cet état qui rend l'accès du clocher difficile et dangereux ; les murs furent grossièrement réparés; une maçonnerie de moellons remplaça les arceaux et les colonnes qui rappelaient les derniers temps des architectures du moyen âge. Le clocher est terminé par un toit pyramidal couvert en tuiles plates et au sommet duquel est une croix en fer. La foudre tombée dans la nuit du 4 au 5 de ce mois brisa la couverture du clocher, descendit jusqu'au beffroi où elle pulvérisa une tringle en fil de fer du marteau de l'horloge, traversa le plancher du beffroi dont les trous et les joints ont été noircis comme s'ils avaient été échauffés au point de s'enflammer, elle passa ensuite par une pénétration qui existe au milieu de la voûte, écorna fortement les arêtes des pierres de cette pénétration et tomba dans l'église où elle paraît s'être divisée et a produit ces effets. Les enduits des deux piliers qui supportent les arcs doubleaux de la chapelle au sud et du chœur ont été enlevés, l'angle d'un chapiteau a été écorné, les angles des joints des pierres ont été émoussés comme s'ils avaient éprouvé le frottement d'un objet tendant à refouiller les joints ; cette dégradation paraît être l'effet d'une légère partie de la foudre qui se serait détachée de la masse principale, qui s'est dirigée de la pénétration de la voûte sur la clef de l'arc doubleau de la nef en suivant cette voûte dans la direction d'une méridienne ou d'un plan vertical sur l'axe de l'église. Au sommet de l'intrados de la voûte, les enduits ne sont qu'effleurés, mais la dégradation augmente progressivement en descendant, l'enduit est d'abord

enlevé, les joints des pierres de la voûte sont ensuite émoussés dans les zônes intermédiaires et ils sont écornés à la naissance sur la clef de l'arc doubleau de la nef.

De là, la foudre paraît s'être divisée encore en deux parties qui se seraient dirigées diagonalement à droite et à gauche jusqu'aux piliers de chaque côté; aucune détérioration ne paraît à l'arc doubleau et à la partie supérieure des pieds-droits sur lesquels il est établi, mais sur 5 mètres de hauteur le pilier au nord a été fracassé, les pierres ont été brisées sur 0^m30 à 0^m40 de profondeur et jetées sur le dallage. Le devant d'un banc des chantres adossé contre ce pilier a été brisé; le socle du pilier en retour sous l'arc doubleau de la chapelle a été fracassé; de l'autre côté, sur le pilier au sud, les enduits ont été enlevés, les pierres ont été brisées, mais elles ne se sont pas détachées; la fracture existe dans un plan à peu près vertical parrallèle à l'axe de l'église. Quoique la rupture présente peu d'espace, il ne faudrait pas d'effort pour détacher ces fragments posés les uns sur les autres sans liaison et ne se soutenant que par la pression gravitante; le support d'un Christ établi sur les deux piliers a été brisé; quelques carreaux de la mosaïque de l'autel ont été aussi brisés par la chûte des pierres, tous les objets non fixés ont été renversés sans être endommagés, mais tous les carreaux des vitres du sanctuaire, du chœur, des chapelles et une partie de ceux de la nef ont été cassés.

J'ai remarqué que les tuiles du comble sous la nef et sur le chœur à l'est et à l'ouest du clocher sont cassées comme s'il était tombé une masse de matériaux de chaque côté, cependant je n'ai pu y voir que peu de légers fragments des tuiles du clocher.

La dégradation faite aux angles des pierres de la pénétration de la voûte ne peut être réparée, ces énormes brèches peuvent à peine s'apercevoir de l'église, elles ne diminuent en rien la solidité.

Les dégradations de la voûte n'existent qu'à la surface, aucune rupture n'a pénétré l'épaisseur de la voûte, elles ne nécessitent que le rétablissement des enduits, il en est de même des dégradations du pilier contre le chœur.

Les dégradations des deux piliers contre la nef quoique profondes n'ont aucunement compromis la solidité de l'édifice; elles nécessitent le rétablissement de ces piliers en tous sens, la partie

supérieure liée solidement avec les murs n'exige aucun étaiement.

Déjà l'état de cet édifice nécessitait beaucoup de réparations; l'intérieur avait besoin d'être restauré, tous les enduits intérieurs étaient dégradés depuis longtemps et les joints de pierres et moellons refouillés à une grande profondeur par les eaux.

La démolition d'un ancien cloître qui était adossé contre un mur au sud de la nef a laissé des arrachements considérables qui pénètrent ce mur, toute la couverture de l'église n'est composée que de vieilles tuiles écornées, les lattes de la couverture du clocher sont en état de vétille. La position de cette église sur la plateforme d'un mamelon contre le versant d'une montagne élevée la rend le point de mire de la foudre et nécessite l'établissement d'un paratonnerre.

Toutes les réparations qui seraient nécessaires occasionneraient une dépense d'environ 4.000 francs. La fabrique et la commune n'ont aucun fonds en caisse ni aucune ressource spéciale à y affecter. Cependant il est indispensable que les dégradations récentes des toitures soient promptement réparées pour éviter la détérioration de l'édifice et que les vitraux soient rétablis

La réparation de la toiture du clocher et des brèches faites à celles de l'église est évaluée à	320	410 fr.
La réparation des vitraux est évaluée à.......	90	
(Ces réparations ne peuvent être ajournées)		
La réparation des piliers et des voûtes dégradées par la foudre est évaluée à		190 fr.
L'évaluation totale des réparations les plus nécessaires est de		600 fr.
Les autres réparations qui, quoique nécessaires, peuvent être ajournées, sont évaluées à		3.400 fr.
Ce qui porte la dépense totale à faire pour la restauration de cet édifice à		4.000 fr.

Si la majeure partie de ces réparations peuvent être renvoyées à d'autres époques, celles que j'ai indiquées comme nécessaires ne peuvent être ajournées, surtout la réparation de la couverture sans laquelle l'édifice serait bientôt dégradé par les pluies.

Lyon, 11 juillet 1834.

Signé, DURET.

Vu par nous, Pair de France, Conseiller d'État, Préfet du Rhône.

Lyon, 18 juillet 1834.

Signé, GASPARIN.



CATALOGUE
DES PLANTES CRYPTOGAMES CELLULAIRES
DU BEAUJOLAIS

(Suite)

III. LICHENS

COLLEMA

C. flaccidum Ach. Rochers à Chamelet, Chambost.
— *aggregatum* Nyl. Mousses et vieux troncs.
— *nigrescens* Ach. Troncs d'arbres.
— *microphyllum* Ach. Souches à Montmelas, Blacé.
— *lacerum* Ach. Parmi les mousses, en montagne.
— *auriculatum* Hoffm. Rocailles à Pommiers.
— *saturninum* Ach. Bois de la vallée de l'Azergues.
— *melaenum* Ach. Vieux murs.
— *pulposum* Ach. Commun sur les murs.
— *tenax* Ach. Bords de la Saône.
— *limosum* Ach. Bords de la Saône.

CORNICULARIA

C. muscicola D. C. Bruyères du Haut-Beaujolais.

Alectoria

A. *jubata* Ach. Vieux arbres à Montmelas, St-Cyr, etc.

Usnea

U. *barbata* Fries. Forêts de sapins.
— *hirta* Hoffm. Chenelette.
— *florida* Ach. Montmelas, Pramenoux.
— *inflata* Delise. Pramenoux, sur les conifères.

Ramalina

R. *pollinaria* Ach. Vieux arbres.
— *farinacea* Ach. Commun.
— *fraxinea* Ach. Commun.
— *calicaris* Ach. Sur les prunelliers à Montmelas, etc.

Cetraria

C. *islandica* Ach. Haut-Beaujolais.
— *aculeata* Fr. Assez commun dans les montagnes.
— *juniperina* Ach. St-Cyr-de-Châtoux, rare.

Physcia

P. *furfuracea* D. C. Sur les pins.
— *ciliaris* D. C. Abonde partout.
— *prunastri* D. C. Partout.
— *chrysophthalma* D. C. Commun sur le prunellier.

Sticta

S. *pulmonacea* Ach. Massif du St-Rigaud, de l'Azergues, etc.
— *silvatica* Ach. Le Torvéon, Roche d'Ajoux.
— *fuliginosa* Ach. Vallée de l'Azergues,

Parmelia

P. *caperata* Ach. Partout.
— *perlata* Ach. Commun sur les arbres,
— *amplissima* Schaer. Troncs au-dessus de Beaujeu.
— *acetabulum* Duby. Vergers.

Imbricaria

I. conoplea D. C. Rochers aux Echarmeaux.
— *obscura* D. C. Arbres de la vallée de l'Azergues.
— *pulverulenta* Schreb. Abondant.
— *venusta* D. C. Assez commun.
— *stellaris* Schreb. Abondant.
— *cæsia* D. C. Rochers des collines.
— *physodes* D. C. Pierres des montagnes de Beaujeu.
— *aipolia* D. C. Commun.
— *tenella* D. C. Assez abondant.
— *quercina* D. C. Commun.
— *aleurites* Ach. Vieux bois çà et là.
— *omphalodes* Ach. Rochers à St-Cyr-de-Châtoux.
— *conspersa* Ach. Répandu partout.
— *ambigua* Ach. Assez commun.
— *olivacea* D. C. Commun.
— *dendritica* Pers. Rochers au-dessus de Monsols.
— *parietina* Ach. Commun.
— *aureola* Ach. St-Cyr-de-Châtoux.
— *candelaris* Ach.? Montmelas.

Squamaria

S. saxicola Nyl. Commun.
— *galactina* Ach. Partout.
— *diffracta* Duby. Rochers à Chenelette et à la Cantinière, alt. 8-900 mètres.

Placodium

P. radiosum D. C. Murs à Pommiers, Alix.
— *murorum* Hill. Theizé, Oingt.
— *cirrochroum* Ach. Sur les toits.

Psoroma

P. crassum Ach. Alix, Pouilly.

Lecanora

L. subfusca Ach. Partout, très variable dans ses formes.
— *epibryon* Ach. Sur les mousses au bois de Talencé.
— *scrupulosa* Ach. Ecorce des arbres.
— *populicola* Duby. Sur les peupliers.
— *Friesiana* Duby. Murs à Villefranche.
— *sophodes* Ach. Sur les frênes à Boistray et à Bourdelan.
— *exigua* Ach. Vieilles solives.
— *pharcida* Ach. Sur les arbres.
— *atra* Ach. Commun partout.
— *Swartzii* Ach. Sommet du pic de Chenelette.
— *glaucoma* Ach. Avec le précédent.
— *angulosa* Ach. Assez commun sur les écorces.
— *parella* Ach. Rochers siliceux.
— *tartarea* Ach. Le Haut-Beaujolais.
— *vitellina* Ach. Commun.
— *sulfurea* Ach. Pierres et roches, à Cogny, etc,
— *varia* Ach. Ecorce de sapins à la Roche d'Ajoux.
— *Ehrhartiana* Ach. Sur les sapins à Montmelas.
— *rubra* Ach. Bois de Laye à St-Georges.

Urceolaria

U. cinerea Ach. Commun sur les pierres.
— *gibbosa* Ach. Montmelas sur les cailloux.
— *scruposa* Ach. Abonde sur les collines sèches.
— *ocellata* D. C. Collines de La Chassagne, Theizé.
— *calcarea* Ach. Rochers à Theizé, Cogny.
— *opegraphoides* D. C. Çà et là.

Gyalecta

G. epilotica Ach. Rochers à Chenelette, Vaux.

Peltigera

P. canina Hoffm. Très commun.
— *ulorrhiza* F. L. Pommiers à Buisante.

P. polydactyta Ach. Collines.
— *horizontalis* Hoffm. Bruyères de la vallée de l'Azergues.
— *rufescens* Hoffm. Theizé, Ville-sur-Jarnioux.
— *aphtosa* Ach. Forêts du Haut-Beaujolais.
— *venosa* Hoffm. Bois au-dessus de Beaujeu.

Nephroma

N. resupinata Ach. Le Haut-Beaujolais.
— *lævigata* Ach. Sommités de la vallée de l'Azergues.

Solorina

S. saccata Ach. Theizé, etc.

Lecidea

L. lurida Ach. Rochers calcairés de Theizé, Ville, etc.
— *microphylla* Ach. Terrains sablonneux.
— *tritophylla* Ach. Troncs d'arbres.
— *vesicularis* Ach. Sur les murs.
— *geographica* Schaer. Commun dans les montagnes.
— *fumosa* Ach. Avec le précédent.
— *rivulosa* Ach. Le Haut-Beaujolais.
— *confervoides* Schaer. St-Cyr-de-Châtoux, Allières.
— *confluens* Schaer. Rochers siliceux des montagnes.
— *contigua* Schaer. Avec le précédent.
— *albo-caerulescens* Ach. Murs à Cogny, Denicé.
— *calcaria* Schaer. Commun.
— *albo-atra* Schaer. Ecorce des arbres.
— *corticola* Ach. Sur les chênes à St-Georges-de-Reneins.
— *flavo-virens* Schaer. Terres arénacées.
— *alba* Schl. Ecorce d'arbres.
— *immersa* Ach. Collines calcaires.
— *enteroleuca* Ach. Bois de la vallée de l'Azergues.
— *parasema* Ach. Partout.

L. pinicola Sm. Sur les pins à Montmelas.
— *crustulata* Schaer. Assez répandu dans les montagnes.
— *sabuletorum* Floerke. Sur les mousses.
— *uliginosa* Schaer. La Roche d'Ajoux sur les Chataigniers.
— *fuliginea* Ach. Assez commun.
— *decolorans* Ach. Çà et là.
— *dolosa* Ach. Bords de la Saône.
— *vernalis* L. Assez répandu.
— *rubella* Schaer. Ville-sur-Jarnioux, Cogny.
— *ferruginea* Ach. N'est pas rare dans les montagnes.
— *caesio-rufa* Ach. Rochers à St-Cyr-de-Châtoux.
— *erythrocarpa* Schaer. Sur les murs.
— *rupestris* Ach. Rochers à Theizé.
— *luteo-alba* Ach. Bois de Talencé près Arnas.
— *aurantiaca* Ach. Sur ormes aux bords de la Saône.
— *cerina* Schaer. Sur le vieux bois.
— *haematites* Chaub. Bords de la Saône.

Umbilicaria

U. pustulata Hoffm. Commun dans les montagnes.
— *vellea* Fries. Rochers des montagnes.
— *polyrrhizos* Schaer. Monsols.

Opegrapha

O. scripta Chev. Commun sur les écorces.
— *cerasi* Pers. Sur le cerisier.
— *pnlverulenta* Pers. Sur le frêne.
— *serpentina* Ach. Sur le pin à Montmelas.
— *atra* Pers. Partout.
— *bullata* Pers. Sur les écorces.
— *illecebrosa* Chev. Sur le peuplier.
— *punctata* Chev. Sur le frêne à Arnas.
— *vulgata* Ach. Montmelas, sur les sapins.

O. astroidea Ach. Vaux, Blacé.
— *herpetica* Ach. Bords de la Saône.
— *varia* Pers. Peu commun.
— *diaphora* Ach. Bois Baron à St-Georges.
— *phaea* Ach. Montmelas sur le noyer.
— *rimalis* Pers. Ecorces d'arbres.

Calicium

C. microcephalum Nyl. Sur d'autres lichens à Montmelas.
— *trachelinum* Ach. Vallée de l'Azergues.
— *quercinum* Pers. Vieux chênes.
— *subtile* Fr. Souches anciennes.

Coniocybe

C. furfuracea Aeh. Le Haut-Beaujolais.

Sphaerophorus

S. coralloides Pers. Au-dessus de Monsols.

Stereocaulon

S. corallinum Schreb. Montmelas, Grandris.
— *paschale* Schreb. Le Torvéon. Chenelette.

Baeomyces

B. roseus Pers. Commun dans les bois.
— *rufus* D. C. Assez répandu.
— *aeruginosus* D. C. Bois de Talencé à Arnas.

Cladonia

C. macilenta Hoffm. (1). Très commun.
— *cornuta* Hoffm. Partout.

---

(1) Les Cladonia abondent dans nos bois de chênes et nos montagnes du Beaujolais où elles présentent d'innombrables formes. Je n'ai indiqué, ici, que les types principaux.

C. *polydactyla* Fries. Assez répandu.
— *coccifera* Hoffm. Commun.
— *pleurota* Schaer. Bois de Talencé près Arnas.
— *deformis* Hoffm. Çà et là.
— *digitata* Hoffm. Commun.
— *bellidiflora* Schaer. Montagnes élevées.
— *fimbriata* Hoffm. Partout.
— *cornuta* Fries. Assez répandu.
— *pyxidata* Fries. Partout.
— *pocillum* Ach. Montmelas, Beaujeu.
— *verticillata* Floerke. Le Haut-Beaujolais.
— *cariosa* Floerke. Avec le précédent.
— *degenerans* Schaer. Montagnes près Villefranche.
— *alcicornis* Floerke. Commun.
— *cervicornis* Schaer. Collines calcaires ; assez rare.
— *gracilis* Hoffm. Très répandu.
— *amaurocraea* Schaer. Sommet du St-Rigaud.
— *cenotea* Schaer. Vieux arbres.
— *squamosa* Hoffm. Bois montagneux.
— *delicata* Ach. Troncs d'arbres dans la vallée de l'Azergues.
— *cucullata* Delise. Grandris, Chamelet.
— *uncialis* Hoffm. Commun.
— *biuncialis* Hoffm. Mélangé au précédent.
— *furcata* Hoffm. Très commun.
— *racemosa* Hoffm. Assez commun.
— *scabriuscula* Delise. Lamure, Les Echarmeaux.
— *rangiferina* Hoffm. Partout.
— *silvatica* Hoffm. Partout.
— *papillaris* Hoffm. Assez commun.

Verrucaria

V. *rupestris* Schrad. Très commun.
— *calciseda* D. C. Sur les pierres.
— *muralis* Ach. Abondant.

V. alba Schrad. Troncs d'arbres.
— *epidermis* Ach. Chenelette.
— *cerasi* Schrad. Sur le cerisier.
— *punctiformis* Ach. Bords de la Saône sur les frênes.
— *carpinea* Ach. Bois Baron sur le charme.
— *analepta* Ach. Bords des ruisseaux à St-Julien.

Thrombium

T. epigaeum Wallr. Vallée de l'Azergues.

Pyrenula

P. nigrescens Schaer. Rochers des montagnes.
— *muscosa* Ach. Dans l'Azergues.
— *nitida* Schaer. Prairies de la Saône.

Telotrema

T. variolarioides Ach. Bois des montagnes.

Pertusaria

P. dealbata D. C. Montmelas, Monsols.
— *communis* D. C. Très abondant sur les arbres.
— *leioplaca* Schaer. Sur les arbres.
— *variolosa* Schaer. Assez commun dans les bois.

Endocarpon

E. miniatum Ach. Commun.
— *fluviatile* D. C. Bords de l'Azergues.
— *pusillum* Hedw. Terrains siliceux à la Roche d'Ajoux.

Lepra

L. cinnabarina Hall. Sur les pins à Montmelas.
— *chlorina* D. C. Rochers des montagnes.
— *flava* Ach. Sapins du Haut-Beaujolais.
— *aeruginosa* Schaer. Assez commun.

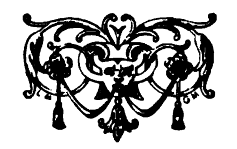
ARTHONIA

A. pruinosa Ach. Bois Baron à St-Georges.

THAMNOLIA

T. vermicularis. Schaer. Sur le Torvéon.

(à suivre).





CHRONIQUE DU TRIMESTRE

Juillet-Août-Septembre 1901

SOMMAIRE : Décorations et récompenses. — Les chemins de fer beaujolais. — La chasse et les vendanges. — Musique et sports. — A travers les champs de tir. — Les deuils. — Revue des livres.

JUILLET est torride, le soleil dore les raisins et le vigneron entrevoit déjà avec espérance les vendanges prochaines. On se recueille, la chronique chôme. Toutefois le 14 juillet réclame ses lampions ; à Villefranche, on le célèbre comme d'habitude et il nous fournit l'agréable occasion de féliciter M. Houny, le distingué professeur du collège Claude-Bernard et membre dévoué de la *Société des sciences et arts du Beaujolais*, des palmes académiques qui lui sont décernées. M. Houny appartient au collège de Villefranche depuis sa réorganisation, en 1886, et montre toujours autant d'intelligence que de zèle éclairé dans le poste délicat qui lui est confié. Un autre de nos compatriotes, M. Diot, président fon-

dateur de l'*Union caladoise*, recevait aussi la croix de chevalier du mérite agricole.

Le 21 juillet, belle fête des anciens mobiles du canton de Villefranche, à Lacenas, où ils sont reçus au milieu des salves retentissantes des canons agricoles. Inutile d'ajouter que la gaieté la plus franche présidait à cette fête des anciens compagnons d'armes du Beaujolais, dont les généreux crus échauffaient encore l'enthousiasme des « moblots » et des vétérans.

Puis, juillet s'achève avec l'ouverture des vacances et les distributions de prix. Deux membres de l'*Union caladoise*, M. Chetail, musicien au 121me et M. Deschamps, musicien au 96me, l'un clarinettiste, l'autre hauboïste, sont lauréats du conservatoire de Lyon.

En août, c'est le conseil général du Rhône qui s'occupe tout spécialement de notre pays, en poursuivant son étude du réseau des chemins de fer du Beaujolais dont on avait reconnu le 4 juillet la section de Beaujeu à Monsols. Que de travaux restent encore à effectuer sur tout le réseau ! Il s'agit de souder la ligne à La Clayette avec les chemins de fer de Saône-et-Loire, de raccorder tout le réseau avec le Mâconnais, puis de terminer le tronçon du Bois-d'Oingt à Tarare, de créer à Villefranche une voie de garage pour le marché aux bestiaux. Enfin chaque commune traversée élève de légitimes réclamations. Les dames cherchent en vain sur tout le parcours de discrets refuges, et elles protestent. Le conseil général a nommé une commission spéciale chargée d'étudier ces questions multiples et urgentes. Il y aura lieu pour le conseil de tenir une session extraordinaire pour trancher en une fois ces questions si intéressantes pour le Beaujolais. Ajoutons qu'on a, dans la même session, confirmé à M. Thevenot la concession du tramway de Villefranche à Rivolet et à Lozanne.

Bientôt le Beaujolais, sur le rapport des moyens de communications et de transports, n'aura rien à envier aux provinces les plus favorisées.

Le 1er septembre, c'est l'ouverture de la chasse, la fête des Nemrods et des tireurs de casquettes. Hélas ! qu'ils sont nombreux ceux qui n'ont plus à escompter que cette dernière et mince distraction ! Car si le gibier est assez abondant sur les cimes, il se fait bien rare dans les plaines. Les becfigues ont presque disparu, la caille devient introuvable, le Garet qui était jadis la réserve des alouettes est aujourd'hui complètement déserté par elles, on y a trop bâti. La perdrix grise reste en Bresse et dans la Dombes. Encore quelques rois de caille dans les vignes et dans les blés noirs, quelques grives en vendanges, quelques canards en hiver dans les prairies de Boistray et d'Anse... et c'est tout !

Pour trouver la belle perdrix rouge si chère aux gourmets, le lièvre de pays avec lequel nul ne rivalise, il faut grimper sur le signal de Saint-Bonnet, arpenter les bois et les ardus plateaux de St-Cyr-le-Chatoux réputés jadis pour l'exquis saucisson de « la mère Cateland ».

Mais bientôt les vendanges rappellent le chasseur au pressoir. La fête du 8 septembre, que Brouilly célèbre avec enthousiasme, quand le vigneron y porte en « remiage » le plus beau sarment de « sa passée », donne le signal et proclame pour ainsi dire l'antique ban des vendanges. Alors les montagnards au vignoble attardés, descendent par bandes serrées sur les « places » où se débat la mercuriale des coupeurs et des porteurs. Le chemineau et l'ouvrier de la Croix-Rousse ou de la Guille leur font rude concurrence, jusqu'au moment où les débats de l'offre et de la demande se terminent par des rixes et des batailles

sanglantes, comme on l'a vu pendant ces vendanges, à Denicé, à Charentay, à St-Étienne-les-Oullières, à Blaceret et en bien d'autres lieux.

Le vin abonde et sera bon sinon aussi copieux que l'an dernier. Y aura-t-il encore mévente ? Nul ne peut se prononcer avec certitude. Le vin coule à pleins bords en Mâconnais, le Midi en est inondé, mais le Beaujolais tient toujours ses prix.

Qui le croirait ? Les savants font comme les vendangeurs et se querellent au sujet du vin. L'un d'eux a soutenu qu'en l'an 90, Domitien, pour en éviter la mévente, ordonna la destruction des vignes. Aussitôt un autre savant, M. Steyert, riposte en déclarant que la cause de cette mesure draconnienne n'était pas la mévente des vins, mais au contraire la vente trop facile de ces vins qui faisait disparaître la culture du blé et menaçait les populations d'une crise des céréales et d'une disette. Appliquée dans toute sa rigueur dans la Gaule chevelue, cette mesure fut la cause de la prospérité commerciale de notre région qui devint, avec Lyon, le centre d'importation des vins d'où ils étaient distribués par toute la Gaule et en Grande-Bretagne.

Laissons les savants discuter tout à leur aise et renvoyons l'étude approfondie de la question aux érudits de la *Société des sciences et arts du Beaujolais*. Ceux-ci se réunissaient le 18 juillet, sous la présidence de M. de Longevialle, et entendaient une lecture très intéressante de M. Morel de Voleine sur les origines archéologiques de la chapelle de Chevennes et une étude de M. le docteur Besançon sur le premier livre imprimé à Villefranche. Aujourd'hui, l'imprimerie caladoise connait toutes les subtilités des arts graphiques. On y édite les cartes postales illustrées avec le même art qu'à Paris, témoin celles que j'ai pu

voir et qui retracent avec beaucoup d'intérêt Villefranche et ses souvenirs gothiques, Montmelas, Trévoux, en un mot tous les monuments dignes d'attirer dans notre pays l'attention des savants et des touristes. Qu'on ose donc soutenir que la capitale du Beaujolais n'est pas en pleine évolution artistique ! On s'y disputait le 22 août dernier, au conseil municipal, au sujet de l'emplacement désigné, la place Carnot, pour le monument à ériger aux combattants de 1870, pour lequel le ministre des beaux-arts promet une subvention de 1500 fr. ; enfin on annonce la construction d'un kiosque à musique sur la place du Palais. Ce kiosque permettrait aux sociétés de nous offrir l'occasion de se faire plus souvent entendre en plein air. Or elles sont nombreuses les sociétés caladoises.

Le 6 juillet, grand concert, place Claude Bernard, par l'*Harmonie de Villefranche* ; du 7 juillet au 4 août, XIII[e] grand concours annuel de tir organisé par l'*Espérance* ; pendant ce temps, M. Désiré Walter, le capelmeister si apprécié, fait applaudir la musique d'ensemble, avec le concours de M[lle] Charvoz, professeur de chant, de M[r] H. M., ténor, de MM. Fusy et F. Mat ; un vrai régal artistique, une audition classique toute à l'honneur de ces véritables artistes.

Le 4 août, sortie sur Beaujeu de l'*Harmonie de Villefranche*, où elle est reçue par la fanfare de Beaujeu.

Le 25 août, le *Club vélocipédique de Villefranche*, fait sa sortie annuelle sur Neuville.

Ajoutez à cette série intéressante, les soirées offertes par la *Gaîté* et l'*Union caladoise*, vous verrez que Villefranche peut rivaliser avec n'importe quelle ville pour les distractions artistiques et gymniques. Tous les sports y sont cultivés. A telle enseigne qu'on inaugurait encore, le 15 août, l'hippodrome de Riot-

tier superbement aménagé et qui présentait un coup d'œil splendide. Le nouveau champ de courses était envahi par de fraîches toilettes de saison et par tous les fervents de l'hippisme. Citons particulièrement le succès remporté par *Turluton*, à M. Savigny, de Limas, qui bientôt après se faisait classer bon premier, battant de sérieux concurrents, dans une épreuve à Aix-les-Bains.



Mais le grand sport du Beaujolais, c'est la viticulture et le travail des champs ; on s'y abandonne avec enthousiasme. Le 28 juillet, les tonneliers de Belleville célèbrent en grande pompe leur fête annuelle de Sainte-Anne. C'est une brillante année pour eux, partout manque la futaille ; elle est hors de prix. Le 18 août, le Comice agricole du Beaujolais se réunissait à Anse où il obtenait un légitime succès ; il se terminait, c'était de règle, par un grand banquet offert dans la salle de la chorale.

Le Syndicat agricole de Villefranche et d'Anse, qui a organisé cette année 18 sociétés de défense contre la grêle, comprenant 340 canons, et protégeant plus de 1000 hectares a fait, le 29 août, une excursion des plus curieuses à travers ses nombreux champs de tir, Ouilly, poste central de Denicé, Lacenas, Cogny, Ville-sur-Jarnioux ; retour par Bois-Franc, Jarnioux, Liergues, Chervinges et Gleizé. Les excursionnistes assistent à toute la manœuvre. On arbore tour à tour les signaux réglementaires, puis le bombardement commence et devient général ; c'est pendant quelques minutes une canonade formidable. Le spectacle est vraiment impressionnant ; il montre que rien n'a été négligé pour la défense et que le moindre détail

est prévu. Aussi les résultats, cette année, ont-ils été merveilleux. La presse lyonnaise avait été conviée à cette fête que présidait M. Chatillon et à laquelle prenaient part M. Duport, président de l'Union beaujolaise des syndicats agricoles, M. Burelle, président de la société de viticulture de Lyon, M. André, président de l'observatoire, MM. Deville, professeur, Giry, directeur des contributions indirectes, Caillaud, Guinand, Sabran, Sylvestre, etc. La petite caravane est revenue à Villefranche ravie des explications données et de l'expérience curieuse à laquelle elle a pu assister.

L'Union horticole de Villefranche nous offre du 5 au 9 septembre, sur le Promenoir, une belle exposition de tous nos produits régionaux ; le jardin de l'exposition a été créé en quelques jours par nos plus habiles rocailleurs, nos plus riches pépiniéristes ; fleurs légumes, raisins, vins exquis, instruments agricoles sont admirés ou dégustés par les connaisseurs et par le jury que présidait M. le docteur Cazeneuve, président du conseil général du Rhône et M. le docteur Lassalle, conseiller général, au milieu des salves de l'artillerie agricole qui est maintenant plus à la mode que jamais et a sa place marquée dans toutes les fêtes du pays.



Après les fêtes, les deuils : c'est la vie.

Le 13 juillet, meurt à Lyon Mme la comtesse de Murard, née de Romanet de Lestrange, alliée aux vieilles familles de Monteynard et de Chabannes de la Palice.

La famille de Lestrange possédait, il n'y a pas bien longtemps, des vignobles à Blacé, au Paragard, en plein Beaujolais.

Le même jour nous apporte la nouvelle de la mort tragique à Oran, de notre compatriote, M. le commandant Allegret, un ancien élève de Mongré, où professa si longtemps le P. Futty, dont nous apprenons en même temps la mort.

Le 15 juillet, s'éteint à Epinal, chez son gendre, M. Tallon, préfet des Vosges, M. Louis Million, ancien député et ancien sénateur du Rhône, retiré depuis longtemps de la politique et qui était issu d'une vieille famille du Beaujolais.

Le 31 juillet, ont lieu à Orliénas, les funérailles de M. Blanchon, ancien architecte, ancien contrôleur de la caisse d'épargne, ancien capitaine des sapeurs-pompiers de Villefranche.

Très estimé de ses compatriotes, M. Blanchon était président de la 35me société de secours mutuels, société qui s'était formée au lendemain des terribles évènements de 1870. « Sa longue et laborieuse carrière, a dit sur sa tombe, M. Comte, peut se résumer en ces mots : travail, probité, honneur. »

Le même jour mourait à Lyon un homme bien connu des agriculteurs, M. Louis Cusin, secrétaire général de la Société pomologique de France, ancien sécrétaire général de la Société d'horticulture pratique du Rhône. On sait qu'aide naturaliste au jardin botanique de Lyon, M. Cusin publia, en collaboration avec Ansberque d'abord, et seul ensuite, un grand ouvrage illustré, en 24 volumes, véritable herbier de la flore française. On lui doit aussi une bonne partie de la *Pomologie française* et de nombreuses études sur la flore.

Le 17 août, meurt à Tierceville, une petite localité de l'Oise, un enfant du Lyonnais rendu illustre par ses œuvres, Edmond Audran, le compositeur si applaudi de *la Mascotte*, et de tant d'autres partitions

exquises, l'ami intime du regretté poëte Gabriel Vicaire.

Le 4 septembre, s'éteint à Montbrison, Mme du Chevalard, née de Vougy. Ses obsèques ont lieu à Vougy (Loire) qui faisait jadis partie du Beaujolais.

***

Il nous reste à consacrer quelques lignes aux ouvrages qui se signalent pendant ce trimestre à l'étude et à l'attention des érudits du Beaujolais.

Le premier volume du *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*, par MM. de Rolland et Clouzet, vient de paraître ; ainsi que l'*Enseignement du droit à Lyon avant 1875*, étude due à la plume du doyen de la faculté, M. Caillemer. On n'a pas oublié que le *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais* eut la primeur de cet ouvrage et le bonheur de publier des extraits de ses bonnes pages, celles qui concernaient l'existence d'une ancienne école de droit à Beaujeu.

Nul plus que M. Caillemer n'était qualifié pour nous donner une étude complète de l'enseignement du droit à Lyon pendant le moyen âge et pendant les siècles passés. Cet ouvrage réservé seulement aux amis de l'auteur sera très recherché des bibliophiles.

C'est à Lyon aussi que M. le Dr Antoine Sabatier publie l'*Hygieia lugdunensis*. Ce travail qui a été lu à la Société de médecine de Lyon est extrait du *Lyon médical*, juin 1901.

L'auteur prend prétexte de réfuter une assertion d'un de ses collègues qui, dans un cours public, prétendait que l'hygiène scientifique est née au XVIIIe siècle et l'hygiène officielle en 1802, pour faire l'his-

toire de l'hygiène dans la ville de Lyon. Il constate que des préoccupations hygiéniques déterminèrent le choix de l'emplacement de Fourvière pour y élever la colonie de Plancus. Puis il montre, au cours des siècles, la sollicitude du sénéchal puis des échevins pour tout ce qui a trait à la « salubrité » de la ville. Entre temps, il signale à leur date la création des hôpitaux, maladreries, léproseries. Il rappelle enfin avec des détails inédits les diverses épidémies de peste qui décimèrent Lyon et les pays voisins, ainsi que les ordonnances de police souvent très judicieuses édictées pour lutter contre ce terrible fléau. Cette plaquette écrite de verve par un professionnel doublé d'un érudit doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques d'histoire lyonnaise.

Pendant ce temps, M. Paul Privat-Deschanel, professeur agrégé de l'Université, publie, dans le bulletin de la Société de géographie de Lyon, une étude très substantielle sur l'*Hydrologie et l'hydrographie beaujolaises*, dans laquelle il traite, avec la plus haute compétence, ces questions si ardues et si importantes pour la vie économique du pays. Le Beaujolais calcaire, alluvial, les sources du Haut-Beaujolais, le régime de toutes nos rivières sont scrupuleusement analysés. On y suit, avec l'auteur, le cours de tout le réseau hydrographique du Beaujolais, la Grosne à Saint-Rigaud et à Monsols ; les petits affluents directs de la Saône, la petite Grosne, la Mauvaise, le Douby, le Butecrand, l'Ardière, le Sancillon, la Vauxonne, le Marverand, le Nizerand, le Morgon, puis l'Azergues et ses affluents, le Soanan et la Brevenne grossie de la Turdine, le Rhins qui reçoit le ruisseau de Saint-Bonnet-le-Troncy, la Dérioule, la Trambouze, le ruisseau d'Ecoron, celui de Gaud, enfin le Sornin grossi du Mussye et du Botoret. Pour des

raisons tirées de la géologie et de la tectonique du pays, M. Privat-Deschanel fait rentrer dans le Beaujolais — ce qui semble historiquement inexact — les vallées de la Turdine et du Soanan, ainsi que la basse vallée de l'Azergues. Le régime des eaux amène naturellement l'auteur à s'occuper du reboisement et de la législation forestière. Nous félicitons de tout cœur M. Privat-Deschanel de cette intéressante étude.

Signalons, autour de nous, un ouvrage à consulter par les archéologues, l'*Histoire de Morestel*, par M. le chanoine A. Auvergne, de l'académie delphinale, volume qu'on trouvera chez son héritier M. Auvergne, pharmacien à Morestel et qui fourmille de documents précieux et de notes inédites.

Enfin j'annoncerai la prochaine apparition des *Légendes et histoires trévoltiennes*, par M. J. Dupont, ancien magistrat, illustrées par Gustave Girrane.

M. Dupond, originaire de Trévoux, a voulu faire revivre l'histoire de son pays natal avec des souvenirs d'histoires et de légendes écrites sans prétention et avec beaucoup de finesse.

C'est un livre dont les amateurs tiendront à honneur d'orner leurs bibliothèques.

Eugène Berlot, ✠.

Membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Le Gérant : P. MERCIER.

Villefranche, impr. Blanc et Mercier.



PARTIE OFFICIELLE

I

SECTION DES ARTS

Procès-verbal de la réunion du 21 novembre 1901

Présidence de M. L. de Longevialle

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. Berthier-Geoffray, Besançon, Bost, de la Chapelle, G. de Clavière, R. de Clavière, de Cotton, Dordilly, abbé Gandoger, Germain, Givry, Laval, de Longevialle, Méhu, Métra, Michel, Missol, Morel de Voleine, Thomas.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

L'ancien hôpital de Ronceraux à Villefranche. — Communication de M. le docteur Missol.

Le mémoire sur cette question est inséré en entier dans le bulletin.

Le hameau de St-Clair à Ville-sur-Jarnioux, ses restes archéologiques et sa légende. — Communication de M. J.-A. Carra.

Les recherches personnelles de M. Carra tendent à prouver que ce hameau était habité dès les temps préhistoriques. Dans les fouilles qu'il a pratiquées, il a trouvé un fragment de mâchoire et quatre molaires du *Bos primigenius*, un cornillon *d'Antilope saïga*, la mâchoire inférieure d'un *Cervus elephas*, une défense d'*Elephas primigenius*, des silex des périodes néolithique et moustérienne, une hache en silex poli, etc. Après la description des tombes gauloises du Crêt du Py, la légende du trésor qui a cours encore parmi les habitants des villages voisins est rappelée. Le récit de la messe noire célébrée au Crêt du Py, en 1822, laisse incrédules plusieurs des auditeurs, mais M. Carra affirme l'authenticité du fait. Son travail est publié in-extenso dans le bulletin.

Le registre des chevaliers de l'arc de Villefranche. — Présentation par M. le Dr Besançon,

Ce registre, précieux pour l'histoire de Villefranche, et que l'on croyait à jamais perdu, vient d'être retrouvé. Il commence à l'année 1735, époque de la reconstitution de la société sur les bases des lettres patentes de Louis XV, jusqu'à sa disparition en 1843. Sur son premier feuillet se lit la dédicace : *Ad majorem Dei gloriam et sub præsidiis Sancti Sebastiani.* Au dessous sont dessinés un but et deux flèches.

Il contient la liste ininterrompue des membres de la société depuis 1732, ainsi que celle des *rois* depuis 1693, les statuts modifiés à différentes reprises, des descriptions des cérémonies du perchement et du tiré de l'oiseau, etc. Le drapeau était blanc avec les armes de la ville au centre, et aux coins un arc et une flèche en sautoir, le tout brodé d'or. Le costume des tireurs était rouge et vert, bas blancs et l'épée ; modifié en 1780, il devint écarlate avec boutons ornés d'un soleil et épaulettes d'or.

La Révolution dispersa les chevaliers de l'arc qui déposèrent à la mairie leur drapeau. Celui-ci fut ensuite appendu aux voûtes

de l'église avec celui de la milice bourgeoise et plus tard brûlé devant le parvis. En 1808 la société se réforma en fusionnant avec celle des anciens chevaliers de l'arquebuse, mais déjà bien diminuée en 1840, elle disparut complètement en 1843.

Dans la rue de l'Arc, dont le nom rappelle cette ancienne institution, se voit encore le local des réunions transformé en entrepôt et à l'entrée, une belle barrière du perron porte encore les anneaux ou se plantait l'étendard.

Ce registre (300 p. in-fol. rel. parch.) vient compléter le travail que fit paraître, en 1862, M. Paul de Saint-Olive, sous le titre : *Les Chevaliers tireurs de Villefranche.*

La séance est levée à quatre heures.

Le Président. — L. de LONGEVIALLE.

P^r le Secrétaire. — I. MOREL de VOLEINE.



SECTION DES SCIENCES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 OCTOBRE 1901

Présidence de M. STACCHINI

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. Balloffet, Blanc, Callandras, Déresse, Dordilly, Gandoger, Givry, Laval, Letellier, Marduel, Méhu, Missol, Morel de Voleine, Stacchini, Thomas.

Se sont excusés par lettre : MM. Besançon, Perraud.

Il est donné lecture, par M. Letellier, secrétaire, du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Projet de tramway électrique entre Villefranche Lozanne et Villefranche Rivolet. — Communication de M. Annet Thomas.

Ce projet est l'œuvre de M. Thomas, il a été adopté en principe par le Conseil général du Rhône et il n'attend plus, pour être exécuté, que l'approbation des pouvoirs publics. La ville de Villefranche est très intéressée à l'exécution de ces nouvelles voies de communication. La ligne de Lozanne surtout est impatiemment attendue, car les relations avec la vallée de l'Azergues et Tarare seront plus faciles et plus rapides. La partie technique du projet est résumée dans le bulletin.

La séance est levée à trois heures et demie.



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 1901

Présidence de M. STACCHINI

La séance est ouverture à deux heures et demie.

Sont présents : MM. Balloffet, Berthier-Geoffray, R. Billiard, Carra, Cesmat, Déresse, Dubief, abbé Gandoger, Germain, Dr Letellier, de Longevialle, Méhu, Mercier, Métra, Michaut, Michel, Dr Missol, Morel de Voleine, Perraud, C. Savoye, Stacchini, Walter.

Se sont excusés par lettre : MM. Besançon, Givry, V. Vermorel.

Le carbonifère dans les montagnes du Beaujolais. — Conférence par M. Perraud.

Cette conférence a été suggérée à M. Perraud par la thèse récente de M. le docteur Vaffier. Il expose la constitution géologi-

que de la région beaujolaise, des roches du massif des monts beaujolais, puis l'étude détaillée des roches carbonifères, des lentilles d'anthracite de St-Paul, de Régny, dont il explique la formation à l'époque où se fixait le relief de l'Europe par le soulèvement du pays de Galles, de la Bretagne, du plateau central et de la Bohême.

M. C. Savoye fait une communication :

1° Sur une construction cyclopéenne, monument mégalithique formé de quatre blocs de pierres brutes, qui se trouve sur la commune de Vergisson (Saône-et-Loire) ;

2° Sur les vestiges de la voie romaine qui reliait Lyon à Boulogne, dans la traversée du village d'Avenas. Il signale la *mansion* du Fût d'Avenas, maison-hôtellerie qui relevait du service des routes et qui donnait abri aux voyageurs. Les fouilles qu'il a fait exécuter sur ce point n'ont donné aucun résultat.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
STACCHINI.

Le Secrétaire,
Dr G. LETELLIER.

***

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 19 DÉCEMBRE 1901

Présidence de M. le Dr MISSOL, vice-président

La séance est ouverte à trois heures.

Sont présents : MM. Balloffet, Berthier-Geoffray, R. Billiard, Carra, Cesmat, Déresse, Dubief, abbé Gandoger, Germain, Dr Letellier, de Longevialle, Méhu, Mercier, Métra, Michaut, Michel, Dr Missol,

I. Morel de Voleine, Perraud, C. Savoye, Stacchini, Walter.

Excusés par lettre : MM. le Dr Besançon, Givry, V. Vermorel.

M. le président expose en ces termes la situation morale de la société, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués par M. le Dr Besançon, président :

MESSIEURS,

La Société des sciences et arts du Beaujolais parachève aujourd'hui la deuxième année de son existence. Quoique très jeune encore, partant bien inexpérimentée, elle n'a pas failli à son programme ; bien plus, elle a réussi à se faire une place parmi les sociétés voisines, ses aînées, et enfin elle a déjà récolté une abondante moisson des idées qu'elle a semées.

Je précise. Les séances soit de la section des sciences, soit de la section des arts ont été constamment suivies par un nombre considérable d'auditeurs, c'est vous dire que l'intérêt en a toujours été soutenu, grâce à la variété des communications, à la science des conférenciers, au zèle et à l'habileté des présidents, MM. de Longevialle et Stacchini et de leurs collaborateurs immédiats, MM. les membres des bureaux. Comme conséquence, la publication du bulletin s'est méthodiquement poursuivie. Articles originaux, illustrations, ont reçu l'approbation générale. L'état prospère des finances de la société a pu permettre la publication d'un supplément très apprécié des érudits : le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon, concernant le Beaujolais*, de notre savant confrère M. Félix Desvernay. Enfin, je n'aurai garde d'oublier de rappeler la réussite complète de la première excursion archéologique de la société. Tous ceux de vous, et ils sont nombreux, qui y ont participé ont gardé le meilleur souvenir de leur visite du château de Montmelas, de l'église de Salles et de la conférence documentée de M. Eugène Méhu.

Vous conviendrez, Messieurs, que l'année 1901 a été une année de dur labeur.

Si le nombre des sociétés correspondantes s'est considérable-

ment accru, puisqu'il monte à 35, par contre le nombre des sociétaires est resté stationnaire. Les adhésions nouvelles ont compensé les démissions. Parmi les sociétaires nouvellement inscrits, je tiens à vous signaler M. André Steyert, l'érudit historien lyonnais, qui à plusieurs reprises m'a témoigné sa bienveillante estime pour nos modestes mais sinceres travaux. L'autorité de son nom ne peut qu'élever le prestige de la société et stimuler son activité.

Enfin, Messieurs, fait tout à l'honneur de la société, les archives particulières se sont ouvertes pour elle; des monceaux de documents ont afflué, qui seront mis en œuvre et doteront notre histoire locale de chapitres tout nouveaux. L'année dernière, M. L. Billiard avait fait don d'une série de pièces concernant la *Prébende de St-Georges dans l'église de Villefranche*, de 1488 à 1634. Aujourd'hui, je veux remercier un sociétaire anonyme du don du *Registre des délibérations des chevaliers de l'arc de Villefranche*, de 1735 à 1843; du *Terrier du chapitre de Villefranche*, dit *Terrier Besson*, pour les années 1732, 33, 34 et suivantes; du *Terrier des pensions de la confrérie du banc des âmes* dans l'église de Villefranche, dit *Terrier Ardon*, pour l'année 1740, et d'un autre *Terrier de l'an XII* pour l'ex-chapitre de Villefranche. M. Magnier a droit aussi à nos remerciements pour un lot de documents dont quelques-uns concernent la justice de la Chaize. M. de la Chapelle, pour un dessin de Villefranche, en 1840. Je signale enfin à la reconnaissance de la société, M. Gaston de Belleroche pour la communication du registre des délibérations de l'Académie de Villefranche, de 1772 à 1782 et M. de Vrégille pour la communication de documents sur la seigneurie de Liergues.

Tel est le bilan moral de la Société des sciences et arts du Beaujolais pour l'année qui vient de s'écouler. Vous semble-t-il qu'il puisse être meilleur ?

M. le trésorier donne lecture du compte-rendu financier pour l'année 1901. Cette pièce fait ressortir l'état prospère de la société.

Les recettes se sont élevées à 3.009 fr. 35 ; les dépenses à 2.240 fr. 75, motivées principalement par les

frais d'impression du bulletin. Le solde créancier est de 768 fr. 60, en augmentation de 310 fr. 40 sur celui du dernier exercice. Ces comptes sont approuvés.

Une subvention de 50 francs est votée à l'unanimité pour être versée entre les mains de M. le président du Comité exécutif chargé de recueillir les fonds pour l'érection d'un monument aux combattants de la guerre de 1870-71 de l'arrondissement de Villefranche.

Sur la proposition de ses bureaux, l'assemblée apporte une modification à l'excursion archéologique de 1902, qui devait primitivement avoir lieu à Avenas. L'extrême éloignement de cette localité, les difficultés des communications, la presque pénurie de monuments intéressants qui ne comprennent uniquement que l'église et dans l'église que l'autel seul, ont fait abandonner ce premier projet en faveur d'une excursion à Chazay-d'Azergues. La société y est d'ailleurs aimablement invitée par l'un de ses membres, M. Morel, qui s'offre à guider les excursionnistes dans leur visite de ce pays si riche en vieux souvenirs du passé, et à leur donner toutes les explications nécessaires. Cette excursion est fixée au 15 mai.

Les jours de séance pour 1902 sont ainsi fixés :

Section des Arts : 16 janvier, 20 mars, 15 mai (excursion à Chazay), 17 juillet, 20 novembre.

Section des Sciences : 20 février, 17 avril, 19 juin, 16 octobre, 18 décembre (assemblée générale).

Conformément à la décision du bureau central dans la réunion préparatoire du 9 décembre, il est institué une commission du bulletin, composée du président et des vice-présidents du bureau central et des présidents et vice-présidents des sections. Cette commission sera chargée à l'avenir de l'examen, de la réception ou du refus des manuscrits destinés à paraître dans le bulletin.

Après l'échange de diverses observations, l'assemblée décide la continuation de la section de photographie.

Puis conformément à l'article XXI des statuts, il est procédé à la nomination des bureaux pour 1902.

A l'unanimité, moins cinq bulletins blancs, sont réélus : MM.

BUREAU CENTRAL

Président : Dr Besançon.
Vice-présidents: Dr Missol, Irénée Morel de Voleine.
Secrétaire général : Ph. Givry.
Secrétaire adjoint : Raymond Billiard.
Trésorier : H. Michel.
Bibliothécaire-archiviste : Berthier-Geoffray.

SECTION DES ARTS

Président : L. de Longevialle.
Vice-Président : Bouillon.
Secrétaire : Quantin.

SECTION DES SCIENCES

Président : Stacchini.
Vice-président : V. Vermorel.
Secrétaire : Dr Letellier.

SECTION DE PHOTOGRAPHIE

Président : E. Méhu.
Secrétaire-trésorier : H. Lombard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Vice-président,
Dr Missol.

Le Secrétaire-adjoint,
Raymond Billiard.

II

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dons

Ont été offerts par MM. .

Billiard (Raymond), son ouvrage : *Notes sur l'abeille et l'apiculture dans l'antiquité*, 1 broh. in 8°. Lille, Le Bigot, 1900.

Dr Besançon (Abel) : *Revue du Lyonnais*, Avril-décembre 1901.

Echanges

Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, *Mémoires*, tome XIII, années 1895-1900.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, *Mémoires*, tome VIII, 3e partie, 1901.

J. Martin : Pierres tombales de l'église de l'abbaye de Tournus.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, *Bulletin*, année 1901.

Flour de Saint-Genis : Le métayage en Bourgogne au XVIIIe siècle. — L. Matruchot et L. Berthoud : Etude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or. (Première partie. — Période ante-romaine).

— *Table générale* des noms d'auteurs et de tous les articles contenus dans les bulletins de la société, de 1864 à 1897 inclus.

La Diana, *Bulletin*, tome XII, n°s 1 et 2, janvier-juin 1901.

Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, *Annales*, 34e année, 2e et 3e cahiers, avril-septembre 1901.

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, *Bulletin*, 27e année, nouvelle série, tome VII, nos 5, 6, 7, 8, mai-août 1901.

Société des naturalistes de l'Ain, *Bulletin*, n° 9, novembre 1901.

Société d'histoire naturelle de Mâcon, *Journal des naturalistes*, 2e vol. n° 8, octobre 1901.

Société des sciences naturelles de Tarare, *Bulletin*, 6e année, nos 8, 9, août-septembre 1901.

Privat-Deschanel : Le climat du Beaujolais.

Société d'agriculture, industrie, etc. du département de la Loire, *Annales*, 2e série, tome XXI, avril-septembre 1901.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 2e année, n° 6, novembre et décembre 1901.

A. Steyert : L'auteur du Noël *Venez divin Messie*. — P. Richard: Notice historique sur Francheville. — J. Prajoux : La royale et dévote compagnie des Péninents blancs de N.-D. du Confalon de Bellecour *(suite)*.

Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France, 14e année, nos 167, 168, novembre-décembre 1901.

Revue forézienne, 11e année, 2e série, nos 46, 47, 48, octobre-décembre 1901.

J. Prajoux : Une châtellenie forézienne, La Fouillouse.

III

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membres nouveaux

ARRIVAT (Jeune), chemin de St-Simon, Lyon.
COLOMBAT (Gaston), négociant, Villefranche.

COULON (Mlle Henriette), professeur de musique. 9, avenue Victor-Hugo, Paris.

GONNET (abbé), curé d'Avenas.

MISSOL (Paul), chimiste, 2, rue Boiron, Villefranche.

SAVIGNY (Nicolas), négociant, Villefranche.

STEYERT (André), 4, rue de la Charité, Lyon.





L'ANCIEN HOPITAL
DE RONCEVAUX
DE
VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS

VILLEFRANCHE possédait, à son origine, un hôpital situé à la tête d'un pont sur la rivière du Morgon et destiné à recevoir les pélerins et les voyageurs fatigués ou malades. Le développement de la ville rendit par la suite cet établissement insuffisant et au commencement du XIII[e] siècle, Humbert IV, sire de Beaujeu, et sa mère, Sybille de Flandre, fondèrent une nouvelle maison qui fut appelée l'*Hôpital de Roncevaux* parce qu'ils y établirent pour le diriger des religieux augustins de l'hôpital de Roncevaux en Navarre; elle fut élevée hors de la porte de Belleville, à cinq cent pas des murailles. « Sybille fit bâtir un grand logement pour les malades et un dortoir séparé pour les religieux, ainsi qu'une église,

et assigna une terre pour le cimetière où l'on enterrait les morts de l'hôpital et même plusieurs honnêtes personnes de la ville. » (1)

Les fondateurs de Roncevaux unirent à cette maison et remirent aux religieux l'ancien hôpital de la ville. Des difficultés s'étant élevées entre les hospitaliers et le curé de Villefranche au sujet des droits curiaux que ce dernier avait prélevés jusque-là sur la chapelle et le cimetière et dont il se trouvait dépossédé, Aimerie des Rives, archevêque de Lyon, par des lettres datées du mois de mars 1239, approuva cette donation et établit un accord accepté par les parties :

« Pour qu'à l'avenir il ne puisse s'élever ou naître de dispute ou de différend sur la chapelle et le cimetière susdits entre les frères de Roncevaux qui y résident et ledit chapelain de Villefranche, par l'intervention de notre autorité et par concession expresse, il a été ainsi arrêté entr'eux, savoir : que les susdits frères puissent y construire librement et sans contradiction une chapelle et y avoir un cimetière, et que tout ce qui leur arrive ou leur provient de ladite chapelle construite ou à construire, en offrandes, en collectes ou prières (absoutes), en droits mortuaires, processions, comestibles, blé, chandelles, argent et en d'autres chose quelconques, tout dol, fraude et collusion étant écartés, le tout soit partagé de bonne foi en commun, par la moitié entre l'église ou le chapelain de Villefranche et l'hôpital ou les frères ci-dessus nommés, en sorte que le chapelain de Villefranche ait la moitié et l'hôpital l'autre moitié, à l'exception que

(1) *Mémoires concernant ce qu'il y a de plus remarquable à Villefranche, capitale du Beaujolois*, in 4°, Villefranche, chez Baudrand, 1671.

le chapelain ou l'église de Villefranche ne percevra rien des frères qui portent le signe ou le symbole de l'habit. On ne doit présenter le signe ou le symbole de l'ordre et l'habit de l'ordre à personne en fraude, ni le revêtir, ni le donner à quelqu'un après qu'il aura été malade, que d'après l'ordre du chapelain de Villefranche, à moins qu'il ne soit paroissien d'une autre paroisse et qu'il ne demeure encore dans une autre paroisse, et cependant, s'il meurt, qu'on le partage entre l'hôpital et l'église. Mais si un homme bien portant, en santé, venait pour recevoir la marque et l'habit de l'ordre, et qu'il meure après une année d'épreuves, que toute la charité qu'il aura faite soit partagée de bonne foi et sans fraude entre ladite église et l'hôpital. Après une année d'épreuve, s'il veut rester avec le symbole et l'habit de l'ordre, l'église cidessus mentionnée ne percevra rien de ce qui le concerne humainement, de ce qui peut lui appartenir comme homme. Ni le paroissien de Villefranche ne sera reçu dans l'hôpital pour la sépulture ou pour l'habit, sans la permission du chapelain, si ce n'est seulement ceux qui résident dans l'hôpital.

« Tous les jours de fête de neuf leçons et tous les dimanches, le prêtre qui célèbrera dans ladite chapelle, quand il voudra commencer la messe, défendra à haute voix aux paroissiens de Villefranche, (excepté à ceux qui résident dans l'hôpital) d'y assister à l'office divin, mais qu'ils aillent à leur église, comme ils le doivent : et si, outre sa défense et celle du chapelain de Villefranche qui fera la prohibition, lorsque et comme quelqu'un le voudra, ou lorsque quelques-uns desdits paroissiens y viendront, s'ils font quelqu'offrande, quelque don (comme il a été dit) qu'on le partage par moitié. Ledit hospitalier ou le prêtre qui pour un temps servira dans la chapelle susdite ne

visitera pas hors de l'hôpital, il ne donnera la pénitence ou l'eucharistie, ou les autres sacrements, ou ne les offrira à personne qu'à ceux qui résident dans l'hôpital ; il n'envahira ni n'exercera nuls autres droits paroissiaux et tout ce qu'il recevra ou percevra en visitant l'hôpital, en administrant la pénitence ou l'eucharistie ou les autres sacrements, sera partagé entre l'hôpital et l'église de Villefranche. De même, il ne se fera pas de baptême dans la chapelle de l'hôpital, mais on portera ceux qui doivent être baptisés ou les enfants à baptiser à l'église de Villefranche. Qu'on ne reçoive pas à l'office divin les excommuniés ni les juifs, (puisqu'on ne le doit pas), ni les femmes qui relèvent de couche, excepté celles qui accoucheront dans l'hôpital. Un jour de dimanche ou de quelque fête de neuf leçons, le prêtre ne donnera pas ou ne célèbrera pas la messe dans ladite chapelle que l'évangile de la grand'messe n'ait été ehanté dans l'église de Villefranche. Le Vendredi-Saint on ne donnera, dans la susdite chapelle, la croix à baiser à aucun des paroissiens de Villefranche ci ce n'est à ceux qui résident dans le susdit hôpital.

« L'hospitalier ou le prêtre qui servira dans ladite chapelle, suivant le temps, et le directeur dudit hôpital, toutes les fois qu'on l'y établira de nouveau, et tous ceux qui y portent et qui ont le caractère et l'habit de l'ordre, jureront sur les saints évangiles de Dieu qu'ils s'en tiendront et répondront de bonne foi sur toutes les choses susdites. Chaque chapelain de Villefranche, (s'il lui plait) pour conserver son droit transmettra et aura dans ladite chapelle son nonce qui doit être reçu avec bonté et sans contradiction, et qui doit remettre en plein le droit au chapelain de Villefranche..... Pour nous, après avoir considéré et, comme évidemment en cela, l'utilité des frères,

tant dudit hôpital que de l'église de Villefranche, nous prescrivons, ordonnons et confirmons de notre autorité ordinaire toutes les choses préénoncées et chacune en particulier. Et en témoignage de toutes les choses susdites de notre ordonnance et de notre ratification, nous avons jugé devoir apposer à la présente page notre sceau, avec le sceau de la comtesse de Beaujeu, du grand prieur de Roncevaux, d'Étienne, juré de Villefranche, qui ont approuvé et accordé toutes les choses dites cidevant.

« Donné et fait le jour de la lune, après la mi-carême, l'année de l'incarnation du Seigneur 1239, au mois de mars » (1).

Humbert de Beaujeu, fondateur de la maison ne figure pas parmi les signataires de cet acte, il se trouvait alors à Constantinople avec l'empereur Baudoin II de Courtenay et assistait à son couronnement dans l'église de Sainte-Sophie, au mois de décembre de la même année, 1239.

Après la fondation de Roncevaux, l'hôpital de la ville fut réservé aux malades pauvres de la population sédentaire, le nouveau reçut les malades étrangers, pèlerins ou mendiants. Outre les hôtes de passage, Roncevaux recueillait les enfants abandonnés et, en temps d'épidémie, le trop plein de l'hôpital de la ville et de l'hôpital des pestiférés. Enfin, plus tard, il ne donne plus seulement une hospitalité gratuite aux

---

(1) Le document original est mentionné dans *l'Inventaire des archives de la ville*, dressé par Pierre Louvet, en 1665, il a disparu depuis et ne figure ni dans l'inventaire des archives communales ni dans celui des archives hospitalières de Villefranche rédigés, en 1805, par M. Rolle, archiviste du département du Rhône.

Ce document se trouve in extenso en latin dans l'ouvrage intitulé : *Mémoires contenant ce qu'il y a de plus remarquable dans Villefranche*, imp. à Villefranche, 1671.

indigents et l'on voit des vieillards, des infirmes écclésiastiques ou laïques possédant quelques biens, les léguer à la maison qui leur assure en échange le vivre et le couvert, les soins, leur vie durant, et une sépulture honorable.

Les documents qui nous restent sur l'hôpital de Roncevaux donnent peu de renseignements sur la situation de cette maison et sur ses administrateurs durant les deux premiers siècles de son existence.

D'après une charte portant au dos la suscription « Hôpital de Ronceval uni à l'Hôtel-Dieu de Villefranche », Jean Peronnel, *maître-précepteur* de la maison de Ronceval, fait, en 1301, avec Jean de Bioley, bourgeois de Villefranche, un accord concernant « l'eau du pré dépendant de ladite maison, sur la rivière d'Ouilly appelée de Bellizerand, auprès de l'église dudit lieu, par lequel ledit hôpital pourra prendre l'eau à l'écluse qui est sur ladite rivière pour abreuver ledit pré tous les samedis au soleil levant jusqu'au lendemain soleil couchant ».(1)

En 1320, le 3 mai, frère Jean Sause, précepteur de l'hôpital, acquiert d'Antoine Peschet, de Villefranche, une pièce de terre située « vers Barrot » paroisse d'Ouilly, au prix de 45 livres viennoises.

En 1347, des lettres pour messire Panetier, précepteur de Roncevaux, au sujet de la prise d'eau pour les prés de l'hôpital situés à Ouilly, contre Jean Bioley, bourgeois de Villefranche « accordent ladite prise d'eau sur la rivière de Nizerand aux écluses qui sont sur ladite rivière, depuis la planche qui est proche l'église d'Ouilly du côté d'orient et le long dudit pré

(1) *Archives hospitalières.* Fonds de Roncevaux. IV. B. 1.

de l'hôpital, jusqu'aux autres écluses plus bas pour l'irrigation d'icelluy. »

Le 17 du mois d'avril 1370, frère Henri, de l'hôpital de Villefranche figure comme témoin pour le testament de « discrette personne messire Antoine Prevost (Prepositi), autrefois habitant de Villefranche et demeurant maintenant dans l'hôpital de Ronceval » qui lègue tous ses biens à l'hôpital de de Ste Marie de Ronceval, à condition qu'il y sera soigné dans ses infirmités et nourri jusqu'à la fin de ses jours par le recteur qu'il institue son exécuteur testamentaire. (1)

Le 21 mars 1416, dom Sanche de Meoz « prieur du monastère de l'hôpital général de Ste Marie de Ronceval de l'ordre de St-Augustin, au diocèse de Pampelune, avec les chanoines et tout le couvent assemblés, nomment pour leur procureur général messire Sauveur de Saint-Jean, chanoine dudit monastère, précepteur ou commandeur de la préceptorerie ou commanderie de Montpellier et de son hôpital dépendant dudit monastère » pour régir, gouverner et recueillir tous les biens et aumônes appartenant audit hôpital. Le procureur général reçoit en même temps pleine licence de substituer en son lieu et place un ou plusieurs procureurs avec pouvoir de leur donner mandat, de les destituer ou révoquer quand il lui conviendra (2).

---

(1) Dictum et datum prope hospitale Roncedevallis Villefranchœ et in carreria publica alteriori die lunæ decima septima mensis Augusti, anno domini millesimo trecentesimo septuagesimo. Ad hoc vocatis fratre Henricus hospitalis Villefrancis, Johanne et Johaceo Bellussi parochie Darna, Petro Raneti, Antonio Corti parochie de Rogneins, Anthonio Ronchevolli, parochie Denicaci. — *Arch. hosp.* Fonds de Roncevaux.

(2) *Arch. hosp.* Fonds de Roncevaux.

L'an 1428, le 8 septembre, religieux homme Sauveur Petra, commandeur de l'hôpital de Roncevaux de Montpellier et de Villefranche, asservisse à Jeannet Saladin et à Arthaud Seignereins, bourgeois de Villefranche, une terre dudit hôpital sise au territoire de la Braile.

Le 5 janvier 1455, à Pampelune, les prieurs, chanoines et couvent de l'hôpital général de Ronceval donnent procuration à Guillaume de Breta, bachelier en droit, chanoine et commandeur de *San Matano*, trésorier de l'église de Pampelune, le nommant leur procureur général avec pleins pouvoirs pour administrer la commanderie ou préceptorerie de Montpellier appartenant audit hôpital avec ses dépendances, maisons, hôpitaux, chapelles et biens de toutes sortes dans tous les évêchés, terres et provinces de France (1).

Le 20 août 1455, Guillaume de Breta, avec le consentement du vicaire général et du chapitre de Roncevaux, pour le bon exercice de ses pouvoirs, se substitue comme procureur de la commanderie de Montpellier et de ses dépendances, vénérables hommes messires Pierre *Manyelis*, prêtre de Clermont, Jean Audibert, chanoine de Valence, Pierre Decoste, doyen et André de Mont-Ruff, habitants de Romans en Dauphiné, diocèse de Vienne et Jean de Aynorbe, clerc « diocesis Calaquitanensis » et leur remet tous les pouvoirs qu'il a reçus pour les exercer solidairement sur tous les évêchés et provinces de France susdits, à l'exception de l'évêché de Narbonne qui dépend de la commanderie de *San Matano* (2).

Deux ans après, par une procuration datée du 3 juin 1457, l'un des quatre procureurs ou commis-

(1) *Arch. hosp.* F. de Roncevaux.
(2) *Idem*

saires désignés par Guillaume de Breta, « considérant qu'il ne peut présider et assister au recouvrement des droits, actions, aumônes, quêtes, legs testamentaires et particulièrement dans les diocèses de Mâcon, Autun, Chalons, non plus qu'à la poursuite d'aucuns procès, causes et affaires desdits église et hôpital portés et pendants en la cour royale des seigneurs, l'official et le sénéchal ou bailli de Lyon avec le procureur de très illustre prince monseigneur le duc de Bourbon, à cause des maisons et chapelles dudit hôpital de Sainte-Marie de Ronceval fondé près de Villefranche, se fiant pleinement et avec pleine justice à la probité, l'équité, la discrétion et la capacité de vénérables hommes messires Barthélemy Boysson, recteur et procureur de l'hôpital et de la chapelle de Sainte-Marie de Ronceval près ladite ville de Villefranche, ici présent et acceptant la charge, il l'a commis, substitué et désigné en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés... pour réclamer et recouvrer suivant l'usage les offrandes, aumônes, quêtes, legs pieux, ainsi que les droits et émoluments appartenant aux susdites maisons et hôpital dans les villes et diocèses susdits de Mâcon, d'Autun et de Chalon... De plus, avec le même Barthélemy, il a commis vénérables et discrètes personnes maîtres Guillaume Giraud, Philibert Porte, Hugues Clavel, Claude Besson et André Poclot, notaires praticiens dans la ville de Lyon, tous et chacun solidairement pour les causes susdites » (1).

D'après ce document, les hospitaliers soutenaient, en 1457, un procès contre le procureur du duc de Bourbon, baron de Beaujolais; le motif du conflit n'est pas indiqué, mais on peut le présumer. L'année précé-

(1) *Arch. hosp.* Fonds de Ronceveaux.

dente, Philibert Sotison, procureur général des pauvres du pays de Beaujolais, était en procès avec les échevins de Villefranche, « chacune des parties prétendant appartenir à elle seule et sans réserve l'administration et gouvernement de l'hôpital de la Maladrerie et la Charité de la ville (1). Le tribunal mit les parties d'accord en leur attribuant des droits égaux. Il est très probable que le procès soutenu par les Augustins avait pour sujet les mêmes prétentions ; le jugement ne paraît pas leur avoir été favorable, car ils disparaissent de Villefranche peu d'années après.

On voit par ces démêlés que l'hôpital de la ville et celui de Roncevaux étaient alors régis par deux administrations distinctes et que l'union primitivement établie entr'eux était dissoute on ne sait depuis quelle époque. Tandis que l'hôpital de la ville, redevenu un établissement communal, était administré par les échevins, les Augustins gouvernaient seuls celui de Roncevaux depuis leur établissement ; pendant deux siècles, on voit le grand prieur de l'ordre, par lui-même ou par son mandataire le *maître précepteur* ou *recteur* de l'hôpital de Villefranche, recevoir les aumônes, vendre et acheter, disposer en tout des biens de la maison.

Le dernier document qui signale l'existence à Villefranche des religieux de Roncevaux est une permission que leur accorde l'évêque de Mâcon de faire quêter dans son diocèse, à cause de leur pauvreté. Par des lettres datées du 29 juillet 1469, Etienne, évêque de Mâcon, considérant que l'hôpital général de Sainte-Marie de Ronceval, au diocèse de Pampelune, a été dévasté par un incendie, que ses

(1) *Arch. hosp.* F. de Roncevaux.

revenus sont modiques et incertains et qu'il est accablé d'une telle pauvreté qu'il ne peut nourrir les frères qui y servent Dieu perpétuellement, jour et nuit, et les pauvres pélerins qui se rendent à l'église de Saint-Jacques de Compostelle, ainsi que les autres indigents des deux sexes qui y affluent en grand nombre s'il n'est secouru par les aumônes de tous les chrétiens, prescrit et ordonne à tous les chapelains, curés, clercs et recteurs des églises de son diocèse que toutes les fois que les frères procureurs ou les envoyés de l'hôpital susdit porteurs des présentes lettres se présenteront dans leurs églises les jours fériés ou non fériés, de les recevoir avec douceur et charité et les admettre à faire la quête à l'exclusion de tout autre quêteur pour ce jour là et aussi d'inviter leurs paroissiens et leurs subordonnés à participer par leurs aumônes à une œuvre aussi pieuse, « nous défendons à vous et à vos subordonnés en vertu de la sainte obédience et sous peine d'excommunication d'exiger ou prétendre exiger quelque chose desdites aumônes, si ce n'est seulement ce que les dits procureurs ou envoyés voudront bien vous abandonner de bonne grâce », les prêtres récalcitrants seront cités devant l'official de Mâcon. Une indulgence de trente jours est accordée à tous ceux qui, confessés et repentants, feront l'aumône aux religieux (1).

Après cette date de 1469, il n'est plus question des religieux de Roncevaux à Villefranche et ils ne tardèrent pas à quitter la ville car, en 1500, on trouve pour administrateur de l'hôpital un prêtre séculier, messire Jean Péraud, qualifié *prébendier et recteur de Ronceval*. La maison était devenue, comme l'hôpital

(1) *Arch. hosp.* F. de Roncevaux.

de la ville, un établissement communal. On voit peu d'années après, en 1527, les échevins solliciter des aumônes pour les *hôpitaux de Villefranche* et faire des réparations à Roncevaux, ce qui ne s'était pas vu jusque là.

Le recteur prébendier, nommé par le grand aumônier de France, recevait un traitement fixe pour ses besoins et rendait compte de sa gestion chaque année.

Le nouveau recteur avait trouvé les affaires de la maison dans un grand désordre, les titres de l'hôpital étaient détournés ou égarés ; ne pouvant se les faire restituer, il adressa une plainte à l'archevêque de Lyon qui, par des lettres datées du 13 mars 1500, menace d'excommunication tous ceux qui se sont emparés des biens de l'hôpital. « Nous avons reçu une grave plainte de discrète personne, messire Jean Péraud, prêtre prébendier et recteur de l'hôpital de Ronceval, d'après laquelle certains hommes malfaisants ou fourbes, laics, clercs, d'un ordre ou d'un état quelconque..... détiennent et dissimulent plusieurs terriers, reconnaissances, lettres d'engagements, contrats et instruments appartenant audit hôpital. Ces mêmes malfaiteurs, ayant connaissance de plusieurs terres et maisons qui sont de la directe seigneurerie et servitude dudit hôpital, ont refusé de les faire connaître au réclamant, enfin ces mêmes hommes, ou d'autres détenteurs, refusent de lui payer les servis, laods et autres droits légitimements dûs à cet hôpital » (1).

En conséquence, ces individus pervers sont mis en demeure, sous peine d'excommunication, de restituer

---

(1) *Arch. hosp.* F. de Roncevaux.

à l'hôpital tout ce qu'ils détiennent de ses biens jusqu'à la somme de 12 deniers (1).

Ces lettres visent des personnes connues, mais aucun document ne révèle leurs noms et ne fait connaître les résultats de cette solennelle adjuration.

Quelle fut la situation financière de l'hôpital pendant les deux premiers siècles de son existence sous l'administration des religieux ? On n'en peut guère juger par les renseignements qui nous restent de cette époque ; quelques-uns de ces titres existent encore dans les archives de l'hôpital, d'autres, qui figurent dans un inventaire des archives de la ville, dressé en 1668 ont depuis longtemps disparu.

Voici la liste de ces titres :

— « Une terre proche les fossés de Villefranche asservisée au profit de l'hôpital de Ronceval pour 20 deniers, au mois de janvier 1265 (2).

— Deux pièces de terre sises à Ougly acquises au profit de l'hôpital au mois de mars 1282, pour le prix de 25 livres viennoises (3).

— Une pension de 3 sous viennois et d'un barral de vin, le 2 décembre 1308 (4).

— Un pré sur la rivière d'Ouilly appelé de Bellizerand (5).

— Une pièce de terre située vers Barot, paroisse d'Ouilly, acquise au prix de 45 livres viennoises par frère Jean Sause, précepteur dudit hôpital, d'Anthoine Peschet de Villefranche, du 3 may 1320 (6).

---

(1) *Arch. hosp.* F. de Roncevaux.
(2) *Arch. comm.* II 1. *Estat et inventaire des papiers et archives qui sont en l'Hostel de Ville de Villefranche* fait en 1668. Registre in 4° de 105 pages en papier. page 45.
(3) *Idem* — page 46.
(4) *Idem* — page 47.
(5) *Arch. hosp.* F. de Roncevaux.
(6) *Idem*

— Une asnée de seigle et 2 sous viennois de pension en 1322 (1).

— Une obligation d'un barral de vin et 9 liards de pension le 15 mars 1328 (2).

— Trois sous viennois de pension, donation du 21 février 1402 (3).

— Une obligation d'une asnée de bon vin clairet loyal et marchand, à la mesure de Villefranche, du 29 novembre 1406 (4).

— Une obligation d'un demy barral de vin, du 3 juin 1414 (5).

— Cinq blancs de servis deus à Ronceval sur une vigne vendue au mois d'aoust 1425 (6).

— Deux bichets de froment et 24 deniers forts valant 8 blancs, de servis, du 19 février 1427 (7).

— Un bichet de froment et 12 deniers forts neufs Lyon, de servis, du 19 février 1427 (8).

— Un bichet froment de pension du 15 may 1428 (9).

— Acquisition de 10 gros parisis en 1428 (10).

— Servis d'un bichet froment batu et ras et de 2 sous forts paiables à la St-Martin d'hyver avec lods, du 19 septembre 1428 » (11).

— La même année, 1428, l'hôpital acquiert par donation « une terre sise au territoire de la Braile le long du chemin qui va de la porte de Belleville à Beauregard, de vent ; et la terre de Anthoine Bertel et de sa femme Anthoinette, de soir ; et la terre d'Hugonin Ratier et d'Hugonet Garin, de bize ; et le sentier ou la rue qui va dudit chemin aux terres de Jean Ponceton, de matin ». Cette terre « est donnée en alberge-

---

(1) *Inventaire Louvet.*
(2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10) *Inventaire Louvet.*
(11) *Idem*, page 52.

ment et asservisée à Joannet Saladin et à Arthaud Seignoren, bourgeois de Villefranche, par religieux homme Sauveur Pétra, commandeur de l'hôpital de Roncevaux, de Montpellier et de Villefranche, (1) sous le servis annuel et perpétuel de douze bichets froment batu et ras à la mesure de Villefranche et aussi de trois sous forts neufs de Lyon... lods et ventes et autres droits appartenant à ladite maison, paiables tous les ans à la St-Martin d'hyver ».

— Un servis d'un bichet de seigle et sept sous acheté au profit de l'hôpital de Villefranche le 10 juin 1470 (2).

— Asservissement d'un jardin sis proche de l'hospital de Ronceval, au profit d'iceluy, ledit servis de 3 deniers portant lods et rentes, le 3 décembre 1472 (3).

— Acquest au profit de l'hospital de Ronceval d'un bois sis à Ougly, contre Claude des Follies et Jeanne sa femme, du 1er décembre 1475 (4).

— Pension à l'hospital de cinq livres quatre gros, sur une vigne de Buisante, joignant la vigne de Jean Julien d'une part, et la vigne de Jacquemet Faraval d'autre part, le 13 aoust 1476 (5).

— Trois bichets froment de servis et neuf sous forts, par une lettre d'accord du 13 mars 1478 (6).

— Recognoissance de deux bichets froment du dernier novembre 1481 (7).

L'hôpital, à ces revenus fixes, joignait d'autres ressources éventuelles telles que les quêtes faites devant l'hôpital aux processions des quatre grandes fêtes et les aumônes de la confrérie du Saint-Esprit.

La chapelle de l'hôpital servait de lieu de réunion aux membres d'une ancienne et puissante Société de charité répandue dans le Beaujolais et les provinces

(1) *Arch. hosp.* F. de Roncevaux.
(2, 3, 4, 5, 6, 7) *Inventaire Louvet.*

voisines et qui portait à Villefranche le nom de *Confrérie du Saint-Esprit de Ronceval* (1). Le plus récent témoignage de son existence dans cette ville est un accord du mois de décembre 1433 contenant appensionnement de 15 sols, fait entre les recteurs de la confrérie et noble Antoine de Marzé, dit Frizon, au profit de ladite confrérie (2).

En 1521 la peste se déclare à Villefranche. Messire Etienne Doyet avait succédé à Jean Péraud dans la charge de recteur prébendier de l'hôpital; ses maigres ressources ne pouvaient suffire à l'immensité des besoins nouveaux; dans sa détresse, il implore les libéralités spirituelles du Saint-Siège et obtient du pape Léon X une indulgence de cent jours en faveur des fidèles qui visiteront l'hôpital et sa chapelle et l'assisteront de leurs aumônes. « Désirant voir la chapelle de Sainte-Marie de Ronceval hors et proche de la ville de Villefranche au diocèse de Lyon fréquentée avec les honneurs convenables et grandement vénérée des fidèles chrétiens, réparée, conservée et entretenue comme il est dû dans ses constructions et bâtiments, et honorablement pourvue des livres, calices, luminaires, ornements d'église et autres choses nécessaires en tel lieu au culte divin ; et les dits fidèles chrétiens poussés par la dévotion accourir en foule vers elle pour la réparation, la conservation,

---

(1) Outre les cotisations et les aumônes de ses membres, la Société possédait des biens et des rentes. On trouve mentionné dans l'*Inventaire des titres de la ville* dressé par Louvet en 1668, p. 10 : « Un livre in 4°, couvert de peau rouge, avec son fermoir, contenant le terrier de la confrérie du Saint-Esprit, avec un cahier des receptes des deniers et grains ou servis appartenant à ladite confrérie ». Cet inventaire énumère plusieurs titres de rentes appartenant à la même société, dont le plus ancien date de 1370 et le plus récent de 1433

(2) *Arch. hosp.* F. de Roncevaux.

le soutien et l'entretien susdits et tendre des mains secourables pour l'entretien des pauvres infirmes reçus dans l'hôpital, dont le nombre va toujours croissant, afin que pour ce motif ils soient plus abondamment pourvus des dons de la grâce céleste, nous cardinaux sus nommés, ayant prêté l'oreille aux supplications qui nous ont été humblement présentées à ce sujet par notre cher fils en Jésus-Christ, vénérable homme Etienne Doyet administrateur de cet hôpital,....... à tous et chacun des fidèles chrétiens de l'un et de l'autre sexe qui dûment confessés et repentis visiteront dévôtement chaque année l'hôpital et sa chapelle et tendront des mains secourables audit hôpital..... nous accordons une indulgence de cent jours sur les pénitences qui leur seront imposées pour chaque jour et chaque fête où ils feront la dévotion précitée. » (1)

Il ne semble pas que cet appel à la charité des habitants ait produit beaucoup d'effet, le siècle paraît avoir été stérile pour les hôpitaux de Villefranche, à peine peut-on signaler quelques maigres aumônes depuis la fin du XV[e] siècle jusqu'en 1570, époque où la charité se réveille avec une activité soutenue pendant plus d'un demi siècle.

Les comptes de la ville, du 30 janvier 1527, mentionnent une somme de 29 livres donnée par Catherine Dessagne aux hôpitaux de Villefranche pour leur entretien. Sur cette somme François de Chatenay « a payé pour refaire un plancher de l'hôpital de Ronceval la somme de 7 livres 15 sols » c'est la première fois que l'on voit depuis la fondation de Roncevaux les

---

(1) *Arch. hosp.* F. de Roncevaux. Ce document a été publié par M. de la Carelle dans son *Histoire du Beaujolais*, avec pièces justificatives.



échevins intervenir dans l'administration de la maison.

En 1552, par l'édit de Villers-Cotterets, le roi Henri II donne pouvoir à son grand aumônier « de conférer toutes maladeries, hostels-dieu, maisons-dieu, aumosneries et autres lieux pitoyables, estant de plein droit à nostre disposition, à personnes tant laics que clercs, suffisans, idoines et capables de les tenir, pour en estre despêchées les lettres à ce convenables et nécessaires ».

En vertu de cet édit, par des lettres patentes du 14 septembre 1556, messire Guyot, garde-prêtre, est nommé à la charge de recteur de l'hôpital vacante par le décès de messire Antoine Petit, dernier paisible possesseur. «....... scavoir faisons que pour le bon et louable rapport que nostre amé et féal conseiller le grand aumosnier de France nous a fait de la personne de Mre Guyot, garde-prêtre, de sa fidélité, prudhomie et bonne diligence....... avons donné et conféré, donnons et conférons par les présentes, le régime, gouvernement et administration de l'hôpital de Notre-Dame de Ronceval près Villefranche en Beaujollois à notre collation et disposition plainement et appertement, vacant à présent par le trépas de messire Antoine Petit. Si vous mandons (au juge de Beaujolais) que, pris et reçu le serment de bien et deuement subvenir aux pauvres, tant natifs dudit lieu que passants, administrer, garder, entretenir et poursuivre le bien et revenu dudit hôpital Notre-Dame de Ronceval et en faire dire et cellébrer le divin service requis et accoustumé, iceluy garde...... mettrez en possession desdits régime et administration dudit hospital » à la charge de faire dans l'année qui suivra la prise de possession, une déclaration générale et authentique de tous les biens et revenus de l'hôpital au grand aumônier de France, et de plus, de lui

rendre bon et loyal compte de tous les dépens faits pour la nourriture et l'entretien des pauvres. Il est enjoint, en outre, au nouveau recteur de résider audit lieu sous peine d'être dépossédé de son emploi, comme insuffisant et incapable.

Le 13 novembre 1556 messire Guyot est solennellement installé dans sa charge, dans la chapelle de l'hôpital par M. Jean Gaspard, lieutenant général au bailliage de Beaujolais et Dombes. Mais un incident vint troubler la cérémonie. Après la lecture des lettres de provision de Mre Guyot se présente, pour s'opposer à leur exécution, Me Christophe Godon, avocat, au nom de messire Ponchon, curé de la paroisse de Béligny, se disant le vrai chapelain et prébendier de la chapelle de Ronceval pour en avoir été duement mis en possession ; que d'ailleurs procès est pendant à ce sujet entre lui et messire Etienne Doyet, prêtre, habitant de Villefranche ; aux dires de l'avocat Godon, messire Guyot répond simplement « qu'il ne peut avoir égard aucunement à la litispendance alléguée entre lesdits Doyet et Ponchon contendans et se débattans de la chappe au moine ; que ny l'un ny l'autre n'y ont que quérir et tenir, comme fera bien appercevoir en temps et lieu.» Sur cette réplique. le lieutenant général ordonne que, sans préjudice du droit des parties, Mre Guyot sera sur le champ mis en possession de ladite charge après avoir fait montre de ses lettres de prêtrie, prêté serment suivant la teneur de ses lettres et promis caution bonne et suffisante, rectante et bourgeoise, pour les biens qui lui seront baillés par inventaire (1).

Messire Guyot fut le dernier recteur écclésiastique

(1) *Arch. hosp.* F. de Roncevaux.

de Roncevaux. Six années après son entrée en fonctions, en 1562, toutes les calamités de la guerre civile fondirent sur Villefranche et l'hôpital fut complètement détruit. Ce fut une cruelle année. Le 22 mai 1562, la ville fut prise, pillée pendant cinq jours et mise à rançon par les huguenots qu'avait envoyés de Lyon le baron des Adrets; ils ruinèrent, aidés par quelques habitants, les églises et les maisons religieuses et laissèrent dans la ville, en partant, cent hommes de garde à ses dépens pour conserver le passage et protéger les habitants de leur parti. Le 5 juillet, arrivent cinq mille Suisses, alliés des huguenots, qui séjournent vingt-huit jours à Villefranche et rentrent ensuite dans leur pays, laissant cinq enseignes de leurs troupes avec les forces venues de Lyon. Le 7 septembre, le comte de Tavannes approchant avec douze mille hommes de troupes royales, les huguenots s'enfuirent nuitamment après avoir brûlé les portes des Fayettes, de Belleville et des Cordeliers.

Au mois de novembre, M. de Tavannes revient prendre ses quartiers d'hiver dans la plaine d'Anse, où ses troupes dévastent la forêt de Bourdelan; Villefranche héberge pour sa part quatre cornettes de reîtres qui lui firent de grands maux.

Peu après, M. de Nemours vint passer quelques jours à Villefranche « avec six enseignes de vieilles bandes venant de Piedmont, bragands hommes qui eurent querelle avec les reistres, en tuèrent 15 à 16 par la ville et aux fenestres et les firent retirer aux maisons ».

En janvier, l'armée royale part pour Vienne laissant à Villefranche une garnison de quatre enseignes de gens de pied et deux cornettes d'arquebusiers à che-

val qui firent une dépense de plus de quatre-vingt mille livres sans compter les ruines et le pillage (1).

C'est pendant ces allées et venues dévastatrices que fut détruit l'hôpital de Roncevaux ainsi que les deux autres hôpitaux extérieurs de la ville, la Quarantaine et la Maladière. Saccagé pendant la première attaque des huguenots, il fut démoli par ordre du comte de Tavannes pour mettre la ville en état de défense lorsqu'il en prit possession avec ses troupes ; il trouva aisément, paraît-il, des auxiliaires zélés pour exécuter ses ordres et emporter prestement à leur profit tous les bons matériaux.

A cette époque, l'administration des hôpitaux de Villefranche se transforme de nouveau.

En exécution de l'édit de Fontainebleau qui enjoignait aux baillis et sénéchaux de désigner pour l'administration de chaque maladerie ou hôpital et sous la surveillance du grand aumônier « deux personnages bons bourgeois, de probité et fidélité, résidents et solvables ».

Dans l'assemblée du corps de ville du 7 novembre 1568,« la rectoeur des pauvres des hôpitaux de la ville a esté baillée ceste foys au S[r] Jehan Aiguetan et Jehan Demonceaulx ».

Les réformés avaient signé la paix au mois d'août 1570 après leur défaite à Moncontour, le pays respirait, la ville se dispose à relever ses ruines. Un bour-

(1) Catholiques ou huguenotes, amies ou ennemies, toutes les troupes qui traversaient le pays, pillaient sans distinction. « Je ne pense ni ne veux nier (dit Guillaume Paradin, contemporain et spectateur de cet évènement) que grand nombre ne fust mené de fervent zèle et qu'un bien plus grand nombre ne se proposassent l'honneur de Dieu et l'obéissance du roy ; mais quant à la plus grande partie mesmement des gens de guerre, la dévotion qu'ils ont au butin les y attire autant les uns que les autres ».

geois de Villefranche, Rolin Guichard enrichi dans les fermes de la baronnie du Beaujolais donne une forte somme pour rétablir l'hôpital de Roncevaux.

Dans l'assemblée du 8 septembre 1570, le conseil de ville sur la proposition d'un des échevins, décide que cet argent sera employé sans retard suivant la volonté du donateur.

D'après le procès-verbal de la séance. « M. Garnyer a remonstré pour ce qu'il a pleu à Dieu en sa sagesse nous donner paix, que seroit très bon et requis ref-faire l'hospital de [la porte de] Belleville [pour] le-quel de présent l'on se servira du legs faict par le S[r] Rolin, que sera pour la reddification d'icelluy, de ce que le dict hospital fust mis bas à cause des pre-miers troubles, que plusieurs ont prins et emporté la thuille, pierre de taille à cause qu'ils sont tous bons, de le publier à son de trompe que ceulx que en auront prins se viennent celler dans troys jours, à peyne et faulte de ce, destre punis comme larrons. Et après bailler le dict hôpital à priffaict. De quoy la dicte assemblée unanimement a esté d'advis » (1).

Le nouvel hôpital fut construit dans des propor-tions modestes et promptement terminé. Les bâti-ments se composaient d'une maison avec chambre basse et chambre haute, la première servant de dortoir, d'une petite chapelle et d'une grange. En 1572 la maison était déjà ouverte aux indigents et pourvue d'un hospitalier.

Antoine Chassignol, d'abord commis à la garde de l'hôpital, résigne ses fonctions en faveur de Pierre Sansonnet qui est *vériffié de prudhommie suffisante* pour le remplacer, comme le constate le procès-verbal

---

(1) *Archives communales*, B B 2.

du 4 décembre 1572 : « En la maison commune de la dicte ville, s'est présenté devant les sieurs échevins, Pierre Sansonnet, habitant du dict Villefranche, avec honorable Nicolas Sacqueville, l'un des recteurs de l'hospital du dict, qui a remonstré qu'Anthoine Chassignolle cy-devant mis à la garde de l'hospital de Ronceval veut absenter le dict hospital et se destituer de la dicte charge au lieu duquel il désirerait estre installé gouverneur de l'entretenement des pauvres allans et venans au dict Hostel-Dieu, s'il plaisait à messieurs les échevins. »

« Après que le dit Pierre Sansonnet à esté vériffié par le dict Nicolas Sacqueville, a esté requis provisoirement administrateur du dict hospital du dict Ronceval et le dict Sansonnet a esté institué hospitalier au dict hospital de Ronceval, au lieu du dict Chassignolle, aux gages accoutumés ; moyennant qu'il a promis d'obligation et sur ses biens, de bien et deuement gouverner le dict hostel-dieu et de conserver avec soin les meubles estant dans icelle ; et en foi de sa charge, en rendra bon compte par les mesmes obligations que dessus ; à quoy se restreindra et toutefoys que le dict sera requis » (1).

La peste qui reparut à Villefranche en 1596 pour la cinquième fois depuis le commencement du siècle, provoqua des mesures de précautions rigoureuses, l'hôpital de la Quarantaine était réservé aux malades atteints de la *contagion* que l'on expulsait de la ville, l'hôpital de Roncevaux fut disposé pour renfermer les pauvres de la ville, sains et valides, qui furent nourris pendant toute la durée de l'épidémie au moyen de taxes mises sur les bourgeois ; quand aux pauvres

---

(1) *Archives communales*. B B 2.

étrangers, après avoir reçu l'aumône, ils furent invités à retourner chez eux et mis dehors (1).

Cette mesure diminua beaucoup l'encombrement de la ville et l'extension de l'épidémie qui ne fut pas cette fois de longue durée.

Un inventaire du mobilier de l'hôpital, fait vers cette époque montre que son installation ne laissait rien à envier à l'hôpital de la ville et que ces deux maisons rivalisaient d'indigence. D'après cet inventaire, fait le 14 décembre 1600, pour le rendement de comptes de l'hospitalier François Delamercey l'hôpital possédait 37 draps de toile dont « huict méchants linceulx tous rompus et déschirés ; onze champlicts, dont neuf garnis de paillasses, coultres de plumes et couvertes de laine barolée et de sardel de Forets » ; une table à tréteaux avec un banc, une gerle à lessive, un chaudron, une méchante casserole, un mauvais coffre sans clef et, dans la chapelle, les vases et ustensiles en étain les plus indispensables composaient tout ce mobilier. On ne faisait évidemment dans cette maison aucune cuisine pour les pauvres qui n'y trouvaient que le gîte et un morceau de pain.

D'après Louvet qui avait inventorié les titres, « cet hôpital ne possédait presque rien, il avait quelques biens terriens à Ouilly, diverses terres, prés, bois, jardins, près de la ville et une terre aux Garets........ Il avait encore environ cent écus de pension, neuf à dix ânées de vin et environ quinze bichets de servis » (2).

Depuis longtemps les habitants nourrissaient le projet de remplacer l'antique hôpital de la ville trop étroit et tombant en ruines par une maison plus com-

---

(1) *Archives hosp.* B B 3.
(2) *Histoire manuscrite du Beaujolais* attribuée à Louvet.

mode et mieux située. Un legs fait en 1643 par messire Nicolas Gay, curé de Villefranche, permit d'en commencer l'exécution, mais, comme ce legs ne pouvait suffire à tous les frais, les échevins vendirent, le 11 septembre 1645 quelques fonds dépendant de l'hôpital de Roncevaux, composés d'une terre et d'un jardin proche de la ville.

Malgré l'établissement du nouvel Hôtel-Dieu, l'hospitalité ne fut pas supprimée à Roncevaux qui fut réparé et remeublé.

En 1647, les échevins font recouvrir par Claude Besson, charpentier « le dessus de l'église et du doretoir de l'hôpital de Ronceval,où il pleuvoit partout».

La même année, M. Jean Deschamps, un des recteurs, remet 12 draps à Jehan Boland, gardien de Ronceval, sur 36 draps « de thoylle neuve et roussette » achetés pour le service des pauvres des. hôpitaux.

La destination spéciale des deux hôpitaux n'était pas changée. Tandis que l'Hôtel-Dieu recevait les malades, Roncevaux donnait un asile temporaire aux indigents de passage, mais il se produisit dans cette maison éloignée de la ville et des moyens de répression, de grâves désordres qui nécessitèrent sa fermeture. C'est ce qu'explique Louvet parlant de la situation de l'hôpital vers 1665 ; « il y a encore à Roncevaux une petite chapelle et un cimetière où l'on enterre les pauvres gens et artisans de Villefranche et encore quelques chambres où venaient ci-devant se retirer les pauvres passants, mais, à cause des désordres continuels qu'ils y commettent, ce secours leur a été osté et ils vont coucher et loger dans les granges voisines ».

Cette mesure, justifiée d'ailleurs par l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu fut, peu d'années après,l'occasion

d'un grand procès entre la ville et l'ordre du Mont Carmel et de S[t]-Lazare de Jérusalem, auquel Louis XIV, par un édit du mois de décembre 1672, avait concédé la jouissance perpétuelle de tous les hôpitaux, maladreries, léproseries et où l'hospitalité n'avait pas été gardée suivant les conditions de leur fondation. L'exécution de cet édit engendra un nombre infini de procès entre l'ordre et les possesseurs de ces établissements, ce qui arriva également à Villefranche.

L'ordre du Mont-Carmel avait obtenu, par un jugement du 26 septembre 1679 la jouissance de tous les fruits de l'ancien hôpital de Roncevaux, mais les recteurs ayant prouvé que ces revenus étaient employés à l'entretien d'un Hôtel-Dieu nouvellement bâti et au soulagement des pauvres malades qu'on y recevait, une transaction intervint entre S[r] François Michel, directeur de l'hôpital de Villefranche et S[r] Humbert Ferrand, procureur et fondé de pouvoirs de l'ordre.

Dans l'assemblée du conseil de ville qui fut tenue le 17 décembre 1684 en la maison commune, les échevins de Villefranche firent représenter par M. de Bussière, premier échevin, à Camille de Neuville, archevêque de Lyon et lieutenant général au gouverment du Lyonnais, Forez et Beaujolais « que plusieurs villes voisines ayant depuis quelques années estably des hôpitaux ou maisons de charité pour y renfermer les pauvres mendyans, les instruire des mystères de nostre religion et les occuper au travail selon leurs talents, il seroit arrivé que plusieurs mendians préférans une vie fenéante et licentieuse aux avantages qu'ils auroient pu trouver dans lesdites maisons de charité, se seroient réfugiés audit lieu de Villefranche et s'y seroient habitués en si grand nombre que les églises et les rues en sont presque

remplyes, le public incommodé et accablé et les aumosnes souvent dyspensées à des vitieux au préjudice des autres, à quoy il n'y avoit pas d'autre remède que d'établir une maison de charité à l'exemple de la plupart des villes considérables du royaume ».

L'assemblée avait résolu de travailler sans délai à cet établissement et d'en dresser les règlements et statuts, ayant choisi pour cet établissement la maison de Ronceval, hors des murs de la ville, qui avait servi autrefois pour l'hôpital des malades.

En réponse à ce projet, l'archevêque conformément au désir du roi que tels hôpitaux s'établissent dans les villes de son royaume, d'après sa déclaration de 1662 et sa lettre de cachet de 1666, déclare que, « avons loué et louons le zèle charitable des S[rs] officiers, échevins et bourgeois de Villefranche et, pour la plus grande gloire de Dieu et le bien des pauvres, avons constitué, érigé et establi.... audict lieu et en la maison appelée de Ronceval, choisy pour cest effet ledict hospital pour y estre les pauvres renfermés, instruits, occupés et nourris selon les statuts et règlements qui seront dressés pour cet effect, après touttesfois nous auront esté présentés et par nous approuvés ou modifiés selon que nous le jugerons à propos pour la plus grande gloire de Dieu et l'avantage dudit hospital. Donné à Lyon, etc....... le 5[e] jour de janvier 1681 ».

On ne voit pas que ce projet ait été suivi d'exécution, sa seule annonce dût suffire, comme ailleurs, pour mettre en fuite des gens peu pressés de *s'instruire des mystères de notre religion et de s'occuper au travail selon leurs talents*. C'est ce que les échevins attendaient sans doute.

Les villes murées se purgeaient aisément de cette tourbe qui se répandait sur les campagnes et les dévoraient.

Roncevaux, fermé et loué à un particulier, avait définitivement cessé d'exister, mais son cimetière restait pour perpétuer le nom de l'antique hôpital. Vers la fin du XVIII[e] siècle il fut très agrandi et devint l'unique lieu de sépulture de la ville.

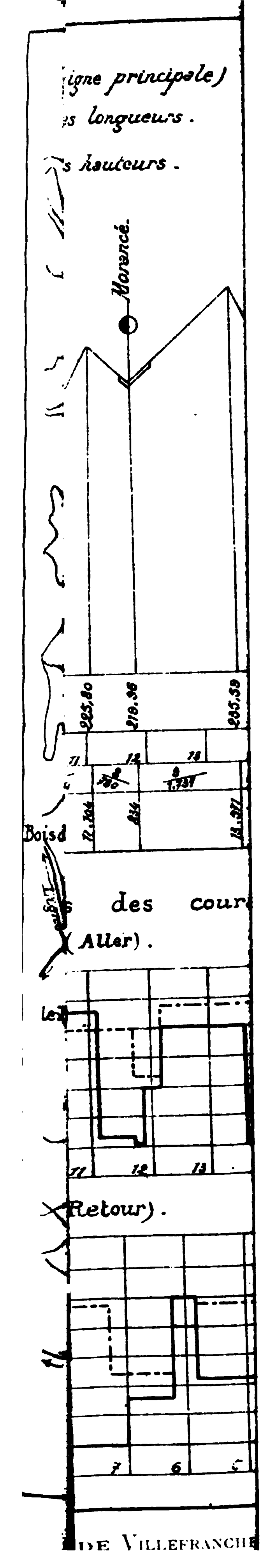
Le 12 mars 1771, le maire proposa au corps de ville de fermer le cimetière de S[te]-Madeleine (1) qui, « étant déclos de tous côtés et séparé seulement par un étroit fossé, sert habituellement de passage aux particuliers venant de Limas et autres lieux circonvoisins, ainsi qu'à leurs bestiaux », qu'ainsi il est urgent de le transporter ailleurs pour éviter l'interdiction dont il est menacé.

Le 8 août 1780 la commission nommée pour étudier la question reconnait que le cimetière ne pouvait nulle part être mieux placé qu'en celui où se pratique depuis longtemps la sépulture de la plupart des habitants et appelé cimetière de Roncevaux, en l'agrandissant de deux bicherées achetées aux dames de la Visitation de S[te]-Marie.

Cette question qui paraissait toute réglée attendit encore dix ans une solution définitive. Après de longs tâtonnements, ce fut seulement le 22 avril 1781 que M. Micollier, maire, représente au bureau des recteurs de l'Hôtel-Dieu que M[rs] les officiers municipaux ont agrandi le cimetière de Roncevaux de deux bicherées de terre achetées aux dames de la Visitation de S[te]-Marie et l'ont fait clore de murs.

A la suite de cette communication il a été arrêté que, soit pour maintenir la dévotion que les citoyens ont à l'ancienne chapelle, sous le vocable de S[t]-Blaise

(1) Situé hors des murs vers la porte d'Anse et joignant l'ancienne église de S[te]-Madeleine. La place du *Promenoir* occupe aujourd'hui l'emplacement de l'église et du cimetière.


igne principale)
es longueurs.
s hauteurs.
Morancé.
225,80
219,96
255,59
11
12
13
780
1.737
11.304
834
13.571
Boisd
s des cour
(Aller).
11
12
13
Retour).
7
6
DE VILLEFRANCHE



et Ste-Apollonie, placée en matin de la chapelle appartenant à l'hôpital, joignant l'ancien cimetière de Roncevaux, laquelle est dans un état de vétusté qui exigerait la reconstruction totale, soit pour faciliter à M. le curé sacristain l'entrepôt des corps qu'il aura à faire placer au nouveau cimetière pour y faire l'absoute, le bureau de l'hôpital demeure chargé de faire construire dans l'intérieur du nouveau cimetière et à son entrée du côté du nord, une chapelle décente et honnête de 15 pieds de longueur sur 12 de large, couverte d'un toit sur lequel ou sur la porte d'entrée qui sera placée au midi, sera mise une croix de fer et un petit campagnier (campanile) conforme à celui de l'ancienne chapelle, pour y faire placer une cloche, et dans l'intérieur de laquelle chapelle sera placé un autel en face de ladite porte d'entrée, propre à y pouvoir célébrer le service divin, de laquelle chapelle l'hôpital est chargé à perpétuité (1).

En 1860, après l'ouverture d'un nouveau cimetière, sous le vocable de St-Denys, à peu de distance de l'ancien, celui de Roncevaux fut fermé, les masures, derniers restes de l'hôpital furent rasées et le sol qu'ils occupaient forme aujourd'hui une vaste place, théâtre des foires et des fêtes populaires, la place *Claude-Bernard*.

Dr Léon Missol.

(1) *Archives hosp.* E. 3.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Transaction passée entre les curez de Villefranche et les frères religieux de Ronceval en l'année 1239 (1).

Æymericus permissione divina primæ Lugdunensis Ecclesiæ Archiepiscopus indignus : omnibus præsentes litteras inspecturis, æternam in domino salutem. Universitati vestræ facimus manifestum quod cum nobilis Domina Sybilla, Domina Bellijoci, et Nobilis vir Humbertus filius ejus, pro salute animarum suarum et parentum suorum dedissent Hospitali Ronscidevallis in perpetuam elecmosinam, domum illam, quæ dicebatur Hospitale Villæfranchæ, cum appendiciis universis ejusdem domus : ut per Fratres Ronscidevallis commorantes ibidem divinum valeret officium celebrari, et misericordiæ opera exhiberi, prout dictæ Dominæ et filii sui litteræ quas vidimus, continebant. Nos ipsorum precibus inclinati ad devotionem et piam volontatem eorum, et donationem ab eisdem factam pietatis intuitu antecedentes, concessimus, volumus et ordinamus ut dicti Fratres construerent in dicto loco capellam, et cimiterium haberent juxta donationem supra factam, possint celebrare divina et exercere opera charitatis. Sed cum ecclesia parrochialis Villæfranchæ, seu capellanus nomine dictæ ecclesiæ perciperet in loco præfato jura parrochialia, quocunque nomine censeantur, et ministrentur omnibus, tam

(1) Mentionnée dans l'*Inventaire des archives de Villefranche* dressé par Pierre Louvet en 1608, disparue depuis. Ne figure pas dans l'*Inventaire* dressé par M. Rolle.

majoribus quam minoribus, œgris, sanis, morantibus et transeuntibus, cognitis et ignotis omnia ecclesiastica sacramenta : ne superdictis capella et cimeterio inter Frates Ronscidevallis commorantes ibidem, et dictum capellanum Villæfranchæ, possit imposterum quæstio, seu discordia suboriri, authoritate nostra interveniente, et expresso concessu taliter inter eos extitit ordinatum ; videlicet : quod prædicti Fratres possint ibidem libere et absque contradictione construere capellam et habere cimeterium, et quidquid in dicta capella constructa, seu construenda, et cimeterio, ipsis evenit et provenit, in oblationibus et absolutionibus mortuariis, processionibus, commestibus, blado, candelis, denariis et aliis quibuscumque, omni dolo, fraude et collusione submotis, bona fide inter ecclesiam, seu capellanum Villæfranchæ, et Hospitale, seu fratres predictos, totum per medium communiter dividetur ; ita quod capellanus Villæfranchæ habeat medietatem, et hospitale aliam medietatem ; hoc excepto, quod de Fratibus signum et habitum gerentibus, nihil percipiet capellanus, seu ecclesia Villæfranchæ. Signum vero et habitus nulli in fraudem debet porrigi, indui, seu dari, nec alicui, postquam fuerit œgrotans, nisi de mandato capellani Villæfranchæ, nisi sit parrochianus alterius parrochiæ et adhuc in alia parrochia commoretur ; et tamen si moriatur, inter ipsum Hospitale et ecclesiam divedetur. Si vero aliquis sanus veniat pro récipiendo signo et habitu, et mortuus fuerit infra annum probationis, quidquid charitas fecerit, bona fide et sine fraude inter dictam ecclesiam et Hospitale dividetur. Post annum probationis, si cum signo et habitu remanere voluerit, quidquid de eo humaniter contingat, nihil percipere ecclesia memorata, nec parrochianus Villæfranchæ, ad sepulturam vel habitum ibidem recipietur, absque licentia capellani, nisi solum commorantes in Hospitali. Omni die festo novem lectionum, et omnibus diebus dominicis, presbyter qui in dicta capella celebrabit, quando voluerit incipere missam, alta voce prohibebit parrochianis Villæfranchæ (exceptis commorantibus in Hospitali) quod ibidem ad divinum officium non intersint : sed accedant ad suam ecclesiam, sicut debent ; et si prœter prohibitionem ejus, et capellani Villæfranchæ qui prohibebit, quando, et sicut voluerit aliquis, vel aliqui de dictis parrochianis ibidem remanserint, vel venerint ;

si quid obtulerint (ut dictum est) per medium dividetur. Dicti hospitalarii, vel presbyter qui pro tempore serviet in capella prædicta, extra Hospitale non visitabit, pœnitentias seu eucharistiam, vel alia sacramenta dabit, seu porriget alicui, nisi commorantibus in Hospitali, nec alia jura parrochialia invadet, vel exercebit ; et quiquid in Hospitali visitando, pænitentiam, seu eucharistiam dando, vel alia sacramenta ministrando recipiet, vel percipiet, dividetur inter Hospitale et ecclesiam Villæfranchæ. Item in capella hospitalis non sit baptisma sed baptisandi Villæfranchæ ecclesiam deferentur ; excommunicatos, vel Judœos, sicut non debeat, non recipiant ad divinum officium, nec mulieres surgentes de puerperio, preter illas quæ in hospitali jacebunt. In aliqua dominica, vel in aliquo festo novem lectionum, non incipiet, vel celebrabit missam presbyter in dicta capella, quousque evangelium majoris missæ in ecclesia Villæfranchæ sit cantatum. In die parascenes in suprœfata capella, crux non dabitur osculanda alicui parrochiano Villæfrancæ, nisi commorantibus in hospitali prœdicto. Hospitalarius, vel presbyter, qui in dicta capella pro tempore serviet et rector dicti hospitalis quandocunque, ibidem de novo instituetur, et omnes ibi ferentes et habentes signum et habitum, jurabunt super sancta dei evangelia, quod bona fide super prœdictis omnibus, et singulis capellanis Villæfranchæ qui pro tempore fuerint, ut eorum mandato stabunt et respondebunt ; et capellanus Villæfranchæ (si sibi placuerit) pro servando jure suo, transmittet et habebit in dicta capella nuncium suum, qui benigne et absque contradictione ibidem debet recipi, et jus capellani Villæfranchæ plenarie reportare. Contra præmissa vero, vel aliqua eorum, fratres Ronscidevallis, vel alius pro eis, nunquam privilegium, impetrabunt et si impetraverint, vel jam impetrent, abrenoncient et abrenonciare eidem non voluerint, quod valeat non valebit. Nos autem considerata et cognita evidenter, in hoc fratrum utilitate, tam dicti Hospitalis quam ecclesiæ Villæfranchæ, et commodo evidenti, prædicta omnia, et singula ordinamus, et authoritate ordinaria confirmamus. Et in testimonium omnium prædictorum, et ordinationis et confirmationis nostræ, præsenti paginæ sigillum nostrum, cum sigillo Comitissæ Bellijoci, majoris prioris Ronscidevallis, Stephani jurati Villæfranchæ, qui omnia prædicta approbaverunt, et concesserunt,

diximus apponendum. Datum et actum die lunæ, post mediam Quadragesimam anno incarnationis dominicæ millesimo ducentesimo trigesimo nono, mense martio.

II

Hôpital de Ronceval uni à l'Hôtel-Dieu de Villefranche 1455-1457 (1)

Ce titre original est une grande feuille de parchemin écrite d'un seul côté; il porte au verso, d'une écriture plus moderne, l'indication suivante :

Hôpital de Ronceval uni à l'Hôtel-Dieu de Villefranche. Deux procurations passées par les prieur, chanoines St-Augustin et couvent de l'hôpital de Notre-Dame de Ronceval au diocèse de Pampelune. royaume de Navarre, à Guillaume de Breta l'un d'eux. pour l'administration des chapelles et hôpitaux dépendans d'icelle, et encore plus particulièrement pour l'administration de l'hôpital de Ronceval près Villefranche à Barthélemy Buisson et autre.

Dans le préambule de cette pièce, Pierre d'Eschalon, bachelier en droit, sacristain de Die, chanoine et official de Romans, déclare que le 20 août de l'année 1545, est comparu devant lui Pierre Meynelis, prêtre, procureur de l'hôpital de S[te]-Marie de Ronceval, substitué par Guillaume de Breta, commandeur et procureur général de ladite maison, qui lui a présenté un instrument public contenant la procuration et les pouvoirs de Guillaume de Breta dont il demandait qu'il lui fut fait plusieurs copies authentiques ou vidimus afin de le préserver de la destruction.

Cet instrument contient :

1° Une procuration générale passée le 5 janvier 1455 à Pampelune par les prieur, chanoines et couvent de l'hôpital de S[te]-

(1) *Arch. hosp. de Villefranche.* F. de Roncevaux. IV. A. 1.

Marie de Ronceval de l'ordre de S[t]-Augustin, dans le diocèse de Pampelune en faveur de Guillaume de Breta, bachelier en droit, chanoine et commandeur de San Matano, trésorier de l'église de Pampelune, le nommant leur procureur avec pleins pouvoirs pour administrer la commanderie ou préceptorie de Montpellier appartenant audit hôpital avec ses dépendances, maisons, hôpitaux, chapelles et biens de toutes sortes dans tous les évêchés, terres et provinces de France (1).

2° Un acte par lequel Guillaume de Breta, d'accord avec le vicaire général et les chanoines de Roncevaux, se substitue comme procureurs de la commanderie de Montpellier et de ses dépendances Pierre Meynelis, prêtre de Clermont, Jean Audibert, chanoine de Valence, Pierre Decotes, doyen, et André de Mont-Ruf, habitants de Romans en Dauphiné, diocèse de Vienne et Jean de Aynorbe, clerc du diocèse *Calaquitanensis*, (2) et leur remet tous ses pouvoirs pour les exercer solidairement sur tous les évêchés et provinces de France susdits, à l'exception de l'évêché de Narbonne qui dépend de la commanderie de San Matano.

3° Une procuration passée par André de Mont-Ruf à Barthélemy Boisson, recteur de l'hôpital de S[te]-Marie de Ronceval, près Villefranche, ainsi conçue :

Post que, anno sancte Dei incarnationis millesimo quadringentesimo, quinquagesimo septimo, indicione quinta die vero tertia mensis junii, coram me notario publico et testibus subscriptis personaliter supradictus Andreas de Monte-Ruffo, procurator et commissus supernis nominatus predictorum dominorum prioris canonicorum et conventus hospitalis Sancte Marie de Ronsisvallibus ordinis sancti Augustini Pampilonensis diocesis prout de sua procuratione et potestate supernis constat instrumento publico proinserto attendens et considerans se personaliter vaccare et interesse non posse circa exactionem jurium actionum helemosinarum questarum ac propria legatorum relictorum et presertim in diocesibus Matisconensis, Eduensis et Chalonensis et qualibet eorumdem nec etiam circa persequtionem nonnullarum

---

(1) 10 diocèses sont désignés nominativement dans cette énumération des dépendances de la préceptorie de Montpellier.

(2) De Catalogne ?

causarum litium et negotiorum dictorum ecclesie et hospitalis vertentium et pendentium in curia dominorum officialis Lugdunensis regia et senecalli seu baillivi Lugdunensis cum procuratore illustrisimi principis domini ducis Borbonini ad causam domus et capelle dicti hospitalis Sancte Marie Roncis de Vallibus prope Villam Francham fundate confidens que ad plenum et merito ad plenum de probitate legalitate distrectione (*sic*) (1) et sufficiencia venerabilis viri domini Bartholomei Boyssonis rectoris et procuroris hospitalis predicte capelle Sancte Marie Roncis de Vallibus prope Villam Francham ibidem presentis et onus acceptantis propterea eumdem dominum Bartholomeum Boissonis quo ad pia vota helemosina questas ac pia legata et relicta juraque et emolumenta predictorum domus et hospitalis in civitatibus et diocesibus predictis Matisconensis Eduensis et Chalonensis et qualibet eorundem per se vel alium seu alios pro eo et loco sui ac vice et nomine predictorum domus et capelle ut moris est exhigenda et recuperanda necnon et eumdem dictum Bartholomeum et venerandos et discretos viros dictos et magistros Guillermum Ciraudi, Philibertum Porte, Hugonem Clavelli, Claudium Bessonti et Andream Pocloti notarios practicantes in civitate Lugdunensi omnes simul et eorum quolibet insolidum quo ad causas predictas cum deppendentibus emergentibus et connexis ex eisdem et non ad alias quascumque et citra aliquod prejudicium aut novationem quarumdam alarium substitutionum per ipsum Andream datarum et factarum in et de civitate et diocesi Lugdunensis certis aliis procuroribus per ipsum aliis promissis loco sui commisit deputavit et ordinavit vigore et auctione potestatis sibi in preposito instrumento date et attribute et cum eadem et consimili potestate sibi in dicto instrumento actum ubi supra attributa concedens de promissis omnibus et singulis ad opus predicti domini Bartholomei ibidem presentis et petentis et aliorum quorum interest et intererit dari et fieri unum seu plura publica instrumenta per me Anthonium Rollandi notarium publicum super et infra scriptum. Actum et datum Romanis in appotheca mei predicti notarii anno die mense et indicione predictis presen-

---

(1) *Distrectione* est sans doute mis par erreur pour *discretione*.

tibus ibidem domino Petro Regalis presbitero, Humberto Richardi et Petro Desaletis clerico meo habitatoribus Romanis testibus ad promissa vocatis et rogatis.

III

Hôpital de Ronceval uni à l'Hôtel-Dieu de Villefranche

Permission de Monseigneur l'évêque de Mâcon aux religieux de l'hôpital de Ronceval de faire quester par son diocèse à cause de leur pauvreté, du 29 juillet 1469.

Stephanus miseracione divina Matisconis episcopus (1) universis et singulis capellanis curatis vicariis clericis que ecclesiarum rectoribus in mete comitate et diocesi Matisconis constantibus ad quos nostre presentes littere pervenerint salutem in domino sempiternum. Cum domus seu hospitale generale beate Marie Roncedevallibus Pampilone diocesi cum ejus edificia que olim constructa fuerant a paucis annis extra, proh dolor, ignis incendio concremata et desolata sit ejus redditus tenues et franchiles maxime subjaceat paupertas in tantum que fratres ibidem divino cultu diurno et nocturno cothidie dediti et pauperes peregum ad almam ecclesiam beati Jacobi de Compostella prosistentes ac alii pauperes utrius que sexus Christi fidelibus incite cum maximo numero confluentes minime possunt sustentare nisi unum et aliorum christianorum fidelium devotis elemosinis eisdem caritatibus subveniatur capellanum universitatem vestram monemus et exortamus in domino vobis que inhibitur in virtute sancte obedientie et sub excomunicationis pena precipimus et mandimus quoties fratres procurores seu nuncios prefati hospitalis generalis beate Marie Roncedevallibus latores presentum cum ad vos ecclesiasque vestras et loca assueta quam si ante ordinaria fuerint interdicta die feriato seu non feriato ad quem diem nullum alium

(1) Etienne Hugonet, évêque de Mâcon.

questorum ad questam faciendam admittate christianum fidelem pro dictis pauperibus et peregrinis petituri seu aliri eorum accesserit prepositus recipies et induces benigne et caritatem sine extradictione aliqua respectes et a subditis vicariis recipi faciatis mandatum applicaturum et gerendum et necessitates dicti hospitalis auditure et completure secundum formam et tenorem presentum lectionum eisdem concessarum monentium et caritatem inducentium eosdem parrochianos et subditos viros ut ipsi ad tam pium opus pias elargiantur elemosinas ut pro hec et alia bona que vos et ipsi denominato hospitali feceritis et fecerint indulgentias et remissiones prepositis benefactoribus concessas acquirerent et tandem ad eternum felicitatem in cirant et pervenirent. Inhibentes vobis omnibus subditis in virtute sancte obedientie et sub excomunicationis pena ne aliquis ex dictis elemosinis aliquid extorqueat seu extorquere presumat nisi id solum quod dicti procurores seu nuncii vobis gratis voluerunt elargire. Insuper volumus et scriptione presentum mandamus quoties si fuerint aliqui rebelles inobedientes aut dictorum nuntiorum bona detinentes seu partem eorum citetis seu alter utrum per exemplum Matiscone coram officiale nostro seu ejus locum tenentem ad certam et competentem diem de quo et nominibus citandorum prepositum officialem certificare curetis prepositis procuroribus nuncii aut aliis eorumdem necnon procurori nostro si personalem facere volunt responsum. Nos enim de omnipotentis dei misericordia et beatorum Petri et Pauli appostolorum eius et intercessum martiris beati Vincentii patroni nostri meritis et intercessionibus confisi omnibus et singulis vere penitentibus et confessis qui ad opus predictum manus suas porrexerunt adjutores triginta dies de immunitatis penitentie misericordias indulgentie relaxamus presentibus vero post unum annum a data presentum computandum minime valiturum. Datum Matisconi sub sigillo curie officialatus in die XXIX mensis julii anno domini millesimo quadringentesimo sexagesimo nono.

Signé : Noseret.

IV

Bulla antiqua

Per eminentissimos D. D. Dominos Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales infra nominatos, in gratiam capellæ hospitalis beate Marie de Ronceval, concessa.

26 mars 1521 (1)

Raphaël Ostiensis, Dominicus Portuensis, Nicolaus Albanensis, episcopi; Antonius tituli sancte Praxedis, Petrus tituli sancti Eusebii, Laurentius tituli sanctorum quator coronatorum, Adrianus tituli sancte Sabine, Johannes tituli sancte Balbine, Bonifacius tituli sanctorum Nerei et Achilei, Scaramucius tituli sancti Ciriaci in thermis, Iberius Pompeius tituli basilice Duodecim apostolorum, Dominicus tituli sancti Clementis, Laurentius tituli sancte Anastasie, Seromandus tituli sancti Pancratii, Egidius tituli sancti Mathœi, Chistophorus tituli sancte Marie in Vialata, Johannes sanctorum Cosme et Damiani, Nicolaus sanctorum Viti et Marcelli martyrum, Hercules sancte Agathe, Franciscus sancti Theodori et Johannes sancti Honofrii diaconi miseratione divina sacrosancte Romane ecclesie cardinales, universis et singulis presentes litteras inspecturis salutem in domino sempiternam.

Quanto frequentius fidelium mentes ad opera caritatis inducimus tanto salubrius animarum suarum saluti consulimus cupientes igitur ut capella hospitalis beate Marie de Ronceval extra et prope muros oppidi Villefrance, Lugdunensi diocesi, congruis frequenter honoribus et Christi fidelibus jugiter veneratur ac in suis structuris et edificiis debite reparetur, conservetur et manuteneatur, necnon libris, calicibus, luminaribus, ornamentis ecclesiasticis de rebus aliis divino cultui inibi neces-

(1) *Arch. hosp.* F. de Roncevaux. IV. A. I.

sariis decenter muniatur, dictos que Christi fideles in eo libentius devotionis causa confluent, ad eandem et ad reparationem, conservationem, manutentionem ac munitionem predictas necnon pauperum, infirmorum in dicto hospitali receptorum, pauperum semper crescentium subventionem manus propitius porrigant adjutrices quo ex hoc ibidem dono celestis gracie uberius conspexerint se refectos, nos cardinales prefati videlicet quilibet nostrum per se supplicationibus dilecti nobis in Christo venerabilis viri Stephani Doyeti ipsius hospitalis administratoris nobis super hoc humiliter porrectis inclinati de omnipotentis dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi omnibus et singulis utriusque sexus Christi fidelibus vere penitentibus et confessis qui hospitale et capellam hujusmodi in singulis videlicet assumptionis beate Marie commemorationis animarum sancti Blasii dominicæ qua cantatur Lætare et annonciationis ejusdem beate Marie.

Festivitatibus et diebus a primis vesperis usque ad secundas vesperas inclusive devote visitaverint annuatim et ad promissa manus porrexerint adjutrices ac semel orationem dominicam cum salutatione angelica pro ipsius Stephani cum ab hac luce migraverit ac genitoris sui nuper defuncti, aliorum que parentum, consanguineorum affinium ac benefactorum suorum ac omnium fidelium defunctorum in prefatis capella cimeterio et ubique requiescentium animarum salute devote recitaverint pro singulis festivitatibus et diebus prefatis quibus id fecerint centum dies de injunetis eis penitentiis misericorditer in domino relaxamus presentibus perpetuis futuris temporibus duraturis in quorum fidem litteras nostras hujusmodi fieri nostrorum que sigillorum jussimus appensione communiri. Datum Rome in domibus nostris, anno a nativitate domini millessimo quingentesimo vigesimo primo, die vero vigesima sexta mensis maii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri Leonis (1) divina providentia papæ, decimi anno nono.

(1) Le pape Léon X.

V

Inventaire des meubles de Ronceval
1600 (1)

Inventaire des meubles appartenant à l'hospital de Ronceval près la porte de Belleville de Villefranche, faict à la requeste de honorable Anthoine Calandras, recteur des hospitaulx de Villefranche, assisté de M. Anthoine Dubecy, notaire royal et recteur desdits hospitaulx et recevant le dict inventaire à la requeste du dict Calandras, sans préjudice touteffoys aux aultres inventaires quy devant auroient esté faicts, que seroyent plus amples que le présent, lesquels meubles auroyent esté exhibés par François Delamercey, hospitalier du dict hospital. Faict cejourd'huy quatorziesme décembre mil six cens. En présence des témoins cy après nommés :

Premièrement ledict Delamercy a exhibé vingt-neuf linceulx de bonne valeur desquels en a vingt qui sont marqués à la lettre R, estans de deux thoilles d'environ chacune quatre aulnes et demy.

Item, plus huict méchants linceulx tous rompus et déchirés, lesquels pourront servir pour faire des drapeaux et chemises à troys petits enfants qui sont dans ledict hoppital.

Item, neuf licts de plumes, desquels en a cinq tout doublés de bourrat, leurs coultres en plumes, et les aultres quatre n'ont que chascun leur fleyne de fleuret ; lesquels neuf licts ont été pesés garny de leurs coussins de plume.

Item, neuf couvertes de layne barolée et de sardel de Forest de commune valeur.

Item, unze champlits de boys noyer de commune valeur, un aultre champlict qui est sans fond.

---

(1) *Arch. hosp.* F. de Roncevaux. IV. E.

Item, une table de boys noyer avec ses tresteaux, avecq un bancq tournoyé aussy boys noyer.

Item, un bancq noyer tout neuf pour servir à reposer les corps audict hopital.

Item, une grand eschelle de boys sappin, toute neufve, ayant dix-huict esehclons.

Item, une corde puys avec sa sequelle (1) de fert.

Item, une autre table de boys noyer sans tresteaux.

Item, en la chambre haulte, une grand arche de boys sappin fermant à clef.

Item, ung seau boys garny de troys cercles fert.

Item, une gerle de boys sappin propre à faire lécive.

Item, toutes les portes sont garnies de serrures, plots, ferrets, clefs, excepté qu'il manque la clef de la porte de la grange.

Item, dans la chapelle du dict hospital, a deux nappes, un calice d'étain avecq la platine, une haube, ung hamyst (2), une chasuble, une estolle, ung manipule, une pierre marbre, ung chandellier de cuyvre, deux aultres méchants chandelliers de fert, et des reliquaires estant dans ung estui de cuyvre, une boyte boys, le tout servant pour l'haultel de la chappelle et quatre petittes chanettes d'estaing de peu de valleur.

Item, ung chaudron d'airain rouge de la teneur de quatre sellières, une méchante casse frissoire toute rompue et ung benot sappin rong avec ses deux manevelles, servant pour les nécessités des pauvres.

Item, ung comacle (3) fert estant pendu au forneau de la cuisine.

Tous lesquels meubles, etc.

Aussy s'ensuyt l'inventaire des meubles de l'hospital de la dicte ville exhibé par Claude Geoffray, hospitalier du dict hospital, aussy faict à la requeste du dict Calandras, recteur susdict receu par ledict Dubecy en présence des tesmoins soubsignés.

---

(1) Crochet.
(2) Aumusse.
(3) Crémaillière.

Premièrement, tous les meubles servant à la chapelle du dict hospital estant dans un coffre boys noyer fermant à clef, concystant les dicts meubles en deux chandelliers de cuyvre, deux nappes, une croix de cuyvre avecq un cruciffiz, une chasuble, ung haulbe, ung amyt de thoille, une estolle, ung manipule, ung coussin propre pour mettre dessoubs ung missel, ung parement servant à la Nostre-Dame du dict hospital, thoille argenté avec un reliquart couvert d'un estuy, la robbe de l'image Nostre-Dame du dict hospital, que le tout a esté remys dans le dict coffre avec deux chanestes d'estaing.

Item, troys coffres boys noyer garnys de leurs serrures sans clefs.

Item, une aultre grand arche ouvragée estant sous les hestres (1) du dict hospital, ayant sa serrure sans clef.

Item, quatorze linceulx tant neufs que linges.

Item, huict aultres linceulx rompus et déchirés.

Item, cinq demi linceulx aussy rompus, deux petits pans de franges de thoille.

Item, une pinte, deux pots et deux feillettes (2) d'estaing de commune valleur.

Item, ung lict de plume garny de coultre et cussin de punel (3) avec ung aultre cussin de plume dont la couverture est de thoille avec deux couvertes de layne barrolée.

Item, une table de boys noyer dont ses cueges (4) se ferment avec un baston traverse de boys pour tenir ouverte la dicte table, avecq un bancq de boys sappin de bonne valleur.

Item, ung aste (5) fert avecq son pendant aussy fert en..... ?

Item, quatre meschantes casses toutes rompues, deux tuppins (6) rompus, une meschante payre fert de gaffre (7); Item, une meschante coppe de chauldron rompue, plusieurs aultres mesmes pièces de fert estant dans la dicte coppe.

---

(1) Galerie haute au dernier étage des anciennes maisons.
(2) Pot de la capacité d'une chopine.
(3) Sorte d'étoffe gaufrée.
(4) Plateaux.
(5) Broche de cuisine.
(6) Pots, marmites.
(7) Moule à gaufre.

Item, en la salle basse du dict hospital de la dicte ville a esté trouvé dix champlicts (1) boys sappin garny de leurs colonnes de boys et ung tour de frange de thoille.

Item, huict licts de plumes garny de leur coultre et cussin de punel, avecq ung aultre lict de balloffe avecq sa coultre et cussin borrail (2).

Item, dix-huict couvertes de layne barolée de commune valleur.

Item, une table de boys noyer estant sur deux pilliers aussy de boys noyer et son siège au dessoubs aussy boys.

Item, ung buffet boys noyer ayant deux entretemoyres (3) et deux liettes (4) ouvragées garny de leurs serrures, une grande chière (5) aussy bois noyer ayant sa serrure sans clefs.

Item, ung comacle (6) fert, ung chauldron de cuyvre rouge, teneur de quatre cettiers ou environ.

Item, une paire piquets (7) propres à piquer charnure, ung casse frissoire.

Item, ung seau de boys garny de troys cercles fert, deux tuppins fert teneur l'ung de huict escuellerées, l'autre quatre, ayant son couvercle, une corde puys avecq sa sequelle.

Item, deux mortiers de pierre, une gerle propre à faire lécive.

Item, la romaine avec sa grelle, les poits de deux quintal, avec les quatres pierres servant aux dicts poits et crochet fert, desquels meubles, etc.

(A la suite, d'une autre écriture).

Aujourd'hui, 18 février 1605, apprès midy, en la boutique du notaire royal soubsigné de Villefranche, honorable Pierre Deroche, cy devant recteur des hospitaulx dudict Villefranche a remis au dessus nommé Claude Geoffrey, etc.

Assavoir deux clefs et une lampe sur la cheminée estant dans le dict hospital.

---

(1) Bois de lit.
(2) Bourrat.
(3) Portes, vantaux.
(4) Layettes, tiroirs.
(5) Fauteuil dont le siège sert de coffre.
(6) Grand couvercle plat de chaudière.
(7) Lardoires.

Item, troys couvertes de layne, deux barrolées et une noyre.

Item, neuf linceulx thoille neufve, aussy six fleynes et quatre coussins de bourrat.

Item, une corde de puys attachée à la chayne du dict hospital toute neufve.

Item, la cloche mise et posée en la chapelle du dict hospital et une quaysse fermant à deux clefs, et la dicte caysse estant de boys servant à mettre les aulmones faictes aux susdicts hospitaux.





LE HAMEAU DE SAINT-CLAIR

A VILLE-SUR-JARNIOUX

Ses restes archéologiques et sa légende

ADMIRABLEMENT exposé au soleil levant, assis au sommet d'une vallée fertile et entouré de sources nombreuses et abondantes, Saint-Clair, qui n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de la commune de Ville-sur-Jarnioux, fut habité aux époques les plus reculées de notre histoire et même aux temps préhistoriques.

On y voit encore une chapelle datant du XIIIe siècle et, dans un manuscrit de la bibliothèque de Lyon, concernant l'abbaye de Savigny-sur-l'Arbresle, il est question d'une chapelle existant à Saint-Clair au XIe siècle, ce qui fait supposer que celle qui existe actuellement a été construite sur l'emplacement d'une plus ancienne, laquelle devait déjà avoir été substituée à un temple romain ou à quelque monument mégalithique.

A un kilomètre, se trouve le Saule-d'Oingt, col de transition entre le bassin de la Saône et celui de

l'Azergues. Le puissant seigneur Guichard d'Oingt rendait la justice sur ce col isolé au XIe siècle. (1).

Quelques maisons de ce hameau conservent encore des traces de sculpture et d'architecture gothiques, l'une d'elles est même entièrement construite avec les débris d'un château féodal qui était situé sur le plateau. Un carrelage en dalles trouvé dans une terre voisine semble justifier cette opinion. Une légende du pays prétend qu'un chef gaulois qu'on appelait « Prince Presly » fit construire ce château qui fut démantelé sous Louis le Débonnaire en même temps que la forteresse de Ganelon, seigneur de Tourvéon, à Chenelette.

Saint-Clair est dominé par une éminence que l'on appelle le *Crêt du Py*, tumulus gallo-romain ou plutôt gaulois.

Voici, d'après M. Savoye, notre éminent maître et ami, auteur du *Beaujolais préhistorique*, la description de ce tumulus d'une douzaine de mètres de hauteur : « Cet espèce de tertre porte sur ses faces orientale et « méridionale trois rangées de sépultures. Les tom- « bes, au nombre d'une cinquantaine, sont formées « de cuves en grès, moins larges vers les pieds qu'à « la tête, et recouvertes soit d'une dalle unique, soit « de plusieurs morceaux. La plupart de ces sépultu- « res ont été fouillées par les chercheurs de trésors, « quelques-unes sont cependant encore intactes. Ces « tombes ne renfermaient pas trace de mobilier funé- « raire. Il n'est pas trop hasardé de faire remonter ces « sépultures au IXe ou au Xe siècle. Le tumulus pré- « sente vers les faces qui portent les sépultures un « fossé très reconnaissable vers l'est où il mesure

---

1 BEDIN : *Le fief de Prony.*

« sept mètres de large. Il ne serait donc pas impossi-
« ble qu'il existât quelques tombes plus anciennes
« que celles que nous avons décrites. (1) ».



LE CRÊT DU PY
(Cliché J. Blanc)

La station de Saint-Clair a été visitée à des époques différentes par nombre d'autres savants tels que Valentin Smith, Allmer et M. le docteur Chantre. Dès 1874, M. le docteur Missol y recueillait une *ascia*, instrument symbolique qui figure presque toujours sur les monuments funéraires de l'époque romaine, principalement dans l'est de la France, et dont la signification n'est pas très exactement déterminée.

A diverses époques, nous avons recueilli dans le

(1) C. SAVOYE : *Le Beaujolais préhistorique*. p. 100.

périmètre de cette station différentes monnaies impériales romaines et des monnaies gauloises.

En voici la nomenclature :

Octave-Auguste. — Tête d'Auguste laurée à dr. CÆSAR. ℟. Autel de Lyon entre deux victoires. *Br.*

Antonin. — Tête à g. ANTONINVS PIVS. *Br.*

Adrien. — Tête laurée à dr. ADRIANVS. ℟. Hygie assise. *Arg.*

César ou **Julia.** — Eléphant à dr. ℟. Disque. CÆSAR. *Arg.*

Faustina Annia. *Br.*

Nimes. — Auguste et Agrippa. IMP·DIVI-F. ℟. Crocodile attaché à un palmier. COL·NEM. *Br.*

Marseille. — Tête d'Apollon à g. ℟. A M dans les cantons d'une roue. *Arg.*

Sur le flanc nord du Crêt-du-Py nous avons trouvé deux petits bronzes, l'un de Constantin I, l'autre de Constance Chlore.

Toutes ces médailles sont assez frustes.

Les gauloises sont au nombre de deux : une d'argent, attribuée aux Allobroges montagnards : Tête laurée à g. avec pandeloques. ℟. Bouquetin à g., au dessous branche à cinq baies; et une de bronze coulé : Figure très barbare. ℟. Chimère. Cette dernière est du type séquane, attribué aux habitants de la vallée de la Saône et du Jura.

Parmi les objets gaulois trouvés dans les environs immédiats de Saint-Clair, on peut citer les quatre fameux bracelets qui ont été volés au Musée des antiques à Lyon et qui sont malheureusement perdus à jamais. Les bracelets de l'avant-bras étaient très artistiquement ciselés et l'un d'eux portait un aureus de Lucius Vérus. Les deux autres, qui s'adaptaient au haut du bras étaient plus massifs et n'avaient aucun

ornement. Ces bracelets que nous avons eus entre mains en 1871, lorsqu'ils ont été trouvés par un vigneron de la Varenne, étaient composés d'une mince lame d'or renfermant une masse de soufre coulé. Ces superbes et uniques bijoux ont été payés 1.100 francs. D'après les experts qui les ont déterminés, ils pouvaient tout aussi bien valoir une somme plus considérable.



TOMBEAU AU CRÊT DU PY
(Cliché J. Blanc)

En janvier dernier, des travaux ont été faits pour l'élargissement d'une route, tout près de la petite chapelle de St-Clair. A 1^m50 de profondeur, les ouvriers ont mis à jour plusieurs squelettes humains. En fouillant sur les lieux où s'exécutaient ces travaux, nous avons découvert une plaque en bronze, débris

d'armure certainement antérieure à l'époque des tombeaux du Crêt-du-Py, peut-être gallo-romaine ou mérovingienne (?) ; plusieurs vases à parfums, en forme d'amphore, en terre cuite assez grossière, d'une hauteur de 175 ^{mm} ; deux lampes également en terre cuite, dont une très mignonne ; divers fragments de poterie samienne et un sifflet en os. Selon M. Savoye, ces objets devaient faire partie du mobilier funéraire des tombeaux.

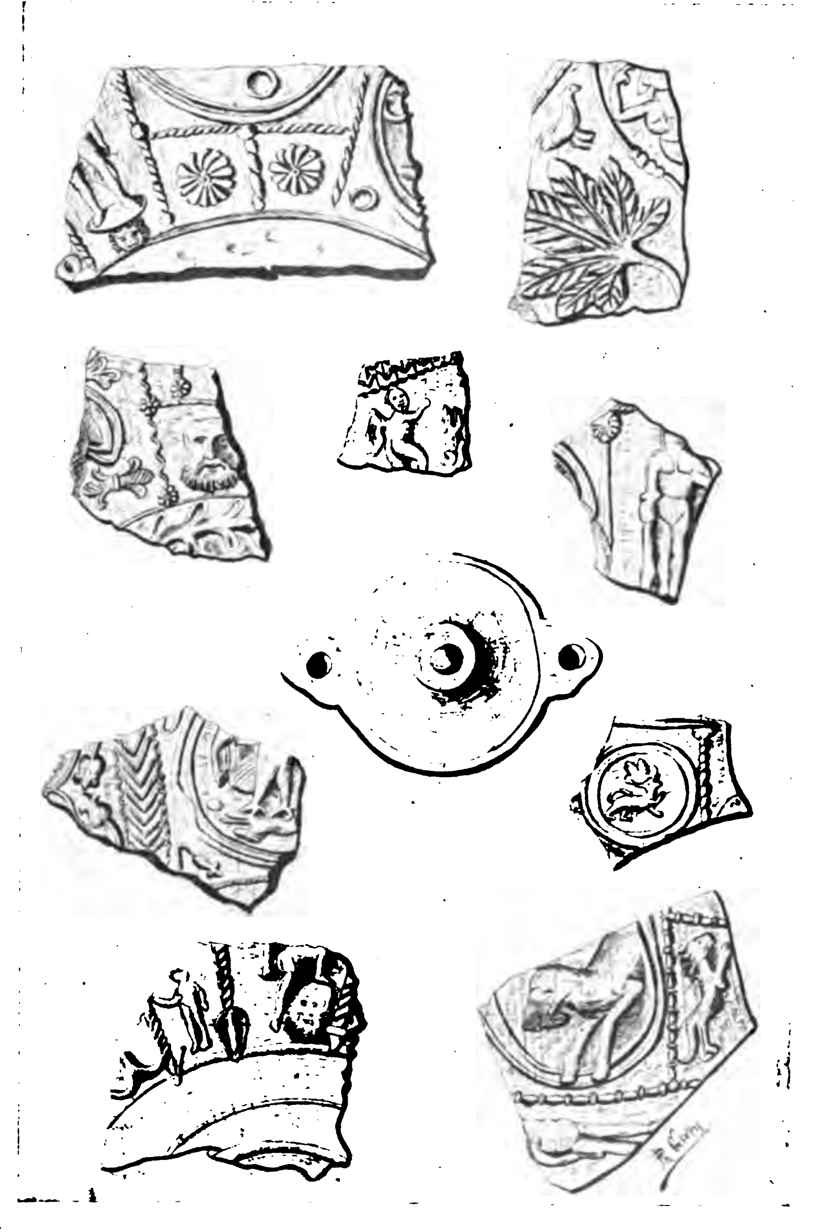
Dans les couches inférieures du terrain, nous avons recueilli des débris de poterie avec appliques, d'une pâte et d'un dessin très grossiers, divers outils de l'époque néolithique : une scie en silex, des racloirs et des tranchets et une hache superbe en silex poli de 112 ^{mm} de hauteur.

Enfin, à $3^{m}50$ de profondeur, dans la terre non remaniée, nous avons recueilli une demi-mâchoire humaine accompagnée de quelques pointes de silex de l'époque paléolithique (1) dite moustérienne. Peut-être, cette mâchoire est-elle quaternaire ?.

En 1886, toujours dans le périmètre de Saint-Clair, M. Mathieu, en faisant des fouilles pour l'établissement d'une vigne, découvrait dans une faille de rocher jurassique (calcaire sinémurien) une défense et plusieurs molaires d'*Eléphas primigénius*. Ces fossiles ont été découverts à plus de 500^{m} d'altitude, fait excessivement rare, car le mammouth vivait plutôt dans les marais. (2)

Certain personnage peu délicat ayant eu vent de la chose s'est présenté chez M. Mathieu de la part du directeur du muséum de Lyon, et l'a sommé de lui

(1) Epoque de la pierre taillée.
(2) ERNEST CHANTRE : *L'Homme quaternaire dans le bassin du Rhône*. p. 72.



DÉBRIS DE POTERIES. — Au milieu *Plaque de Bronze*

remettre sa découverte. Or, il n'est pas dans les habitudes de M. Chantre d'user de pareil procédés.

Dernièrement, avec l'aide M. Gaillard, chef du laboratoire du muséum, nous avons recherché la trace de ces fossiles, nous n'avons retrouvé qu'un fragment de la défense, les autres pièces ont donc été totalement perdues pour la science.

A quelques cinquante mètres au nord, dans la propriété de M. Sanlaville, il existe une carrière d'où l'on extrait des matériaux pour le macadam. Dans ces rochers jurassiques, les failles et les cassures sont nombreuses. Dans l'une d'elles, sans doute usée par les eaux des glaciers quaternaires (on pourrait la croire taillée au ciseau), d'un diamètre de 70^{cm} environ, les carriers ont mis à jour, à $2^{m}90$ exactement de l'ouverture, un fragment de mâchoire et quatre molaires du *Cervus Canadensis*, grand cerf du Canada, et beaucoup d'autres fossiles ; un cornillon d'*Antilope Saïga*, et une mâchoire inférieure d'un jeune *Cervus Elaphus*, cerf primitif, avec la dentition de lait. Ces mammifères sont contemporains du *Cervus Tarandus* (renne), de l'*Elephas Primigénius* (mammouth), du *Rhinocéros Tichorinus* (r. à narine cloisonnée) et des tribus qui taillaient les pointes de flèches et les outils de silex dits moustériens ou solutréens.

Nous étions accompagné dans nos recherches par M. J. Vermorel qui a dessiné ces pièces. Nous les avons immédiatement transmises à M. Chantre, directeur du muséum de Lyon, qui a bien voulu les déterminer. Elles sont conservées dans notre collection particulière.

Voici, concernant le Crêt-du-Py, la légende dont le récit a bercé notre enfance.

L'an 50 avant notre ère, une armée de partisans gaulois était cernée par les légions victorieuses de



SCIES, HACHES EN SILEX POLI, RACLOIRS

Jules César. Se voyant à la dernière extrémité, les Gaulois ensevelirent leurs trésors sous le Crêt-du-Py. Dans les galeries que recouvre ce monticule, doivent se trouver un bélier, un veau, un mortier et son pilon, le tout en or massif et beaucoup de *pièces carrées* du même métal. Depuis cette époque lointaine, ce trésor est conservé intact par les fées. Pour pénétrer dans la chambre du trésor il existe un souterrain qui prend naissance dans la cave d'un propriétaire de Saint-Clair et s'ouvre seulement une fois l'an, le jour de Noël au premier coup de minuit pour se refermer au dernier. Un habitant des environs étant devenu riche subitement, on prétendit qu'il avait réussi à dérober une des pièces du trésor, le mortier ou le pilon, et par la puissance des fées avait été transporté instantanément dans sa maison.

De là peut-être le proverbe local :

De la font-Pettone (Source de St-Clair)
A la pierre Cœli (Rocher près du col de Châtoux)
Il y a plus de finance
Que dans tout le royaume de France.

Les fées, dit la légende, étaient toutes puissantes au Crêt-du-Py. Le jour, creusait-on des fossés pour s'emparer du trésor, ceux-ci étaient comblés la nuit prochaine. Les ménagères qui, pour sécher leur vaisselle, employaient du buis provenant du Crêt-du-Py, la retrouvaient en miettes le lendemain.

Des sorciers ou des astrologues de Ville-sur-Jarnioux et des environs, raconte-t-on encore, conçurent le dessein de faire sauter le Crêt-du-Py pendant la nuit de Noël de l'année 1822, afin de s'emparer du fameux trésor. Ils tenaient leurs conciliabules dans un site très solitaire, au fond de la vallée de Rebaisselet, entre Létra et Sainte-Paule. Au nombre de treize,

l'un d'eux devait disparaître pendant leurs exorcismes. Or c'était un bouc vierge qu'ils comptaient sacrifier en le jetant vivant dans un bûcher. L'officiant célébrait la messe noire, quand au premier coup de minuit, les éclairs sillonnent le ciel, un ouragan formidable se déchaîne, la tempête et la grêle font rage; les sorciers apeurés se dispersent au fond des bois.., Le lendemain on retrouva le bouc dans un pré qui porte encore actuellement son nom.

J.-A. Carra.



Chapelle de Saint-Clair



TRAMWAY

A TRACTION ÉLECTRIQUE

DE VILLEFRANCHE A LOZANNE

AVEC EMBRANCHEMENT SUR RIVOLET

I. — CONDITIONS GÉNÉRALES D'ÉTABLISSEMENT

Tracé (Fig. 1)

La ligne principale part de Villefranche, porte de Belleville, à la limite des communes de Gleizé et d'Arnas, où se trouve l'octroi nord de Villefranche ; elle suit l'axe de la route nationale nº 6, jusqu'au droit de la rue Porquerolles, pour passer ensuite sur le côté droit de cette route, le long du trottoir, jusqu'à l'extrémité de la traverse de Villefranche.

Entre celle-ci et l'origine de la traverse d'Anse, la voie sera établie sur un accotement indépendant en respectant la plantation.

Dans la traverse d'Anse, le tracé reprend l'axe de la route jusqu'à la rencontre du chemin de grande communication nº 3 bis, puis l'axe de ce dernier chemin jusqu'à l'extrémité de la traverse.

Il emprunte ensuite les chemins de grande communication nos 3 bis et 7 bis en passant par Lucenay, Morancé, Chazay et Lozanne, où il se termine sur le chemin de grande communication n° 14 bis, à l'entrée de l'avenue de la gare.

La longueur de la ligne est de 18 kilomètres 379 m.

L'embranchement part de la place Carnot et suit l'axe du chemin de grande communication n° 5 bis (rue de Thizy), dans toute la traversée de Villefranche, en empruntant sur 160 mètres la voie du chemin de fer de Villefranche à Tarare, concédée à la Compagnie des chemins de fer du Beaujolais.

Le tracé se reporte ensuite alternativement sur le côté droit et sur le côté gauche du chemin, en passant par Gleizé et Denicé et se termine à l'entrée du bourg de Rivolet.

La longueur de l'embranchement est de 9 kilomètres 261 mètres.

Profils en long. — Déclivités (Fig. 2 et 3)

Les déclivités sont celles des routes et chemins empruntés.

Elles varient de 0^m001 à 0^m065 par mètre sur la ligne principale et de 0^m001 à 0^m077 par mètre sur l'embranchement. (1).

Rayons des courbes

Ces rayons ne seront pas inférieurs à 20 mètres dans les traversées des villes ou villages et à 30 mètres en rase campagne.

Voie

La ligne et l'embranchement seront établis à voie

(1) Les profils en long figuratifs de la planche ne comportent que les déclivités moyennes, étant donnée l'échelle réduite adoptée.

unique d'un mètre de largeur entre les bords intérieurs des rails.

Dans les traversées de Villefranche, Anse, Lucenay, Morancé, Lozanne, Denicé et Rivolet, la voie sera constituée par des rails à gorge et à patin du type Broca, en acier et du poids minimum de 28 kilos par mètre courant.

Ces rails seront posés directement sur le sol, sans traverses, sur sable ou sur béton suivant la nature du terrain. L'écartement des deux files de rails sera maintenu par des entretoises transversales.

Sur le reste de la ligne et de l'embranchement, les rails seront du type Vignole, en acier et du poids de 20 kilos par mètre courant.

Ils seront posés sur traverses en chêne espacées de 0 m 80 au maximum, fixés par des tirefonds et reliés entre eux par des éclisses en acier.

Les traverses auront 1^m80 de longueur, 0^m12 d'épaisseur et 0^m20 de largeur.

L'épaisseur de la couche de ballast sera d'au moins 0^m35.

La voie Vignole sera établie, suivant la largeur des routes empruntées, à rails noyés accessibles aux voitures ordinaires, ou sur un accotement qui ne sera accessible qu'aux piétons.

Des contre-rails seront posés dans les passages à niveau des routes et chemins de toutes catégories, ainsi qu'au droit des voies charretières donnant accès aux propriétés bâties.

Voies d'évitement

Des voies d'évitement sont prévues pour la manœuvre ou le croisement des voitures aux arrêts de Villefranche (porte de Belleville et place Carnot), Anse-Ville, Lucenay, Chazay, Lozanne, Denicé-Lacenas et Rivolet.

Elles comporteront chacune trente mètres de longueur utile et seront raccordées à la voie principale par des courbes de 20^m de rayon.

La largeur de l'entre-voie mesurée entre les bords extérieurs des rails sera de 1^{m}50.

II. — EXPLOITATION

Traction, système et tension électrique de distribution

La traction aura lieu par l'électricité.

Le courant sera engendré par une station centrale génératrice située sur le territoire de la commune d'Anse (point kilométrique 6.400 de la ligne principale). Il sera envoyé sur le réseau par des conducteurs aériens et recueilli par les voitures au moyen de trolleys pour être ensuite transmis aux moteurs qui commandent les essieux ; il fera retour à l'usine par les rails.

La tension de distribution sera de 550 volts aux bornes des génératrices.

Travail consommé sur le réseau

Le travail total, aller et retour et par tonne, consommé sur le réseau, y compris les travaux supplémentaires dûs aux rampes, aux courbes et aux démarrages, calculé d'après les données des profils en long sera :

Sur la ligne principale de 517.790 kilogrammètres
et sur l'embranchement de 303.645 »

Le travail moyen par kilomètre et par tonne sera par suite :

Sur la ligne principale de 14.086 kilogrammètres
et sur l'embranchement de 16.394 »

Effort de traction maximum

L'effort de traction maximum correspond aux rampes maxima.

Il sera par tonne :

Sur la ligne principale, de 10 k. + 65 k. = 75 kilog. et sur l'embranchement, de 10 k. + 77 k. = 87 kilog.

Service. — Matériel roulant

Le tramway est destiné au transport des voyageurs et des messageries.

Le matériel roulant comprendra :

8 voitures automobiles à deux moteurs, pouvant transporter chacune 50 voyageurs, 6 voitures de remorque de 50 places et 4 fourgons.

La largeur du matériel roulant sera au plus de 2 mètres et sa hauteur au-dessus des rails de 4m20.

Le poids des voitures se décompose comme suit :

Voitures automobiles

Voiture vide.	4.000	10.000 k.
Voyageurs (éventuellement 50 à 70 k.)	3.500	
Equipement électrique des 2 moteurs	2.500	

Voitures de remorque

Voiture vide.	2.500	6.000 k.
Voyageurs	3.500	

Fourgon. — En charge . . . . . . 6.000 k.

Effort limite permis par l'adhérence. — Composition des trains

Le poids d'une voiture automobile étant de 10.000 kilog., en admettant un coefficient d'adhérence égal à $\frac{1}{7}$ soit 0,14, l'effort limite permis par l'adhérence est de $10.000 \times 0,14 = 1.400$ kilog.

Les trains pourront donc se composer de deux voitures sur l'étendue du réseau.

Leur poids maximum étant de 16 tonnes, l'effort de traction maximum sera :

Sur la ligne principale de 16×75 k. = 1.200 k.
et sur l'embranchement de 16×87 k. = 1.392 k.
c'est-à-dire inférieur à l'effort limite permis à l'adhérence.

Nombre minimum des trains

Le nombre minimum des trains par jour sera de six dans chaque sens.

En outre, un service spécial sera organisé pour desservir la ville de Villefranche. Pour ce service, une voiture fera tous les jours un nombre minimum de voyages fixé à 32 pour chaque sens, entre la porte de Belleville et la place Carnot.

Vitesse maxima. — Vitesse moyenne de marche

La vitesse maxima sera de 24 kilomètres à l'heure, elle sera réduite à 12 au passage des agglomérations.

La durée du parcours, arrêts compris, sera :

sur la ligne principale de 64 minutes, correspondant à une vitesse commerciale de 17 kilomètres 218 ;

Sur l'embranchement de 30 minutes, correspondant à une vitesse commerciale de 18 kilomètres 500.

Dépense moyenne d'un train

Ligne principale. — Le travail moyen, par kilomètre et par tonne, étant de 14.086 kilogram^tres^, il sera par train-kilomètre, de $\frac{14.086 \times 16}{367} = 614$ watts-heure, correspondant à un courant moyen de 21 ampères 14.

Embranchement. — Le travail moyen, par kilomètre et par tonne, étant de 16.394 kilogram^tres^, il sera par train-kilomètre, de $\frac{16.394 \times 16}{367} = 715$ watts-

heure, correspondant à un courant moyen de 26 ampères 45.

Les graphiques, fig. 4, 5, 6 et 7 de la planche, indiquent les courants et les vitesses aux différents points du parcours.

Puissance des moteurs

Les voitures automobiles auront chacune deux moteurs de 20 chevaux effectifs, soit 40 chevaux, correspondant à 40 × 736 = 29.440 watts, soit 58 ampères 88.

Usine génératrice. — Tableau de distribution

L'usine génératrice comprendra deux dynamos de 55 kilowatts chacune (100 ampères sous 550 volts), soit en tout 200 ampères.

Avec un rendement moyen de 90 pour cent par les moteurs et les dynamos réceptrices des voitures, les pertes peuvent être évaluées comme suit :

Perte d'énergie consentie sur la ligne, 10 pour 100;
» des génératrices 10 pour 100;
» des réceptrices 10 pour 100;

c'est-à-dire que le rendement final sera 200 ampères — 60 ampères = 140 ampères.

Par suite, le nombre des trains de deux voitures susceptibles de circuler simultanément sur le réseau, sera :

Sur la ligne principale, 4 trains absorbant
4 × 21, 14 = 84 ampères 56;
Sur l'embranchement, 2 trains absorbant
2 × 26, 45 = 52 ampères 90;
Soit en tout 137 ampères 46.

Le tableau de distribution comportera les appareils suivants pour le service des deux dynamos :

3 ampéremètres de lignes et 2 ampéremètres des machines, 2 voltmètres, 3 interrupteurs automati-

ques, 4 coupe-circuits, 2 indicateurs de sens de courant, 4 interrupteurs des machines et 1 interrupteur de fil d'équilibre, 2 rhéostats d'excitation, 3 parafoudres.

Mode d'exploitation. — Tarifs

L'exploitation se fera par arrêts fixes et par arrêts facultatifs.

Il est prévu 15 arrêts sur la ligne principale et 5 sur l'embranchement.

Les tarifs à percevoir sont prévus comme il suit :

1° Pour les voyageurs : 0 fr. 05 par kilomètre pour une seule catégorie de places, avec un minimum de perception de 0 fr. 10.

2° Pour les messageries, d'une station à une autre quelconque du réseau, par colis :

De 0 à 5 kilog. en gare, 0 fr. 15 et à domicile, 0 fr. 25 ;

De 15 à 20 kilog. en gare, 0 fr. 25 et à domicile, 0 fr. 45 ;

De 30 à 50 kilog. en gare, 0 fr. 45 ; au-dessus et par fraction de 50 kilog., 0 fr. 15.

La livraison à domicile ne sera admise que pour les colis au-dessous de 15 kilog. et que pour les localités desservies par une station et dans une zône de 500 mètres de rayon autour de la station.

III. — LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ET FEEDERS

Division du réseau. — Ligne d'énergie électrique

Le réseau sera divisé en 3 sections indépendantes :

1re section, de l'origine de la ligne principale à l'usine centrale (longueur 6.400 mètres) ;

2e section, de l'usine centrale à Lozanne (longueur 11.979 mètres) ;

3e section, embranchement de Rivolet (longueur 9.261 mètres).

La ligne d'énergie électrique comprendra :

1° Sur toute l'étendue du réseau, deux fils de contact pour le trolley;

2° Un feeder d'alimentation des fils de contact de l'embranchement de Rivolet, allant de l'usine à la place Carnot (longueur 4.800 mètres);

3° Un câble de retour, allant de la place Carnot à l'usine.

Spécification des conducteurs. — Fatigue maxima

Fils de contact. — Les fils de contact seront nus, en cuivre de haute conductibilité (98 %) (fig. 8).

Ils auront :

Un diamètre de 8,25 millimètres; une section de 53,46 millimètres carrés; un poids, par mètre courant, de 0 k. 476; une résistance par kilom. de 0,303 ohm.

Dans l'hypothèse d'un vent produisant une pression de 280 kilog. par mètre carré, la fatigue maxima sera de 14 kilog. par millimètre carré; sans tenir compte de l'action du vent, elle ne sera plus que de 4,6 kilog. par millimètre carré.

Feeders d'alimentation et de retour. — Les feeders d'alimentation et de retour seront également nus et en cuivre de haute conductibilité (Fig. 9).

Ils auront chacun :

Une section de 160 millimètres carrés; un diamètre de 14,25 millimètres; un poids par mètre courant de 1 kilog. 424; une résistance par kilom., de 0,101 ohm.

Dans l'hypothèse d'un vent produisant une pression de 280 kilog. par mètre carré, leur fatigue maxima sera de 8 kilog. 9 par millimètre carré; sans tenir compte de l'action du vent, elle ne sera plus que de 4 kilog. 5 par millimètre carré.

Disposition des conducteurs

Fils de contact. — Les fils de contact seront placés à une hauteur de 6 mètres à 6m50 au-dessus du sol, et distants de 0m15 de l'axe de la voie dans le cas de voie unique, et dans le cas de voie double, dans l'axe de chacune d'elles.

Ils seront pourvus, tous les 500 mètres environ, d'un tendeur permettant de régler les flèches suivant les variations de température.

Ils seront supportés directement tous les 35 mètres, au maximum, en ligne courante par des isolateurs porte-fils, assurant une isolation parfaite de la ligne, fixés eux-mêmes, suivant les cas, à des poteaux consoles ou à des fils tendeurs ou transversaux en acier de 6 millimètres de diamètre, solidement attachés soit à des poteaux, soit à des rosaces scellées dans les façades des maisons riveraines et munies d'antivibrateurs.

Feeders d'alimentation et de retour. — Ces câbles seront placés sur la tête même des isolateurs et coincés dans une gorge intérieure. Les isolateurs seront eux-mêmes fixés aux poteaux à l'aide de consoles en fer galvanisé.

Spécification des isolateurs

Les isolateurs porte-fils seront constitués par les appareils employés ordinairement pour la suspension des fils de trolley :

Suspension pour console à isolement double (collier et cloche en fonte malléable, axe et boulon en fer forgé, manchon en bois créosoté, isolant à ambroïne) ;

Suspension isolante à une ou deux branches pour fils transversaux en alignement droit ou en courbe (cloche en fonte malléable à couvercle vissé, boulon isolant) ;

Isolateurs de ligne en ambroïne (isolateurs de tension, isolateurs pour fils transversaux).

Les isolateurs des feeders seront en porcelaine et à double cloche.

Nombre et nature des supports

Il y aura environ : 100 rosaces scellées sur les façades des maisons riveraines ; 300 poteaux métalliques dans les traverses de Villefranche, Anse, Lucenay, Morancé et Lozanne ; 600 poteaux en bois, en rase campagne.

Les poteaux seront placés à une distance minimum de 35 mètres ; dans les courbes de faible rayon, ils seront plus rapprochés, quelquefois doublés et ceux en bois seront de plus jumelés.

Dimensions des supports

Poteaux métalliques. — Les poteaux métalliques seront de forme tronconique, d'une seule pièce, en tôle d'acier roulée dont l'épaisseur variera suivant les efforts de traction qu'ils auront à supporter. Ils seront complétés à la base par un socle et au sommet par une pointe ou lance en fonte. Les points d'attache supérieurs des potences ou des fils tendeurs seront à environ 0^m40 en contrebas de la lance.

Les poteaux seront encastrés de deux mètres dans le sol et entourés d'un massif de maçonnerie d'un mètre carré de section, pour leur donner une rigidité absolue et éviter tout déplacement qui pourrait influencer le réglage de la ligne de prise de courant.

Les dimensions sont fixées d'une manière uniforme pour l'extérieur, quelle que soit la charge à faire supporter aux poteaux, savoir : longueur : 9^m20 (avec 2 mètres d'encastrement), diamètre extérieur à la base, 0^m200, diamètre extérieur au sommet, 0^m095, diamètre extérieur à l'encastrement. 0^m177.

L'épaisseur de la tôle variera suivant la charge maxima que les poteaux auront à supporter.

Elle sera de 8 millimètres pour les poteaux travaillant à 250 kilog., de 13 millimètres pour ceux travaillant à 350 kilog. et de 2 centimètres pour ceux travaillant à 500 kilog.

Au moment de la pose les poteaux seront inclinés de dix centimètres en sens contraire de l'effort de traction, de sorte qu'ils seront ramenés à peu près suivant la verticale, une fois soumis audit effort.

Poteaux en bois. — Les poteaux en bois auront 9^m30 de longueur avec 2 mètres d'encastrement, un diamètre de 0^m265 à la base, de 0^m170 au sommet et de 0^m250 à l'encastrement.

Ils pourront supporter un effort de traction de 132 kilog.

Chute de potentiel le long des fils de contact et du feeder d'alimentation

1re section. — La chute sera maxima dans l'hypothèse de deux trains se croisant à la place Carnot, soit :

$$2 \times 21{,}14 \text{ amp.} \times 4 \text{ k}, 8 \times \frac{0{,}303 \text{ ohm}}{2} = 19{,}16 \text{ volts.}$$

2e section. — La chute sera maxima dans l'hypothèse de deux trains se croisant à Chazay, soit :

$$2 \times 21{,}14 \text{ amp.} \times 8 \text{ k.} \times \frac{0{,}303 \text{ ohm}}{2} = 56{,}24 \text{ volts.}$$

3e section. — La chute sera maxima dans l'hypothèse d'un train démarrant à l'extrémité de l'embranchement, soit : le long du feeder

$$26{,}45 \text{ amp.} \times 4 \text{ k.} 8 \times 0{,}101 \text{ ohm} = 12{,}8 \text{ volts,}$$

le long des fils de contact ;

$$26{,}45 \text{ amp.} \times 9 \text{ k.}, 261 \times \frac{0{,}303 \text{ ohm}}{2} = 37{,}1 \text{ volts.}$$

IV. — RETOUR DU COURANT

Disposition des conducteurs de retour

Le retour du courant s'effectuera par les rails dont la continuité sera assurée par un éclissage électrique formé à chaque joint de deux fils de cuivre d'un centimètre de diamètre et de 0m60 de longueur.

Ces fils seront placés dans une bague de cuivre rouge de 0m010 de diamètre intérieur et de 0m015 de diamètre extérieur ; cette bague sera rivée de chaque côté de l'âme du rail.

Des connexions transversales seront en outre établies entre les deux rails parallèles pour assurer la continuité du retour, dans le cas où l'éclissage électrique serait brisé.

Un feeder de retour, de 160 millimètres carrés de section, venant de l'usine à la place Carnot, desservira l'embranchement de Rivolet.

Résistance kilométrique de la voie

La résistance kilométrique de la voie ainsi éclissée, sera : pour la voie Vignole, de 0,214 ohm ; pour la voie Broca, de 0,0173 ohm.

Chute de potentiel le long des conducteurs

La chute de potentiel par kilomètre sera maxima dans les parties correspondant au plus fort débit, soit dans les deux premières sections : pour la voie Vignole, $2 \times 21,14$ ampères $\times 0,0214$ ohm $= 0,90$ volt ; pour la voie Broca, $2 \times 21,14$ ampères $\times$ $0,0173$ ohm $= 0,73$ volt ; et dans la troisième section (embranchement de Rivolet) : pour la voie Vignole, $26,45$ ampères $\times 0,0214$ ohm $= 0,56$ volt ; pour la voie Broca, 26.45 ampères $\times 0,0173 = 0,46$ volt.

Les rails éclissés, comme il a été décrit ci-dessus, rempliront donc les conditions de conductibilité imposées par M. le Ministre du commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes, en date du 5 septembre 1898.

La chute totale de potentiel dans le feeder de retour sera de 26,45 ampères × 4 k. 800 × 0,101 ohm = 1,28 volt.

V. — PROTECTION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Cette protection sera assurée par un dispositif de baguettes de bois injecté maintenues sur les conducteurs par des cavaliers en cuivre soudés sur ces derniers et de fils de garde en acier de 2 millimètres de diamètre, parallèles aux conducteurs et dans le même plan horizontal.

La longueur des dispositifs dépendra de l'angle sous lequel se rencontreront les deux lignes.

VI. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

Ces dépenses sont évaluées à 2.000.000, savoir :

1° Constitution du capital, 6 %. . . .		120.000 fr.
2° Direction, conduite des travaux et frais généraux, 4 %.		80.000 fr.
3° Intérêts intercalaires, 4 %.		80.000 fr.
4° Voie Broca (y compris la pose et le ballastage) 5 k. 940 à 30.000 fr. . .		178.200 fr.
5° Voie Vignole (y compris la pose et le ballastage) 21 k. 700 à 20.000 fr. .		434.000 fr.
6° Matériel roulant : 8 automobiles à 20.000 fr.	180.000	204.000 fr.
6 voitures de remorque à 5.000 fr.	30.000	
4 fourgons à 3.500 fr. .	14.000	

7° Ligne électrique toute équipée, comprenant poteaux ou rosaces, fondations en béton des poteaux, appareils d'isolation et de suspension, feeders et connexions électriques des rails, 27 k. 640 à 14.000 fr.	386,960 fr.
8° Terrains et bâtiments de l'usine électrique et des remises des voitures .	75.000 fr.
9° Matériel d'usine comprenant : chaudières, machines à vapeur, dynamos, tableaux et accessoires . . .	400.000 fr.
10° Travaux divers et frais imprévus . .	41.840 fr.

VII. — FRAIS D'EXPLOITATION

Le nombre minimum de kilomètres effectués sera par an, de

$6 \times 2 \times 27$ k. $640 \times 365 =$	121.063 k.
Si l'on ajoute pour le service urbain de Villefranche et pour les trains supplémentaires en service les dimanches et jours de fête	48.937 k.
Le parcours annuel sera de	170.000 k.

Le prix moyen de la dépense de traction par train-kilomètre peut être évalué à 0 fr. 55, (1) se décomposant ainsi :

(1) Il est difficile de contrôler avec exactitude le chiffre des dépenses, car le nombre de tramways électriques en rase campagne et à long parcours est encore trop faible pour fournir des points de comparaison suffisants. Nous signalons cependant que, sur le réseau d'Ecully, dans la banlieue lyonnaise, la dépense kilométrique maximum qui a été atteinte en 1899 est de 0 fr. 62 : mais les profils en long des lignes du réseau sont beaucoup plus accidentés que ceux du tramway de Villefranche à Lozanne et Rivolet. Le prix de 0 fr. 55 peut donc être considéré comme s'éloignant peu de la réalité.

Production de la force motrice (personnel, charbon, graissage, eau et divers) . .	0 fr. 163
Personnel des trains (conduite et perception)	0 fr. 084
Visite, nettoyage et graissage du matériel roulant	0 fr. 018
Entretien et réparation de l'usine, de la canalisation et du matériel roulant . . .	0 fr. 155
Inspection, nettoyage, entretien et réparation de la voie	0 fr. 010
Frais généraux	0 fr. 120
Total. . . .	0 fr. 550

Les frais d'exploitation annuels s'élèveront donc à 170.000 × 0,55 = 93.500 francs.

VIII. — ESTIMATION DU TRAFIC PROBABLE

L'estimation probable des recettes peut s'établir en évaluant séparément le trafic que l'on peut attendre du mouvement :

1° Des populations rurales sur Villefranche ;

2° De la population de Villefranche ;

3° Des populations rurales entre les arrêts ou stations intermédiaires ;

4° Des messageries.

Mouvement des populations rurales sur Villefranche. — Des statistiques dressées par la Cie P.-L.-M. pour l'année 1897 et pour la ligne de Paris à Lyon, il appert que le rapport entre le nombre des voyageurs partis de Villefranche et d'Anse et la population desservie par ces gares est de 17,5 pour Villefranche et de 16,7 pour Anse.

Il est donc possible d'admettre que chaque habitant des localités desservies par le tramway se déplacera

15 fois par an pour se rendre à Villefranche et franchira par conséquent 30 fois la distance qui sépare cette ville de son point de départ.

En multipliant par le coefficient 30 le chiffre des habitants desservis par chaque station, puis le produit par la distance kilométrique de la station à Villefranche, on obtient un nombre de voyageurs-kilométriques égal à 2.906.700.

Le tarif de 0 fr. 05 appliqué à ce chiffre donne une recette de 145.335 fr.

Mouvement de la population de Villefranche. — Ce trafic ne peut être évalué avec certitude ; on peut néanmoins prévoir à priori un rendement de deux francs par habitant, soit 13.267 × 2 = 26.534 fr. (1).

Mouvement des populations rurales entre les stations intermédiaires. — En admettant que chacun des habitants des communes d'Anse, Lucenay et Morancé fait par an 10 voyages à la gare d'Anse P.-L.-M. pour se rendre à Lyon, et en évaluant une recette de un franc par habitant pour le mouvement entre les stations, on obtient une recette de 17.685 fr.

Trafic des messageries. — Ce trafic peut être évalué à 500 fr. par kilomètre et par an, soit :

27 k. 640 × 500 fr. = 13.820 fr.

Trafic total du réseau. — Le trafic total du réseau sera donc de

145.335 + 26.534 + 17.685 + 13.820 = 203.374 francs,

---

(1) A Lyon, chaque habitant se déplace 100 fois par an en moyenne, la ville de Villefranche ayant près de 3 kilomètres de longueur, une moyenne de 20 voyages n'a rien d'excessif.

correspondant à une recette de 7 fr. 127 par habitant (1).

IX. — INTÉRÊT DU CAPITAL

La somme nécessaire pour servir l'intérêt à 4 °/₀ du capital sera de $\frac{4 \times 2.000.000}{100} = 80.000$ fr.

X. — AMORTISSEMENT DU CAPITAL

La concession devant avoir une durée de 60 années, le service de l'amortissement au taux de 3 °/₀ nécessitera annuellement : $2.000.000 \times 0.004202 = 8.404$ fr.

XI. — TOTAL DES CHARGES ANNUELLES

Le total des charges annuelles comprendra donc :

1° Frais d'exploitation.	93.500 fr.
2° Intérêt du capital	80.000 fr,
3° Amortissement du capital. . . .	8.404 fr.
Total . . .	181.904 fr.

XII. — VITALITÉ DE L'ENTREPRISE

Les recettes brutes présumées sont évaluées par an à	203.374 fr.
Le total des charges annuelles comprenant les frais d'exploitation, l'intérêt et l'amortissement du capital est de . . .	181.904 fr.
Il y aura donc un reste disponible de .	21.470 fr.

soit 1,0735 °/₀ du capital.

(1) Les recettes des voyageurs obtenues sur le réseau du Beaujolais pendant les mois d'août et septembre 1901, correspondent à une recette annuelle de 10 fr. 446 par habitant.

Les calculs rétablis sur les chiffres du dernier recensement donnent un chiffre de recettes de 208.014 fr.

L'entreprise parait donc devoir rémunérer suffisamment les capitaux engagés.

XIII. — UTILITÉ DE L'ENTREPRISE

Le tramway projeté est d'une utilité incontestable pour les populations qu'il est appelé à desservir.

L'embranchement de Rivolet pénètre profondément dans une vallée assez étroite, couverte de riches vignobles et renfermant une population très dense, qui n'a d'autre issue que le chemin de grande communication n° 5 bis pour la conduire au centre de Villefranche, *la rûche ouvrière du Beaujolais*.

Cette ville, avec une population de 15.000 âmes, son industrie très prospère, ses marchés très renommés, son commerce des vins extrêmement actif, exerce sur toute la région viticole qui l'entoure une attraction très intense, et la vallée de Rivolet privée actuellement de toute voie de communication rapide, subira mieux encore cette puissance attractive, quand elle sera reliée par un tramway au chef-lieu d'arrondissement.

L'importance des résultats à attendre de la ligne de Lozanne n'est pas moindre.

Entre Villefranche et Anse, *la plus belle lieue de France*, une population considérable se presse auprès du côteau et n'est que fort mal desservie par la station P.-L.-M. d'Anse, qui est à 1200 mètres du centre de cette ville. Les agglomérations de Lachassagne, Lucenay, Morancé et Chazay, situées au centre de superbes vignobles et qui ont avec Villefranche des relations commerciales très intimes, sont fort écartées des stations de la grande ligne. Il y aura donc, malgré l'éloignement, un mouvement très important de voyageurs entre ces villages et la ville de Villefranche.

Le tramway contribuera, en outre, puissamment à rapprocher de Lyon toute la région comprise entre Anse et Lozanne.

Actuellement Lozanne n'est guère desservi que par les trains de la ligne de Roanne à Lyon, et ceux-ci quoique relativement fréquents, ne sont ni assez nombreux ni assez rapides (à cause de leur détour par St-Germain-au-Mont-d'Or) pour assurer, entre Lyon et la région considérée, un service de banlieue. Mais lorsque la ligne de Lozanne à Givors sera construite, il y aura par Tassin une ligne très courte allant de Lozanne à Lyon St-Paul. Il n'est pas douteux qu'à partir de l'ouverture à l'exploitation de la ligne de Givors, la station de Lozanne sera reliée à Lyon par un service de banlieue intense et que, par suite, l'attraction de la grande ville s'exercera plus vivement qu'aujourd'hui sur les populations comprises entre Lozanne et Anse.

Tous ces motifs par leur réunion, offrent une source de trafic assez abondante pour justifier la construction du tramway projeté.

Ce tramway réunit les trois conditions nécessaires pour assurer le succès d'une ligne de chemin de fer secondaire :

1° Il converge vers un centre important, la ville de Villefranche ;

2° Sa longueur ne l'écarte pas du cercle d'attraction de ce centre ;

3° Il sollicitera les populations en s'introduisant dans les localités mêmes.

Ainsi que nous l'avons établi, le trafic de l'ensemble du réseau atteindra annuellement 203.374 fr., soit 7 fr. 127 par habitant desservi.

Si nous appliquons le principe établi par M. l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Considère,

dans son remarquable mémoire sur l'utilité des chemins de fer d'intérêt local, principe ainsi conçu : « La valeur des avantages *directs et indirects* procurés au public par les chemins de fer d'intérêt local est égale à 6 fois la recette produite par les transports effectués sur leurs propres rails. »

Nous en concluons que les communes qui seront desservies par le tramway de Villefranche à Lozanne et Rivolet, retireront annuellement de ce tramway un bénéfice direct ou indirect de 6 × 203.374 fr. = 1,220.244 francs, soit : 6 × 7 fr. 127 = 42 fr. 762 par habitant.

XIV. — FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

L'avant-projet du tramway de Villefranche à Lozanne et Rivolet a été pris en considération par le Conseil général du Rhône dans sa séance du 30 août 1899 et la mise à l'enquête a été ordonnée par arrêté préfectoral du 6 mars 1900.

Cette enquête a eu lieu du 19 mars au 19 avril 1900, et n'a donné que des résultats très favorables, sans soulever aucune objection ni opposition.

La Chambre de commerce de Villefranche, par sa délibération du 5 avril 1900, a conclu également en faveur du tramway.

La conférence avec le génie militaire a eu lieu le 26 février 1900 et à la date du 21 avril suivant, M. le Colonel, directeur du génie, a donné au nom du département de la guerre, adhésion pure et simple à l'exécution immédiate du projet.

D'autre part, le projet a fait l'objet d'une conférence entre les services des ponts et chaussées et des postes et télégraphes; l'accord a été complet et les

dispositions proposées pour l'établissement des conducteurs électriques ont été admises.

Les projets de convention et de cahier des charges ont été approuvés par la commission départementale dans sa séance du 6 octobre 1900 et MM. les ingénieurs du contrôle, par un rapport en date du 6 décembre 1900, ont conclu en faveur de la déclaration d'utilité publique.

La réalisation de l'entreprise ne dépend plus que du demandeur en concession qui doit justifier des ressources financières nécessaires pour mener l'entreprise à bonne fin. Il y a lieu d'espérer que ces justifications seront fournies avant la session d'avril du Conseil général.

Annet Thomas.





CATALOGUE

DES PLANTES CRYPTOGAMES CELLULAIRES

DU BEAUJOLAIS

(Suite)

IV. CHAMPIGNONS (1)

(a) **Hyménomycètes**

AGYRIUM

A. rufum Fries. Monsols, sur les sapins.

EPIDOCHIUM

E. ambiens Desm. Sur les carex vers la Saône.

---

(1) La Mycologie du Beaujolais est, pour ainsi dire, à faire. Parmi des milliers d'espèces connues, je n'en donne qu'une infime partie, car la recherche et l'étude des champignons, surtout les

Dacrymyces

D. urticæ Fries. Sur les tiges des orties.

Acrospermum

A. compressum Tode. Chaumes morts.
— *graminum* Libert. Graminées mortes.

Tremella

T. foliacea Pers. Forêts du Haut-Beaujolais.
— *lutescens* Pers. Rameaux gâtés.
— *mesenterica* Retz. Branches tombées.

Exidia

E. auricula Judae Fries. Troncs de sureau çà et là.

Pyrénomycètes, les Gymnomycètes et les Urédinées exigent beaucoup de temps.

Quant aux noms génériques que j'ai adoptés, on trouvera peut-être que quelques-uns sont démodés et peu en rapport avec les découvertes et les travaux récents. Je ferai remarquer que la Mycologie traverse actuellement une phase d'évolution dont il est difficile de préciser le résultat final. Adoptera-t-on sans contester les délimitations, les genres et les espèces créés par MM. Saccardo, Sydow, Patouillard, Bartolomew, etc.? Il est permis d'en douter, puisque les ouvrages qui paraissent journellement ouvrent des horizons souvent tout-à-fait opposés à ceux de leurs devanciers. Bien plus, la majorité des Mycologues herborisants, soit d'Europe, soit d'Amérique, continuent à distribuer leurs récoltes sous les noms anciens.

Dans ces conditions, mieux vaut attendre que les classifications nouvellement proposées aient fait leurs preuves et que le temps et l'expérience les aient marquées du sceau de la stabilité.

On devra consulter l'ouvrage magistral de M. Saccardo, *Sylloge Fungorum omnium hucusque cognitorum*, 15 vol. in 8° qui résume l'ensemble des travaux mycologiques actuels, ainsi que Prillieux, *Maladies des plantes agricoles*, 2 vol. in 8°, si on désire étudier les champignons qui attaquent nos récoltes, ne m'occupant ici que de ceux qu'on trouve à l'état sauvage. Je dois aussi remercier publiquement M. Déresse qui m'a donné de précieuses indications sur la Mycologie beaujolaise.

Stictis

S. radiata Pers. Rameaux pourris.
— *luzulæ* Desm. Bois Baron.

Propolis

P. versicolor Fr. Troncs d'arbres.
— *pinastri* Delacr. Montmelas sur les aiguilles du pin silvestre.

Cenangium

C. ribis Fr. Sur les groseilliers et les cassis.
— *cerasi* Fr. Rameaux du cerisier.
— *prunastri* Fr. Rameaux morts du prunier.
— *pinastri* Fr. Sapins.
— *seriatum* Fr. Ecorce du bouleau.
— *quercinum* Fr. Sur le chêne.
— *turgidum* Duby. Rameaux du noisetier.
— *rubi* Fr. Tiges du framboisier.

Tympanis

T. frangulae Fr. Rameaux du nerprun bourdaine. bois Baron.
— *alnea* Fr. Sur l'aulne.
— *pyri* Pers. Rameaux secs du poirier.
— *ancupariae* Pers. Sur le sorbier.

Bulgaria

B. inquinans Fr. Rameaux du chêne.

Ascobolus

A. furfuraceus Pers. Prairies.
— *carneus* Pers. Sur le fumier.
— *glaber* Pers. Sur le fumier.
— *trifolii* Bernh. Feuilles de trèfle.

PEZIZA

P. acetabulum L. Bois humides.
— *coccinea* Schaeff. Lieux ombragés.
— *cochleata* L. Bois des montagnes.
— *cerea* Sow. Vergers.
— *lycoperdoides* DC. Fumiers, décombres.
— *cupularis* L. Rameaux pourris.
— *confluens* Pers. Bois des montagnes.
— *populnea* Pers. Vieilles souches.
— *epidendra* Bull. Lieux humides.
— *hemisphaerica* Hoffm. Prairies.
— *virginea* Pers. Feuilles tombées.
— *cerina* Pers. Rameaux tombés.
— *corticalis* Pers. Écorce des vieux arbres.
— *hederae* Lib. Feuilles du lierre.
— *scutula* Pers. Herbes sèches.
— *imberbis* Bull. Bois mort.
— *cerastiorum* Wallr. Sur les feuilles des céraistes.
— *compressa* Pers. Bois tombé.
— *juncina* Pers. Sur les joncs.

HELOTIUM

H. agariciforme DC. Rameaux gâtés.

HELVELLA

H. elastica Bull. Bois humides.
— *lacunosa* Afzel. Bois montagneux.
— *monacella* Schaef. Avec le précédent.

MORCHELLA

M. esculenta Pers. Bois, çà et là.

LEOTIA

L. gelatinosa Hill. Lieux humides.

Typhula

T. filiformis Fr. Feuilles mortes.
— *penicillata* Duby. Troncs d'arbres.

Pistillaria

P. micans Fr. Herbes sèches.

Geoglossum

G. glabrum Pers. Marécages des montagnes.
— *hirsutum* Pers. Le Haut-Beaujolais.

Clavaria

C. cornea Batsch. Troncs pourris.
— *ericetorum* Pers. Bruyères montagneuses.
— *cristata* Pers. Bois touffus.
— *coralloides* L. Rare dans nos pays, troncs et bruyères.
— *cinerea* Willd. Bois des collines.

Merisma

M. cristatum Pers. Bois herbeux.

Telephora

T. cinerea Pers. Sur le poirier.
— *terrestris* Ehrh. Bois.
— *hirsuta* Willd. Troncs morts.
— *purpurea* Pers. Vieux arbres.
— *corticalis* DC. Branches mortes et gâtées.
— *salicina* Pers. Saules creux.
— *frustulata* Pers. Sur le chêne.
— *caerulea* DC. Vieux bois.
— *calcea* Pers. Dans les taillis.

Coniophora

C. membranacea DC. Vieilles poutres des caves.

Auricularia

A. mesenterica Pers. Pied des arbres.

Sistotrema

S. confluens Pers. Bois montagneux.

Hydnum

H. repandum L. Dans les bois.
— *cyathiforme* Bull. Parmi les feuilles mortes.
— *farinaceum* Pers. Bois de chênes.
— *barba Jobi* Bull. Trouvé une seule fois dans le bois de Talencé.

Fistulina

F. hepatica Fr. Vieux arbres.

Boletus

B. piperatus Bull. Bois à Montmelas, ainsi que la plupart des suivants.
— *subtomentosus* L. Bois.
— *edulis* Bull. Arnas au bois de Talencé.
— *cyanescens* Bull. Bois.
— *felleus* Bull. Bois.

Polyporus

P. melanopus Pers. Rameaux.
— *fimbriatus* Bull. Vieux troncs.
— *varius* Fr. Sur le saule.
— *betulinus* Fr. Sur le bouleau.
— *hispidus* Fr. Sur le frêne et le noyer.
— *cuticularis* Fr. Vergers.
— *zonatus* Fr. Vieux arbres.
— *versicolor* Fr. Bois mort.
— *cinnabarinus*. Fr. Sur le cerisier.
— *pseudo-igniarius* Fr. Sur le chêne.

P. igniarius Fr. Commun sur les arbres avec la forme *minor*.
— *radula* Fr. Arbres, souches.

DAEDALEA

D. gibbosa Pers. Arbres.
— *unicolor* Fr. Arbres morts.
— *abietina* Fr. Vieilles poutres et planches.
— *betulina* Rebent. Troncs d'arbres.
— *quercina* Pers. Avec le précédent.

SCHIZOPHYLLUM

S. commune Fr. Sur l'aulne.

MERULIUS

M. lacrymans DC. Vieilles planches.
— *tremelloides* Schrad. Poutres des caves.

CANTHARELLUS

C. laevis Fr. Parmi les mousses.
— *cornucopioides* Fr. Bruyères.
— *tubaeformis* Fr. Dans les bois.

AGARICUS

A. stercorarius Bull. Sur le fumier.
— *ephemerus* Bull. Avec le précédent.
— *cinereus* Bull. Champs.
— *micaceus* Bull. Prairies.
— *digitaliformis* Bull. Sur le saule.
— *disseminatus* Pers. Sur les troncs de peupliers.
— *hydrophorus* Bull. Jardins, vergers.
— *pellospermus* Bull. Bois.
— *coprophilus* Bull. Sur le fumier.
— *appendiculatus* Bull. Champs, prés.
— *hydrophilus* Bull. Bois.
— *picaceus* Bull. Décombres.

A. *titubans* Bull. Sur la terre humide.
— *fasciculatus* Pers. Bois pourri.
— *aeruginosus* Curt. Champs.
— *campestris* L. Prés, etc.
— *variabilis* Pers. Dans les bois.
— *tener* Schaef. Prés humides.
— *semi-orbicularis* Bull. Pelouses ombragées.
— *fastibilis* Pers. Bois et pelouses.
— *squarrosus* Duby. Troncs d'arbres.
— *rimosus* Bull. Dans les haies.
— *geophilus* Bull. Bois ombragés.
— *castaneus* Bull. Bois.
— *armeniacus* Schaef. Chemins ombragés.
— *ileopodius* Bull. Bois.
— *Bulliardi* Pers. Dans les taillis.
— *turbinatus* Bull. Taillis de chênes.
— *columbarius* Bull. Bois.
— *pluteus* Batsch. Dans les bois.
— *prunulus* Pers. Champs et pelouses.
— *stypticus* Bull. Troncs d'arbres.
— *ulmarius* Bull. Vieilles souches.
— *salignus* Pers. Sur les arbres.
— *corticalis* Bull. Souches et arbres morts.
— *variegatus* Pers. Dans les prés.
— *torquatus* Fr. Rameaux tombés.
— *lacteus* Pers. Sapins des montagnes.
— *purus* Pers. Taillis.
— *polygrammus* Bull. Commun sur les troncs.
— *fistulosus* Bull. Bois.
— *androsaceus* L. Sur les feuilles mortes.
— *epiphyllus* Bull. Avec le précédent.
— *ramealis* Bull. Sur les branches tombées.
— *ocellatus* Fr. Bois.
— *esculentus* Wulf. Pâturages, pelouses.
— *oreades* Bolt. Prairies.

A. *fibula* Bull. Très abondant.
— *cyathiformis* Bull. Parmi les mousses.
— *infudibuliformis* Bull. Bois touffus.
— *driophilus* Bull. Bois de conifères.
— *butyraceus* Bull. Parmi les feuilles.
— *fusipes* Bull. Sur les arbres.
— *velutipes* Pers. Vieux troncs.
— *amethisteus* Bull. Lieux frais.
— *coccineus* Wulf. Pelouses sèches.
— *dentatus* L. Sur les mousses.
— *odorus* Bull. Taillis et bois.
— *piperatus* Scop. Dans les bois.
— *zonarius* Bull. Pelouses herbeuses.
— *fuliginosus* Fr. Bois des collines.
— *nigricans* Bull. Lieux incultes.
— *ruber* DC. Bois et bruyères.
— *pectinaceus* DC. Bois.
— *nudus* Bull. Dans les bois.
— *cinerascens* Bull. Avec le précédent.
— *frumentaceus* Bull. Taillis, haies.
— *eburneus* Bull. Pelouses ombragées.
— *annularius* Bull. Sur les arbres.
— *ramentaceus* Bull. Pelouses.

AMANITA

A. *aspera* Pers. Bois.
— *muscaria* Fr. Dans les bois.
— *aurantiaca* Pers. Taillis montagneux.
— *bulbosa* Pers. Lisière des bois.
— *verna* Pers. Dans les bois. Ce sont ces deux derniers champignons, assez communs partout, qui occasionnent habituellement les empoisonnements.

PHALLUS

P. *impudicus* L. Bois du Haut-Beaujolais, Theizé.

(*à suivre*).



CHRONIQUE DU TRIMESTRE

Octobre. — Novembre. — Décembre 1901

SOMMAIRE : Congrès et réunions viticoles. — Sans-gêne du C. F. B. — Inaugurations et banquets. — Les deuils. — Les arts, les lettres, les livres. — Le monument des combattants de l'arrondissement de Villefranche.

Les vendanges sont terminées ; octobre est le mois du repos ; le vigneron surveille et attend l'acheteur. La récolte a été, en général, dans le Beaujolais, très satisfaisante comme qualité et surtout très abondante.

Grâce aux syndicats de défense contre la grêle, la poudre a parlé pendant toute la saison dangereuse. Les essais les plus concluants ont été tentés tout autour de nous ; nos viticulteurs ont réuni leurs efforts pour obtenir la poudre à bon marché, pour discipliner les artilleurs de la vigne, fixer les points où la lutte devait se concentrer. L'expérience du

Beaujolais, avec ses 339 canons, a été de beaucoup la plus importante de toutes celles qui avaient été tentées jusqu'à ce jour, en France et à l'étranger.

Comment s'étonner, après celà, du grand succès obtenu les 15, 16 et 17 novembre par le III[e] congrès international de la lutte contre la grêle, tenu à Lyon, à l'Hôtel de Ville, en même temps que le congrès de l'hybridation de la vigne, et qui réunissait plus de quinze cents professeurs et viticulteurs du monde entier.

C'est aux séances de ce congrès que les viticulteurs du Beaujolais ont pu apporter les fruits de leurs larges expériences : MM. Guinand, Duport, Chatillon, Blanc, Lucien Picard, Vermorel, etc. Après un historique très intéressant de la question, par MM. Battanchon et Durand, on a applaudi le rapport de M. Guinand, vice-président de l'Union du Sud-Est, sur les résultats obtenus en France ; puis M. Vermorel, qui défendait le canon contre les systèmes divers de paragrêle ; tandis que MM. Blanc et Lucien Picard assistaient aux expériences de tir faites au Parc de la Tête-d'Or.

Enfin le congrès couvrait d'applaudissements le rapport de M. Picard sur l'emploi des poudres et la belle démonstration de MM. Chatillon et Blanc sur l'organisation des tirs en Beaujolais, étude bourrée de documents et de faits, exposé lumineux du fonctionnement des sociétés de défense, memento indispensable enfin à tous les organisateurs de ces sociétés.

Comme complément de ces réunions, la société de défense contre la grêle de Ville-sur-Jarnioux tenait le 24 novembre, sa première assemblée générale, sous la présidence de M. Berthier, maire, et y conviait tous ceux qui, dans le Beaujolais, se sont passionnés pour ce grave problème.

Le 1er décembre, avait lieu, comme chaque année, la vente par adjudication des vins de l'hospice de Beaujeu, qui fixe ordinairement la mercuriale de nos grands crus du Beaujolais.

Espérons que tous ces efforts réunis conjureront enfin la crise viticole qui règne sur tout le pays.

Entre temps, la chronique ne perd pas ses droits.

Une statistique officielle nous apprend que le trafic sur la Saône, de St-Jean-de-Losne à l'Ile-Barbe, est toujours en diminution constante. On avait compté, en 1900, 2.307 embarcations et 320.428 tonnes ; cette année, il n'y a plus à enregistrer que 278.670 tonnes, transportées par 2.023 bateaux.

Le 13 octobre, pose de la première pierre du barrage de Tarare.

Le 10 novembre, réunion à Villefranche, du syndicat agricole du canton de Villefranche et d'Anse, sous la présidence de M. Chatillon ; le bilan de cette assemblée générale nous apprend que la société compte aujourd'hui 3.002 adhérents.

Le 27 novembre, réunion du comice agricole et viticole du Beaujolais.

Le 1er décembre, le ministre de l'agriculture accorde une subvention de 950 francs au syndicat de Villefranche, pour le traitement par le sulfure de carbone de 95 hectares de vignes phylloxérées.

Le 14 décembre, le Conseil général du Rhône était réuni en session extraordinaire à Lyon, pour s'occuper spécialement des chemins de fer du Beaujolais. Plusieurs dossiers très urgents, examinés déjà le 13 octobre, à Villefranche, par une commission spéciale, étaient inscrits à l'ordre du jour. On devait donc s'attendre à voir ces questions intéressantes résolues au mieux des intérêts de la société et des communes. Il n'en a rien été, et le Conseil général s'est vu traité

avec une désinvolture incroyable par la compagnie des chemins de fer du Beaujolais qui, la veille même de la séance, soulevait des prétentions nouvelles qu'on ne pouvait ni étudier ni discuter avec fruit.

***

Des faits généraux de la chronique, passons à des notes plus gaies et moins abstraites.

Citons, le 20 octobre, la remise solennelle du drapeau de la section d'Anse des Vétérans des armées de terre et de mer, en présence de MM. Laverrière, président des Vétérans; Bessy, maire; Chabert, député; Rosapelly, sous-préfet; Balouzet, président des Vétérans de Lyon, etc. fête charmante que ne parvint pas à troubler une pluie torrentielle.

Le 27 octobre, assemblée générale de la 242e société de retraites pour la vieillesse, à Villefranche, présidée par M. Descombes.

Le même jour, la société des Médaillés coloniaux, de Villefranche, donne sa fête annuelle, avec le concours de l'Avant-Garde, de l'Union Caladoise, de l'Espérance, de l'Harmonie de Villefranche, sous la présidence de M. Germain, président d'honneur, et de M. Bosc, président.

Au banquet, MM. Bosc et Lassalle prennent la parole. M. Lassalle, dans un discours très applaudi, fait l'éloge de ceux qui meurent pour la Patrie « pour cette chimère, comme on a osé l'appeler, chimère singulièrement noble et réconfortante, qui subsistera tant qu'il y aura des hommes fiers et épris d'indépendance, chimère qui fait les peuples forts et les grandes nations. »

Le 5 novembre, grand banquet au buffet de la salle

des fêtes, où se donnent rendez-vous les membres de la Chambre syndicale des entrepreneurs de l'arrondissement de Villefranche, trois cent-vingt convives et beaucoup d'entrain.

Le 8 décembre, Sainte-Barbe appelle à l'Ecu de France, les anciens artilleurs de Villefranche et des environs.

⁂

Après les fètes, les deuils : c'est la vie.

Le 8 octobre, meurt à Villefranche, M. Duvernay, négociant, conseiller municipal.

Le 2 octobre, s'éteignait à Sourcieux, dans la Loire, Mme Philippe Germain de Montauzan, née Balay. La famille de Montauzan a de nombreuses attaches en Beaujolais.

Le 27 octobre nous apporte la nouvelle du décès, à Mâcon, de M. Pierre-Marie Siraud, chef de division à la préfecture de Saône-et-Loire, membre de l'académie de Mâcon, président de la société des anciens élèves de l'école normale de Mâcon, secrétaire-trésorier de la société d'agriculture de Mâcon, secrétaire-archiviste de la chambre de commerce de Mâcon, Charolles et Tournus.

Le lendemain, meurt à Bourg, M. Royer de la Bastie ; cette mort met en deuil plusieurs familles du Beaujolais, les du Peloux, du Jonchay, de Freminville.

Puis nous apprenons la mort de M. Convert, qui fut pendant de longues années secrétaire général de la société de botanique de Lyon. M. Convert s'était occupé tout spécialement de l'étude des champignons et des grands cryptogames. Il avait dressé une nomen-

clature très complète des champignons du Haut-Beaujolais, avec une notice sur chacune de ces espèces.

Le 5 novembre, meurt à Paris, un de nos compatriotes, M. Laurent Grillet, de Charolles, artiste, chef d'orchestre et compositeur de talent. Avec Delsart, Diémer et Van Vaefelgem, Grillet avait créé ce quatuor d'instruments anciens qui eut tant de succès en France et à l'étranger et qu'on applaudit à Lyon en 1895. Notre compatriote possédait encore une plume aussi alerte qu'érudite, qu'avait révélée récemment son magnifique ouvrage : *Les Ancêtres du violon.*

Le 12 novembre, s'éteint à Beauvais, M. Alexandre Rocoffort, un de nos compatriotes des plus distingués, écrivain de grand talent. Sa famille avait fourni des échevins à la ville de Lyon. Son frère avait été, pendant la guerre de 1870, capitaine des mobiles de l'Ain.

Le 15 novembre, meurt à Villefranche, M. Gasq, officier d'académie, professeur de gymnastique, enlevé subitement à l'âge de 46 ans. M. le sous-préfet de Villefranche, le conseil municipal, les professeurs du Collège, toutes les sociétés caladoises assistaient à ses funérailles. Au cimetière, M. Garbil, directeur des écoles communales de Villefranche, a fait un éloge ému du défunt.

Signalons la mort, le 27 novembre, à Tarare, de M. Benoît-Raoul Barlerin, directeur-fondateur du journal le *Bon Citoyen de Tarare et du Rhône.*

Le 3 décembre, meurt à Villefranche, M. Emile Couprie.

Le 15 décembre, s'éteint, au château de Chénas, M. Fernand Delahante, ancien chargé d'affaires de France, chevalier de la légion d'honneur. Il était allié aux familles de Thoisy, d'Hotelans, de Jouffroy d'Abbans.

Enfin nous apprenons, le 27 décembre, la mort de M. l'abbé Jean Béraud, curé-archiprêtre de Neuville-sur-Saône.

Ainsi peut se terminer, pour le Beaujolais, le nécrologue de l'an 1901. Combien de deuils nous réserve l'année 1902 qui va commencer ?



En attendant ce nouvel an, les arts et les lettres ont dignement clôturé l'année 1901.

Le 17 octobre, réunion de la section des sciences de la *Société des sciences et arts du Beaujolais*, pour entendre les rapports de MM. Joseph Perraud et Thomas.

Le 9 novembre, grand concert des *Amis de la Gaîté*. On y a applaudit Mme Saudey et les chœurs de la société toujours conduits avec art et brio par M. D. Walter.

L'Harmonie de Villefranche se réunit le 21 décembre et donne un très brillant concert dans la salle des fêtes, avec le concours de Mlles de Termes et Bailot, de MM. Gerbert et Bosc. Le lendemain, banquet de la Ste-Cécile à l'Harmonie, tandis que la tournée Barret, avec Galipaux et Pierre Achard, fait applaudir *Ma fée*, comédie de Pierre Weber et Maurice Soulié, un succès de l'Odéon.

Même émulation dans le monde des lettres.

On s'y occupe des découvertes archéologiques de Briord et de la cathédrale de Brou.

A Briord, près Belley, un paysan trouve dans son champ où, quelques années avant, on avait mis à jour une statuette de cuivre représentant Mercure et datant

de la Gaule barbare, une monnaie d'argent très bien conservée, datant du IIIme de notre ére, à l'effigie de l'empereur Severus Pius Augustus.

Dans l'église de Brou, on découvre des caveaux très curieux et ignorés jusqu'à ce jour.

Plusieurs ouvrages sur le Beaujolais se signalent à nous.

Le bulletin de la Société de géographie de Lyon avait publié une étude très approfondie de *l'Hydrologie et de l'hydrographie beaujolaises* que notre bulletin a fait connaître en son temps. Elle était dûe à la plume de M. Privat-Deschanel, professeur agrégé de l'Université. Voici du même auteur un nouveau travail publié par la Revue scientifique sur la *Végétation en Beaujolais et ses conditions géographiques.* Basé sur les minutieuses recherches de M. le Dr Antoine Magnin, cet exposé préliminaire fait partie d'un travail plus étendu devant paraître prochainement. Les botanistes beaujolais pourront alors commenter les vues un peu trop générales de l'auteur.

A noter encore le mémoire présenté par M. Portail, licencié ès-lettres, répétiteur au lycée Ampère, à Lyon, pour le diplôme d'études supérieures d'histoire. Le sujet était : *La famille de la Baume de Montrevel.*

A Lyon, le splendide ouvrage de M. Emmanuel Vingtrinier, *Le Lyon de nos pères*, véritable monument élevé au souvenir du XVIIe siècle et que faire revivre le crayon de Drevet, œuvre magistrale qui obtient le plus légitime succès.

De M. Jules Romette, l'ouvrage que nous avions annoncé : *Dix-huit années de scolasticat* ; plusieurs chapitres intéressent tout particulièrement Villefranche. L'auteur y fait renaître avec beaucoup d'indépendance et de verve son séjour à Mongré et les périodes si troublées de l'année terrible.

Je citerai encore *l'Histoire de l'enseignement secondaire dans le Rhône* (*1789-1900*), par MM. Chabot et Charléty, deux professeurs de la faculté des lettres de Lyon, ouvrage riche en faits, tous puisés aux bonnes sources, et qui permettent de suivre l'évolution de l'enseignement secondaire dans notre région, pendant une période de plus d'un siècle, depuis la disparition des deux collèges lyonnais de la Trinité et de Notre-Dame, autrement dits, le Grand-Collège et le Petit-Collège qui possédaient de nombreux domaines en Lyonnais, en Forez, en Bresse et en Beaujolais.

De Georges Guigue, l'aimable et érudit archiviste du département, une charmante petite plaquette. *Les Moinillons de l'abbaye de Savigny*, où l'intérêt d'une étude d'histoire s'ajoute à une reconstitution pleine d'humour de la vie des jeunes clercs de cette antique et riche abbaye.

D'un lyonnais que chacun connait, du « Poëte aux olives », de Jean Sarrazin enfin, une *Dernière gerbe*, recueil de vers, édité avec grand soin par l'imprimerie Rey.

D'une autre poëte, d'une femme qui chanta beaucoup les rives de la Saône, et que les lettres pleurent encore, de Mme Antonia Bossu, *Au fil de l'eau.*

Puis à signaler l'apparition du second volume des *Procès-verbaux des séances des corps municipaux de Lyon, de 1790 à 1791*, ouvrage publié par la ville de Lyon et où l'on pourra puiser de nombreux documents concernant l'histoire de notre province pendant la Révolution.

Enfin les *Légendes et histoires trévoltiennes*, de M. J. Dupond, ancien magistrat, illustrées par Girrane, qui tiennent largement leurs promesses, tant par l'inrêt du texte, qui est une reconstitution charmante de l'histoire de Trévoux, que par le luxe des illüstrations,

Il ne me restera plus qu'à annoncer la venue prochaine d'un nouveau livre sur le Beaujolais, de l'histoire de *Salles en Beaujolais*, par M. Eugène Méhu. On n'a pas oublié l'excursion si intéressante faite vers Salles et Montmelas, au mois de mai dernier, par la *Société des sciences et arts du Beaujolais*. L'auteur, charmé par les souvenirs historiques qu'évoquait la vieille abbaye, a voulu approfondir ses recherches. Il a rassemblé tous les matériaux possibles, dessins et plans du prieuré au siècle dernier et au moyen-âge, portraits de chanoinesses, scènes du cloître. La photographie et l'aquarelle apporteront pour le siècle présent le secours de leurs inépuisables ressources. Ce sera donc un ouvrage aussi intéressant par l'illustration pour les bibliophiles, que par les souvenirs historiques pour les chercheurs. L'apparition de cet ouvrage est précédée de l'impression du *Manuscrit du vieux curé de Salles*, manuscrit trouvé au fond d'une armoire du presbytère, qui a conservé toutes les traditions du prieuré, et où bien des auteurs ont puisé. M. Méhu a voulu rendre un hommage bien dû à cet humble auteur en publiant ce petit manuscrit avant de nous donner l'histoire de Salles.

Je n'ai plus, pour clore cette chronique des arts, qu'à annoncer la prochaine mise en place, à Villefranche, du *Monument des combattants*. M. Millet de Marcilly, son auteur, en a fait une œuvre magistrale.

L'Immortalité, dans un beau mouvement d'envolée, laisse tomber une couronne sur le front d'un soldat mourant et présente une palme au soldat qui défend sa patrie menacée. L'ensemble présentera je crois, un effet superbe.

Le monument serait inauguré, à Villefranche, en juillet 1902.

C'est pour cette année qui va naître que nous adressons à nos amis nos plus sincères souhaits de bonheur.

Eugène Berlot, ✿ ✠.
Membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

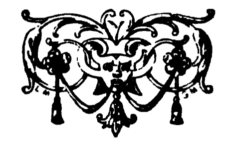




TABLE DES NOMS DE PERSONNES

ET DE LIEUX

CITÉS DANS LE DEUXIÈME VOLUME

A

B

C

D

H

I-J-K

L

T

U-V-W-Y



TABLE DES MATIÈRES

TRAVAUX ORIGINAUX

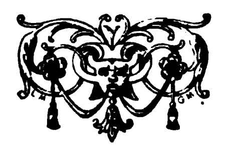
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

GRAVURES

Château de Jarnioux, 24, 28. — Pierre tombale d'Arnas, 53. — Croix du parc de Vallières, 54. — La chapelle de Saint-Roch à Gleizé, 127. — La chapelle de Chevennes, 169, 173. — Le Crêt du Py, 201. — Tombeau au Crêt du Py, 203. — Fouilles de Saint-Clair, 205, 207. — La chapelle de Saint-Clair, 209.

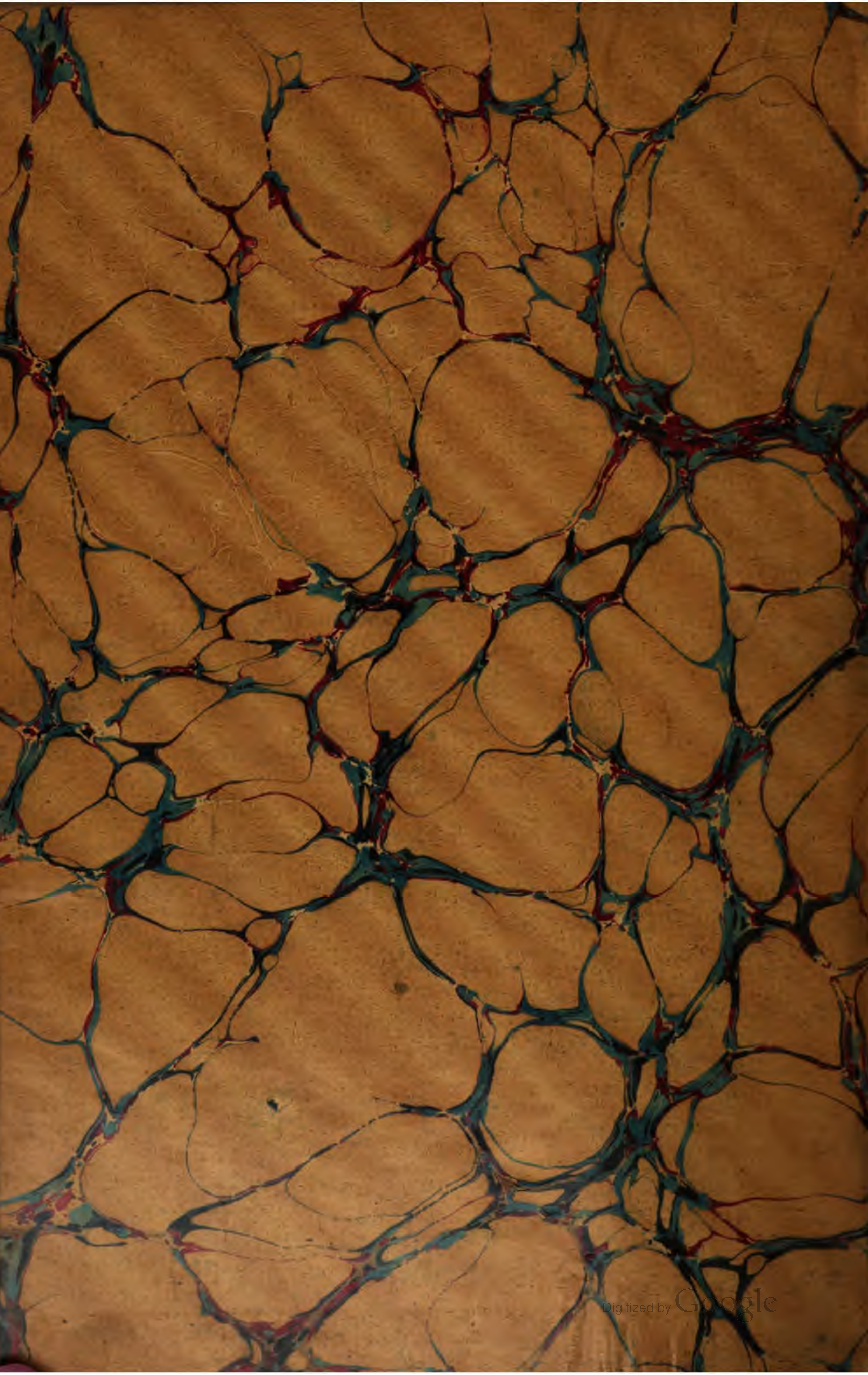
HORS-TEXTE

Les Alpes vues de Saint-Bonnet. — Salles : Projet de Désarnod (1784). — Façade occidentale de l'église de Salles. — Tramway électrique de Villefranche à Lozanne et à Rivolet.



Le Gérant : P. MERCIER.

Villefranche, impr. Blanc et Mercier.





UNIVERSITY
3 9015 06855 9569

